

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

P
r. Philol.
S.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

PREMIÈRE ANNÉE

1875



PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

RUE JACOB, 56

—
1875

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oïl ou en langue d'oc.

ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres

fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

ART. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

ART. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

ART. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le bureau et le conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du bureau et du conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

ART. 9.

Le bureau de la Société se compose d'un président, de

deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

ART. 10.

Le conseil se compose de quinze membres auxquels le bureau est adjoint de droit.

ART. 11.

Le conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'assemblée générale et des séances du conseil sera publié.

ART. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le conseil et voté par la Société, détermine les attributions du bureau et du conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'assemblée générale émis sur la proposition du conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

ART. 13.

L'assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

ART. 14.

Dans la première séance de janvier, le conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier

soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au conseil à la séance suivante.

ART. 15.

En ce qui concerne le bureau et le conseil, l'année se compte d'une assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

ART. 16.

La première année de la Société part du 1^{er} janvier 1875.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1^{er} JUIN 1875.

MEMBRES FONDATEURS

- BORDIER (Henri), [4], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182.
- LABORDE (marquis J. de), [15], archiviste aux Archives nationales, rue Billaut, 5.
- LAMARLE (A.), [261], au château de Suilly-Saillisel, par Combles (Somme).
- MEYER (Paul), [21], chargé du cours de langues romanes à l'École des Chartes, rue Raynouard, 59, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).
- PANNIER (Léopold), [25], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 18.
- PARIS (Gaston), [26], professeur au Collège de France, rue du Regard, 7 (membre fondateur et perpétuel).
- QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30], rue Soufflot, 1.
- ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 33.
- ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19.
- ROTHSCHILD (baron James N. de), [31], avenue de Friedland, 38.
- WAILLY (Natalis de), [2], membre de l'Institut, rue Raynouard, 30, Passy-Paris.

MEMBRES PERPÉTUELS

- ANDOÛILLÉ (A.), [171], rue du Cirque, 2.
ANDRÉ (Édouard), [131], ancien député, boul^d Haussmann, 158.
BALSAN (Ch.), [247], rue de la Baume, 8.
BAUDRY (F.), [3], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.
BONNARDOT (François), [44], attaché au bureau des travaux historiques de la Ville de Paris, route d'Orléans, 23.
BONNEFONT (L.), [204], professeur au lycée Fontanes, rue Joubert, 26.
BRADSHAW (Henry), [343], bibliothécaire de l'Université de Cambridge, King's Coll. ; correspondant Tross.
CALDERON (Th.), [284], place Royale, 9.
COLMET D'AGE (Gabriel), [118], doyen de la Faculté de droit de Paris, place du Panthéon, 10.
CORNU (J.), [56], Mittlere Strasse, 45, à Bâle.
DIDOT (Ambroise-Firmin), [8], membre de l'Institut, libraire-éditeur, rue Jacob, 56.
FAGNIEZ (Gustave), [345], archiviste aux Archives nationales, rue de la Chaussée-d'Antin, 42.
FURNIVALL (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's square, Primrose Hill, London, N.
JORET (Charles), [276], professeur au Lycée Charlemagne, rue des Rosiers Saint-Antoine, 3 bis.
LALLEMENT (J.), [309], rue du Bac, 63.
LONGNON (Auguste), [17], archiviste aux Archives nationales, rue Jacob, 46.
MASSON (Georges), [89], libraire-éditeur, rue de l'École-de-Médecine, 17.
MOREL-FATIO (Alfred), [210], archiviste-paléographe, rue des Écoles, 26.
NICOL (H.), [42], 52, Thornhill-road, Barnsbury, London, N.
PARIS (Paulin), [1], membre de l'Institut, r. de l'Université, 82.
PICOT (Émile), [29], vice-consul de France, avenue de Wagram, 84.
POINSIGNON (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, au Havre.
RAJNA (Pio), [296], via Palermo, 5, Milan.

- REUSS (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg.
RITTER (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, à Champel, près Genève.
ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111], rue St-Florentin, 2.
ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23.
STIMMING (D^r Albert), [321], Kiel.
SUCHIER (H.), [164], professeur à l'université de Munster.
TOBLER (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Grossbeerenstrasse, 65, Berlin.
URBAIN (Fr.), [217], rue de l'Université, 82.
VILLEMESSANT (H. de), [307], directeur du *Figaro*, rue Drouot.

MEMBRES ORDINAIRES¹

- ADERT (J.), [68], directeur du *Journal de Genève*, à Genève.
AMYOT (L.), [66], de la librairie Frank, rue de Richelieu, 61.
ANCONA (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.
ARMITAGE (Rev. F.), [274], à Heidelberg; corr. Franck.
ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant Chossonnery.
* ARTAUD (Em.), [199], rue Neuve-des-Petits-Champs, 64.
ATKINSON (D^r), [192], Clare college Lodge, Cambridge.
ATKINSON (R.), [38], professeur à l'Université de Dublin.
AUBINEAU (Joseph), [271], élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 23.
AUMALE (duc d'), [205], de l'Académie française, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.
AUMOND (T.-A.), [256], libraire, boulevard de Strasbourg, 35.
* AURIOL (A), [167], quai de Bosc, à Cette.
BAILLEU (M.-J.), [238], libraire, quai des Grands-Augustins, 34.
BALE (Bibliothèque de l'Université de), [58].
BARTHÈS et LOWELL [269], libraires à Londres; correspondant Champion.

¹ Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque souscrivent à un exemplaire sur grand papier.

- * BATAILLE (Édouard Odon), [92], capitaine d'état major, rue d'Amiens, 46, à Rouen.
- BATILLIAT, [216], à Vichy (Allier).
- BEAUVOIR (le marquis de), [311], rue de Miroménil, 15.
- BEER (T.-H. de), [332], professeur à Goes (Hollande); corr. Sandoz.
- BÉHAGUE (comte Octave de), [206], avenue Bosquet, 18.
- BEHREND (H.), [142], à Berlin, correspondant Champion.
- BELLANGER (l'abbé), [268], collège Saint-Louis, à Saumur, correspondant Champion.
- BELLON (Paul), [285], rue de Vaugirard, 39.
- BEMONT (Charles), [298], élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal Lemoine, 21.
- BÉRALDI (Henri), [93], rue Blanche.
- BERGER (B.), [291], inspecteur de l'enseignement primaire, boulevard du Montparnasse, 105.
- BERLIN (Bibliothèque de l'Université de), [155]; correspondant Champion.
- BETHMONT (Paul), [266], membre de l'Assemblée nationale, rue des Écuries-d'Artois.
- BILLARD (Armand), [228], place Dauphine, 27.
- BLANC (Hipp.), [55], chef de division au ministère de l'Instruction publique, avenue du Maine, 22.
- BLANCARD, [264], répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, rue Bonaparte, 49.
- BLANCHEMAIN (Prosp.), [299], au château de Longepont, par Saint-Gautier (Indre).
- BOCHER, [252], professeur à l'université de Boston; correspondant Tross.
- BODINIER (Guillaume), [329], avocat, 2, rue Saint-Joseph, à Angers.
- BOHMOLETZ (M. de), [286], boulevard Malesherbes, 174.
- BOLDAKOF (Innocent), [85], rue des Beaux-Arts, 4 bis.
- BONNOTE (Ferdinand), [117], de la librairie Fontaine, rue Jacob, 3.
- BORMANS (S.) [172], rue Rennequin, à Liège.
- BOS (D^r Alph.), [154], rue Ricasoli, 40, à Florence.
- BOSSERT (A.), [310], professeur à la Faculté de Douai.

- BOSSUET (l'abbé), [69], curé de Saint-Louis-en-l'Île, rue Poulletier, 3.
- BOUCHERIE (Aug.), [5], professeur au Lycée de Montpellier.
- * BOULLY (Em.), [317], rue de Bassigny, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
- BOUTEILLER (E. de), [70], ancien député, rue de Solférino, 7.
- BOUYER (Ad.), [81], ancien élève de l'École des Chartes, rue des Martyrs, 59.
- CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée de), [64], directeur de l'*Indicateur archéologique*, au château d'Ognon (Oise).
- CARREL, [302], quai de l'Est, 92, à Lyon.
- CASTONNET-DESFOSSÉS, [224], avocat, rue des Saints-Pères, 1.
- CAUSSADE (F. de), [200], bibliothécaire du ministère de l'Instruction publique, rue de Laval, 25.
- CHABANEAU (Camille), [95], à Cognac.
- CHAMPION (H.), [245], libraire, quai Malaquais, 15.
- CHARTRES (Robert d'Orléans, duc de), [312], rue Jean Goujon, 35.
- * CHAVANE (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges.
- CHAZAL (L.), [233], contrôleur de la Banque de France, rue Radziwill, 2.
- CHEIRIER (Henri), [132], rue Jean-Jacques-Rousseau, 47.
- CHILHAUD-DUMAINE (Alfred), [293], élève de l'École des Chartes, rue Dauphine, 30.
- CLAUDIN (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.
- CLEMM (Ferd.), [253], libraire, rue de l'Université, 24, à Gand; correspondant Fontaine.
- COCHERIS (Hippolyte), [279], bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut.
- COE (Edw.), [71], professeur à Yale College, New-Haven, États-Unis d'Amérique.
- COHN (Ad.), [72], archiviste-paléographe, rue de Maubeuge, 17.
- COLLET (Arthur), [218], chef de bureau de la Préfecture de police.
- * COMTE (Hipp.), [262], chef de service au chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18.
- CONSTANS (L.), [173], professeur de rhétorique au collège de Compiègne.

- COPËNHAGUE (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant Renouard (Loones).
- CORMENIN (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.
- COULET (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.
- * DAGUIN (Ferdinand), [174], ancien président du Tribunal de commerce, rue Castellane.
- DARESTE (Rod.), [168], avocat au Conseil d'État, quai Malaquais, 9.
- DARMESTER (Arsène), [6], répétiteur à l'École des hautes-études, rue de Lyon, 69.
- DELABORDE (François), [73], élève de l'École des Chartes, place Vendôme, 26.
- DELAHAYE (Jules), [263], élève de l'École des Chartes, rue d'Assas, 35.
- DELAVILLE-LEROULX (Joseph), [300], élève de l'École des Chartes, rue de Lisbonne, 10.
- DELISLE (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Biblioth. nationale, r. Neuve-des-Petits-Champs, 8.
- DELIUS (N.), [175], professeur à l'Université de Bonn.
- DELOMBRE, [119], rue de Rougemont, 7.
- DEMAISON (Louis), [295], élève de l'École des Chartes, rue de Madame, 39.
- * DOAZAN (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazaille (Indre.)
- DOYON (D^r Adrien), [313], à Uriage-les-Bains (Isère).
- DREYFUS (Ferd.), [203], avocat, rue Saint-Lazare, 94.
- DRUJON (Fernand), [219], attaché au cabinet du préfet de police.
- * DUBOIS (Alfred), [152], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.
- DUBOIS (Virgile), [125], vérificateur de l'enregistrement, rue d'Assas, 24.
- DUHAMEL (Louis-François), [166], avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, rue des Martyrs, 41.
- DULAU et C^{ie}., [190], libraires, Soho-square, 37, à Londres (2 exemplaires); correspondant Borrani.
- DULOUP [283], rue de Rome, 60.
- DUMOUCHEL (J.), [265], professeur à l'Université de Moscou.
- DUPERRET (Henri), [147], élève de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

- ÉCOLE des Chartes, [122], rue des Francs-Bourgeois, 58.
ÉCOLE normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45.
EGGER (Emile), [9], membre de l'Institut, rue Madame, 48.
EICHTHAL (Eugène d'), [207], rue Neuve-des-Mathurins, 100.
ELLIS and WHITE, [201], libraires, New bond street, 29, à
Londres (2 *exemplaires*).
EUDES (A.), [235], libraire, rue des Saints-Pères, 40.
FAVRE (Camille), [47], archiviste-paléographe, à la Grange,
près Genève (Suisse).
FISCHBACHER, [157], libraire, rue de Seine.
FLAVIGNY (comtesse de), [148], rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42.
FØRSTER (D^r Wendelin), [41], professeur à l'Université de
Prague; correspondant O. Lorenz, rue des Beaux-
Arts, 3 *bis*.
FONTAINE (Auguste), [95], libraire, passage des Panoramas, 35.
FONTAINE (E.-Jean), [96], libraire, rue Vivienne, 10.
FONTANE (J.), [324], rue Marchand, à Cognac.
FORNET [289], boulevard Saint-Michel, 22.
FOURNIER (D^r Alfred), [90], agrégé de la Faculté de médecine,
médecin des hôpitaux, rue Saint-Arnaud, 1.
FRANCK (Jules), [314], rédacteur au ministère de l'intérieur,
rue d'Anjou-Saint-Honoré, 24.
FRÉMAUX (A.), [156], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais).
FÜSTER [331], pasteur à Genève.
GADALA (Charles), [144], agent de change, boulevard Pois-
sonnière, 21.
GARIEL (H.), [82], bibliothécaire de la ville de Grenoble;
correspondant Chossonnery.
GARNIER (Ed.), [97], rue des Francs-Bourgeois, 56.
GASTÉ (Armand), [249], professeur au Lycée de Caen, bou-
levard Saint-Pierre, 37, à Caen.
GAUJAL (baron de), [246], conseiller à la Cour de cassation,
rue des Écuries-d'Artois, 11.
GAUSSERON (Henri), [145], professeur de langues modernes,
à l'Académie d'Ayr, Bath-place, 2, à Ayr, Écosse.
GAUTIER (Léon), [10], professeur à l'École des Chartes, rue
Vavin, 8.
GENESTE (Eug.), [254], rue du Chemin-Vert, 42.

- GEORG (la librairie), Kündig, gérant, [243], Corraterie, 10, à Genève.
- GEVAERT (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
- GIRAUD (Charles), [120], membre de l'Institut, à l'École de droit.
- GIRAudeau (Abel), [123], rue Richer, 12.
- GOTHA (Bibliothèque de l'Université de), [86].
- GOVERNEUR (A.), [176], imprimeur, à Nogent-le-Rotrou.
- GRANDGAGNAGE (le président Charles), [177], boulevard d'Averoy, à Liège (Belgique.)
- GRANDMAISON (Ch.-Loiseau), [11], archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
- GUESSARD (Fr.), [12], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, Grande-Rue de Passy, 87.
- GUILMOTO (Gust.), [303], archiviste des Vosges, à Épinal, et à Paris, rue de Chabrol, 34.
- GUIZOT (Guillaume), [13], professeur au Collège de France, rue de Monceaux, 42.
- HAMBURG, Bibliothèque de la ville, [103].
- HATZFELD (Ad.), [14], professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand.
- HAVET (Julien), [45], élève de l'École des Chartes, route de Saquet, à Vitry (Seine).
- HAVET (Louis), [46], répétiteur à l'École des hautes-études, route de Saquet, à Vitry (Seine).
- HAYEM (Julien), [75], rue d'Hauteville.
- HESSELS (J.-H.), [36], Trinity college, Dublin.
- HOCH (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liège.
- JARNIK (Jean-Urbain), [87], Pottenstein (Bohême).
- JONQUIÈRE (J.), [126], vérificateur de l'enregistrement, Grande-Rue de Passy, 84.
- JOUBERT (André), [330], aux Lütz de Daon, près Château-Gontier (Mayenne).
- JOURDAIN (Charles), [160], membre de l'Institut, rue de Luxembourg, 21.
- KANN (Max), [149], rue de Monceau, 33.
- KING'S Inns library [290], Henrietta street, Dublin (Irlande).

- KLOTZ (Eugène), [315], négociant, 2, place des Victoires.
LABITTE (Adolphe), [244], libraire, rue de Lille.
LABOULAYE (Édouard), [236], membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
LACROIX (Paul), [127], conservateur à la bibl. de l'Arsenal.
LAFENESTRE (Georges), [191], sous-chef du bureau des Beaux-Arts, 1, rue de Valois.
LAFITE (Émile), [270], libraire, à Buda-Pest; correspondant, Champion.
LA GERMONIÈRE (Éd. de), [88], r. Neuve-des-Petits-Champs, 99.
LA GRANGE (marquis de), [124], membre de l'Institut, rue Barbet-de-Jouy, 29.
LAIR (J.), [74], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boul. de la Villette, 204.
LALOUY (D^r L. Henry), [133], rue de Belleville, 169.
LANGLACÉ (H.), [101], impasse Montbaouron, 8, à Versailles.
LA ROSIÈRE (E. de), [59], faubourg Saint-Honoré, 73.
LA TREMOÏLLE (duc de), [187], rue de Varennes.
LAURENÇON (Léon), [208], conseiller général des Hautes-Alpes, rue Gasparin, 16, à Lyon.
LAVISSE (Louis-Ern.), [134], professeur d'histoire au lycée Henri IV, rue de Médicis, 5.
LEBRUN (Ch.), [188], avocat, rue Vanneau, 55.
LECESNE (Henri), [304], imprimeur, à Châteaudun.
LEGOUËZ (E.), [39], professeur au lycée Fontanes, rue de la Rochefoucauld, 28.
LELONG (Eug.), [223], archiviste-paléographe, rue Monsieur-le-Prince, 20.
LEMCKE (L.), [62], professeur à l'Université de Giessen.
LEROY (A.), [16], membre de l'Académie de Belgique, professeur à l'Université de Liège.
LEROY-BEAULIEU (Anatole), [150], rue Pigalle, 69.
LESCURE (O.), [159], professeur, r. Vital-Carle, 30, à Bordeaux.
LESSORE (E.), [255], rue Rameau, 6.
* LEVEAU (A.) [100], quai de la Mégisserie, 40.
LIEUTAUD (l'abbé), [178], biblioth. de la ville de Marseille.
LITTRÉ (Ém.), [102], membre de l'Institut, rue d'Assas, 44.
LIVET (Charles), [209], à Vichy.

- LONG (Robert), [222], attaché aux archives des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
- LUCE (Siméon), [18], archiviste aux Archives nationales, rue Chanoinesse, 14.
- MAGEN (A.), [179], à Agen.
- MAGNIEN (Albert), [319], rue Saint-Florentin, 17.
- MAILLET, [327], libraire-éditeur, boulevard Haussman, 72.
- MALLET (D.), [259], au Mans.
- MANDROT (Bernard), [76], ancien élève de l'École des chartes, boulevard Malesherbes, 29.
- MANS, la Bibliothèque de la ville, [257]; correspondant Rouquette.
- MARBOURG, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, [212]; correspondant Champion.
- MARBOURG, Bibliothèque de l'Université, [211]; correspondant Champion.
- MARESCOT (baron F. de), [326], rue Caumartin, 10.
- MARIN, [288], à Bülh, par Guebwiller (Alsace).
- MARTY-LAVEAUX (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Sèvres, 2.
- MATHIEU, [282], licencié en droit, à Thouars (Deux-Sèvres).
- MAYRARGUES (A.), [25], rue Lafitte, 19.
- MENGIN (Paul), [83], à Colmar, 37, rue des Clefs; correspondant Champion.
- MENU (Henri), [49], rue Jacob, 38.
- MERAY (Antony), [146], rue de Sèvres, 31.
- *MERCIER (L.), [135], rue d'Argenson, 3.
- *MICHELANT (Henri), [22], conservateur sous-directeur du dép. des manuscrits à la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 13.
- MOINERY, [189], cloître Saint-Merri, 18.
- MOISY (H.), [325], juge-suppléant au tribunal civil de Lisieux.
- MOLAND (Louis), [128], boulevard Montparnasse, 157.
- MONNIER (Marc), [180], rue Jacob, 1, et à Genève.
- MONOD (Gabriel), [23], directeur-adjoint à l'École des hautes études, rue d'Assas, 76.
- MONTAIGLON (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place Royale, 9.

- MONTEL (Achille), [162], archiviste de la ville de Montpellier.
- MONTGERMONT (G. de), [169], place Vendôme, 12.
- MORGAND ET FATOUT, [98], libraires, passage des Panoramas, 55.
- MUNICH, Bibliothèque de la Cour et de l'État, [300]; correspondant Reinwald.
- MUNICH, Bibliothèque de l'université, [230]; corresp. J. Baer et C^{ie}.
- MUNSTER, la Bibliothèque Paulina, [333].
- MURET (Maurice), [158], libraire-éditeur, rue Neuve-des-Mathurins, 55.
- MUSSAFIA (Ad.), [84], professeur à l'université de Vienne.
- NAU DE CHAMPLOUIS (baron), [129].
- NAVILLE (Louis), [281], secrétaire de l'École libre des sciences politiques, rue Taranne, 16.
- NOIRIEL (J.), [272], libraire à Strasbourg; correspondant Franck.
- NORMAND (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, boulevard Malesherbes, 8.
- NUTT (D.), [273], Strand 270, Londres; correspondant Franck.
- OXFORD, la Bibliothèque Bodleyenne, [305].
- PAGÈS (Alphonse), [322], directeur de l'*Écho de la Sorbonne*, rue Guénégaud, 7.
- PAILLET (Eugène), [99], juge au tribunal de la Seine, rue de Berlin, 40.
- PAJOT (Léon), [78], élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 62.
- PARIS (Émile), [181], à Moscou.
- PASSY (Louis), [240], membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 45.
- PATINOT (G.), [220], chef du cabinet du préfet de police.
- PAUFFIN (Camille), [50], juge au tribunal civil, à Charleville (Ardennes).
- PAYNE (Jo.), [197], The Keep, Forest-Hill, London, S. E.
- PEACOK (R.), [225], Sunderland; correspondant, J. Nuwendam, rue Turenne, 76.
- PECOUL (Auguste), [104], ancien élève de l'École des Chartes, au château de Villiers, Draveil (Seine-et-Oise).

- PELLETAN (Camille), [182], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 33.
- PERIER (Ferdinand), [275], rue de l'Arcade, 16.
- PETIT DE JULLEVILLE, [27], professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
- PIAT (A.), [161], rue Saint-Maur, 49.
- PICHON (baron J.), [28], président de la Société des bibliophiles françois, quai d'Anjou, 17.
- PICOT (Georges), [183] juge au tribunal de la Seine, rue Pigalle, 54.
- PORTALIS (baron Roger), [292], boulevard Haussmann, 144.
- POTTIER DE LALAINÉ, [136], directeur du *Bibliographe musical*, boulevard Malesherbes, 65.
- POUGNY, [280], préfet de la Somme.
- PRESSENSÉ (Fr. de), [214], rue d'Assas, 76.
- QUENTIN-BAUCHART (Ernest), [137], rue François I^{er}.
- RAYNAUD (Gaston), [79], archiviste-paléographe, rue Lafitte, 48.
- REGNIER (Adolphe), [241], membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 22.
- REINWALD (C.), [229], libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- RENCOGNE (G. Babinet de), [61], archiviste de la Charente, à Angoulême.
- REYNALD (H.), [232], professeur à la faculté des lettres, à Aix (Bouches-du-Rhône).
- * RICHARD (Éd.), [237], avocat, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
- RICHOU (Gabriel), [80], ancien élève de l'École des Chartes, boulevard Sébastopol, 131.
- RIGOLA (Gaetano), [267], Corso Vittorio Emanuele, Turin; correspondant Champion.
- ROBIN (Camille), [251], rue Lord Byron, 1.
- ROBINEAU (C.), [91], rue de Marignan, 25.
- ROI DES BELGES (Bibliothèque de S. M. le), [196], aux soins de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, rue Mercelis, Ixelles, banlieue de Bruxelles.
- ROLLAND (Eugène), [185], rue du Sommerard, 9.
- ROOFE (William), [195], Craven cottage, Merton Road, Wandsworth, Surrey; correspondant Franck.

- *ROUQUETTE [138], libraire, passage Choiseul, 85.
ROZIÈRE (Eug. de), [32], membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, 48.
RUBLE (baron Alphonse de), [186], rue de Luxembourg, 41.
SARDOU (A.-L.), [320], à Nice.
SAUVAN (F.), [227], rue Delaborde, 46.
SAY (Léon), [130], ministre des finances, député à l'Assemblée nationale, rue La Bruyère, 45.
SCHUCHARDT (Hugo), [139], professeur à l'université de Halle.
SCHURÉ (Éd.), [215], rue d'Assas, 10.
SCHWEIGHEUSER (Alfred), [48], archiviste-paléographe, rue des Écoles, 48.
SEGUIER (Jean-Joseph-Alfred de), [105], conseiller à la Cour, Orléans.
SÉNEMAUD (Éd.), [43], archiviste des Ardennes, à Mézières.
SIEBER (L.), [57], bibliothécaire de l'université de Bâle.
SIMION (L.), [143], à Berlin; correspondant Champion.
SIMPSON (Alex.), [198], Shakspeare Terrace, 16, Sunderland (Angleterre).
SNELGROVE (Arthur), [163], London Hospital, Londres, E.
STECHE (J.), [51], professeur à l'université de Liège.
STENGEL (Edm.), [213], professeur à l'université de Marbourg.
STRASBOURG, Bibliothèque de l'université, [231]; correspondant J. Baer et C^{ie}.
STRAUS (Émile), [106], avocat, rue Saint-Georges, 9.
SUNDBY (Thor), [323], à Copenhague.
TALBERT (F.), [107], professeur à La Flèche.
TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [115], à Gontaud (Lot-et-Gar.).
TARNEAU (Jules), [306], notaire, à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.
TECHENER (Léon), [239], libraire, rue de l'Arbre-Sec, 52.
TEMPIER (D.), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc.
TERRAT (Barthélemy), [250], agrégé de la faculté de droit de Douai.
THÉVENIN (M.), [108], répétiteur à l'École des hautes études, rue du Cherche-Midi, 55.
THOMPSON (E. Maunde), [193], du Musée Britannique, Londres; correspondant Borrani.

- THUROT (Ch.), [33], membre de l'Institut, rue Gay-Lussac, 5.
TISSOT (Amédée), [53], bibliothécaire de la ville de Lisieux.
TOURTOULON (baron Ch. de), [34], au château de Randon par Montpellier.
TRIER (G.), [54], Köbmagergade, 22, à Copenhague.
TROCHON (l'abbé Charles), [297], bibliothécaire de l'évêché, à Coutances.
TRUEBNER (N.), [166], libraire, Londres, Ludgate Hill, 57.
*TRUELLE-SAINT-EVRON, [109], rue Saint-Honoré, 229.
TWIETMEYER, [216], libraire, à Leipzig; correspondant Champion.
VAESEN (Joseph), [294], élève de l'École des Chartes, rue Madame, 39.
VENDEUVRE (baron de), [140].
VIAN (L. R.), [141], ancien notaire, à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).
VIENNE, Bibliothèque impériale et royale, [278].
VIENNE, Bibliothèque de la cour, [277]; correspondant Champion.
VIEWEG (F.), [67], libraire, rue Richelieu, 67.
VILLARD (Th.), [287], boulevard Malesherbes, 172.
VITU (Auguste), [308], avenue de Wagram, 36.
VOGÜÉ (comte de), [110], membre de l'Institut, ambassadeur de France à Vienne.
WARD (H. L. D.), [226], du Musée Britannique, Londres.
WARNER (G. F.), [194], du Musée Britannique, Londres; correspondant Borrani.
WEIMAR (Bibliothèque de), [153].
WEY (Fr.), [35], inspecteur général des archives, rue de Marceil, 57, à Saint-Germain-en-Laye.
WHITE (George), [40], Court House, Epsom.
WILLEMS (A.), [65], membre de la Société des bibliophiles belges, chaussée de Haecht, 65, Bruxelles.
WÜRTENBERGER (Auguste), [318], propriétaire de la librairie Loescher, via Tornabuoni, 20, à Turin; correspondant O. Lorenz.

LISTE DES MEMBRES

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. BAUDRY.	MM. MONTAIGLON (de).
BONNARDOT.	PANNIER.
BORDIER.	PARIS (G.).
DIDOT.	PARIS (P.).
EGGER.	PICOT (E.).
GAUTIER	QUEUX DE SAINT-HILAIRE
LABORDE (marquis de).	(marquis de).
LUCE.	ROTHSCHILD (baron J. de).
MARTY-LAVEAUX.	ROZIÈRE (de).
MEYER.	RUBLE (baron de).
MICHELANT.	THUROT.
MOLAND.	WEY.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

<i>Président</i>	MM. P. PARIS.
<i>Vice-présidents</i>	EGGER, G. PARIS.
<i>Administrateur</i>	Marquis DE QUEUX DE SAINT- HILAIRE.
<i>Secrétaire</i>	MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i>	PANNIER.
<i>Trésorier</i>	Baron J. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i>	PICOT (E.).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 15 avril 1875, à 4 heures.

Présidence de M. P. PARIS, président provisoire.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en indiquant brièvement le but que se propose la Société. Il donne ensuite lecture d'un projet de statuts, qui est approuvé avec de légères modifications (ci-dessus p. 1).

L'assemblée procède ensuite à l'élection du bureau et du conseil d'administration (voir ci-dessus, p. 19), M. N. de Wailly, qui avait présidé les réunions préparatoires de la Société, ayant au préalable décliné toute nomination.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 19 avril 1875, à 4 heures.

Présidence de M. P. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Bordier, Delisle, Didot, Gautier, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, Moland, de Montaiglon, Pannier, P. Paris,

G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild, de Rozière, de Ruble, Thurot et Wey.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître les noms de trois nouveaux adhérents : MM. Blancard, répétiteur à l'École des langues orientales, Dumouchel, professeur à l'université de Moscou, et Bethmont, député.

M. DELISLE offre au Conseil son cabinet, pour y tenir ses séances. Cette offre gracieuse est acceptée avec reconnaissance.

Le Conseil décide qu'il n'y aura point de comité de publication permanent, que chaque projet de publication sera renvoyé à une commission spéciale.

Le Conseil est informé que M. le baron J. de Rothschild prend à sa charge les frais de publicité faits jusqu'à ce jour pour la Société. M. le président adresse à M. de Rothschild les remerciements de la Société.

Une commission composée de MM. G. Paris, de Laborde et Michelant, auxquels s'adjoindront le président et le secrétaire, est chargée d'élaborer le règlement de la Société.

Le Conseil décide en principe que des honoraires seront alloués aux auteurs ; ces honoraires pourront varier selon les difficultés du travail. La commission du règlement déterminera le chiffre minimum de ces honoraires. En outre dix exemplaires (neuf sur papier ordinaire et un seul sur papier fort) seront attribués aux auteurs.

Le Conseil discute la question de savoir si les publications de la Société seront revêtues d'un cartonnage. Les avis sont partagés sur ce sujet. MM. Gautier et G. Paris se chargent de recueillir des renseignements précis sur le prix des cartonnages.

Le Conseil décide qu'une remise de 10 pour 100 sera faite aux libraires qui recevront des souscriptions pour la

Société, et feront pour les membres l'office de correspondants.

Propositions de publications :

Par M. G. Paris : *Chansons populaires françaises du quinzième siècle*. Renvoi à une commission composée de MM. Marty-Laveaux, de Queux de Saint-Hilaire et de Montaiglon.

Par M. L. Pannier : *Débat des hérauts de France et d'Angleterre*; œuvre en prose du quinzième siècle. Renvoi à une commission composée de MM. Baudry, Luce et Michelant.

Par MM. Normand et Raynaud : *La Chanson d'Aiol et Mirabel*. Renvoi à une commission composée de MM. Gautier, Moland et G. Paris.

Par M. Bordier : *Les Poèmes de Clermont-Ferrant (Saint-Léger et la Passion)*, reproduits en fac-simile par la photogravure (procédé Dujardin). M. Bordier présente un spécimen de cette reproduction, dont il offre de céder les planches à la Société, celle-ci devant désigner un éditeur qui accompagnerait ces fac-simile du travail nécessaire. Renvoi à une commission composée de MM. Delisle, Gautier, G. Paris.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Bibliothèque nationale (chez M. Delisle),
le 26 avril 1875, à 4 heures.

Présidence de M. P. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Bordier, Delisle, Gautier, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, Moland, de Montaiglon, Pannier, P. Paris, G. Paris, de

Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild, de Rozière, de Ruble, Thurot.

M. le président fait connaître les noms de deux nouveaux adhérents, MM. Duloup et Blanchemain.

M. L. Gautier lit sur le projet de publication des poèmes de Clermont-Ferrand (*Saint-Léger* et la *Passion*) un rapport dont voici le résumé : La commission chargée d'examiner ce projet (voir le procès-verbal de la séance précédente) approuve de tous points l'exécution des planches reproduites en photogravure par M. Dujardin, et en propose à la Société l'acquisition. M. G. Paris se charge de l'édition que doivent accompagner ces fac-simile. En outre, M. G. Paris a proposé à la commission de joindre aux poèmes de Clermont-Ferrand le fac-simile (qui serait exécuté par le même procédé), et une édition, avec introduction, notes et glossaire, des serments de 842 (tels qu'ils sont contenus dans l'unique manuscrit de l'historien Nithard), du chant de sainte Eulalie, et du fragment de Valenciennes, le tout devant former un volume de 10 feuilles environ, qui pourrait prendre pour titre : *les plus anciens monuments de la langue française*. La commission, dont M. Gautier est le rapporteur, conclut à l'adoption de la proposition de M. G. Paris, et fait ressortir le grand intérêt de cette publication.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées. M. Meyer est désigné comme commissaire responsable de la publication de M. G. Paris.

A propos de cette décision, M. de Rothschild fait remarquer qu'il y aurait économie pour la Société à borner son tirage de façon à dépasser de peu le nombre d'exemplaires dont elle a actuellement besoin, et à faire conserver les clichés de ses publications. Le Conseil se réserve de revenir sur cette question lors de la mise sous presse d'un volume.

M. de Montaignon propose au Conseil la publication d'un recueil de farces connu sous le nom de Farces du manuscrit La Vallière. Renvoi à une commission composée de MM. Michelant, Pannier, G. Paris.

Le Conseil décide que les publications de la Société seront faites dans le format in-8° carré, et avec les caractères elzéviriens de la fonderie générale; que le Bulletin sera imprimé à Paris, chez M. Chamerot, qu'il contiendra les procès-verbaux des séances, les rapports annuels du secrétaire et du trésorier, et des notices de manuscrits relatifs à l'ancienne littérature de la France; qu'il sera publié en quatre numéros trimestriels d'environ deux feuilles.

Le Conseil ayant désiré qu'une marque fût imprimée sur chacune de ses publications, M. Bordier se charge de chercher dans les manuscrits à miniatures de la Bibliothèque nationale et d'apporter à la prochaine séance du conseil quelques types de personnages écrivant.

Une commission, composée du président, de l'administrateur, du secrétaire et du trésorier, est chargée de dresser, de concert avec MM. Didot, le projet du traité qui réglera les rapports de la Société avec son éditeur.

NOTICE

D'UN RECUEIL MANUSCRIT DE POÉSIES FRANÇAISES DU XIII^e AU XV^e SIÈCLE, APPARTENANT A WESTMINSTER ABBEY.

Ce manuscrit m'a été communiqué en septembre dernier par M. Bradshaw, bibliothécaire de l'Université de Cambridge, qui, l'ayant emprunté à la bibliothèque du chapitre de Westminster depuis quelque temps déjà, a bien voulu me permettre d'en prendre une notice. Je dois dire tout d'abord que le recueil en question n'a pas une bien grande valeur, et que j'aurais volontiers laissé le soin de le décrire à quelque personne plus versée que moi dans la littérature des derniers temps du moyen âge, si, au lieu d'être conservé à Westminster abbey, il figurait sur le catalogue de quelque grande bibliothèque.

C'est un manuscrit sur papier, qui paraît avoir été exécuté en France, vers le milieu du quinzième siècle. Il a dû être porté d'assez bonne heure en Angleterre, car on trouve en divers endroits des mots anglais ou même des phrases entières, d'une écriture du commencement du XVI^e siècle, qui ne sont rien de plus que des essais de plume. Il a beaucoup souffert : le commencement et la fin manquent, et des premiers feuillets il ne reste que quelques fragments.

Les pièces dont se compose ce recueil m'ont paru antérieures au quinzième siècle, au règne de Charles VII à tout le moins. Cependant, peu versé dans l'étude de la poésie de cette époque, je craindrais d'être trop affirmatif sur ce point. Le fait est que les pièces que je puis identifier sont en effet du XIII^e au XV^e siècle. La liste n'en est pas longue.

N^{os} 3, 61, 62, 64. Ce sont des *Demandes amoureuses*. Les recueils de ce genre ne sont pas rares dans les manuscrits.

Le plus ancien que je connaisse se trouve, égaré parmi

des jeux-partis, dans le manuscrit Douce 308 de la Bodleyenne, à Oxford¹. Un autre a été publié d'après un ms. de Montpellier², et se rencontre avec peu de différences dans le ms. fr. 12615 de la Bibl. nat., et dans un ms. appartenant au marquis de Bath³. Enfin un troisième, qui a certaines demandes en commun avec le précédent, est copié dans un des plus riches volumes du Musée Britannique (Bibl. reg. 16. F. II.), dont une notice a été donnée par Vallet de Viriville⁴. Un recueil de *Demandes amoureuses* a été souvent imprimé, voy. Brunet aux mots *Adevineaux* et *Demandes*.

N° 37. Cette ballade est, de toutes celles que contient le manuscrit de Westminster abbey, la seule sur laquelle je sois en état de dire quelque chose, et encore mes renseignements se bornent-ils à constater que le refrain : « Je meur de soif bien près de la fontaine » est le premier vers, et en quelque sorte la matière, de onze ballades différentes, composées par Charles d'Orléans et autres poètes, entre lesquels Villon⁵. Ces onze ballades figurent dans les recueils des poésies du duc d'Orléans (édition Guichard, p. 128 à 138), et l'une d'elles, celle de Simonnet Caillau (édition Guichard, p. 138), se trouve en dehors des œuvres de Ch. d'Orléans, dans un manuscrit appartenant à M. le baron Pichon⁶.

N° 57. Le Dit des douze mois, contenant une division de la vie humaine en douze phases comparées aux douze

¹ Voy. mes *Documents mss. de l'anc. littérat. de la France*, p. 217, note 1, ou *Arch. des Missions*, 2^e série, V, 221.

² *Revue des langues romanes*, III, 322 et 324.

³ *Third Report of the Royal Commission on historical Manuscripts*, 1873, p. 180.

⁴ *Bulletin du Bibliophile*, 1846, p. 845 et suiv. — Vallet de Viriville cite ce manuscrit sous la cote impossible 11, F. 16.

⁵ La ballade de Villon a été insérée dans les éditions de ses œuvres (Janet, p. 110).

⁶ Voy. A. de Montaiglon, *Poésies des xv^e et xv^e siècles*, V, 262-3.

mois de l'année, se rencontre en divers manuscrits, depuis la fin du quatorzième siècle. Je me propose de le publier prochainement, avec diverses pièces relatives au même sujet.

N° 58. Les deux premiers vers sont fort semblables au début d'une pièce du treizième siècle publiée par M. Th. Wright (*Reliquiæ antiquæ*, II, 221) d'après le manuscrit Harleyen 2253 ; mais là s'arrête la ressemblance, autant du moins que j'en puis juger par les quatre vers que j'ai copiés de la pièce de Westminster abbey¹. Le sujet et le caractère des deux pièces ne peuvent au reste manquer de présenter la plus grande analogie. Voici le début de la pièce du manuscrit Harleyen :

Quy femme prent a compagnie,
Veiez s'il fait sen ou folye ;
Qy en femme despent sa cure
Oiez sa mort e sa dreiture ;
Qy femme eyme e femme creit
Sa mort brace, sa mort beyt ;
Qy coveyte ou femme preyse
Sa mort quert e nulle eyse, etc.

N° 60. Sous ce titre « un dit d'amours » nous avons ici un extrait du *Chastiment des dames*, de Robert de Blois, publié dans le second volume de Barbazan, édition Méon. Les quatre vers cités correspondent aux vers 864-7 et 894-7 de l'édition. Il est toujours intéressant de constater la présence d'un poème du treizième siècle dans un manuscrit du quinzième.

N° 63. *Ventes d'amour*. On en trouvera un texte, établi d'après trois éditions gothiques, dans le *Recueil de*

¹ M. Bradshaw, qui a bien voulu vérifier sur le ms. une épreuve de cette notice, m'écrit que le texte Harleyen et le texte de Westminster ne présentent, à partir du troisième vers, que des ressemblances générales dues à la communauté du sujet. Le premier contient 96 vers seulement et le second 126.

poésies françoises des quinzième et seizième siècles de M. de Montaignon, t. V, p. 204. Il en existe diverses rédactions manuscrites, l'une (peut-être la plus ancienne) est de Christine de Pisan. Ce jeu persiste encore dans la poésie populaire; voy. Damase Arbaud, *Chants pop. de la Provence*, I, 220.

N 64. *L'Epistre au Dieu d'amours* est un poëme composé par Christine de Pisan en 1399 (Bibl. nat. fr. 604, fol. 51; 835, fol. 45). Les dernières lignes donnent la date ainsi qu'il suit :

Donné en l'air, en nostre grant palais,
Le jour de may, la solempnée feste,
Ou les amans nous font mainte requeste,
L'an de grâce mil iij^e. .iiij^{xx}.
Et xix, presens dieux et daïns.

M. Bradshaw m'apprend que cette pièce a été imitée¹ par Occleve, dont le poëme, *The letter of Cupide*, se trouve dans les anciennes éditions de Chaucer. Voici, en effet, d'après le Chaucer de John Urry (London, 1721), p. 534, les vers correspondants à ceux qu'on vient de lire :

Vrittin in the lustie moneth of maie,
In our paleis, where many a million
Of lovirs true have habitacion,
In the year of grace joyfull and joconde
A thousande fowir hundrid and seconde.

N° 65. Le *Livre de la Pastoure* est aussi de Christine de Pisan, et se trouve dans les recueils de ses œuvres; voyez par exemple le manuscrit Bibl. nat. fr. 836 fol. 48 Il est transcrit séparément et sans nom d'auteur, dans le manuscrit fr. 2184.

P. MEYER.

Voici maintenant la description du manuscrit.

Le premier feuillet est coupé, mais paraît avoir été laissé blanc ; du second il reste ce fragment d'un virelai :

1. A.....
 Et assise
 Lassus ou ti.....
 A saint Gervais.....
 Sans faintisse,
 Suis venu a cest *matin*
 Comme vostre pelerin,
 Chief enclin.
 Humblement je vous *presente*
 Mon ame et mon corps, *affin*
 Qu'a ma fin
 Vous vueilliés estre presente.

 Vierge douce debonnaire,
 Exemplaire
 De parf.....

Les trois feuillets suivants paraissent contenir la suite de la même pièce, le v° du f° 4 est blanc. D'après l'envoi, il paraît que cette poésie accompagnait un tableau donné à une chapelle de Notre-Dame. Voici cet envoi (fol. 5) :

A celui soit guerredonné
Au jour du jugement a l'ame
Qui ce tablel cy a donné
A la chapelle Nostre Dame.
 Amen.

2. F° 6-9. Virelai, dont le premier couplet est ainsi conçu :

A ce premier jour de may
 Soubz ung may
Vert, plaisant et gracieux,
Seul a par moy me trouvay,
 Et songay
Comme merencolieux

Que veoye en pluseurs lieux
Gens joyeux
Menans amoureuse vie ;
Pourquoy? car nul ne soit (*l. n'estoit ?*) seulz
De tous ceulx,
Ains avoit chascun s'amyé.

3. F^o 9 r^o.

Qu'esse que d'amours? — C'est plaisance folle.
Quel est l'arbre d'amours¹?
— Les racines sont del delis,
Et les branches sont de souppirs ;
Les fueilles sont de beau parler,
Et le fruit est de bien amer.
Du chastiau d'amours vous demant
Quel est le premier fondement ?
— Loyaul amer²....

4. F^o 11 v^o.

Amours, amours, jadis soulloye
Chanter danser et mener joye,
Et maintenant
Douleur m'assault et me guerroye,
De desespoir suis en la voye
Par hardement....

5. F^o 14. *Complainte d'amant* (sept strophes rimant,
a b a b b c b c).

Belle, prenés temps et espasse
De regarder mes piteux cas...

6. F^o 15. *Balade*³, ayant pour refrain :

Grace en servant pour mercy desservir.

¹ Cette question et sa réponse font partie des *demandes* contenues dans le ms. 12615.

² Par ces trois vers débutent les *demandes* du ms. de Londres (voy. *Bullet. du Biblioph.*, 1846, p. 848), et celles du ms. du M^{is} de Bath. Ils se trouvent aussi dans le ms. 12615 et dans le texte de Montpellier auquel manque le second vers (voy. *Rev. des l. rom.*, III, 322).

³ Lorsque le titre est fourni par le ms., je l'imprime en italique.

F^o 15 r^o et suiv. *Balades amoureuses*. Refrains :

7. Douce dame, pour vostre amour avoir.
8. Tant pour l'espoir que j'ay de la veoir.
9. De mieulx en mieulx serviray ma maïstresse.
10. Tout seul demeure ainsi comme confus.

11. F^o 17 v^o. *Virelay*.

Pensant a la grant amour...

12. F^o 18. *Virelay*.

Honneur, joie, paix et santé...

12. Rondel, ayant pour refrain :

Plus n'aray esbatement
Quant de vous ne suis prouchains.

13. *Lay*.

J'ai servy amours
Et feray tousjours
Trestout mon vivant. .

14. F^o 16 v^o. *Autre lay*.

Las! tout mon desir,
Mon joieux plaisir,
Ma vie et m'amour...

15. F^o 19 v^o. *Lay*.

Autre ne vueil
Servir a mon vueil
Que vous a qui je suis...

F^o 20. *Balades* :

16. On voit tout et ne voit on goute.
17. Contre le bien et la joie que j'ay.
18. Par faulce envye et langue envenimée.
19. En ce peril atens mercy ou mort.
20. Et me feussiez cent mile fois plus dure.

21. Que mercy ne puis avoir,
N'en vous doulx parler atraire.
 22. Qui de s'amour veult faire bonne garde.
 23. Cil trois m'ont mort et elle que Dieu gard.
 24. Traire il m'est grief, mais ne m'en puis retraire.
 25. Je suis bany de bonne compaignie.
 26. Tant que pitié ou amour lui dira,
 27. Qu'autre de vous jamais ne quier avoir.
 28. Au gré d'amours et a l'onneur ma dame.
 29. Vostre reffus que d'une autre l'ottroy.
 30. Ne me soiez de vostre amour lointaigne,
 31. Dame, convient que vous soie lointaings,
 32. Je la feray de dueil mourir ou taire.
 33. M'ont a ce mis que pour amer mourroy.
 34. Mais quant luy plaist en gré reçoÿ la mort.
 - 34^{bis} A ce dessoubz qu'a ce desseure.
35. F^o 27. *Balade amoureuse*. Ce n'est pourtant pas une balade, mais une chanson de cinq couplets rimant *a b a b c c d d e e d*, plus un envoi.

Vint [et] cinq poins sont en amant au cler...

F^o 27 v^o et suiv. *Balades*.

36. Pardonnez moy, besoing le me fait faire.
37. Je meur de soif bien près de la fontaine.
38. Fol fu du faire mais du laisser fu saige,
39. D'amer autry ne d'autry estre amée.
40. Envers soussy de povre mesnaigier.
41. Ne t'en chaille car le cuer est tout tien.
42. Petit guerredon me rent dur et amer.
43. S'en loe amours et vous ma dame aussi.

La moitié du f^o 29 étant coupée dans le sens de la longueur, on ne peut savoir ce que contenaient la 2^e col. du r^o, ni la 1^{re} du v^o. La 2^e col. du v^o contient autre chose qu'une ballade. Voici les derniers vers de cette colonne :

44. Et si fais bien par mon fol saiges sens
Que le soleil est a myenuit couchans;
Et toute nuit quant il me plaist esclere
D'une espringal courtoise debonnaire,
Et les estoiles qui sont cleres luisans,
L'une a l'autre je fais plus tost contens
Qu'un oeil ne clot et oevre sans mesfaire.

Au f^o 30 les ballades reprennent :

45. Puis que pour vous et pour amer mourray.
46. Quant loyaulté ne maint en son viaire.
47. De vray amant et de lealle amie.
48. Puisque ma dame [ou la belle] si m'a sa foy menty.
49. Celui qui veult ceste vie hanter.
50. A mol pastour lou liu¹ chie layne.

51. F^o 31 v^o *Balade couronnée.*

Car jamais homs ne mourra pour plus belle.

52. F^o 32. *Balade pour rire.*

De balader sur estas je prens fin.

F^o 32 v^o. *Balades.*

53. En espousant ung grant tas de florins.
54. Sont reculez et pour argent.
55. Pour honorer le noble estat d'amours.
56. Et de ce tousjours suis en doubte.

57. F^o 33 v^o. *Le dit des .xij. mois.*

Il est voir qu'en .xij. saisons
Se change .xij. fois ly homs.
Tout ainsi que les .xij. mois
Se changent en l'an .xij. fois,

¹ Le loup; voy. Le Roux de Lincy, *le Livre des Prov.*, I, 179; II, 460, 472.

Selon le droit cours de nature,
Tout ainsi que (*l. T. ensemment*) la creature
Se change de .vj. ans en .vj. ans
Par .xij. fois; cils .xij. temps
(Et) sont .lxxij. ans en nombre;
Adont s'en va couchier en l'ombre
De viellesse ou convient venir,
Ou il fault (*l. convient*) jeune mourir.
Premier prenray a commencer
Six ans pour le mois de Janvier....

58. F^o 35 v^o. *Le dit de la condition des femmes.*

Uns homs qui se marie
Veés s'il fait sens ou folie.
Femme si engigne et deçoit
Celui qui plus l'ayme et la croit...

59. F^o 37 v^o. *Balade couronnée sur l'estat des femmes.*

Les trois estas s'en duellent a merveilles.

60. F^o 38 v^o. *Un dit d'amours.*

Cilz musars qui se vont vantant
De bonne amour ne tant ne quant
Ne sentent mais fors que un' ombre
De fol penser que les encombre.
.
.
Amours est de grant desroy,
Amours ne craint conte ne roy,
Amours ne doubtte espée trenchant
Amours ne doubtte feu ardent.

61. F^o 42. *Geux partiꝝ d'amours.*

Dame, je vous demande se femmes sont aussi jalouses
comme les hommes? — Sire, je croy bien qu'elles sont jalou-
ses et plus tost que les hommes.

62. F^o 45. *Autre jeu party de demandes*, écrit comme prose.

Leal amant, si après respondez :
Se vous amez belle dame senée,
Dictes lui que seroit mieulx vostre gré
Ou que s'amour eüssiez conquestée
De vous sans autre pourveance
Au chief d'un an a paine et a grevance,
Ou par moien que vous bien an ussiez,
Au chief d'un mois conquise l'eüssiez ?

Aubelet respont :

A ce respont je¹ suis bien apresté,
Et dit que amours est plus tost ottroié
Par bon moien et leal et secret,
Et par ce est dame a bon acort menée,
Sans un an mettre, par bonne diligence ;
En un seul jour ce fait toute acordance
Par le moien que bien est devisé ;
Dont vault il mieulx que sans et plus prisié.

Suit immédiatement, écrit comme prose :

63. *Demandes.*

Je vous vens la giroflée.
Dite, pucelle, sans demorée
De vostre amour, s'il vous agrée,
Comme je la porray avoir,
De vous vueil aprendre et savoir.

Responce (incomplète par suite de la perte d'un feuillet) :

M'amour aurez entierement.....

61. F^o 46. *Comment la dame demande au sire.*

Quelz sont les .viiij. vertus que vray amans doit avoir ? et parle en tel maniere comme cy après s'ensuit :

Sire, pour ce qu'entre vous hommes estes et devez estre plus parfaitement fondez en vray sens de nature que entre

¹ Peut-être faudrait-il : *A ce respont, j'e[n] ..*, et au vers suivant *di* ?

nous femmes ne sommes, que Dieu a formées de plus foible condicion...

65. F^o 52. *Cy commence l'epistre au dieu d'amours.*

Cupido, dieu par la grace de lui,
Dieu des amans sans aide de nulluy,
Regnant en l'air du ciel tres reluisans...

66. F^o 65. *Cy commence le livre de la pastoure.*

Moy de sagece pou duite,
Ja par mainte fois deduite
Me suis a faire dittiés,
Combien que pou entremettre
M'en saiche, mais pour desmettre
Aucunement la pesance.....

67. F^o 76. Pièce sans titre, contenant 34 strophes de 8 vers dont voici la première :

Je voy que chascun amoureux
Se veult ce jour apparier ;
Je voy chascun estre joyeux,
Je voy le temps renouveler,
Je voy chanter rire et danser,
Maiz me voy seul en tristesse,
Pour ce que j'ay perdu mon per
Non pas per maiz dame et maistresse.

Viennent ensuite 4 strophes de 13 vers (f^o 80 2^o) :

68. Jeune, gente, souefve riviere
D'onneur et de joyeuse chiere
Qui font en vous beaulté flourir...

Derniers vers (f^o 80 v^o et dernier).

Mais se j'eusse d'amer entente
Je feisse parolle plus brefve.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 17 juin 1875,
à 3 h. 1/2.

Présidence de M. EGGER, vice-président.

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, Didot, Egger, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, Pannier, G. Paris, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild, de Rozière, de Ruble, Thurot, Wey. — M. Magimel, associé de la maison Didot, assiste à la séance.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : M. Delaville-Leroulx, la Bibliothèque de la Cour et de l'État à Munich, MM. Carrel, Guilmoto, Lecesne, la Bodlienne à Oxford, MM. Tarneau, de Villemessant, Vitu, Lallement (membre perpétuel), Bossert, le marquis de Beauvoir, le duc de Chartres, D^r Doyon, Franck (J.), Klotz, Batilliat, Bouilly, Würtemberger, Magnien, Sardou (A.-L.), Stimming (membre perp.), Pagès, Sundby, Fontane, Moisy, Marescot, Maillet, Chavane, Bodinier,

Joubert, Fuster, de Beer, la Bibliothèque Paulina à Munster, MM. le comte de Beauvoir, Bailey, Kerby et Endean, Hodges, Foster et C^{ie}, le comte Berthier.

M. de Rothschild fait connaître au conseil le projet de traité rédigé de concert entre la commission nommée à cet effet dans la précédente séance et MM. Didot. Ce projet est discuté et adopté. MM. Didot se chargent de distribuer les volumes publiés par la Société aux membres résidant à Paris et aux correspondants des membres résidant en province ou à l'étranger. Le *Bulletin* sera envoyé directement à tous les membres.

M. de Montaiglon, empêché de se rendre à la séance, adresse par lettre un rapport sur le projet de publication des *Chansons populaires françaises du quinzième siècle* (ms. de la Bibl. nat. fr. 12744), proposé par M. G. Paris, et recommande vivement, tant en son nom qu'en celui de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire et de M. Marty-Laveaux, cette publication, intéressante non-seulement pour l'histoire de notre littérature populaire, mais aussi pour celle de la musique, puisque M. Gevaert veut bien se charger d'y joindre la transcription des mélodies qui accompagnent les chansons dans le manuscrit. M. de Queux de Saint-Hilaire appuie les observations de M. de Montaiglon. Le Conseil décide la mise sous presse immédiate des *Chansons populaires françaises du quinzième siècle*, auxquelles seront joints des spécimens de la musique, telle qu'elle est notée dans le manuscrit, avec les transcriptions dues à M. Gevaert. Le Conseil fixe à 30 francs par feuille les honoraires attribués à cette publication.

M. G. Paris donne lecture d'un rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication de la chanson d'*Aiol et Mirabel*, présenté par MM. Normand et Raynaud.

La chanson d'*Aiol* a été depuis longtemps signalée à l'attention des savants. L'originalité de la première partie, la singularité du rythme de cette première partie et du mélange qui en est fait avec le rythme alexandrin, la liberté des assonances, sont des raisons suffisantes pour la rendre digne d'une publication. Il faut y joindre le succès que ce poème a obtenu, non-seulement en France, mais à l'étranger : il a été imité en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas.

L'édition n'offre pas de difficultés particulières, le poème ne nous étant parvenu que dans un seul manuscrit. La copie présentée par les éditeurs est complète ; M. G. Paris l'a revue et la juge en état d'être mise immédiatement sous presse. La préface a besoin de certaines modifications qui ont été indiquées à MM. Normand et Raynaud, et qu'ils sont disposés à y introduire. Elle est d'ailleurs de peu d'étendue et ne retardera pas la publication.

Le Conseil, adoptant les conclusions de MM. G. Paris, Gautier et Moland, décide la mise sous presse immédiate de la chanson d'*Aiol*. Les éditeurs devront joindre à leur édition un glossaire.

M. Baudry, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication du *Débat des hérauts de France et d'Angleterre* (MM. Baudry, Luce et Michéant), fait connaître que la commission attend pour présenter son rapport que M. Pannier ait remis sa préface. La commission pense qu'en général, pour éviter toute interruption dans une impression commencée, il y a lieu de n'autoriser la mise sous presse d'un ouvrage que lorsque le manuscrit en est complet en toutes ses parties. — M. Pannier pense avoir son manuscrit prêt pour la prochaine séance ; ce qui l'a retardé, c'est la nécessité de faire copier, pour le joindre à son édition, un opuscule

anglais publié en réponse au *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, sous le titre de « *The Debate betwene the Heraldes of Englande and Fraunce*, « compyled by Johne Coke, clerk of the Statutes of the « Staple of Vestmynster » (vers 1550). Un exemplaire de cet opuscule, qui est une rareté bibliographique, a été récemment acquis par M. de Rothschild, qui a bien voulu le mettre à la disposition de M. Pannier.

Le Conseil charge une commission composée de M. G. Masson, de Rothschild, de Queux de Saint-Hilaire et P. Meyer de choisir des échantillons de papier pour les publications de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 28 juillet 1875,
à 3 h. 1/2.

Présidence de M. H. MICHELANT.

Sont présents : MM. Bonnardot, de Laborde, Luce, Meyer, Michelant, Moland, de Montaiglon, Pannier, Picot, de Rothschild, Thurot, Wey.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. le D^r Farge, van Loghem, Saintsbury, W. Wright, H. Bradshaw (membre perp.), le comte de Montebello, G. Fagniez, E. Hucher, Ch. Royer.

L'édition des *Chansons populaires françaises du quinzième siècle*, préparée par M. G. Paris, étant en état d'être mise sous presse, le Conseil désigne, comme commissaire

responsable, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. — M. Michelant est désigné pour être le commissaire de la publication du *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre* par M. Pannier. — Ces deux volumes seront mis sous presse immédiatement.

Propositions de publications :

Par M. le D^r Bos : d'une Vie de saint Gille en vers octosyllabiques, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque Riccardi, à Florence. Renvoi à une commission composée de MM. de Laborde, Marty-Laveaux et Meyer.

Par M. Michelant : des romans de *Guillaume de Paierme* et de *l'Escoufle*. Renvoi à une commission composée de MM. Bonnardot, de Montaiglon et Pannier.

M. le Trésorier donne au Conseil des renseignements sur l'état financier de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 17 octobre 1875,
à 3 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, vice-président.

Sont présents : MM. Baudry, Gautier, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, de Montaiglon, Pannier, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. Pastureau, capitaine au 41^e régiment d'infanterie, le comte de Puymaigre, Lister

(membre perpétuel), Scholle, Em. Trier, Geiger, Gust. Masson, van der Hæghen, vicomte de Grouchy, Aug. Boucher, Volmöller, Fanjoux, Lepetit.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : Les *Chansons populaires françaises* en sont à leur dixième feuille. L'éditeur pense que l'impression en sera terminée dans les premiers jours de novembre. M. Gevaërt a remis la transcription de la musique. — Le *Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre* vient d'être envoyé à l'imprimerie.

Imprimerie Gouverneur. Les deux premières feuilles d'*Aiol* sont tirées.

M. le Président expose au Conseil que l'impression de l'*Aiol* ne pouvant être terminée cette année, il est nécessaire de mettre immédiatement sous presse un ouvrage qui puisse être distribué avant la fin de l'année, en même temps que les *Chansons populaires* et le *Débat des Hérauts d'armes*. Cet ouvrage pourrait être le roman de Guillaume de Palerme, proposé à la dernière séance par M. Michelant. La mise sous presse immédiate de ce volume est décidée, et M. G. Paris nommé commissaire.

M. le Président propose, pour compléter l'exercice 1875, la distribution du recueil de fac-similés qui doit accompagner l'édition des plus anciens monuments de la langue française (voy. la séance du 26 avril). Les fac-similés des poèmes de Clermont-Ferrand et des serments de 842 sont déjà prêts : il ne reste plus à faire que ceux de *Sainte Eulalie* et du fragment de Valenciennes. L'édition qui doit les accompagner ferait partie de l'exercice de 1876. Cette proposition est adoptée.

M. Meyer fait un rapport oral au nom de la commis-

sion chargée d'examiner le projet de publication de la Vie de saint Gille, présenté par M. le D^r Bos (voy. la séance précédente). Cette légende en vers, qui a pour auteur Guillaume de Berneville, poëte jusqu'à ce jour inconnu, est un texte du douzième siècle, à divers égards fort intéressant. La copie adressée par M. le D^r Bos vient d'être vérifiée partiellement à Florence sur le manuscrit par M. de Laborde, et a paru fort exacte. En raison des difficultés très-réelles que présentera l'édition de ce poëme, M. Meyer propose que M. G. Paris soit adjoint, comme collaborateur, à M. Bos. Cette proposition, qui a obtenu l'assentiment de MM. Bos et Paris, est adoptée.

M. Meyer propose, en son nom personnel, la publication du roman de Brun de la Montagne, dont on ne connaît qu'un manuscrit incomplet (Bibl. nat. franç. 2170), et dont il possède, depuis de longues années, une copie entièrement prête pour l'impression. Renvoi à une commission composée de MM. Michelant, Pannier et G. Paris.

Sur la proposition de M. le Président, une commission composée de MM. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, G. Paris et Meyer, est chargée de faire choix d'un modèle de cartonnage pour les volumes publiés par la Société.

M. Luce demande que le conseil dresse une liste des textes qu'il serait le plus intéressant de publier, afin de susciter des éditeurs pour ces publications. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, M. le Président invite M. Luce à donner lui-même à sa proposition une forme plus précise sur laquelle on discutera à la prochaine séance.

NOTICE

DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON N° 298².

Ce manuscrit, écrit au quatorzième siècle (on trouvera plus loin les dates précises), se compose de deux cent cinquante-deux feuillets à deux colonnes (ou plutôt se composait, car on verra qu'il en manque vingt-sept). Il était orné d'un assez grand nombre de miniatures, qui ont presque toutes été coupées. En tête est une table des matières ainsi intitulée : *Ce sont les devises et les rubriques de ce livre ouquel a plusieurs roumans si comme ils sont intitulé cy dedans.*

Viennent ensuite les pièces suivantes.

1. *Le roman de la Rose* (f^o 1-cvi).
2. F^o cvii r^o. *L'epistre des femmes.*

Commencement :

Se hom congnoissoit l'avantage
Que Dieux, quant le fist a s'ymage,
Li donna, ce fut congnoissance,
Moult avroit au cuer grant poissance
Quant d'en user ne saroit rien
A dessevrer le mal du bien.

Fin :

Aucure foiz l'ay je veu ;
Mais tant vous di qu'ay congneu
Que qui aime et croit fole feme
Gaste son temps, pert cors et ame.

Une pièce différente a été publiée sous le même titre par M. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 21. — Sur un autre morceau portant aussi ce titre, voy. *Romania*, I, 209.

3. F^o CVII r^o b. *L'evangile des fames.*

Commencement :

L'evangile des fames vous voeil ci raconter.
Moult grant profit en vient qui le vuelt escouter :
Cent jours de vray pardon y puet l'en conquerter ;
Marie de Compieingne le conquist oultre mer.

Fin :

Qui conseil veut avoir et sehur et certain
A feme le voit querre, si n'ira pas en vain :
Leur conseil est si bon et au soir et au main
Que ja homs n'iert honniz se feme n'i met main.

Publié dans Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 26,
d'après plusieurs manuscrits de la Bibl. nat.

4. F^o CVIII r^o b. *C'est un motet des femes.* Ce motet comprend trois parties. Vient d'abord : *Le Tripple*, composé de vingt-trois vers latins ; voici les premiers et les derniers :

O bicornix et nequam bestia,
Bigulata, bilinguis, varia,
O femina, Belial filia,
Tu qua dote superbis cernito :
Tu candide cutis planicie,
Sine menda rosea facie,
Ac patienti reliqua facie (*l. specie*)
Precelleres, set in abscondito *etc.*
.
Ergo cum tu sic sis culpabilis
Et ad virum duntaxat utilis
Ut nascatur de te amabilis
[Viri?] forma, stupendum est quibus
Superbi[r]e presumis dotibus.

Vient ensuite : *Le motet.*

A tous jours sans remanoir
Ou manoir d'enfer manoir

Devreit homs qui aime feme
Fors que de commune amour,
S'ainsi n'est que tout honnour
Vueille changier a diffame :
Car quant Dieux feme forma,
Forme douce li donna
Pour couvrir mieulx sa fausse ame ;
Mais la sainte et [la] puissant
En excepta dont je chant :
Vueil de cueur servir ma dame.

Quant à *la teneur*, elle ne comprend que les premiers mots de l'hymne auquel elle renvoie : *Vi[r]go Dei genitrix*.

5. F^o cviii r^o b. *Centilogium magistri Johannis de Maduno*. Cette petite pièce comprend dix-huit vers tautogrammatiques, fort peu intelligibles, contre les femmes. Voici le premier et le dernier :

Femina feralis, fraudosa, ferox, ferialis.....
Fi frustra fide fide falsi fine fruetur.

Cette composition de Jean de Meun était inconnue. Elle s'arrête au milieu du r^o, laissant en blanc le reste du feuillet.

6. F^o cxix r^o b. *C'est le testament maistre Jehan de Meun*. Publié dans Méon, *le Roman de la Rose*, t. IV, p. 1 ss. Cf. Keller, *Romvart*, p. 120.

7. F^o cxix v^o a. *Chaton en françoys*.

Commencement :

Seigneurs, ains que je vous commans.

Voyez sur cette traduction P. Meyer, dans la *Romania*, I, 209.

8. F^o cxxiii r^o a. *Le reclus de Morliens.*

Commencement:

Miserere mei, Deus!
Trop longuement me sui teus.

Voyez sur cet ouvrage, conservé dans de nombreux manuscrits, et digne d'être publié, l'*Histoire littéraire*, t. XIV, p. 33 ss.

9. F^o cxl r^o a (après une page blanche).

Dire me plaît et bien doit plaire.

On lit à la fin (f^o cliv v^o b): *Explicit Charité*. C'est un autre poëme, également inédit, du reclus de Morliens (aujourd'hui Molliens-Vidame, arrondissement d'Amiens, Somme); voy. *Hist. litt.*, l. c.

10. F^o clvi (après un feuillet arraché):

Ce que Fauvel nous signifie ;
Mais ainçoys est bon que je die.

A la fin (f^o clxi v^o a) on lit: *Explicit Fauvel*. Le roman de *Fauvel* a été publié par M. Pey, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. VII, p. 319 et 437, d'après le manuscrit de la B. N. 2140 (autres manuscrits du même poëme: B. N. 146 et 2139). A la suite de ce roman, sur l'espace laissé au bas du f^o clxi, se lisent quatre sentences rimées :

L'en puet maint home par donner
Faire muet sans mot sonner.

Amours fait les vilains gentis
Et a honneur estre ententis;
Et des avaricieux larges,
Et des couhars hardis sans targes.

Homs monte par humilité;
Mesure tient home en chierté.

Orgueil fait home trebuchier,
Perece le fait mendier.

Vient ensuite la note suivante :

Explicit iste liber, qui fuit inceptus, mediatus et sic adimpletus Parisius, et etiam sic finitus in vico Boni Putei prope portam sancti Victoris circa nativitatem Domini, anno ejusdem M.CCC.LV.

11. F^o CLXII r^o a. *C'est le brief maistre Jehan de Meun qui fist le roman de la rose.*

Commencement :

Dieux ait l'ame des trespassez.

A la fin, au v^o du même f^o, col. a, on lit : *Explicit le brief maistre Jehan de Meun.* Le reste du feuillet est blanc.

Cette pièce, sous le titre de *Codicille de Jean de Meun*, se trouve dans le *Roman de la Rose*, édition Méon, t. II, p. 117. Cf. Keller, *Romvart*, p. 328.

12. F^o CLXIII v^o a. *L'Advocacie nostre Dame.* Ce poëme s'arrête au f^o CLXIII v^o b, après les vers : *Fay nous droit, il en est saison Et donne a chascun sa raison*, mais il est incomplet : deux folios ont été arrachés après celui-là.

Le poëme de l'*Advocacie*, par J. Justice, a été publié en partie par M. Chassant (Paris, 1855). M. A. de Montaiglon en prépare une édition, pour laquelle le manuscrit de Dijon, jusqu'à présent inconnu, lui apporte un nouveau secours.

13. F^o CLXXVII r^o a. *La passion.*

Commencement :

Ou nonentiesme (*sic*) an de l'empire Tybere Cesar empe-
reur de Rome, et ou nonentiesme (*sic*) an de la seigneurie
Herode le roy de Galilee...

Fin (f^o CLXXVII v^o):

Et ainsi laidement fina sa vie. Qui plus en sara plus en die.
Explicit *Passio Domini*.

14. F^o CLXXVIII r^o a. *C'est le jeu des eschaꝝ.*

Commencement :

A noble home Bertran Aubert de Tarascon frere Jehan
Ferron de l'ordre des freres prescheurs de Paris, son petit
et humble chapellain, soy tout.

A la fin, f^o cciii r^o, on lit : *Explicit le jeu des es-
chaꝝ*. Voyez sur ce livre si répandu au moyen âge,
et spécialement sur la traduction de Jean Ferron, l'*His-
toire littéraire*, t. XXV, p. 26.

15. Ici se trouvaient d'après la table les lettres d'Abaelard
et d'Héloïse (de la traduction de Jean de Meun); cet
ouvrage a été enlevé du volume.

16. F^o ccxxx r^o. *Boesce de consolation.*

Commencement :

Je qui sueil diter et ecrire.

A la fin, f^o cclii r^o b, on lit :

Cy finent les livres de Boesce Que j'ay escript en grant
angoesce Parisius in domo domini nostri episcopi Ambia-
nensis, anno M.CCC.LXII., mense septembris.

Sur cette traduction de Boèce, voy. *Romania*, t. II,
p. 271-2.

Gaston PARIS.

NOTICE

DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, FONDS FR.
25415, CONTENANT DIVERS OUVRAGES EN PROVENÇAL.

Le ms. Bibl. nat. fr. 25415, anciennement fonds Gaignières n° 41, est un volume en parchemin de 50 feuillets de 265 millimètres de hauteur sur 185 de largeur. Au bas du dernier feuillet on lit : « Donné par M. l'abbé de Castres, le 21 octobre 1709 »¹.

Le premier cahier n'a que cinq feuillets : il devait en avoir huit (soit quatre feuillets doubles). Le centre du cahier étant formé par les feuillets 2 et 3, il manque deux feuillets au début et un à la fin. Les cahiers 2, 3, 5 sont de huit feuillets, le 4^e de six ; le dernier feuillet du 5^e cahier (fol. 35) est déchiré en diagonale. Le 6^e cahier est réduit à cinq feuillets numérotés 36-40. Il y manque deux feuillets au commencement et un à la fin. Le cahier 7 se compose de deux feuillets numérotés 41 et 42. Il n'offre pourtant point de lacunes : le manuscrit s'arrêtait primitivement au fol. 42. Le 8^e cahier a sept feuillets (44-50), il en manque un entre 45 et 46. On verra plus loin que le texte compris dans ce cahier est incomplet du début et de la fin. C'est un cahier ajouté. L'écriture, à la vérité, ne diffère pas sensiblement de celle du reste du manuscrit, mais les miniatures sont coloriées, ce qui n'a pas lieu dans les cahiers précédents.

Ce manuscrit, moins le dernier cahier sur l'origine duquel je ne saurais rien affirmer, a dû être exécuté à Bé-

¹ Voy. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, p. 350.

ziers ou dans les environs, un peu avant l'année 1373. En effet, on lit au fol. 42 v^o une note ainsi conçue :

L'an mill .ccc.lxxiiij., a .ij. de mars, un dimecres a nueg, fonc la terratremoll a Bezes et en totz los autres locz de Bezes.

On lit au sujet du même tremblement de terre dans la chronique de Jacme Mascaró :

L'an sobredig (1373), a .ij. del mes de mars, lo premier dimecres de carema, a miega nueg, fonc gran terratremol per tot aquest país, e fonc dos ves en aquest an¹.

En 1373, en effet, l'année commençant à Noël, le 2 mars coïncidait avec le mercredi des Cendres. La date donnée par les deux textes est donc vraie. Le manuscrit Gaignières, appartenant à une époque et à un lieu suffisamment déterminés, est intéressant comme texte de langue. Il n'offre pas moins d'intérêt pour l'histoire littéraire. Je vais indiquer successivement les divers ouvrages qu'il renferme, donnant de chacun d'eux des extraits suffisant pour en faire apprécier le caractère.

Le ms. Gaignières a été connu de Raynouard, qui cite assez fréquemment dans son *Lexique roman* des passages du *Roman de la Prise de Jérusalem*, par lequel s'ouvre le volume (par ex. II, 44, *b*, sous *altre*; IV, 62 *a*, sous *levar*; IV, 596 *a*, sous *poncha*, etc.). Dans la Table des principaux ouvrages cités, qui termine le t. V du *Lexique*, figure, p. 608 *b*, un *Roman de la prise de Jérusalem*, avec la cote 7498, olim Colbert, 3031; mais l'ouvrage contenu dans le manuscrit ainsi désigné (maintenant fonds français 1374) est un poëme français dont il sera question plus loin, et non le texte provençal dont nous nous occupons, lequel paraît être resté entièrement ignoré depuis Raynouard.

¹ *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*. I (1836), 104.

I

LA PRISE DE JERUSALEM OU LA VENGEANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Le premier des écrits contenus dans ce volume est le récit fabuleux, si répandu au moyen âge, d'après lequel Vespasien, affligé d'une lèpre affreuse, est guéri par la vertu du linge où la face du Sauveur était imprimée, et par suite assiège et détruit Jérusalem, afin de venger la mort du Christ. Je dois réserver pour une autre occasion les recherches que réclame l'histoire fort compliquée de cette légende. Je me borne donc à quelques remarques.

La forme la plus ancienne de ce récit paraît se rencontrer dans un apocryphe dont on a deux rédactions : la *Vindicta Salvatoris*, publiée par Tischendorf¹, et la *Cura sanitatis Tiberii*, publiée par Mansi². Dans cette légende, c'est Tibère qui est malade, puis guéri.

Une autre forme, infiniment plus répandue au moyen âge, est celle où Vespasien, et non plus Tibère, est atteint de la lèpre, et, miraculeusement guéri, entreprend la vengeance de Jésus mis à mort par les Juifs. Cette forme de la légende, qui respecte un peu plus que l'autre la vérité de l'histoire, a eu un succès énorme, attesté par des rédactions en toutes les langues romanes, et finalement par un mystère français très-souvent représenté³. C'est celle à laquelle appartient le texte provençal dont on trouvera ci-après un extrait. Si répandue qu'elle ait été, on n'en connaît pas de

¹ *Evangelia apocrypha*, p. 448-63. Tischendorf s'est servi de deux ms. du quatorzième siècle, l'un de Milan, l'autre de Venise : le ms. B. N. lat. 5327 (fol. 55) lui aurait offert du même texte une copie du dixième siècle.

² St. BALUZII *Miscellanea*, éd. MANSI, IV, 55-7; cf. TISCHENDORF, *Evangelia apocrypha*, p. lxxxj-ij.

³ *La Vengeance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*; voy. le *Dict. des Mystères* du comte de Douhet (collection de l'abbé Migne), col. 996 et suiv. Aux indications contenues dans cet article on peut ajouter que ce mystère fut joué à Laon en 1464; voy. *Revue des sociétés savantes*, 4^e série, III, 69.

texte antérieur au XII^e siècle : c'est au XII^e siècle, et plutôt vers la fin qu'au commencement, qu'on la voit apparaître complètement constituée dans le poème français, en forme de chanson de geste, de Vespasien, ou de la Prise de Jérusalem¹. Dans cette forme de la légende a été incorporé un récit apocryphe fort ancien, celui de la mort de Pilate, qui, isolément, a été, lui aussi, développé de bien des manières². La question à résoudre, et qui ne peut, faute d'espace, être examinée ici, est de savoir si le poème français de la Prise de Jérusalem, le texte provençal contenu dans le manuscrit ci-après décrit, et les autres textes présentant le même récit, dérivent tous d'une composition latine ; ou bien, si l'un de ces textes romans, par exemple le poème français, qui est le plus ancien, n'est pas la source d'où tous les autres seraient sortis. La première hypothèse est la plus vraisemblable : elle se heurte cependant à cet obstacle qu'on n'a rencontré jusqu'à présent aucun récit latin pouvant être la source unique des récits vulgaires dont il s'agit de trouver l'origine. La seconde hypothèse soulèverait bien des difficultés : elle ne permettrait pas d'expliquer d'une façon satisfaisante le rapport du poème avec les divers textes en prose. Bornons-nous présentement à constater que la légende, telle qu'elle nous ap-

¹ *Histoire littéraire*, XXII, 412 et suiv. Dans cet article deux exemplaires seulement du poème sont mentionnés, B. N. fr. 1374 (anc. 7498³, Colbert) et 1553 (anc. 7595), mais il y en a au moins sept autres, à savoir B. N. fr. 20039 (anc. S. Germ. fr. 1454), 25439 (anc. la Vallière 87); Arsenal, B. L. fr. 283, Londres, Musée britann., Bibl. du roi. 16. E. VIII; Cheltenham, bibl. de Sir Th. Phillipps, 3657 (voy. Sachs, *Beitrag zur Kunde altfr.*, etc., *Literatur* p. 70). Turin, mss. fr. 12 et 36.

² Voy. la *Mors Pilati*, dans TISCHENDORF, *Evangelia apocrypha*, p. 432-5. Une traduction française de ce texte (ou du moins d'un texte à peu près semblable) a été publiée par E. Du Méril d'après le ms. B. N. fr. 1553 dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge* (1847), p. 364-8. Dans le même ms. 1553 la traduction de la *Mors Pilati* est précédée de la traduction d'une autre légende, toute différente, relative à Pilate et à la guérison miraculeuse de Vespasien. Du Méril a publié ces deux textes à la suite l'un de l'autre comme s'ils ne faisaient qu'un, sans remarquer la diversité de leur origine.

paraît dans le poëme français et dans les récits de la même famille, a le caractère du moyen âge, et non du plus ancien. Ce caractère est surtout rendu sensible par le titre de sénéchal donné par tous les textes au messager que Vespasien envoie en Palestine à la recherche d'une personne ayant connu Jésus et ayant hérité du don de guérir. L'accord de toutes les versions de la même légende fait assez voir que la qualification de sénéchal vient d'un original commun, et on conçoit qu'un apocryphe composé ou traduit en latin dans les premiers siècles du christianisme ne ferait pas usage de ce terme.

Comme on l'a vu plus haut, notre manuscrit a perdu ses deux premiers feuillets. Il nous est heureusement possible de réparer cette lacune, au moins quant au sens, à l'aide de quelqu'un des autres textes du même récit. Entre ces textes, aucun ne se tient aussi près de notre version provençale que la version catalane publiée, en 1857, par D. Prospero Bofarull¹. La ressemblance est si complète qu'il ne suffirait point, pour l'expliquer, de supposer à l'un et à l'autre un même original. Deux traductions indépendantes ne se ressembleraient pas à ce point : d'où la conclusion que le catalan a été traduit, ce qui, en beaucoup de cas, veut dire copié, du provençal². Mais le provençal lui-même, quelle en est l'origine immédiate ? Vraisemblablement, selon l'hypothèse exprimée plus haut, un texte latin qui m'est inconnu. De là seraient encore sortis, entre autres versions, le poëme français men-

¹ *Coleccion de documentos ineditos del archivo general de Aragon*. Barcelona, t. XIII, ayant pour titre particulier : *Documentos literarios en antigua lingua catalana* (siglos XIV y XV). Cette édition est malheureusement peu correcte, plus, ce semble, par la faute de l'éditeur que par celle du ms.

² M. Mila y Fontanals avait déjà conjecturé (*De los Trovadores en España*, p. 482, note) que l'original du texte catalan était provençal et non latin « à cause des traditions relatives à Pilate et à la cité de Vienne » ; mais ce motif ne serait pas suffisant, car nous avons des textes latins, la *Mors Pilati*, par exemple, où est rapportée la légende relative à Vienne (Tischendorf, *Evang. apocr.*, p. 434).

tionné ci-dessus et une version en prose française dont je connais plusieurs mss. du xv^e siècle (B. N. fr. 979, 981, 1370, etc., Carpentras 464), et qui a été plusieurs fois imprimée à la Renaissance¹. Cette version française commence ainsi dans le ms. B. N. fr. 981, fol. 40 :

Après quarante ans que Jhesu Crist fut mis en croix en Jherusalem², Vaspasien filz de August Cesar, qui estoit empereur de Romme, de Alemaigne et de toute Lombardie, et aussi detenoit Jherusalem et Judée en sa subjection; et Romme estoit chief de toute paiennie : pourquoy l'empereur tenoit a Romme son siege, et adoroit et faisoit adorer les ydoles; et si estoit le plus grant seigneur du monde, et avoit tout le plaisir et le bien de ce monde; et avoit ung filz saige et noble en leur loy, qui se nommoit Titus, lequel estoit grant seigneur et avoit grande puissance, et si avoit grande esperance et grant delit aux biens de cest monde, et si creoit moult fort en ydoles qui estoient maintenues par les dyables, car elles³ parloient par elles, par lesquelles tout le monde se perdoit, si que Jhesu Crist qui avoit souffert passion pour rachater l'umain lignage, ad fin qu'il donna[st] recongnissance a l'empereur, et pour le gecter hors de celle erreur luy et toutes ses gens, ovra par telle maniere comme il s'ensuit cy après.

Avint le temps que Dieu donna à l'empereur Vaspasien une maladie qui s'appelloit chancre....

Voici maintenant, d'après le texte catalan, ce qui manque au provençal :

Après .xl. anys que Deu fo levat en creu en Jherusalem, Vespesia l'emperador qui fo fill de Just⁴ Cesar emperador de Roma e de la major part de tota Lombardia, e tenia en des-

¹ Voy. le *Dictionnaire des légendes du christianisme* (dans l'Encyclopédie théologique de Migne), col. 1092 et 1203; BRUNET, *Manuel du Libraire*, et GRASSE, *Trésor*, SOUS DESTRUCTION DE JÉRUSALEM.

² 1370 ajoute *regnoit, qui semble nécessaire au sens. Comme il manque aussi bien dans le catalan que dans les deux autres mss. français, il faut croire qu'il y avait en latin: Vespasiano..... imperatore.* — ³ *Corr.*, avec 979 et 1370, d. qui. — ⁴ *Corr.* August; voy. le *texte français*.

tret Jherusalem. Roma era cap de tot paganisma, e l'emperador creya e adorave les idoles, e feya adorar per tot son emperi; e ell era be guarnit de la riquesa d'equest mon, e ell avia¹ bona cavalaria sobre tots los altres barons del mon, e avia un fill sert e savi qui avia nom Titus; e ell stave en aquest delit [e] en aquesta abundancia del segla, e no pensave d'als sino delitar son cos. Deus reguarde la sua gran error, car pres per els pasio e mort. En aquell temps era mantenguda e continuade dels continnamens² dels ydoles e dels dimonis e la perdicio del poble. E trames Deus una malaltia qui havia nom cranch en la cara de Vespesia l'emperador, que tot lo nas e les galtes li menjaven tro a les dens, e caygeren li les maxelles e la barba tot en axi com hom la li hagues palade tota, que anc no y romas pels. L'emperador fon dolent de sa malaltia, e tots los seus barons stegeren ne fort meravelsats, e feren venir metges tots los milos que hom poc trobar; e com aquels metges com mes obraven en ell lavos, ell pigorave mes, si que tots los metjes lo desenpararen, e digueren que res no li podien valer...

En ce temps, Clément, l'un des disciples du Christ, prêchait à Rome. Gay, sénéchal de Vespasien, ayant entendu sa prédication, entretient son maître de Jésus-Christ, un saint prophète de Jérusalem qui avait le don de guérir, ajoutant que celui qui pourrait se procurer un objet qui eût touché au corps de ce prophète, serait délivré de toute maladie. Après avoir conté en bref la vie et la mort de Jésus, le sénéchal poursuit ainsi :

« Tremetetz en Jherusalem, si trobarets res d'aquell sant
« profeta, o que agues tocat al cos del sant profeta, car siats
« sert que mantinent serets guarit; car e gran fe que trobarets
« alcuna cosa que ell [aya] tocade ho tengude al seu beneyt
« cors, axi com he hoit preycar. » Dix l'emperador: « Si axi es
« com tu dius, non halergem mes, mas que tentost sies ape-

¹ *Edit.* ama.

² *Sic édit., corr.* [la error] del coutivamen?

« rallat per anar la; e si res trobes, que m'o aports. E si lo
« sant profeta me vol garir, iol vengeré per sert, que aytantes
« din[er]jades faré dels Juheus, .xxx. per .j. diner, com ell fo
« venut per .xxx. dines. Mas aso vull que digues a Pilat mon
« prebost, que molt m'es greu com no m'ha trames lo traüt'
« que solia trametre a mon pare, com nol m'a tremes sino per
« tres anys, e no li perdonaré car per set anys lo m'a falit.
— Senyor, » so dix lo senescal, « be compliré lo vostre mana-
« ment, si a Deu plau. »

J'ai poussé la citation un peu au-delà du point où com-
mence le provençal, afin de fournir au lecteur le moyen
de comparer quelques lignes des deux textes. Voici main-
tenant les premières pages de notre manuscrit :

*....que anes en Jheruzalem sercar si atrobera res de la santa
profeta.*

(Miniature.)

So ditz l'emperador : « Si aysi es coma tu dizes, non o alon-
« gues pus; may que tantost vos siatz aparelhatz que lay anetz;
« e si atrobas res, que m'o aportetz. E si la profeta me vol
« guerir, ieu lo venjaray per sert, que aytantas denayradas
« faray del[s] juzicus co el fo vendutz. May ayso vuelh que di-
« gatz a Pilat : que mot m'es greu car lo traüt no m'a trames
« que solia trametre a mom payre. Et al me trames per .ii[jj].
« ans, ieu non lo y perdonarai, car de .vij. ans m'es falhitz.—
« Senher, » so dis Gay lo senescalc, « ben compliray lo vostre
« comandamen, si a Dieu platz². »

¹ Après ce mot l'édition répète nol ma tremes.

² Voici, à titre d'échantillon, le passage correspondant de la version fran-
çaise en prose (fr. 981, fol. 41 c) : Lors dist l'empeureur : Se il est ainsi comme
tu me dis, je te prie que tu ne esloignes plus, mais incontinant tu y voisies; et
se tu troves aucune chose, apportez la moy. Et sachiez que se le saint pro-
phète me vult garir, je vengeray sa mort, et destruiray tant de Juifz que j'en
donnerai .xxx. pour vng denier, ainsi comme ils vendirent le saint prophete
.xxx. deniers. Et si vueli que tu dies a Pilate mon prevost, puisque tu vas de
par de lay, qu'il saiche qu'il me desplaist molt fort de ce qu'il ne m'envoye
le treu qu'il souloit envoyer a mon pere; et aussi le m'envoya il par trois ans,
mais ores il a failli par sept ans, et pour ce que je ne lui pardonne pas.—
« Sire », dit le seneschal, « je ferai vostre commandement s'il plaist a Dieu. »

*Can Gay lo senescalc se aparellet d'anar am sas gens a cavalh,
ni pueys se mes en .j^a. nau per passar otra mar.*

(Miniature.)

(Fol. 1 b) Can Gay lo senescalc vi la voluntat de so senhor, aparelhet si per anar en aysi coma se tanh a messatge d'emperador, e coma az el tanhia, que era nobles homs e majer de l'emperador de Roma. E no volc menar trop de bregua, may solamens .iiij. cavalliers sieus nobles, en aysi comas tanh az (?) aytal baro coma el es e (?)...¹ escudiers e trotiers am ganre de saumiers e de vianda. E pres comjat de l'emperador et montero en lurs pa-(c)-lafres, e per terra vengro al port de Barlet, et aqui els intrero en .j^a. nau am tota lur gens. Et anet tan navegan que per voluntat de Dieu arribero en Acre.

*Can Gay arribe en Acre ni pueys aner[o per]² terra
en Jherusalem.*

(Miniature.)

E.... en Acre ez el anet a Sezaria³, e de Sezaria venc en Jherusalem per terra. Et alberguet privadamen e seladamen en la ciutat am .j. savi juzieu e mot pros home que avia nom Jacob. Aquest Jacob era payres de Maria Jacobi. Can lo senescalc ac sojornat en la ciutat .iiij. jorns, que nos s'era fag conoysser, e Jacob son hoste lo pres per la ma, e dis li : « Hoste senher, nobles homs me aparetz. Digatz me selada-
« men don etz ni de cal terra, (d) ni que etz vengutz querre, que
« s'ieu t'en puese cosselh donar de neguna causa que mes-
« tiers sia; yeu o fara[i] volontiers. »

*Can Jacob ac demandat a Gay que era vengutz querre, ni co
Gay li respondet, ni co Jacob li comtet la mort de Dieu.*

(Miniature.)

Gay lo senescalc li rendet gratias a Jacob e dis li : « Hoste,

¹ Le ms. est fortement taché à cet endroit; texte catalan : axi com pertanya aytal baro; apres pres scudes...

² Ici le ms. est troué.

³ Le ms. est encore taché; texte catalan : E cant foren venguts a Nacre vas recuilir en un leny et ana tro a Sesaria.

« yeu soy homs de l'emperador de Roma, e soy so senescal, e
« etz el pleu se mays e mi que en home quez el aia. Car vos
« me semblatz prozom, yeu vos diray la veritat. Vespazia Se-
« zar, mossenhor l'emperayre, per lo cal (?) Jherusalem se des-
« trenh, es sobrepres d'una malautia que a nom cranc, que
« li a manjat e gastat tota la cara, e tot lo cors a lebros, que
« nos pot sostener de pes que aia, (fol. 2) ans lo cove jazer de
« nuegs e de dies. Et a tan gran ira de si mezeys, e totz los
« sieus homes, que no sabo ques fasso, ni podon trobar metges
« quel guerisca, ans pejoyra cascun dia. Et yeu avia auzit par-
« lar de la santa profeta que Juzieus aussiro en esta cieutat e
« y pres passio, que grans miracles fazia en sa vida et apres sa
« mort; que si yeu puecs atrobar neguna cauza que az el agues
« tocat, que tantost que l'emperador l'auria ni la tocaria, fos
« gueritz per la vertut de la santa profeta. E sapiatz que yeu
« soy per ayso vengutz; e si tu m'en sables ren d'ayso que yeu
« queri, essonha m'o, que gran be t'en faray aver de l'empe-
« rador mossenhor, esseras onratz en sa cort davan totz. Per
« que, si sables neguna cauza profichabla a mossenhor, essen-
« hala nos e non la nos sela, may tantost la averiscatz, que yeu
« volgra tornar ves mossenhor que es fort destreg. »

Jacob dis : « Mossenhor l'emperador cre en la santa profeta
« ni azora (b) la? » Gay lo senescals respon e dis quez el azo-
rava las ydolas, e non layssaria los cultivamens dels sieus dieus
per neguna res. Jacob respon e ditz : « Bels amix, tornas von
« a vostre emperador, que si el non crezia en la santa profeta
« que pres mort e passio, que yeu o vi, el vi davalalar de la
« crotz el vi metre el monimen a Josep son amic; pueys lo
« vi yeu can fo ressucitatz prezicar a sos discipols, e dis lur :
« Anatz prezicar per tot lo mon a tota creatura l'avangeli, e
« digas lur que qui creyra el filh de la Verge ni sera batejatz
« sera sals; e qui non o creyra sera condampnatz; per ayso vos
« dic que si el non lo crezia, e non lo azorava aysi coma Dieus
« tot poderos quez el es, que non poyria guerir. May si el lo
« vol creyre, el pot esser tantost gueritz, aysi coma sson ganre
« d'autres. Et si yeu von dizia .j. yssample de veritat d'una
« femna que a nom Veronica, que es de Gualilea. Elha era (c)

« tan fort lebroza que non auzava estar entre las autres gens ;
« e cant elha saup que Jhesu Crist fo levatz en crotz, ac gran
« dol, que elha avia sa pessa e sa crezensa quez el la sanes e la
« mondes de sa malautia. E venc a Monti-Calvari, e vi quels
« Juzieus agro Jhesu Crist levat en crotz, et al pe de la crotz
« estet la verges Maria sa mayre am .j. discipol que avia nom
« Jon. E Veronica no s'auzava apropiari de la dona ni del dis-
« cipol per la gran malautia que en elha era. E la verges Ma-
« ria, can vi aquela femna, dresset sa ma ves ela, e ssonet li
« que vengues az ela; e la femna venc tantost, e la mayre de
« Dieu pres .j. toalha que Veronica portava en sa testa, et es-
« pandic la davan la cara del sieu filh benezecte, et aytan tost
« demostret si la emagena de la cara de nostre senhor Jhesu
« Crist, e baylet la a la femna. Et aytan tost can Veronica tenc
« la toalha on era la fasia de Nostre Senhor, fo sanada e mon-
« dada de tota sa (d) lebrozia, et ela a encaras aquela toalha.

Can Gay dis que trameses querre Veronica.

(Miniature.)

— Senher, » so distz Gay lo senescal, « tot ayso crezi yeu
« be veramen, mays mandez per la femna..... »

Fin :

(Fol. 23 c.) *Can Pilat fo messes en prezo ni pueys en lo Rozer,*
en .j^a. rox, ayssi cant auziret.

(Miniature.)

E can lo justecier vic la sententia quels senadors de Roma
agron donada contra Pilat, mantenen pres lo e mes lo en .j.
potz encontra l'aygua; et avia y .j^a. cadieyra on l'asec, e pueys
venc .j^a. barra tornadissa ampla desus que era encadast[r]a-
da am la cadieyra; e mes la y denan los pietz, e claus lo am
.j^a. cadena, et anc non ac poder ques mogues. Pueys el li mes
unas bucias de fust als pes, et aqui estet de nueg e de jorns, e
dava li hom a manjar del pa e de l'aygua petit, que ben man-
jera mays la metat. En aquest caytivier estet Pilat .ij. ans, et

a cap de .ij. ans lo justicier lon trays et ostet li las bueias, e fone tan caytieus e tan dessemblatz e tan fenis que anc nos poc sofrir, e fo tan pelos que nol parec huelh ni cara. Lo justicier lo pren e leva lo en .j. poli, e d'otra lo pont de Roze el s'en anet amb elh. Et aqui avia .j^a. mayo hon metia hom totz aquels que avia[n] facha trassio, el Rozer revironavala tot entorn, e no y podia hom intrar may ab .j. batelh. Lo justicier fa obrir e mes lo laïns. Aytan tost cant (d) Pilat fone laïns en la mayo, comesset a crotlar fort et a tremolar. El justicier cant o vi, ac paor e fugic s'en, que anc no y auzet estar. E can s'en fone mogutz, la mayo se fondet e s'en intret en abis, que anc non vic hom peyra ni saup hom que s'endevenc; mays encaras y conoys hom lo luoc cant y ve tornejat l'aygua. En aysi cant avetz auzit fo venjada la mort de Jhesu Crist per Vespazia Sezar l'emperador de Roma e per Thitus so filh. E Jafel de Jafa escriu tot aquest fag per cosselh de Jacob e de Joseph, que estet pres en Jherusalem tro que la cieutat fone preza. Et els foro ad aquest fag, et acorderon se totz .iij. e disseron la veritat, e Jafel de Jafa o escriu, Amen.

II

LA PLAINTÉ DE NOTRE-DAME.

Petit poëme d'environ 900 vers qui se rencontre encore dans trois mss. : Bibl. nat. 1745 fol. 137, 2254³ (ancien La Vallière 14) fol. 124 v^o, Tours 944. Il a pour sujet la plainte de la Vierge au pied de la croix : *Planctus beate Marie*, tel est le titre fourni par le ms. 2254³. On possédait déjà deux poésies provençales sur le même sujet, l'une et l'autre en quatrains alexandrins¹. Celle dont nous nous occupons présentement est en octosyllabiques. Elle serait traduite de saint Augustin, si nous devions en croire le prologue ci-après rapporté. Mais le pieux rimeur

¹ Elles ont été publiées, l'une dans mon *Choix d'anciens textes*, n^o 32, l'autre dans les *Chants populaires de la Provence* de M. D. Arbaud, II, 22.

provençal s'est trompé. Il a attribué à saint Augustin, reproduisant sans doute une fausse indication du texte dont il s'est servi, un écrit qui se rencontre assez fréquemment dans les collections de mss., le plus souvent sous le nom de saint Bernard¹, parfois sous ceux de saint Augustin² ou de saint Anselme³. Voici le commencement de cet opuscule, selon le ms. latin B. N. lat. 2541, fol. 42 c :

*Tractatus de revelatione facta beato Bernardo a beata Virgine
super dolore quem sensit in passione filii sui.*

Quis dabit capiti meo aquam et oculis meis imbrem lacrimarum ut possim flere per diem et noctem, donec servo suo Dominus Jhesus appareat, visu vel sompno, consolando animam meam ? O fideles anime, filie Jherusalem, sponse dilecte Dei, una mecum lacrimas, queso, fundite, donec nobis noster sponsus in sua speciositate⁴ benignus et suavis occurrerit. Recolite, recolite sedula mente, pensate quam sit amarum ab ipso separari cui nupsistis, cui vos in omni sanctitate vovistis. Vos ipsas Christo vovistis, vos ipsas Christo reddite. Currite, filie, currite, virgines sacre, ad virginem que ipsum genuit. Ipsa enim portavit illum omnipotentem regem glorie. Ipsa enim genuit, lactavit, die octavo circumcidit, die .xlo. presentavit in templo, duas turtures vel columbas pro eo offerens holocaustum. . . .

Il existe de ce petit traité au moins trois traductions françaises en prose, dont l'une mentionne expressément saint Bernard comme l'auteur du texte latin. Je vais rapporter le début de chacune de ces traductions.

¹ Bibl. nat. lat. 1201, 2541, 2568, etc.; Saint-Omer 361. A été imprimé sous le nom de saint Bernard ; voy. Hain, *Repertorium bibliographicum*, n^{os} 2906-9.

² B. N. fr. 5836, fol. 209 : « Incipit compassio beate Marie circa crucem, sicut ab ipsa revelatum fuit beato Augustino. »

³ Troyes 978.

⁴ *Speciositate* d'après 1201, *sponsitate* dans 2541 et 2568, qui sont de la même famille.

I. — B. N. fr. 1768, fol. 64^v°. Il y en a un autre ms. chez le comte d'Ashburnham, collection Barrois, n° 305.

Ce sont les paroles que sainz Bernars disoit en oroison a la douce dame de Paradis en renon de la douce soffrance lou douz Jhesu Crist, et dist en tel meniere.

Ha! dit il, qui donra a mon chief ai[v]e et a mes eulz fontaine de larmes, que puisse plorer por (*sic*) jor et por nuit tant que nostres douz sires voille avoir merci de sum sergent, et que il me confort en dormant et veillant. O vos, dit il, filles de Jherusalem, espousées et amies de Deu lou douz aignel, plorez avec moi tanque nostre douz espoux nos appere en sa biauté, douz et benignes. Soveingne vos et pensez entantive-mant com la desservance (*corr.* dessevrance) sera dite (*corr.* dure) a ces qui seront dessevré de celui a cui vos avez vouez vos cuers en tote sainteé. Randez vos vous, c'est vos meismes, a Jhesu Crist.....

II. — B. N. fr. 818, fol. 17, avec les variantes de fr. 424, qui a été évidemment copié sur le même original.

Li lamentacions nostre dame sainte Marie por son fil.

Qui donra a mon chief aige, a mes¹ lermes, que je puisse plorer par jor et par nuit jusqu'atant que Nostre Sire aparisse a moi son sergant² en veillanz ou en dormanz por conforter m'arme.

A vos, filles de Jerusalem, esposés et amies de Deu, plorez ensemble moi jusque tant que nostre beaz amis debonaires et soez vigne encontre nos. Recordez, recordez cum amére chose est estre dessevrée de celui a cui vos estes donées, a cui vos estes voées en tote sainteé. Si vos avez riens [a Deu³] voé, rendez a Deu vos voz. Vos estes voées a Jhesu Christ, rendés⁴ li vos meïsmes⁵.....

¹ Sic dans les deux mss., suppl. ieus.

² Serjant 423.

³ Omis dans 818.

⁴ Randez 423.

⁵ Meisme 423.

III. — B. N. fr. 422, fol, 122.

Ci (*l. Oi?*) Diex, qui dona (*l. donra?*) a mon chief tant d'aive et a mes oels tant de larmes que jou peusce plorer et jour et nuit tant que nostre sires Jhesu Cris me daigne mostrer aucun petit de sa dulce misericorde, u en dormant u en veillant, et confortast m'ame. Avec vous, dames de Jherusalem, et les bencoites ames (*l. amies?*) nostre Seigneur, car proiés avec mi que li dous, li biaux, li deboinaires Jhesu Cris vous viegne devant en sa plus grant biauté. Recoeillés, dames, en vos cuers por dolces pensées com c'est grans hontes, grans delloiautés, de dessevrer de celui a cui vous estes toutes donées. Oiés, mes dolces virges, oiés, mes dolces filles, al dolc Jhesu Crist a cui vos avés voé vo casteé.

Il en existe aussi une traduction catalane, dont voici les premiers mots, d'après l'édition de D. Pr. Bofarull (*Coleccion de Documentos ineditos de l'archivo general de Aragon*, XIII, 131) :

Qui dara aygua al meu cap e pluya de lagremes al meus cels perço que puxa plora dia e nit tro que nostro senyor aparega a mi servidor seu per vista o per somni, confortant la mia anima. Ho! vos filles de Jerusalem, esposes e amades de Deu Jhesu-Christ.....

Il y en a aussi une traduction italienne : voy Hain, *Repertorium*, n° 2910, et Zambrini, *Opère vulgari a stampa Dei sec. XIII e XIII*, sous BERNARDO (*Il pianto della Vergine..... Firenze 1837*).

Je vais maintenant rapporter le début et la fin de la version provençale. Pour le prologue (46 vers), je donnerai en note les variantes des trois autres mss., désignant le n° 1745 par *A*, le n° 22543 par *B*, et le ms. de Tours par *T*¹. On verra que des quatre mss. le plus mauvais est certainement le ms. Gaignières.

¹ De ce dernier ms. je n'ai que les 33 premiers vers, publiés par M. Cha-baille dans les *Archives des Missions*, IV, 459. C'est probablement dans une

AYSSI COMESSON LO ROMANS DE SANT AUGUSTI QUE APELHA
HON CONTEMPLACIO. (fol. 24)

- Ad honor de la sancta Trinitat
E de la verges ses pecat
Que d'angils es dona e regina
4. E d'omes salut (*le reste du vers gratté*)
Car tug non entendon lati
I libre de sant Augusti
Que es de gran devocio,
8. Car aquí mostra e despo
Cossi la verges Maria se contenc,
Can son car filh vic mort e tenc,
Ay mes de lati en romans
12. Per so que sia a tug plazens.
Mays per la rima acordar
Non ay pogut del tot gardar (*b*)
Que dig non aia mens o pus.
16. Per so no m'en blasme negus,
Qu'ieu ay dig so que dire poc
Segon que la razo me moc,
Car trop y fo mays fag e dig
20. Quel sans non troberon escrig.
Pero prec la mayre de merce
Que s'ieu ay falhit en re
Elha am so filh perdo m'en fassa,
24. Em do a dir cauza que plassa

note fournie par ce ms. que M. Chabaille a vu que l'ouvrage était la traduction paraphrasée du chap. xli des *Méditations* de saint Augustin, indication que M. Dorange a reproduite sans la vérifier dans son *Catalogue des mss. de la Bibliothèque de Tours*, p. 415. L'ouvrage ainsi intitulé que contiennent les éditions de saint Augustin (Migne, VI, 902) n'est pas de ce Père de l'Eglise, et ne contient nullement l'original de notre poème provençal.

1 *On a ajouté en interligne* sancta. — 4 *A* E de peccadors medicina. — 7 *B* Qu'es de mot g. — 9 *A C.* la v. se captenc, *B* Com la verge maire sostenc; *T* Col m. v. se coptens. — 11 *B T* en rima de r. — 12 *A P.* tal que sia a totz plangs, *B T P.* so c'a trastotz [*T* que a totz] sia plans. — 14 *A B* Nom soy p. — 17 *A Q.* ieu diray; *A B* dir se p. — 19 *A T C.* motz i fo e fag, *B C.* mais i fon e f. — 20 *A Q.* savis non trobo. — 21 *A* Mays p., *B* Don p. — 23 *A* Que am so f. p. mi f., *B C'*ap lo s. f. p. me f. — 24 *B* Em do a far e dir q.

- Tostemps entro qu'yeu venga a fi,
Que adonx me meta am si.
E prec totz sels qu'o auziran (*d*)
28. Que, humielmen e sospiran,
Lauzo et am devotio,
Per so quens acapte perdo,
La verges Maria am so filh,
32. E quens garde de tot perilh.
Sant Augusti glorios sans,
Car el non era be sertans
Apertamen per l'escriptura
36. En cal forma ni en cal figura
Se contenc la verges Maria
Car son car filh en crotz moria,
Segon que sembla per son dig
40. Et en son libre es escrig
Quez elha a luy o demostres
En oratio, e pueys apres
Can la verges per piatat
44. Li ac tot son cor revelat,
Et escrig e motas maniera,
Elh comesset per aytal tieyra.

AYSI COMENSA SANT AUGUSTI LO LIBRE DE LA PASSIO.

- Quim dara aygua a mon cap,
48. Non plen bassi ni plen enap,
Mays plueja del cel dissendra
Que tot mon cor arozara,

25 *B* entro venga la fi. — 25-6 *A* Et apres quem meta ab si | Tostems tro venga a m a fi. — 27 *A B* que l'a. — 29 *A* L'aujon am gran d., *B* l'escoto ab d. — 30 *T* quels a. — 31 *A B T* La mayre verges. — 32 *A* Que nos garde de totz p., *B* E quens defenda de p., *T* Et que los gart de tot p.—33-34 *A* Sanz *A.* sans glorios | Car el era d'ayso duptos; *B* Augustis us s. gl. | *C.* era fort d'aiso doptos. — 35 *A* omet ni. *B* f o en c. — 36 *A* se captenc. — 37 *A* Can s. c.f. en c. pendia, *B* Can so filh en la c. vezia. 39 *B* p. sos ditz. — 40 *A* Que el cieu l., *B* Qu'el dig l. son. — 41 *B* omet o, *A* Queri a luy que loy mostres. — 44 *A* loy ac el c. tot r., *B* Li ac en son c.—45 *B* Escrig en mota.—45-6 *A* Escrinh o motz c motz a tieyra | E comessetz en tal manieyra

- O fon d'aygua viva corren
52. Que m'alumene tot mo ssen,
Els huelhs que ay de Dieu en baylia
No ssson ploror nueg ni dia,
Entro que Jhesu Crist mon salvayre,
56. Frayre, amic, senhor e payre,
Aparezca al sieu sirven,
E somi o apertamen.

SANT AUGUSTI QUERIC AJUTORI QUE AB LUY SIA NUEG E DIA.

(Miniature.)

- O filhas de Jherusalem,
60. De Nazaret e de Beleem,
Verges castas e espozadas
Que es de Dieu enamoradas,
Armas santas que Dieus amatz
64. E per espozas vos comtatz
De Jhesu Crist, ploratz am mi
Nueg e jorn e ser e mati,
Tro Jhesu Crist e sa beutat,
68. Quel solelh veyretz ab clartat,
Ab gaug se demostre a nos.
Be vigne dos et amoros.
Menbre vos que tan durs e tan amar
72. Es de luy partir e lunhar.
Aytals per fe son espozadas (*fol.* 25)
E mota santetat vodadas.
Vos avetz vodat, rede los
76. A Jhesu Christ vostre espos,
Vostra arma, el cors li rendes,
Car non penria autre pres.
Corretz filhas e corretz mayres,
80. Oblidatz per luy filhs e frayres;
Totas corretz apres l'espos,
Gardatz que nos parca de vos.
Selha que mays l'ama e pus de cor,
84. E pus tost ve a sso senhor;

- Quil vol trobar cora a la mayre,
Que es dossa e de bon ayre,
Quel portet elh'a en poder
88. Per donar e per retenir.
Qui demanda devotamen,
Elha lo y dona de mantenen.
Mot a gran dreg en luy donar,
92. Quel cosseup de sa carn ses par,
El portet e l'efantet et ofri
A sel qu'esperava la fi
El temple, al carenten jorn;
96. Mays apres ac mot breu sojorn,
Cant Herodes lo persegui,
Perque en Egipte s'en fugi,
Qu'el non avia pas .ij. ans
100. Cant Ero aucizia los efans.
Gran gaug e gran be et honors
Ac per luy, may grans dolors
Sofri per luy en aquest mon.
104. Can m'o pessi lo cor mi fon,
Eu cre qu'ela fos am selas
Donas, dolentas e do[n]zelhas,
Quel seguian apres ploran,
108. El vezian la crotz portan (b)
Batut, aunit e turmentat,
D'espinas ponhens coronat.
El se guiret vas elas humielmen
112. Can las auzic venir planhen,
E dis : « No vos ploretz sobre mi,
« Filhas, car me vezetz aysi
« Malmenar e dampnar a tort
116. « E jutjar a ta mala mort.
« Sobre vos e sobre vostres filhs
« Ploratz, e per los grans perilhs
« Que venran sobre pecadors,

94 *En marge*: A Simeon.— 111 *D'abord luy, corrigé en elas*.— 113 *lur, ajouté en interligne après dis*.— 117 *Entre ce vers et le suivant*: E sobre vostres neps.

120. « Los turmens e las grans dolors,
« Cant si lo fust vert art en aysi
« Que sera del cec en la fi.

AYSI FA ORATIO SANT AUGUSTI A LA MAYRE DE DIEU QUE LI
REVELE LA PASSIO DE SØ FILH.

- Verges, dona de tot lo mon (c)
124. Regina del cel d'amon,
Dossa mayre de Jhesu Crist,
Hon dona es ayso que ni sofrist (sic)

.

Fin :

AYSI FA ORACIO DEVOTA SANT AUGUSTIS A NOSTRA DONA.

(fol. 32 c)

Dona mayre del Salvador,
Regina de prex e d'onor
E¹ de gloria e de gran alegrier
E [de] delieg, de gaug plenier.

.
.

To filh pregua per mi caytieus
E per aquels que hucy so vieus
Quens meta al regne complit
Ab lo payre et ab lo sant Esperit
Verges *dona* en vos ay mes auzar (d)
D'aquest escrig a romansar
E comessar et aver fenit
A Dieu et a vos *dona* sia grazit.
Amen digam cominalmen
Per que vengam a salvamen.
Aquest romans es aternitz,
Nostre Senhor ne ssia grazitz!
Amen.
E fes lo mayestre²

¹ Je souligne quelques additions faites par une main contemporaine.

² Le nom de ce mayestre n'a pas été écrit.

III

LES SEPT JOIES DE LA VIERGE¹.

Composition bien connue par de nombreux textes en latin et en roman. Du texte provençal que nous offre le ms. Gaignières, on ne connaît qu'un second ms., B. N. fr. 1745, fol. 127 *d.*, qui présente des variantes assez notables, comme on le verra tout à l'heure. Le texte du ms. Gaignières est incomplet, par suite d'une déchirure qui a emporté le bas du feuillet 35.

AÏSO QUE SE SIEC SON LOS .VII. GAUG DE LA VERGES MARIA².
(fol. 32 *d*)

- E nom del payre omnipoten
E del sieu car filh yssamen
Et e nom del sant Esperit,
4. Si co nos trobam escrig,
Vuelh az onor de Dieu retrayre
Los .vij. gaug de la sua mayre,
De la verges Santa Maria,
8. Que sobre totz los bos es pia.
Per los .vij. gaug que ac del filh
Nos gart de mort e de perilh,
En sia prezens a la fi,
12. Ens gar de ser e de mati,
Ens gar velhan e dormen,
En gar manjan e beven;
Selh que es de gracia plena
16. Nos gar del fuoc e de la pena
Que sofriran sels que Dieus viro
Despolhatz e nol vestiro....

¹ Une prière des sept joies, en *coblas doblas*, est citée dans les *Leys d'Amors*, I, 264. Deux couplets d'une autre rédaction se trouvent dans le même volume, p. 168.

² *Variantes de 1745.* — 4 Si co ay atrobatz e. — 9 Los... del cieü f. — 13-4 Ens g. manjan en gar beven | Cossi fassam lo cieü talen | Ens garde per sa piatatz | Que no siam de mortz subtat. — 15 Ela q. — 18 e non lo.

Voici ce qui reste des derniers vers. Je donne en note le texte complet du même passage d'après le ms. 1745, qui est de toute façon préférable :

Don ben es gamus (?) qui nos plora (*fol. 35 d*)
Sos peccatz e sos falhimens
Mentre que vida li es prezens,
Sabetz que digz lo proverbi :
« Tal es huey que no es lo mati¹. »
Don poyria esser enguanatz,
Per que no deu colre sos peccatz
Que a Dieu nol do e nol renda
Ans que mort lo sobreprenda
... filh de Sancta Maria,
..... ni vilania
..... atz².

IV

L'ENFANT SAGE.

Il faudrait écrire un bien gros livre pour faire connaître toutes les rédactions de l'Enfant sage, autrement dit, du dialogue d'Adrien et d'Épictète, et pour expliquer com-

¹ Cf. ces vers de *Renart*, dans *Le Roux de Lincy, le Livre des Proverbes*, II, 422 :

Tex est tous haitiés au jour d'hui,
Espoir ne vivera demain.

et *ibid.* 425 : « Tels sont aujourd'hui qui demain ne verront pas. »

² *Ms. 1745* : Doncs es ben caytius qui nos plora | Sos peccatz e sos falhimens | Entre sa vida es prezens, | E no s'espertz entro a la fi | Si es huey non er al mati | Per que [pot esser enganatz | Doncs nol desmembre sos peccatz | Que a Dieus nos torne e nos renda | Ans que la mortz lo sobreprenga | Mays Dieus lo filh sancta Maria | Que ses tortz e scnes folia | E per nos fon pres e liatz | E co layro a mort jutjatz | E pueys ne fo crucificatz | Per nos e per nostres peccatz | E pons (*l. pois*) d'una lansa feritz | Sus en la cros et escopitz, | Ell que es caps e comessamens | De totz cant clau lo fermamens | Per honor de la sua mayre | Nos sia capdells e guisayres | Domentre que en aquest perilh | Pregeluem lo san payre el san filh | Que deslivretz la Magdalena | Dels .vij. peccatz don era plena, | Que ell nos deslivre veramen | S'il plas al jorn del jutjamen | Ens aport a vera salut | Ens do so quens a covengut | A totz que al[s] sieus mandamens | Seran estatz hobe diens. Amen.

ment elles sont sorties les unes des autres. Bornons-nous à dire que ce dialogue, ou plutôt cette série d'énigmes accompagnées de leurs solutions, apparaît avec son caractère chrétien dès les premiers temps du moyen âge, dans les *Joca monachorum* dont on a des mss. à partir du VIII^e siècle¹, et que depuis lors jusqu'à notre époque, il a tenu, sous des formes variées, une grande place dans la littérature populaire de tous les pays de l'Europe². On en possède en provençal deux versions qui ne diffèrent pas sensiblement. L'une, représentée par un seul ms. (ms. La Vallière 14), a été publiée par M. Bartsch, *Denkmæler der provenzalischen Literatur*, p. 306-10, sous ce titre très-défectueux : *Episcopus declaramens de motas demandas*. L'autre se rencontre dans trois mss. : B. N. 1745, Arsenal, esp. 10, et enfin notre ms. Gaignières, et n'est connue jusqu'à présent que par les courts extraits que M. Bartsch en a donnés dans les notes de ses *Denkmæler* (p. 342), d'après le ms. 1745, ou dans la *Germania*, IV, 310 et suiv. Elle est à peu près identique à la rédaction française, qui naguère encore se réimprimait à Troyes ou à Épinal pour la Bibliothèque bleue. Voici, d'après un imprimé sans date de Garnier, à Troyes³, le début un peu rajeuni du texte français :

Avant-propos. L'Enfant-Sage, qui n'avoit que trois ans, qu'on appelloit petit-fils de l'Empereur, fut recommandé à M. l'Archevêque, qui le recommanda à un patriarche de Jérusalem qui le présenta à un Duc très-sage et le meilleur qui fut en toute la terre. Lorsque cet enfant fut venu en la cité de

¹ Voy. *Romania*, I, 483, et mon *Choix d'anciens textes*, bas-latin, n° 20.

² Je renvoie pour les textes latins et anglais à KEMBLE, *Anglo-saxon dialogues of Salomon and Saturn*, notamment p. 198 et suiv., pour d'autres versions à la *Germania*, IV, 308. M. Boldakoff, membre de notre Société, prépare un travail général sur l'histoire de ce dialogue.

³ *L'enfant sage a trois ans, contenant les demandes que lui fit l'empereur Adrien et les réponses de l'enfant*. A Troyes, chez J.-A. Garnier. — Cf. pour les éditions anciennes Brunet, au mot ENFANT (*L'enfant saige à troys ans...*)

ce Duc, il fut parler a lui, et les chevaliers de ce duc lui dirent : Voici l'enfant très-sage; et le saluèrent et lui demandèrent : D'où es-tu venu, sage enfant? Il leur répondit : De mon père et de ma mère, et suis créé de Jésus-Christ. Quelques autres Chevaliers dudit Duc lui dirent : Tu es sage; il leur répondit que celui qui est sage se châtie soi-même.....

Le titre est ainsi conçu dans le ms. de l'Arsenal : *Aiso s'apela del petit efant, cal demandas ni quals questios li fe l'emperador*. Dans le ms. Gaignières la rubrique, qui devait se trouver au v^o du fol. 35, manque par suite de l'arrachement d'une partie de ce feuillet. Le haut du feuillet 36 est occupé par des dessins relatifs à l'Enfant Sage. Le texte commence ainsi :

Hu era apelhatz pe nom e per petit¹ efan, e fo² comandatz ad .j. arcevesque. E l'arcevesque trames lo el comandet³ al patriarcha de Jherusalem, el patriarcha trames lo ad .j. duc que era de mot gran savieza, el may entendut home que fos en tota la partida⁴ d'Orien. E cant aquel efan fo vengutz en la cieutat ont era aquest savi duc, l'efan no volc denant el venir. E disseron .iij. cavaliers que ero denant lo duc : « Aquel efan no nos conoys : anem lo vezer e saludar. » Los cavaliers li son denan vengutz, e demanderont li : « Efan, don « yes tu vengutz? L'efan respon : « Yeu soy vengutz de mon « payre e de ma mayre, e soy engenratz e creatz del manda- « men de nostre senhor Dieus. » Los cavaliers demanderont li : « Per que yest aysi vengutz⁵? » L'efan respon : « Yeu soy aysi « vengutz per adoctrinar e per castiar los homes negligens e « no entendutz⁶ de savieza. » (*Fol. 36 c.*) Los cavaliers disseront li : « Donx yest tu savis? » L'efan respon : « Aquel es « savis que si mezeys castia.....

¹ *Ars.* Hus era apelat .j. petit; 1745 Hieu era apellatz per nom petitiz. —
² 1745 fuy. — ³ *Ars. et* 1745 E l'a. comande lo. — ⁴ *Ars.* en totas las pardidas, 1745 en totas partidas. — ⁵ *Ars. et* 1745 per que el era aqui vengutz. — ⁶ *Ars. et* 1745 entendens.

Les dernières lignes conservées de ce texte sont celles-ci (fol. 40 *d*), auxquelles on peut comparer quelques-unes des questions comprises dans les *Joca monachorum*¹ :

L'emperador demanda : « Qui fes primeyramen monestiar ? »
L'efan dis : « San Paul. » L'emperador demanda : « Cal fo
« premieyramen ermita ? » L'efan dis : « San Paul. » L'empe-
rador demanda : « Cal cieutat fo edificada en aquest mon ? »
L'efan dis : « Ninive. » L'emperador demanda : « En cal pueg
« no plou ni rozada del cel no y catz ni y cayra jamays ? » L'e-
fan dis : « Aquel de Gelboe on naysso los papaguays. » L'em-
perador demanda : « Cal sepulcre non es trobatz ? » L'efan dis :
« Aquel de Moysen, a qui Dieus donet la ley en monte Sy..... »

Manque ensuite un feuillet.

V

LE MOINE QUI SE CRUCIFIE.

L'opuscule qui suit, désigné à sa première ligne comme un « livre d'exemples », ne contient en réalité qu'un seul exemple ou récit : celui du moine qui, trompé par le diable, se crucifie lui-même. Début :

(Fol. 41) Aquest libre es dels yssamples, e qui be lo enten nil met en obra nil vol perseverar, la sieua arma pot salvar. El comessamen creet Dieus lo cel e la terra ; so es que enans que Dieus crezes lo cel ni la terra, no era cel ni terra, may tenebras, so es escurtat, sobre la fassia d'abis. Ayso fo lo premier jorn. E per abreujar vos diray enans que Dieus fezes home ac fachas totas cauzas a servizi d'ome, e Dieus apres fes home.....

¹ Celles qui dans l'édition comprise dans mon *Choix d'anciens textes* sont numérotées 17, 21, 44, 37.

Cette sorte de sermon se termine par cet exemple (*fol.* 41 *d*) :

Donx ausiretz cossi pres ad .j. morgue, cal poder donet al diable cóntra si.—.I. morgue era en .j^a. badia, et era home de bona vida e bos clergues, lo cal avia en gran reverentia et en gran compassio la mort de Jhesu Crist. Et .j. digous vespre, can lo morgue estava en sa cambra, el dizia vespras; e can fo ad .j. ves que dis : *Quid retribuam Domino?* (aquest vers vol dir : que guazardonaria a nostre senhor que tant a fag per nos ») e lo diables, que es prim e ples de bauzia, mes en cor al morgue qu'el non podia redre guazardo a nostre senhor de la sua mort, s'il morgue el meteys nos mezes en crotz. El morgue levet se en pes, e vi .j. martel e .ij. grans clavels, et azinet se ad .j^a. trauc¹, e tenc los pes sobre .j^a. archa, e pres la .j. clavel e mes lo per amdos los pes, et aco meteys fes de la .j^a. ma sobre la trauc. Et aqui mezeys el mori, e diables porter one la sua arma. E vec vos lo poder quel morgue donet al di - (*fol.* 42) - able de si meteys. Per que luns homs nossi deu layssar apoderar al diable ni abandonar si a pecat. Sabetz que dis .j. doctor : *Qui facit peccatum servus est peccati*, qui fa pecat sertz es de pecat, del diable; per que tota persona, tantost co a pecat, se deu anar cofessar am cor peneden e far penedentia, la cal li sera donada per lo cofessor, e deu perseverar en be. Et en ayssi lo diable non aura poder en home, e totz homs se deu gardar de far pecat al mays que pot, de carema, de carnal et en las vigilas de nostra Dona e de Nadal e de Pascas e de Pantacosta e de san Johan e de totz los sans de Paradis. Aquest romans so aternitz, nostre Senhor ne sia grazitz. Amen amen².

VI

AVE MARIA.

Suit (*fol.* 4) *a b c* un *Ave Maria* en sept couplets de

¹ Corr. trauc (*trabes*). — ² Cette dernière phrase forme, comme on voit, deux vers. C'est un explicite de copiste qu'on a déjà vu ci-dessus à la fin du n^o II; cf. aterrir, *Lexique roman*, V, 353.

huit vers à rimes croisées, et précédé d'un couplet d'introduction :

Al nom de Dieu homnipoten
E del sieu filh nostre salvayre yshamen,
Esz el nom del sant Esperit,
Tres personas en .j. Dieu dig,
Payre e filh e sant Esperit,
E negu no son departit,
Tres personas en .j. senhor
Ajustadas en un amor,
Vuelh retrayre e recomtar,
Am cest escrig (*la fin du vers a été omise*),
Etz az onor de Dieu retrayre
La salutacio de la sieua mayre
Quan l'angel digz : Ave Maria
Sobre totas plazens e pia.

Ave, verges tota pura,
De totz mals e de totz peccatz,
Per la premieira morsura
Er trastot lo mon entacatz,
May la vostra dossal¹ portadura,
L'a entieyramen purguat,
Cant atemptret sa drechura
Per aver de vos pietat. *Etc.*

VII

L'ÉVANGILE DE L'ENFANCE.

C'est un simple fragment de moins de six cents vers qui a été écrit vers le même temps et probablement dans le même pays que le reste du ms., mais qui toutefois n'en faisait point partie à l'origine, ainsi qu'il a été dit au début de cette notice. Ce fragment correspond aux chapitres

¹ *Supprimez* dossal, pour la mesure.

xvii à xxxv du texte latin de l'Évangile de l'enfance qu'a publié Tischendorf dans ses *Evangelia apocrypha*, pp. 50 et suiv. ¹. Voici, d'après cette édition, quelques lignes du latin (ch. xvii et xviii, p. 80) correspondant au début de notre fragment :

Videns autem Herodes rex quod illusus esset a magis, inflammatum est cor ejus, et misit per omnes vias volens eos capere et interficere. Quos cum penitus non inveniret, denuo misit in Bethleem et omnes fines ejus, et occidit omnes pueros quos invenit a bimatu et infra, secundum tempus quod exquisiverat a magis. Ante unum vero diem quam hoc fieret, admonitus est Joseph in somnis ab angelo Domini qui dixit ei : « Tolle Mariam et infantem, et per viam heremi perge in Egyptum. » Joseph autem secundum angeli dictum ivit.

Cumque venissent ad quandam speluncam, et vellent in ea requiescere, descendit beata Maria de jumento, et sedens tenebat puerum Jesum in gremio suo. Erant autem cum Joseph tres pueri et cum Maria quædam puella simul iter agentes. Et ecce subito de spelunca egressi sunt multi dracones.....

Il existe en provençal une autre version de l'Évangile de l'enfance : celle que M. Bartsch a publiée dans ses *Denkmæler der provençalischen Literatur*, pp. 270-305, mais elle diffère tellement de celle que nous allons faire connaître, qu'il paraît difficile qu'elle soit dérivée du même original. Le texte du ms. Gaignières commence ainsi :

Enans que ayso si fezes (fol. 44),
.I. angil de Dieu se.....²
A Jozep can si fo colgat,
Ez el s'es ad el a demostrat,
Ez a li dig que ades s'en an
Ab la mayre et ab l'efan,
Que ayso es aze.....

¹ Le texte de l'édition de Schade (Halle 1869), p. 37, n'est pas sensiblement différent.

² Le ms. est taché à cette place, et plus bas; p.-é. se es mes? ou pres?

Que Ero lo cuja aussir¹.
Ab tant Jozep s[i] es levatz
Del lieg on s[i] era colgatz
E pres la mayre e l'efan ;
En .j. erm (?) s'en van cavalgan ;
Trobero .j^a. tozeta e .ij. gassos,
Et aqui els van s'en de cors
Ab l'efan que porto mot ben,
Ab lur maynada yssamen².
E can fo jorns volgros pauzar
En .j. prat que van atrobar,
E Maria si repauzet ;
En sa fauda ela pauzet,
So filh que segues es pauzes
Et aam si³ deportes.
Entre que s'estavo en aysi, (b)
E ques pauzavo tug aqui,
Soptamens elo yssiro
Mutz de leos, e denan vengro⁴
Az el[s], que ysiro d'una balma
Quez era prionda e larga.
Quan los tozetz e la tozeta
E Jozep qu'estava pres d'ela
Que los viron ves els venir,
Ez els⁵ an gitat .j. crit.
Adonx Jhesu (l'efan) se regiret
E de la fauda discendet
De la mayre, e pueys anet
Ves los leos e comandet
Que volgueso estar suau
E no fezesso lunh esclau.
Ab tan los leos l'an azorat,
Après son si aginolhat,

¹ On a ajouté en marge, d'une main contemporaine : En Egipte e quey estes | Entro qu'el lay retornes. — ² Miniature avec cette rubrique : Can nostra dona si volc pauzar, ni los leos van yssir. — ³ Sic, corr. Et ambe si si d.? — ⁴ Ce vers et le précédent sont corrompus; corr. ez eli veguero M. l., e d. vengüero? — ⁵ Corr. eli?

Et adoncas lo¹ fo complit
So quel profeta ac dig² :
« Lauzatz tug lo senher del mon
« (En) los dracs e sels qu'estan preon. »
Ez a lur dig que s'en anesso³
E que a lunhs homs mal no fezesso. (c)
Mays a Josep ni a la mayre
Lo lur solas non plazia gayre
Ni que l'efan ab els estes
Entrels leos ni paraules.
Adonx lur ac dig ab dossor :
« Ma mayre yest, non aias paor
« Ni cossiretz co soy efan;
« Vos sabetz qu'ieu n'ay poder gran,
« (E no vezetz) que las bestias salvayrinas⁴
« Venon a mi totas enclinas. »
E los leos e los laupartz
Venian ves el ses regartz,
Et enclinan per tota (la) via,
An[av]an amb els em paria.
E per aqui on els anavo (d)
Ab Jozep els si deportavo.
May non cujes ges si plazia
A Jozep la lur companhia,
Que can venian ves el sautan
Ez el gitava .j. crit gran,
Et adonx gitava tal crit
Que tot n'era estabornit⁵.
Can nostra Dona vi los leos
E d'otra part vi los dragos
E las bestias vi apropjar
De la selva et ajustar,

¹ Lo est ici employé comme pronom neutre; il y a d'autres exemples de cet usage; voy. Chabaneau, Romania, IV, 342. — ² Corr. ce vers d'après le dernier de la page suivante. Miniature : Can Jhesu l'efan dis al leos que no fezesso ad home mal. — ³ Ms. semanesso. — ⁴ Pour salvayzinas, exemple du passage de z en r à joindre à ceux qui ont été réunis, Romania, IV, 184 et 464. — ⁵ Ici une miniature sans rubrique.

E venir dels pueg e dels mons
Cossi fezesso proscions,
Ela s(i) pres az espaventar
Ez ab bela cara pregar :
« Bel filhs, aquestas grans companhas
« D'aquestas bestias estranhas
« Fay las ne totas [tras]tornar,
« Qu'ieu no volria ab elas anar:
— Aujatz, mayre, nous esperdatz,
« Que totas vos seran privatz. »
Aras a ostada la paor
De sa mayre e la dolor (*fol.* 45)
De Jozep, la paor que avia
D'aquelas bestias que vezia;
May las bestias si deportavo
Entre el[o]s e sse solassavo
Per far trastot son talan
De la mayre e de l'efan¹.
E can trobo azes e buous,
Totz s'amassavon aqui eus,
Ni can trovavo de las fedas
Nils anhels que ero ab elas :
Tug anavon am los leos,
E tug se levon companhos,
E fazian lur los draps portar,
Si que sus pogratz cavalgar,
E l'u a l'autre no nozia :
Trastug eron d'una paria,
E negus paor non avia,
Can la .j. issia l'autre venia.
Ni entr' el[o]s non era yra,
En re menassar ni en via,
Ni en re no ss' espaventavo
L'unh de l'autre ni esgaymentavo. (b)
Que adonx can² fo azemplit
Aquo quel profeta avia dig,

¹ *Miniature.* — ² *Corr.* adoncas?

Que can lo Salvador venria
Lo lop am l'anhel payceria,
E las fedas e l[o]s motos
(Essems) paycerian am los leos.

Les derniers vers du fragment correspondent au ch. xxxii de l'édition de Tischendorf (p. 96-7).

..... Venerunt autem festinantes Joseph et Maria ad Jesum, et rogabat mater sua dicens : « Domine mi, dic mihi si tu misisti cum in terram ? » Et statim descendit Jesus de solario in terram et vocavit puerum per nomen suum : « Zeno ! » Et respondit ei : « Domine ? » Dixitque illi Jesus : « Num ego precipitavi te in terram de solario ? » At ille dixit : « Non, Domine. » Et mirati sunt parentes pueri qui fuerat mortuus, et honorabant Jesum super facto signo. Et abierunt inde Joseph et Maria cum Jesu in Jericho.

Nostra dona si es levada
Ez ap Jozep s'en es anada,
A Jhezu Crist lo sieu car filh, (fol. 50 d)
E ditz : « Avetz fag vos aquest¹ perilh
« Quel tozet aiatz derocat
« Del solier don es trabucat ? »
Aqui (mez)eys Jhesus discendet
Del solier, [e] pueys apelet
Lo tozet e dis li² per so nom,
Après dis li : « Ades respon
« Si yeu soy sel qui t'a (?) espeys (?) ? »
Lo tozet respon aqui (mez)eys :
« Veramens no, per atrazag,
« Que aytal garso o a fag. »
Don agro meravilhas gran
Totz los parens d'aquel cfan,
Totz [en] après onron la mayre
Per lo miracle c'an vist fayre,
Ez (a) Jhesu Crist per tota via

¹ Corr. fag cest ? — ² Faut-il remplacer e dis li, qui n'a pas de sens ici, par Zeno ? ou supprimer per ?

Quel tozet ressucitat avia¹.
En apres, can fo fag ayso
S'en anero en Jerico,
E Jhesus avia comessat
De ssos .viij. ans en etat....

(Ici se termine le ms.)

On trouvera la même histoire beaucoup plus longuement contée dans la version éditée par M. Bartsch, *Denkmæler*, p. 288, l. 24 à 291, l. 18.

Le texte dont je viens de donner un extrait, un peu long peut-être, est d'une versification très-grossière; le style non plus n'a rien de littéraire, mais ce sont là des circonstances qui ajoutent à l'intérêt philologique du morceau.

Paul MEYER.

CHANSON POPULAIRE

Voici une chanson qui a été écrite vers le commencement du seizième siècle sur la dernière page (fol. 143 v^o) du ms. Bibl. nat. lat. 3445, et que je crois inédite. On remarquera le caractère essentiellement populaire de cette pièce, où les vers impairs, toujours féminins (sauf peut-être au v. 5), sont dépourvus de rimes.

P. M.

Le jour de la saint Gile
Je fu bien esbahi :
Les ungs menc[n]t grant joye
4 Et moy melancony.

¹ Miniature.

Hi m'ont boté ungs ferres,
Ne sont pas trop petit ;
Hi poisent bien cent lib.
8 Du pois de Lumbardi.
De tout ne m'en chaut guiere
Se autre choze ne fut,
Mès serpens et colubres
12 Me mangen[t] jour et nuyt.

Doulce vierge Marie,
Mere de Jhesu Crist,
Veulhiés moy fere grace
16 D'este prisson salhi.

Vous farey fere ung sire,
Sera du lonc de mi,
Sera de sirre vierge,
20 Dame, pour vous servy.

Et (je) my farey d'eglisse,
Carme ho jacopin,
Et chanterey la messe,
Dame, pour vous servir.
Doulce vierge Marie
26 Qu'i vous fé bon servy!

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

pour l'année 1875.

Statuts.	1
Liste des membres de la Société au 1 ^{er} janvier 1875.	5
Liste des membres du Conseil d'Administration.	19
Procès-verbaux des séances.	20, 37
Notice d'un recueil manuscrit de poésies françaises du XIII ^e au XV ^e siècle, appartenant à Westminster abbey, par M. P. Meyer.	25
Notice du ms. de la bibliothèque de Dijon n ^o 298 ² , par M. G. Paris.	44
Notice du ms. de la Bibliothèque nationale, fonds fr. 25415, contenant divers ouvrages en provençal, par M. P. Meyer.	50
Chanson populaire du seizième siècle.	82

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES
FRANÇAIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES
FRANÇAIS

DEUXIÈME ANNÉE

1876



PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

56, RUE JACOB, 56

—
1876

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oïl ou en langue d'oc.

ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres

fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

ART. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

ART. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

ART. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le bureau et le conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du bureau et du conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

ART. 9.

Le bureau de la Société se compose d'un président, de

deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

ART. 10.

Le conseil se compose de quinze membres, auxquels le bureau est adjoint de droit.

ART. 11.

Le conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'assemblée générale et des séances du conseil sera publié.

ART. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le conseil et voté par la Société, détermine les attributions du bureau et du conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'assemblée générale émis sur la proposition du conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

ART. 13.

L'assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

ART. 14.

Dans la première séance de janvier, le conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier

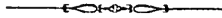
soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au conseil à la séance suivante.

ART. 15.

En ce qui concerne le bureau et le conseil, l'année se compte d'une assemblée générale à l'autre; mais l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

ART. 16.

La première année de la Société part du 1^{er} janvier 1875.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1^{er} FÉVRIER 1876.



MEMBRES FONDATEURS

- BONNARDOT (François), [44], attaché au bureau des travaux historiques de la Ville de Paris, rue d'Enfer, 84.
- BORDIER (Henri), [4], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182.
- DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61.
- LABORDE (marquis J. de), [15], archiviste aux Archives nationales, rue Billaut, 5.
- LAMARLE (A.), [261], au château de Sailly-Saillisel, par Combles (Somme).
- LAURENÇON (Léon), [208], conseiller général des Hautes-Alpes, rue Gasparin, 46, à Lyon.
- LE PILEUR (D^r Louis), [388], rue de la Victoire, 41.
- LOWELL (J.-R.), [401], Cambridge, Massachusets, U. S. A. Corresp. la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.
- MEYER (Paul), [21], professeur au Collège de France, chargé du cours de langues romanes à l'École des Chartes, rue Raynouard, 59, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).
- PARIS (Gaston), [26], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur à l'École des Hautes-Études, rue du Regard, 7 (membre fondateur et perpétuel).
- †PANNIER (Léopold).
- QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30], rue Soufflot, 1.

- ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 33.
- ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19.
- ROTHSCHILD (baron James de), [31], avenue de Friedland, 38.
- WAILLY (Natalis de), [2], membre de l'Institut, rue Raynouard, 30, Passy-Paris.

MEMBRES PERPÉTUELS

- ANDOÛILLÉ (A.), [171], rue du Cirque, 2.
- ANDRÉ (Édouard), [131], ancien député, boul^d Haussmann, 158.
- BALSAN (Ch.), [247], rue de la Baume, 8.
- BAUDRY (F.), [3], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.
- BONNEFONT (L.), [204], professeur au lycée Fontanes, rue Joubert, 26.
- BRADSHAW (H.), [343], bibliothécaire de l'Université de Cambridge, King's College, Cambridge (Angleterre).
- CALDERON (Th.), [284], place Royale, 9.
- COLMET D'ANGE (Gabriel), [118], doyen de la Faculté de droit de Paris, place du Panthéon, 10.
- CORNU (J.), [56], Mittlere Strasse, 75, à Bâle; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- † DIDOT (Ambroise-Firmin).
- FAGNIEZ (Gustave), [345], archiviste aux Archives nationales, rue de la Chaussée-d'Antin, 42.
- FOURNIÉ (D^r Éd.), [412], rue Louis-le-Grand, 11.
- FURNIVALL (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's square, Primrose Hill, London, N.; corresp. M. O. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 bis.
- JORET (Charles), [276], professeur à la Faculté des lettres, à Aix.
- LALLEMENT (J.), [309], rue du Bac, 63.
- LISTER (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax, Angleterre.
- LONGNON (Auguste), [17], archiviste aux Archives nationales, rue Jacob, 46.
- MARCHESSOU (Paul), [410], imprimeur au Puy (Haute-Loire).

- MASSON (Georges), [89], libraire-éditeur, rue de l'École-de-Médecine, 17.
- METMAN (Étienne), [371], procureur de la République, à Autun.
- MOREL-FATIO (Alfred), [210], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Poissy, 8.
- NICOL (H.), [42], 52, Thornhill-road, Barnsbury, London, N., corresp. M. O. Lorenz, rue des Beaux-Arts, 3 bis.
- PARIS (Paulin), [1], membre de l'Institut, rue de l'Université, 82.
- PICOT (Émile), [29], vice-consul de France, avenue de Wagram, 84.
- POINSIGNON (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, au Havre.
- RAJNA (Pio), [296], via Palermo, 5, Milan.
- REUSS (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg.
- RITTER (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, à Champel, près Genève; corresp. M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111], rue St-Florentin, 2.
- ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23.
- STIMMING (Dr Albert), [321], Kiel; correspondant la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.
- SUCHIER (H.), [164], professeur à l'université de Munster.
- TEMPLIER (Armand), [384], de la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77.
- TOBLER (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Grossbeerenstrasse, 65, Berlin.
- †URBAIN (Fr.), [217].
- VILLEMESANT (H. de), [307], directeur du *Figaro*, rue Drouot.

MEMBRES ORDINAIRES¹

- ADERT (J.), [68], directeur du *Journal de Genève*, à Genève.
- AMYOT (L.), [66], de la librairie Frank, rue Richelieu, 67.

¹ Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque souscrivent à un exemplaire sur papier Whatman.

- ANCONA (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.
- ARMITAGE (Rev. F.), [274], à Heidelberg; corresp. la librairie Franck.
- ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, 35.
- * ARTAUD (Em.), [199], rue de Rivoli, 20.
- ATKINSON (Dr), [192], Clare College Lodge, Cambridge.
- ATKINSON (R.), [38], professeur à l'Université de Dublin.
- AUBINEAU (Joseph), [271], rue du Cherche-Midi, 23.
- AUDRAN (Eug.), [385], professeur à Bâle, 15, Hirschgasse.
- AUMALE (duc d'), [205], de l'Académie française, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.
- AUMOND (T.-A.), [256], libraire, boulevard de Strasbourg, 35.
- * AURIOL (A), [167], quai de Bosc, à Cette.
- BAILEY (J.-F.), [335], chez M. Dulau, libraire, Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- BAILLEU (M.-J.), [238], libraire, quai des Grands-Augustins, 34.
- BALE, Bibliothèque de l'Université, [58].
- BARTHÈS et LOWELL [269], libraires à Londres; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- * BATAILLE (Édouard-Odon), [92], capitaine d'état-major, rue d'Amiens, 46, à Rouen.
- BATILLIAT, [316], architecte, à Vichy (Allier); correspondants MM. Schulcz et fils, libraires, rue de Seine, 12.
- BEAUVOIR (marquis de), [311], rue de Miroménil, 15.
- BEAUVOIR DE PRIAULX (O.), [334], chez M. Dulau, libraire, Londres; corr. M. Borrani, libraire, rue des Sts-Pères, 9.
- BEER (T.-H. de), [332], professeur à Goes (Hollande); corr. M. Sandoz, libraire, rue de Seine, 9.
- BÉHAGUE (comte Octave de), [206], avenue Bosquet, 18.
- BEHREND (H.), [142], 5, Unter den Linden, à Berlin; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- BELLANGER (l'abbé), [268], collège Saint-Louis, à Saumur.
- BELLON (Paul), [285], à Lyon.
- BEMONT (Charles), [298], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 21.

- BÉRALDI (Henri), [93], rue Blanche.
- BERGER (B.), [291], inspecteur de l'enseignement primaire, boulevard du Montparnasse, 105.
- * BERTHIER (comte), [338], avenue du Roi de Rome, 9.
- BERTHELET, [395], rue Toulrier, 5.
- BETHMONT (Paul), [266], député, rue Matignon, 14.
- BILLARD (Armand), [228], place Dauphine, 27.
- BLANC (Hipp.), [55], chef de division au ministère de l'Instruction publique, avenue du Maine, 22.
- BLANCARD, [264], répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, rue Bonaparte, 49.
- BLANCHEMAIN (Prosp.), [299], au château de Longepont, par Saint-Gautier (Indre).
- BÔCHER, [252], professeur à l'université de Boston; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- BODINIER (Guillaume), [329], avocat, 2, rue Saint-Joseph, à Angers.
- BOHMOLEYZ (M. de), [286], boulevard Malesherbes, 174.
- BOLDAKOF (Innocent), [85], à l'université de Saint-Petersbourg.
- BONNOTE (Ferdinand), [117], de la librairie Fontaine, rue Jacob, 3.
- BORMANS (S.) [172], rue Rennequin, à Liège.
- BOS (D^r Alph.), [154], boulevard Henri IV, 6.
- BOSSERT (A.), [310], professeur à la Faculté de Douai.
- BOUCHER (Aug.), [362], boulevard Haussman, 90.
- BOUCHERIE (Aug.), [5], professeur au Lycée de Montpellier.
- BOULLY (Em.) [317], professeur au collège de Verdun (Meuse).
- BOUTEILLER (E. de), [70], ancien député, rue du Regard, 3.
- BOUYER (Ad.), [81], ancien élève de l'École des Chartes, rue des Martyrs, 59.
- BRIGOLA (Gaetano), libraire, Corso Vittorio Emmanuele, 26, Milan, correspondant M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.
- CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée de), [64], directeur du *Musée archéologique*, au château d'Ognon (Oise).
- * CALVET-ROGNAT (baron Pierre), [399], rue Saint-Honoré, 374.

- * CALVET-ROGNAT (vicomte), [400], rue Saint-Honoré, 374.
- CAMBRIDGE (Bibliothèque de l'Université de), [367]; correspondant Champion.
- CARREL, [302], quai de l'Est, 92, à Lyon.
- CASTONNET-DESFOSSÉS, [224], avocat, rue des Saints-Pères, 1.
- CAUSSADE (F. de), [200], bibliothécaire du ministère de l'Instruction publique, rue de Laval, 25.
- CHABANEAU (Camille), [95], receveur des postes, à Cognac.
- CHAMPION (H.), [245], libraire, quai Malaquais, 15; 4 *exempl.*
- CHANCE, [350], Burleigh House. Sydenham Hill, Londres; correspondant la librairie Franck.
- CHARTRES (Robert d'Orléans, duc de), [312], rue Jean Goujon, 35.
- * CHAVANE (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges; corresp. M. J. Charnier, rue Magnan, 23.
- CHAZAL (L.), [233], contrôleur de la Banque de France, rue Radziwill, 2.
- CHEIRIER (Henri), [132], notaire, rue Jean-Jacques-Rousseau, 47.
- CHILHAUD-DUMAINE (Alfred), [293], élève de l'École des Chartes, rue Dauphine, 30.
- CLAUDIN (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.
- CLEMM (Ferd.), [253], libraire, rue de l'Université, 24, à Gand; correspondant Lemoigne, rue Bonaparte, 12.
- COCHERIS (Hippolyte), [279], bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut.
- COE (Edw.), [71], professeur à Yale College, New-Haven, (États-Unis d'Amérique).
- COLLET (Arthur), [218], chef de bureau de la Préfecture de police.
- * COMTE (Hipp.), [262], chef de service au chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18.
- CONSTANS (L.), [173], professeur au lycée de Sens.
- COPENHAGUE (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Loones, libraire, rue de Tournon, 6.
- CORMENIN (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.
- COULET (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.

- COURCEL (Valentin de), [369], boulevard Saint-Michel, 81.
CROUSLÉ, [373], maître des conférences à l'École normale supérieure, rue Saint-Jacques, 161.
DAFFIS (P.), [375], libraire, rue Guénégaud, 15.
* DAGUIN (Ferdinand), [174], ancien président du tribunal de commerce, rue Castellane, 4.
DARESTE (Rod.), [168], avocat au Conseil d'État, quai Malaquais, 9.
DARMESTETER (Arsène), [6], répétiteur à l'École des hautes-études, rue de Lyon, 69.
DELABORDE (François), [73], élève de l'École des Chartes, au palais de l'Institut.
DELAHAYE (Jules), [263], élève de l'École des Chartes, rue d'Assas, 35.
DELAVILLE-LEROULX (Joseph), [300], élève de l'École des Chartes, rue de Lisbonne, 10.
DELISLE (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Biblioth. nationale, r. Neuve-des-Petits-Champs, 8.
DELIUS (N.), [175], professeur à l'Université de Bonn.
DELOMBRE, [119], rue de Rougemont, 7.
DEMAISON (Louis), [295], ancien élève de l'École des Chartes, rue de Madame, 39.
* DOAZAN (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre.)
DOYON (D^r Adrien), [313], à Uriage-les-Bains (Isère).
DREYFUS (Ferd.), [203], avocat, rue Saint-Lazare, 94.
DRUJON (Fernand), [219], attaché au cabinet du préfet de police.
* DUBOIS (Alfred), [152], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.
DUBOIS (Virgile), [125], vérificateur de l'enregistrement, rue d'Assas, 24.
DUHAMEL (Louis-François), [166], avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, rue des Martyrs, 41.
DULAU et C^{ie}., [190], libraires, Soho-square, 37, à Londres; corresp. M. Borrani, rue des Saints-Pères, 9; 2 *exemplaires*.
DULOUP [283], rue de Rome, 60.
DUMOUCHEL (J.), [265], professeur à l'Université de Moscou.
DUNOYER DE NOIRMONT (baron), [407], rue Royale, 5.

- DUPERRET (Henri), [147], élève de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.
- DYKES [391], Wakefield, and Barnsley Union Bank, à Wakefield (Angleterre).
- ÉCOLE des Chartes, [122], rue des Francs-Bourgeois, 58.
- ÉCOLE normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45.
- EGGER (Émile), [9], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, 68.
- EICHTHAL (Eugène d'), [207], rue Neuve-des-Mathurins, 100.
- ELLIS and WHITE, [201], libraires, New Bond street, 29, à Londres (2 exemplaires).
- EUDES (A.), [235], libraire, rue des Saints-Pères, 40.
- FANJOUX (G.), [364], boulevard Latour-Maubourg, 25.
- FARGE (D^r Em.), [339], directeur de l'École de médecine d'Angers.
- FAVRE (Camille), [47], ancien élève de l'École des Chartes, à la Grange, près Genève (Suisse).
- FISCHBACHER, [157], libraire, rue de Seine.
- FLAVIGNY (comtesse de), [148], rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42.
- FÆRSTER (D^r Wendelin), [41], professeur à l'Université de Prague; correspondant O. Lorenz, rue des Beaux-Arts, 3 bis.
- * FONTAINE (Auguste), [95], libraire, passage des Panoramas, 35 (deux exemplaires, dont un pap. Whatman.)
- FONTAINE (E.-Jean), [96], libraire, rue Vivienne, 10.
- FONTANE (J.), [324], rue Marchand, à Cognac.
- FORNET [289], boulevard Saint-Michel, 22.
- FOURNIER (D^r Alfred), [90], agrégé de la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, rue Saint-Arnaud, 1.
- FRÉMAUX (A.), [156], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais); corresp. M. Guien, rue de Ponthieu, 58.
- FÜSTER [331], pasteur à Genève, corresp. M. Borrani.
- GADALA (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.
- GARIEL (H.), [82], bibliothécaire de la ville de Grenoble; correspondant M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins.

- GARNIER (Ed.), [97], rue des Francs-Bourgeois, 56.
- GASTÉ (Armand), [249], professeur au lycée de Caen, boulevard Saint-Pierre, 37, à Caen; corresp. M. Schulcz, rue de Seinc, 12.
- GAUJAL (baron de), [246], conseiller à la Cour de cassation, rue des Écuries-d'Artois, 11.
- GAUSSERON (Henri), [145], professeur de langues modernes, à l'Académie d'Ayr, Bath-place, 2, à Ayr, Écosse.
- GAUTIER (Léon), [10], professeur à l'École des Chartes, rue Vavin, 8.
- GEIJER (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- GENESTE (Eug.), [254], rue du Chemin-Vert, 42.
- GEORG (la librairie), M. KUNDIG, gérant, [243], Corratierie, 10, à Genève.
- GEVAERT (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
- GIRAUD (Charles), [120], membre de l'Institut, à l'École de droit.
- GIRAUDEAU (Abel), [123], rue Richer, 12.
- * GOLDSCHMIDT (L.), [376], rue Rembrandt, parc Monceaux.
- GOTHA, Bibliothèque ducal, Allemagne, [86].
- GOVERNEUR (A.), [176], imprimeur, à Nogent-le-Rotrou.
- GRANDGAGNAGE (le président Charles), [177], boulevard d'Averoy, à Liège (Belgique.)
- GRANDMAISON (Ch.-Loiseau), [11], archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
- GROUCHY (V^{te} de), [361], secrétaire d'ambassade, place de la Madeleine, 16; corresp. M. Lebaigue, 12, rue Lavoisier.
- GUESSARD (Fr.), [12], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, Grande-Rue de Passy, 87.
- GUIFFREY (J.-J.), [381], archiviste aux Archives nationales, rue Hauteville, 1.
- GUILMOTO (Gust.), [303], archiviste des Vosges, à Épinal, et à Paris, rue de Chabrol, 34.
- GUIZOT (Guillaume), [13], professeur au Collège de France, rue de Monceaux, 42.
- HAMBOURG, Bibliothèque de la ville, [103].

- HATZFELD (Ad.), [14], professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand, boulevard de Strasbourg, 6.
- HAUTCŒUR, [382], chanoine honoraire, à Lille.
- HAVET (Julien), [45], employé à la Bibliothèque nationale, route de Saquet, à Vitry (Seine).
- HAVET (Louis), [46], répétiteur à l'École des hautes-études, route de Saquet, à Vitry (Seine).
- HAYEM (Julien), [75], rue du Sentier, 38.
- HESSELS (J.-H.), [36], Trinity college, Dublin, corr. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- HOCH (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liège.
- HODGES, FOSTER ET C^e, [337], Dublin; correspondant M. Borrani, rue des Saints-Pères, 9.
- HUCHER (E.), [346], au Mans.
- JARNIK (Jean-Urbain), [87], à Pottenstein (Bohême).
- JOLIVALD (l'abbé Ph.), [368], à la manufacture de Bains, Vosges.
- JONQUIÈRE (J.), [126], vérificateur de l'enregistrement, Grande-Rue de Passy, 84.
- JOUBERT (André), [330], aux Lütz de Daon, près Château-Gontier (Mayenne).
- JOUON (Fréd.), [379], place des Lices, 28, Rennes.
- JOURDAIN (Charles), [160], membre de l'Institut, rue de Luxembourg, 21.
- KANN (Max), [149], rue de Monceau, 33.
- KERBY et ENDEAN, [336], 190, Oxford St., Londres; corresp. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- *KERMAINGANT (P.-L. de), [389], av. des Champs-Élysées, 102.
- KING'S INNS library [290], Henrietta street, Dublin (Irlande).
- KLEIN (Rud.), [403], libraire à Copenhague; 4 *exemplaires*.
- KLOTZ (Eugène), [315], négociant, 2, place des Victoires.
- LABITTE (Adolphe), [244], libraire, rue de Lille.
- LABOULAYE (Édouard), [236], sénateur, membre de l'Institut; administrateur du Collège de France, au Collège de France.
- LACROIX (Paul), [127], conservateur à la bibl. de l'Arsenal.
- LAFENESTRE (Georges), [191], sous-chef du bureau des Beaux-Arts, 1, rue de Valois.

- LAFITE (Émile), [270], libraire, à Buda-Pest; correspondant
M. Hartgé, libraire, rue de Lille, 19.
- LA GERMONIÈRE (Éd. de), [88], rue Neuve-des-Petits-Champs,
99.
- LAIR (J.), [74], ancien élève de l'École des Chartes, directeur
des entrepôts et magasins généraux de Paris, boul. de la
Villette, 204.
- LALOY (D^r L. Henry), [133], rue de Belleville, 169.
- LANGLACÉ (H.), [101], rue Montbauron, 8, à Versailles.
- LA ROSIÈRE (E. de), [59], faubourg Saint-Honoré, 73.
- LA TRÉMOÏLLE (duc de), [187], rue de Varennes, 69.
- LAVISSE (Louis-Ern.), [134], professeur d'histoire au lycée
Henri IV, rue de Médicis, 5.
- *LEBIGRE [405], Lille, corr. M. Champion, quai Malaquais, 15.
- LEBRUN (Ch.), [188], avocat, rue Vanneau, 55.
- LECESNE (Henri), [304], imprimeur, à Châteaudun.
- LEGOUËZ (E.), [39], professeur au lycée Fontanes, rue de
la Rochefoucauld, 28.
- LELONG (Eug.), [223], archiviste de la Corse, à Ajaccio.
- LEMCKE (L.), [62], professeur à l'université de Giessen.
- LEPETIT (J.), [365], à la librairie A. Fontaine.
- LEROY (A.), [16], membre de l'Académie de Belgique, pro-
fesseur à l'université de Liège.
- LEROY-BEAULIEU (Anatole), [150], rue Pigalle, 69.
- LESCURE (O.), [159], professeur, r. Vital-Carle, 30, à Bordeaux.
- *LE SOURD (D^r), [394], directeur de la *Gazette des Hôpitaux*,
rue de Rennes, 78.
- LESPINASSE (René de), [398], ancien élève de l'École des Char-
tes, rue Saint-Dominique Saint-Germain, 17.
- LESSORE (E.), [255], rue Rameau, 6.
- *LEVEAU (A.) [100], rue de Maubeuge, 20.
- LIEPMANNSOHN (Leo), libraire à Berlin; correspondant
M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- LIEUTAUD (V.), [178], bibliothécaire de Marseille.
- LITTRÉ (Ém.), [102], membre de l'Institut, rue d'Assas, 44.
- LIVET (Charles), [209], à Vichy.
- LOGHEM (M.-G.-L. van), [340], professeur à l'École moyenne,

- à Goes (Hollande); correspondant M. Sandoz, libraire, rue de Seine.
- LONG (Robert), [222], archiviste des Hautes-Alpes, à Gap; corresp. M. Picard, rue Bonaparte, 82.
- LUCE (Siméon), [18], archiviste aux Archives nationales, rue Chanoinesse, 14.
- LYON-CAHEN, [378], avocat, rue Saint-Marc, 22.
- MAGEN (A.), [179], à Agen.
- * MAGNIEN (Albert), [319], rue Saint-Florentin, 17.
- MAILLET, [327], libraire-éditeur, boulevard Haussmann, 72.
- MALLET (D.), [259], au Mans.
- MANDROT (Bernard), [76], ancien élève de l'École des chartes, boulevard Malesherbes, 29.
- MANS, la Bibliothèque de la ville, [257]; correspondant M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- MARBOURG, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, [212]; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- MARBOURG, Bibliothèque de l'Université, [211]; correspondant Champion.
- MARESCOT (baron F. de), [326], rue Caumartin, 10.
- MARIN, [288], à Bühl, par Guebwiller (Alsace).
- MARTY-LAVEAUX (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Sèvres, 2.
- MASSON (G.), [359], professeur à Harrow, Middlesex (Angleterre), corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- MATHIEU, [282], à Thouars (Deux-Sèvres); corr. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- MAYRARGUES (A.), [25], rue Lafitte, 19.
- * MEISSONNIER (E.), [392], membre de l'Institut, Clos de l'abbaye, à Poissy. (2 *exemplaires.*)
- MENGIN (Paul), [83], à Colmar, 37, rue des Clefs; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- MENU (Henri), [49], libraire, quai Malaquais, 7.
- MERAY (Antony), [146], rue de Sèvres, 31.
- * MERCIER (L.), [135], rue d'Argenson, 3.
- * MICHELAN (Henri), [22], conservateur du dép. des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 13.

- MOINERY, [189], Cloître Saint-Merri, 18.
- MOISY (H.), [325], juge-suppléant au tribunal civil de Lisieux.
- MOLAND (Louis), [128], boulevard du Montparnasse, 157.
- MONNIER (Marc), [180], rue Jacob, 1, et à Genève.
- MONOD (Gabriel), [23], directeur-adjoint à l'École des hautes-études, rue d'Assas, 76.
- MONTAIGLON (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place Royale, 9.
- * MONTEBELLO (comte de), [344], avenue Montaigne, 54.
- MONTEL (Achille), [162], archiviste de la ville de Montpellier.
- MONTGERMONT (G. de), [169], place Vendôme, 12.
- * MORGAND ET FATOUT, [98], libraires, passage des Panoramas, 55 (*trois exempl., dont deux pap. Whatman*).
- MUNICH, Bibliothèque de la Cour et de l'État, [301]; correspondant Reinwald.
- MUNICH, Bibliothèque de l'université, [230]; corresp. J. Baer et C^{ie}, libraires, rue du Quatre-Septembre, 2.
- MUNSTER, la Bibliothèque Paulina, [333].
- MUQUARDT, [411], libraire à Bruxelles.
- MURET (Maurice), [158], libraire-éditeur, rue Neuve-des-Mathurins, 55.
- MUSSAFIA (Ad.), [84], professeur à l'université de Vienne.
- NAU DE CHAMPLouis (baron), [129], avenue de la Tour-Maubourg, 8.
- NAVILLE (Louis), [281], secrétaire de l'École libre des sciences politiques, rue Taranne, 16.
- NEWCASTLE UPON TYNE, the Literary and Philosophical Society, [349], (Angleterre).
- NIGRA (C.), [377], ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg.
- NOIRIEL (J.), [272], libraire à Strasbourg; correspondant la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.
- NORMAND (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes, boulevard Malesherbes, 8.
- NUTT (D.), [273], Strand 270, Londres; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- OXFORD, la Bibliothèque Bodléienne, [305]; correspondant Bossange.

- PAGÈS (Alphonse), [322], directeur de l'*Écho de la Sorbonne*, rue Guénégaud, 7.
- PAILLET (Eugène), [99], juge au tribunal de la Seine, rue de Berlin, 40.
- PAJOT (Léon), [78], élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 62.
- PARIS (Émile), [181], à Moscou.
- PASQUIER (l'abbé), [406], directeur de l'École des Hautes Études ecclésiastiques, place du Château, à Angers.
- PASSIER (Alphonse), [390], rue Plisson, 6, à Saint-Mandé (Seine).
- PASSY (Louis), [240], député, rue de Clichy, 45.
- PASTUREAU [353], capitaine au 41^e rég. d'infant., à Rennes.
- PATINOT (G.), [220], préfet de l'Indre, à Châteauroux.
- PAUFFIN (Camille), [50], juge au tribunal civil, à Charleville (Ardennes).
- PAYNE (Wm.), [197], The Keep, Forest-Hill, London, S. E.
- PEACOCK (R.), [225], Sunderland; correspondant M. J. Nuwendam, rue Turenne, 76.
- PECOUL (Auguste), [104], ancien élève de l'École des Chartes, au château de Villiers, Draveil (Seine-et-Oise).
- PELLETAN (Camille), [182], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 33.
- * PÉRIER (Ferdinand), [275], rue de l'Arcade, 16.
- PETIT DE JULLEVILLE, [27], professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
- PIAT (A.), [161], rue Saint-Maur, 49.
- PICHON (baron J.), [28], président de la Société des bibliophiles françois, quai d'Anjou, 17.
- PICOT (Georges), [183] juge au tribunal de la Seine, rue Pigalle, 54.
- PIERSON (Paul), [347], élève de l'École des hautes-études.
- * POISSON (M^{me}), rue de Clichy, 42.
- PORTALIS (baron Roger), [292], boulevard Haussmann, 144.
- POTTIER DE LALAINE, [136], directeur du *Bibliographe musical*, boulevard Malesherbes, 65.
- POUGNY, [280], préfet de la Somme.
- PRESSAC (Jean-Lyonnel), [397], rue Richelieu, 85.

- PRESENSÉ (Fr. de), [214], rue d'Assas, 76.
PUYMAIGRE (comte de), [354], rue Saint-Dominique, 53.
QUENTIN-BAUCHART (Ernest), [137], rue François I^{er}, 64.
RAYNAUD (Gaston), [79], ancien élève de l'École des Chartes, rue Laffitte, 48.
REGNIER (Adolphe), [241], membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 22.
REINWALD (C.), [229], libraire, rue des Saints-Pères, 15.
RENAULT (L.), [374], député, boulevard Haussmann, 77.
RENCOGNE (G. Babinet de), [61], archiviste de la Charente, à Angoulême.
REYNALD (H.), [232], professeur à la Faculté des lettres, à Aix (Bouches-du-Rhône).
* RICHARD (Éd.), [237], avocat, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
RICHOU (Gabriel), [80], attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Université, 27.
ROBERT (Ulysse), [387], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Plisson, 6, à Saint-Mandé (Seine).
ROBIN (Camille), [251], rue Lord Byron, 1.
ROBINEAU (C.), [91], rue de Marignan, 25.
ROI DES BELGES (Bibliothèque de S. M. le), [196], aux soins de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, rue Mercelis, Ixelles, banlieue de Bruxelles.
ROLLAND (Eugène), [185], rue du Sommerard, 9.
ROOFE (William), [195], Craven cottage, Merton Road, Wandsworth, Surrey; corr. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
* ROUQUETTE [138], libraire, passage Choiseul, 85 (2 *exemplaires, dont 1 pap. Whatman*).
ROYER (Ch.), [352], boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.
ROZIÈRE (Eug. de), [32], membre de l'Institut, inspecteur général des archives, rue des Saints-Pères, 48.
RUBLE (baron Alphonse de), [186], rue de Luxembourg, 41.
SAINT-JOHHANNY (G.), [372], archiviste de la Seine, avenue Victoria, 6.
* SAINTSBURY (J.), [341], Elgin Institute, Elgin (Écosse).
SARDOU (A.-L.), [320], à Nice.

- SAUVAN (F.), [227], rue Delaborde, 46.
- SAY (Léon), [130], ministre des finances, sénateur, rue La Bruyère, 45.
- SCHOLLE (Dr), [356], Lützowstrasse, 48, à Berlin; correspondant M. Hartgé, libraire, rue de Lille, 19.
- SCHUCHARDT (Hugo), [139], professeur à l'université de Halle.
- SCHURÉ (Éd.), [215], rue d'Assas, 10.
- SCHWEIGHÆUSER (Alfred), [48], ancien élève de l'École des Chartes, rue des Écoles, 48.
- SÉGUIER (Jean-Joseph-Alfred de), [105], conseiller à la Cour, Orléans.
- SELLIER (L.), [380], rue Sainte-Croix, 5, Châlons-sur-Marne.
- SÉNEMAUD (Éd.), [43], archiviste des Ardennes, à Mézières.
- SIEBER (L.), [57], bibliothécaire de l'université de Bâle.
- SIMION (L.), [143], 5, Unter den Linden, à Berlin; correspondant Champion.
- SIMPSON (Alex.), [198], Shakspeare Terrace, 16, Sunderland (Angleterre).
- SNELGROVE (Arthur), [163], London Hospital, Londres, E.
- SOREL (A.), [409], secrétaire général du Sénat, professeur à l'École libre des sciences politiques, avenue Percier, 8.
- STECHE (J.), [51], professeur à l'université de Liège.
- STENGEL (Edm.), [213], professeur à l'université de Marbourg; corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- STEPHENS (Georges), [351], professeur à l'université de Copenhague.
- STOCKHOLM (la Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts,
- STRASBOURG, Bibliothèque de l'université, [231]; correspondant la librairie J. Baer et Cie, rue du Quatre-Septembre, 2.
- STRASBOURG, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université, [404]; corr. M. Champion, quai Malaquais, 15.
- STRAUS (Émile), [106], avocat, rue Saint-Georges, 9.
- SUNDBY (Thor), [323], à Copenhague.
- TALBERT (F.), [107], professeur à La Flèche; corr. M. Thorin, libraire.
- TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [115], correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Gar.); corr. M. Champion, libraire.

- TARNEAU (Jules), [306], notaire, à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme; corresp. M. Billard, place Dauphine, 27.
- TAULIER (L.), [366], professeur au lycée de Lyon, 10, rue Childebert, à Lyon.
- TECHENER (Léon), [239], libraire, rue de l'Arbre-Sec, 52.
- TEMPIER (D.), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc; corresp. M. E. de Zabern, rue Dauphine, 20.
- TERRAT (Barthélemy), [250], professeur de droit à l'Université catholique de Paris, 33, rue Grenelle Saint-Germain.
- THÉVENIN (M.), [108], répétiteur à l'École des hautes-études, rue du Cherche-Midi, 55.
- THOMPSON (E. Maunde), [193], du Musée Britannique, Londres; correspondant M. Borroni, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- THUROT (Ch.), [33], membre de l'Institut, maître des conférences à l'École normale supérieure, rue Vaugirard, 22.
- TISSOT (Amédée), [53], bibliothécaire de la ville de Lisieux, corresp. M. Dumoulin, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
- TIVIER (H.), [383], professeur à la Faculté des lettres de Besançon.
- TOURTOULON (baron Ch. de), [34], au château de Randon par Montpellier.
- TRIER (Émile), [357], étudiant à l'université de Copenhague.
- TRIER (G.), [54], Købmagergade, 22, à Copenhague.
- TROCHON (l'abbé Charles), [297], bibliothécaire de l'évêché, à Coutances.
- TRUEBNER (N.), [170], libraire, Londres, Ludgate Hill, 57 et 59; corr. M. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 bis.
- *TRUELLE-SAINT-EVRON, [109], rue Saint-Honoré, 229.
- TWIETMEYER, [216], libraire, à Leipzig; corresp. Champion.
- VAESEN (Joseph), [294], ancien élève de l'École des Chartes, rue Madame, 61.
- VANDERHÆGHEM (F.), [360], bibliothécaire de l'Université de Gand; corr. M. Lemoigne, libraire; rue Bonaparte, 12.
- VENDEUVRE (baron de), [140], rue de Penthièvre, 4.
- VIAN (L.-R.), [141], ancien notaire, à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

- VIEWEG (F.), [67], libraire, rue Richelieu, 67.
- VILLARD (Th.), [287], boulevard Malesherbes, 172.
- VITU (Auguste), [308], avenue de Wagram, 36.
- VOGÜÉ (comte de), [110], membre de l'Institut, ambassadeur de France à Vienne.
- VOLMOLLER (D^r Karl), [363], privat-docent à l'université de Strasbourg ; corresp. M. Champion, quai Malaquais, 15.
- WARD (H. L. D.), [226], du Musée Britannique, Londres.
- WARNER (G. F.), [194], du Musée Britannique, Londres ; correspondant Borroni.
- WATSON (Robert-Spence), [348], Moss Croft, Gateshead, Durham (Angleterre).
- WEBER (D^r Alfred), [396], à Frauenfeld, canton de Thurgovie (Suisse).
- WEIMAR (Bibliothèque de), [153].
- WEY (Fr.), [35], inspecteur général des archives, rue de Mareil, 57, à Saint-Germain-en-Laye.
- WEYMOUTH (D^r), [402], Mill Hill, N. W., Middlesex, Angleterre.
- WHITE (George), [40], Court House, Epsom, Angleterre.
- WILLEMS (A.), [65], membre de la Société des bibliophiles belges, chaussée de Haecht, 65, Bruxelles.
- WRIGHT (Wm.), [342], professeur à l'université de Cambridge.
- WÜRTEMBERGER (Auguste), [318], propriétaire de la librairie Loescher, via Tornabuoni, 20, à Turin ; correspondant M. Lorenz, rue des Beaux-Arts.
-

LISTE DES MEMBRES

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

EN FONCTION JUSQU'AU MOIS DE JUIN 1876.

MM. BAUDRY.	MM. MONTAIGLON (de).
BONNARDOT.	PARIS (G.).
BORDIER.	PARIS (P.).
DIDOT.	PICOT (E.).
EGGER.	QUEUX DE SAINT-HILAIRE
GAUTIER	(marquis de).
LABORDE (marquis de).	ROTHSCHILD (baron J. de).
LUCE.	ROZIÈRE (de).
MARTY-LAVEAUX.	RUBLE (baron de).
MEYER.	THUROT.
MICHELANT.	WEY.
MOLAND.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

<i>Président</i>	MM. P. PARIS.
<i>Vice-présidents</i>	EGGER, G. PARIS.
<i>Administrateur</i>	MARQUIS DE QUEUX DE SAINT- HILAIRE.
<i>Secrétaire</i>	MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i>
<i>Trésorier</i>	BARON J. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i>	PICOT (E.).

PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 18 novembre
1875, à 3 h. 1/2.

Présidence de M. P. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, Egger, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, P. Paris, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, Thurot.

Nouveaux membres : MM. L. Taulier, l'abbé Joliwald, Valentin de Courcel, E. Metman, G. de Saint-Johanny, la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, la Bibliothèque royale, à Stockholm.

M. J. Franck adresse sa démission de membre de la Société.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : le texte des *Chansons françaises du XV^e siècle*, moins les variantes, est entièrement composé, mais le tirage a dû être suspendu faute de papier Whatman. M. Chamerot espère recevoir sous peu de jours la commande de ce papier qu'il a faite en Angleterre.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, quatre feuilles tirées, la cinquième en placards. Il sera écrit à M. Gouverneur pour le prier d'activer la composition.

M. le Président annonce la mort de M. Pannier, membre fondateur et secrétaire-adjoint de la Société, décédé le 8 novembre dernier, et invite le Conseil à prendre des mesures pour que la publication du *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre* ne demeure pas en suspens. M. Meyer se charge de revoir les épreuves de cet ouvrage dont le texte entier est à l'impression, et d'en rédiger la préface et les notes en utilisant les matériaux que la famille de M. Pannier lui a remis. Sur l'avis de plusieurs des membres présents, il est décidé que la préface contiendra une courte notice sur le membre dévoué dont la Société déplore la perte.

Sur le rapport de MM. Michelant et G. Paris, le conseil décide la mise sous presse, chez M. Marchessou, au Puy, de l'édition de *Brun de la Montaigne*, préparée par M. P. Meyer.

M. le Président désigne M. Gautier comme commissaire de la publication de la vie de saint Gille (éditeurs MM. G. Paris et Alph. Bos), et M. G. Paris comme commissaire de *Brun de la Montaigne*.

M. G. Paris présente à la Société les photographies du fragment de Valenciennes et de la prose de sainte Eulalie, que M. Michelant a bien voulu se charger de faire exécuter récemment à Valenciennes. Ces photographies seront sans retard remises à M. Dujardin pour être gravées.

La commission chargée dans la dernière séance de choisir un modèle de cartonnage pour les volumes publiés par la Société soumet au Conseil divers spécimens, dont l'un (couleur La Vallière) est adopté en principe.

Proposition de publication :

Par M. Aug. Longnon : de la chanson d'*Aquin* ou la *Conquête de la Petite Bretagne*, poème du commencement du XIII^e siècle.

Renvoi à une commission composée de MM. de Laborde, Gautier et Luce.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 23 décembre 1875, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, vice-président.

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, Bordier, Didot, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Michelant, Meyer, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. le comte Berthier (souscripteur à un exemplaire sur papier Whatman) et Arm. Templier (membre perpétuel).

M. Bonnardot, membre perpétuel, devient membre fondateur.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, feuilles 4 et 5 en placards. — Les *Chansons du XV^e siècle*, texte et notes sont tirées; la préface est en placards. La gravure de la musique retarde seule la publication de ce volume. — *Guillaume de Palerne* : une feuille en placards. Il sera recommandé à M. Chamerot de pousser activement l'impression de ce poème ainsi que du *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, 8 feuilles tirées, la 9^e en pages.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*,
3 feuilles composées.

Le Conseil regrette que, par suite de circonstances indépendantes de la volonté des éditeurs, aucun ouvrage ne puisse être distribué cette année. Il décide que, parmi les publications sous presse, quatre seront imputées à l'exercice 1875 et datées de cette année.

Sur la proposition de M. le trésorier, le Conseil décide l'achat de 750 fr. de rentes françaises avec les sommes provenant des souscriptions à vie (membres fondateurs et membres perpétuels), lesquelles sommes doivent être capitalisées, aux termes des Statuts, art. 7.

M. l'administrateur communique au Conseil divers renseignements relatifs au cartonnage des volumes de la Société.

Proposition de publication :

Par MM. Bonnardot et Longnon : Relation d'un voyage en Terre-Sainte, par le sieur d'Anglure (1395), d'après deux ms., l'un français de l'Ile-de-France, l'autre lorrain. — Renvoi à une commission composée de MM. de Montaiglon, Picot et Meyer.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 13 janvier 1876,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. EGGER, vice-président.

Sont présents : MM. Egger, de Laborde, Meyer, Michelant, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. Eug. Andran, professeur à Bâle, Liepmannssohn, libraire à Berlin, U. Robert, employé à la Bibliothèque nationale, D^r Le Pileur (membre fondateur), P.-L. de Kermaingant, Alph. Passier, lieutenant d'infanterie.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Guillaume de Palerne*, une feuille en pages, une feuille en placards. — *Bulletin*. Le n^o double qui termine l'année 1875 est en bon à tirer. — *Chansons du XV^e siècle* : texte tiré. La musique, qui formera cinq feuilles, est à la gravure.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, 10 feuilles tirées ; les feuilles 11 et 12 en épreuves.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, feuilles 1 et 2 en bon à tirer, feuilles 3 à 5 en épreuves.

Une société bibliographique ayant demandé à échanger ses publications avec le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, le Conseil décide qu'aucune proposition d'échange ne sera admise ; que toutefois quelques exemplaires des publications pourront, par les soins de l'administrateur, être mises à la disposition des critiques qui proposeront d'en rendre compte.

M. le marquis de Laborde lit un projet de règlement. Le Conseil décide qu'une seconde lecture de ce projet sera donnée dans sa prochaine séance.

Une commission de comptabilité composée de MM. Baudry, Bonnardot et de Laborde, est chargée d'examiner les comptes de l'année 1875.

Proposition de publication :

Par M. Michelant : d'une ancienne traduction française du traité de Fauconnerie de l'empereur Frédéric II. —

Renvoi à une Commission composée de MM. Egger, G. Paris et de Rothschild.

M. de Rothschild entretient le Conseil de l'utilité qu'il y aurait à donner suite le plus prochainement possible au projet, présenté par M. de Montaiglon (voy. la séance du 26 avril 1875) d'une édition des Farces du ms. la Vallière. M. de Rothschild pense qu'il y aurait lieu d'étendre ce projet et d'entreprendre un recueil général des Farces.

Le Conseil s'associe à cette idée, et désigne M. de Rothschild pour faire partie de la commission du Recueil des Farces, en remplacement de M. Pannier, décédé.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 24 février 1876,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. EGGER, vice-président.

Sont présents : MM. Bonnardot, Egger, J. de Laborde, Meyer, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : M. E. Meissonnier, de l'Institut (2 exempl. pap. Whatman), M^{me} Poisson (pap. Whatman), MM. le D^r Lesourd (pap. Whatman), Berthelet, Alfred Weber.

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. A.-F. Didot, que la Société s'honorait d'avoir pour éditeur. Le Conseil s'associe aux sentiments exprimés par M. le Président, et le prie de vouloir bien transmettre à la famille de M. Didot l'expression de leurs regrets.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, n^{os} 3 et 4 (1875), tiré et broché; remis chez M. Didot pour être distribué. — *Chansons françaises du XV^e siècle*; la musique, entièrement gravée, est en correction. — *Guillaume de Palerne*, feuilles 1 et 2 tirées; 3 à 7 en épreuves. — *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, texte entièrement composé en placards.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, 16 feuilles tirées; feuilles 17 et 18 en épreuves.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, feuilles 1 et 2 tirées; la fin du poëme, feuilles 3 à 9, en épreuves.

Le secrétaire de la Société est chargé de faire exécuter pour le cartonnage des publications de la Société un fer à froid, analogue à la marque imprimée sur le titre du Bulletin; la dépense du cartonnage y compris l'apposition du fer ne devront pas excéder 75 cent. par volume.

Le Conseil entend le rapport de la commission de comptabilité nommée dans la séance précédente. Il donne son approbation à ce rapport et autorise M. le Trésorier à faire un achat de 50 fr. de rentes pour compléter, avec les 750 fr. acquis précédemment (voy. la séance du 23 décembre 1875), une somme de 800 fr., représentant la rente des sommes qui doivent être capitalisées aux termes de l'art. 7 des Statuts de la Société.

M. G. Paris fait un rapport oral au nom de la Commission nommée dans la séance précédente pour examiner le projet de publication de la traduction française du traité de Fauconnerie de Frédéric II, présenté par M. Michelant. M. G. Paris fait ressortir l'intérêt que ce texte présente à divers points de vue et conclut à l'adoption de la proposition de M. Michelant. Ces conclusions sont adoptées.

M. Bonnardot est désigné comme commissaire responsable.

Propositions de publications :

Par M. L. Demaison : *la Chanson d'Aimeri de Narbonne*, d'après les mss. de Paris et de Londres. — Renvoi à une commission composée de MM. Gautier, Meyer et G. Paris.

Par MM. G. Paris et U. Robert : Les Miracles de la Vierge, par personnages, contenus dans les mss. 819 et 820 du fonds français de la Bibliothèque nationale. — Renvoi à une commission composée de MM. Meyer, Michelant, de Queux de Saint-Hilaire.

Le Conseil décide que dorénavant il tiendra ses séances le deuxième jeudi de chaque mois, à 2 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 9 mars 1876,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, vice-président.

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, J. de Laborde, Luce, Meyer, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : MM. Berthelet, Pressac et R. de Lespinasse.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Chansons françaises du XV^e siècle*, texte tiré ; on tire les planches. — *Guillaume de Palerne*, feuille 3 tirée. — *Débat des Hérauts d'armes*, feuille 1 en page, le reste, y compris le Débat anglais, en placards.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, 18 feuilles tirées.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, 8 feuilles tirées ; le vocabulaire qui doit terminer le volume est à l'impression.

Le tirage des photogravures qui doivent former l'album des *Anciens Monuments de la langue française* est achevé, sauf celui du Fragment de Valenciennes.

Le Conseil décide que ces photogravures seront montées sur onglets, et qu'elles seront distribuées en même temps que les *Chansons du XV^e siècle*, ces deux ouvrages pouvant être considérés comme à peu près terminés.

M. de Queux de Saint-Hilaire fait un rapport oral sur le projet de publication des *Miracles de la Vierge*, proposé par MM. G. Paris et U. Robert (séance du 24 février 1876), et conclut à l'adoption de ce projet. M. Michelant est nommé commissaire responsable pour cette publication.

Proposition de publication :

Par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire : des Œuvres d'Eustache Deschamps. — Renvoi à une commission composée de MM. Luce, Longnon et de Ruble.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 13 avril 1876,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. P. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, de Laborde, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, de Montaiglon, P. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : MM. le vicomte Calvet-Rognat (pap. Whatman), le baron Calvet-Rognat (pap. Whatman), J. R. Lowell, de Cambridge, Massachussets (membre fondateur).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, 1876, n° 1, en placards; *Chansons françaises du XV^e siècle*, texte et musique tirés; les exemplaires vont être envoyés à la reliure; *Guillaume de Palerne*, 5 feuilles tirées ou en bon à tirer.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, 18 feuilles tirées.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*; le vocabulaire (feuilles 9 et 10) est composé. — *Vie de saint Gilles*, 7 feuilles en pages. — *Miracles de Notre-Dame*, 4 feuilles en placard.

M. Luce fait un rapport oral sur le projet de publication des œuvres d'Eustache Deschamps, proposé par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire (voir la séance précédente). Selon le plan proposé à la commission par M. de Saint-Hilaire, l'édition reproduira les poésies selon l'ordre adopté par le ms. principal (Bibl. nat., fonds fr. 840). — Une table de toutes les poésies, classées par genre, sera jointe au dernier volume de la publication. — Ces conclusions sont adoptées, M. P. Paris est désigné comme commissaire responsable.

M. le marquis de Laborde donne une seconde lecture du projet de règlement de la Société.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 11 mai 1876,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. P. PARIS, président.

Sont présents : MM. Bonnardot, Meyer, P. Paris, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild, de Ruble. — M. Alfred Didot assiste à la séance.

Nouveaux membres : MM. l'abbé Pasquier, le baron Dunoyer de Noirmont, Alfred Didot (membre fondateur), A. Sorel, P. Marchessou (membre perpétuel).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : Les

ouvrages mis sous presse dans cette imprimerie n'ont pas fait de progrès, le papier destiné aux publications de la Société ayant momentanément fait défaut.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, la préface est en épreuves; le reste du volume est tiré. — *Miracles de Notre-Dame*, 7 feuilles composées.

Le Conseil, prenant en considération le nombre croissant des membres de la Société, fixe à 1,100 exempl., dont 100 sur papier Whatman, le tirage des *Miracles de Notre-Dame*.

M. l'administrateur présente au Conseil des exemplaires cartonnés des *Chansons du XV^e siècle* et de l'album des *Anciens monuments de la langue française*. Le Conseil décide que le prix de ces ouvrages sera fixé, pour les personnes étrangères à la Société, ainsi qu'il suit : *Chansons*, 12 fr. 50 pap. ordin.; 25 fr. pap. Whatman; *Album*, 30 fr.

M. Meyer fait un rapport sur le projet de publication du voyage du sieur d'Anglure, proposé par MM. Bonnardot et Longnon (séance du 23 décembre 1875), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. Picot est nommé commissaire responsable de cette publication.

M. G. Paris fait un rapport sur le projet de publication de la chanson d'Aimeri de Narbonne, proposé par M. Demaisons (séance du 24 février), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. Meyer est nommé commissaire responsable de cette publication.

Le Conseil décide que sa prochaine séance aura lieu le jeudi 1^{er} juin, et que la séance générale de la Société aura lieu le jeudi 8 du même mois.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 1^{er} juin 1876,
à 3 h. 1/2.

Présidence de M. P. PARIS, président.

Sont présents : MM. Bonnardot, Egger, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, G. Paris, P. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, J. de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. Muquardt, pour la Bibliothèque royale de Bruxelles, D^r Ed. Fournié (membre perpétuel), L. Lamé, J. Flach, Yale College, New-Haven, U. S. A., MM. Deloche, de l'Institut, Ch. Nutter, le comte de Rambuteau, Porquet, Alph. Picard, V. Bouton (papier Whatman), Et. Charavay, L. de Mas-Latrie, le Séminaire pour les langues modernes à l'Université de Munich, M. Bossange (3 exempl.).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, 1876, n^o 1, en bon à tirer. — *Guillaume de Palerne* : 7 feuilles tirées.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, entièrement tiré; l'édition va être envoyée à Paris pour y être cartonnée. — *Miracles de Notre-Dame*, 8 feuilles tirées, 3 en épreuves. — *Vie de saint Gilles* : 6 feuilles tirées, 2 en épreuves.

M. G. Paris, prenant en considération le prix élevé qu'a atteint l'impression des *Chansons françaises du XV^e siècle*, fait abandon à la Société de l'indemnité à laquelle il a droit pour cette publication.

Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil décide que, dorénavant, les exemplaires sur papier What-

man porteront la mention du chiffre du tirage fait sur ce papier.

Le Conseil règle l'ordre du jour de la séance générale qui aura lieu le jeudi suivant, 8 juin.

Le Conseil décide qu'après cette séance générale, il ne sera plus admis de souscriptions pour l'année 1875.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 8 juin 1876, à 4 h. 1/2.

Présidence de M. EGGER, vice-président.

La Société entend la lecture du discours du Président, des rapports du secrétaire et du trésorier, du projet de règlement. Ce projet est adopté avec quelques amendements proposés par divers membres.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

BUREAU ¹.

<i>Président.</i>	MM. G. Paris.
<i>Vice-présidents.</i>	Thurot, Michelant.
<i>Administrateur.</i>	M ^{is} de Queux de Saint-Hilaire.
<i>Secrétaire</i>	P. Meyer.
<i>Secrétaire-adjoint.</i>	G. Raynaud.
<i>Trésorier.</i>	Baron J. de Rothschild.
<i>Trésorier-adjoint.</i> . . .	E. Picot.

¹ M. Egger, premier vice-président, avait décliné toute nomination à la présidence de la Société.

CONSEIL.

MM. F. Baudry.
F. Bonnardot.
H. Bordier.
Alfred Didot.
E. Egger.
L. Gautier.
M^{is} J. de Laborde.
S. Luce.

MM. Ch. Marty-Laveaux.
L. Moland.
A. de Montaiglon.
P. Paris.
E. de Rozière.
Baron A. de Ruble.
F. Wey.

*Discours de M. EGGER, l'un des deux vices-présidents,
remplissant les fonctions de Président.*

Messieurs,

L'ordre du jour de la présente séance vous annonçait un discours de notre cher et vénéré président, M. Paulin Paris. Vous regretterez tous aujourd'hui l'absence du savant que nous pouvons appeler le doyen des éditeurs des vieux textes français. Personne ne la regrette plus que celui qui a l'honneur de le remplacer devant vous. Un tel honneur m'est embarrassant, je vous le jure, car c'est à peine si je me jugeais digne de siéger ici, à côté et au-dessous d'un maître aussi éminent que lui en des matières où je suis à peine ce qu'on nomme dans nos écoles un *moniteur*, bon à transmettre aux autres les leçons qu'il vient lui-même de recevoir. En fait de vieux textes français, dans toute ma vie de philologue (entendez, je vous prie, à la lettre cet aveu), j'ai publié trois ou quatre pages. Trois ou quatre pages, c'était bien peu pour m'associer à la direction de travaux tels que les vôtres. Quelque habitude des méthodes sévères qui dominent désormais dans

l'analyse des langues romanes, un vif amour de ces études, cela suffisait pour s'intéresser aux publications dont vous êtes les généreux et intelligents promoteurs : cela ne suffit pas pour y prendre une part vraiment utile, surtout si l'on est, comme je le suis, partagé entre tant d'autres devoirs.

Que le devoir de rechercher, de choisir, de publier les plus anciens monuments de notre langue revienne donc, avant tout, aux habiles romanistes formés par la discipline de l'École des chartes, aux philologues, aux bibliophiles qui ont courageusement suppléé au défaut de cette éducation spéciale par les efforts du zèle le plus méritoire. Ils sont déjà représentés, les uns comme les autres, dans votre bureau et dans votre comité. Ils le seront toujours, on peut en être sûr, grâce à vos judicieux suffrages, malgré les pertes cruelles qui nous ont frappés depuis notre première assemblée générale.

Notre Société ne compte guère plus d'une année d'existence, et déjà, hélas! elle a vu disparaître quelques-uns de ses fondateurs et de ses plus fermes soutiens : M. Ambroise Firmin-Didot, illustré à tant de titres, comme imprimeur et comme historien de son art, comme helléniste et comme grammairien français (dernier titre qui n'est pas le moindre à nos yeux); M. Didot, qui s'honorait d'être notre libraire-éditeur, après avoir été celui de tant d'autres et nobles entreprises littéraires, et dont les héritiers aiment à nous rester fidèles; M. le marquis de La Grange, antiquaire à la fois et amateur passionné de de nos poèmes, de nos chroniques du moyen âge, éditeur de la Geste de Hugues-Capet; M. Alfred Schweighæuser, qui portait dignement un nom cher à l'érudition française, et qui est mort, déjà mûr par l'âge, mais depuis

longtemps arrêté dans ses travaux par une maladie sans remède; enfin, l'un de vos collaborateurs les plus actifs, en qui vous mettiez, pour l'avenir, une si juste confiance, M. Léopold Pannier, dont les premiers écrits montraient une science déjà profonde, alliée au véritable esprit de la critique. Et voici qu'après tous ces deuils nous avons à saluer d'un adieu funèbre, par-delà le Rhin, Fr. Diez, le fondateur de la philologie romane en Allemagne, comme Raynouard le fut en France, et qui comptait chez nous, comme chez nos voisins, tant de disciples reconnaissants et dévoués.

Parler des disciples français de ces deux grands romanistes, n'est-ce pas vous rassurer en même temps sur le succès de l'œuvre que vous venez d'inaugurer par des publications importantes ?

Dès le début, votre association était solidement « fondée en hommes », selon la belle parole d'Étienne Pasquier; elle l'est aujourd'hui en livres. Tout à l'heure le rapport de M. le secrétaire vous le fera voir; vous le saviez en arrivant ici par deux volumes qui déjà sont entre vos mains : l'un plein des témoignages naïfs, trop naïfs, dira-t-on peut-être, de nos mœurs gauloises et des licences de notre poésie populaire au quinzième siècle; l'autre, recueil en admirables *fac-simile*, des plus antiques documents de notre idiome national, premier exemple que nous sommes heureux d'offrir au public, d'une sorte de musée d'élite où sont exposés à la vénération du patriotisme français les premiers essais du langage destiné à devenir un jour celui de Pascal et de Corneille.

Messieurs, si votre Société fonde ainsi son crédit auprès du monde savant, nous pouvons dire aussi qu'elle rece-

vait naguère deux notables surcroîts d'autorité. En ouvrant cette seconde année de votre existence, il vous a été honorable d'apprendre qu'un de vos deux vice-présidents, appelé par des succès précoces à remplacer son père dans une chaire du Collège de France, vient de mériter et d'obtenir une place auprès de lui dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et que votre jeune secrétaire vient d'être nommé professeur au Collège de France, pour y créer enfin, après des essais plus brillants que solides, un enseignement vraiment scientifique des langues et des littératures romanes du Midi.

En vous remerciant, Messieurs, de votre confiante bienveillance, le vieux professeur qui vous parle, sur le déclin déjà sensible de sa longue carrière, se rappelle, en ce moment, avec une émotion qui n'est pas sans douceur, le beau vers du poëte romain :

Et quasi cursores vitai lampada tradunt ;

il aime à voir remis en de jeunes et fortes mains ce flambeau de la science et de la vérité, qui ne doit pas éclairer le vain labeur des courses dans un stade, mais le progrès sérieux des esprits chez un grand peuple, résolu à ne point faiblir sous l'adversité, et à ne rien abandonner des légitimes ambitions qui ont fait sa grandeur.

Rapport sur les travaux de la Société des anciens textes français en 1875, par M. P. MEYER, secrétaire.

Messieurs,

Le devoir de votre secrétaire est de vous faire connaître les travaux de la Société pendant cette première

année de son existence. Ces travaux ont été nombreux et variés, et les deux volumes qui sont actuellement en distribution ne donnent qu'une idée fort incomplète de l'activité déployée par votre Conseil d'administration. Les premiers débuts d'une société fondée pour publier des documents sont toujours très-laborieux, et les résultats obtenus ne semblent pas tout d'abord en rapport avec le travail accompli. Une quantité de questions, très-peu littéraires pour la plupart, mais qui n'en réclament pas moins une considération attentive, doivent être résolues une fois pour toutes avant qu'aucun ouvrage soit mis sous presse. Il faut choisir les sortes de papier, le caractère; il faut s'entendre avec plusieurs imprimeurs, — car un seul ne suffirait pas à la tâche; — il faut surtout que des volumes sortis d'imprimeries différentes présentent l'aspect uniforme que doivent avoir les diverses parties d'une même collection. De là mille petites difficultés, maintenant résolues, mais qui ont retardé au-delà de toutes prévisions l'achèvement de nos premières publications. Actuellement, sur les quatre volumes désignés pour l'exercice de 1875, deux sont chez notre éditeur, à la disposition des membres de la Société, et les deux autres seront prêts très-prochainement. L'un de ces derniers, le roman de *Brun de la Montaigne*, est entièrement imprimé; dans trois ou quatre semaines au plus il sera cartonné. L'autre, le *Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, a été mis sous presse l'an dernier, et serait dès maintenant achevé si une mort prématurée ne nous avait enlevé le confrère zélé autant qu'érudit qui avait conçu l'idée de cette publication et y travaillait activement pendant les dernières semaines de sa vie. Celui qui a l'honneur de vous parler a été chargé par le Conseil de terminer l'édition laissée inachevée par M. L. Pannier, et il est obligé de réclamer l'indulgence de la

Société pour des retards que la multiplicité de ses occupations ont rendus inévitables.

Quant aux volumes destinés à la présente année, ils ont été mis sous presse assez tôt pour que deux d'entre eux soient actuellement presque achevés, et nous allons envoyer à l'impression ceux qui sont attribués à l'exercice 1877. Le retard dont nous souffrons ne dépassera donc pas l'année où nous sommes.

J'ai pu vous dire en peu de mots ce que nous avons fait. Il me faudra plus de temps pour vous entretenir de ce que nous comptons faire. Le champ que nous avons à exploiter est immense. Ce n'est rien de moins que toute la littérature de la France, depuis ses premiers monuments jusqu'à la Renaissance ; et, par littérature, nous n'entendons pas seulement les œuvres proprement littéraires, composées pour l'instruction et le plaisir, mais l'ensemble des écrits en langue vulgaire ; et nous ne nous limitons pas à la France du nord, à la langue d'oïl : nous considérons comme étant de notre domaine tout ce qui nous est parvenu des écrits romans de nos provinces méridionales. Aucune littérature européenne n'offre un champ d'études aussi vaste ; aucune aussi, — peut-être à cause de cette étendue même, peut-être aussi par suite d'un dédain immérité, — n'a été aussi imparfaitement explorée.

Je voudrais vous montrer, Messieurs, quelle place occupent dans ce vaste espace les ouvrages dont nous poursuivons la publication.

Vous savez que les plus anciens textes romans qu'on possède appartiennent au roman du Nord, au français, soit qu'ailleurs les premiers essais de la langue vulgaire aient été perdus, soit qu'on ait eu chez nous, plus tôt que dans les autres pays latins, l'idée de composer et d'écrire en roman. Les philologues les plus autorisés de notre temps se sont exercés sur les serments de 842, sur le

chant de sainte Eulalie, sur le fragment de Valenciennes, sur les poèmes de Clermont-Ferrand. Par suite d'efforts successifs, entre lesquels il faut nommer avec honneur ceux de F. Diez, de qui la science déplore la perte récente, la lumière s'est faite sur bien des passages qui avaient arrêté ou trompé les premiers éditeurs. Le moment semblait venu de réunir en un seul corps ces premiers monuments de notre langue, en y joignant les commentaires que comporte l'état présent des études romanes. M. G. Paris était naturellement désigné pour cette tâche, à laquelle l'ont si bien préparé ses travaux antérieurs et particulièrement son édition des poèmes de Clermont-Ferrand¹, les deux plus longs morceaux que contiendra notre recueil des plus anciens monuments de la langue française.

Quand des documents sont uniques à tous égards, chacun d'eux étant conservé dans un seul manuscrit et présentant des caractères linguistiques tout à fait spéciaux, l'interprétation a besoin, plus qu'en aucun autre cas, d'un texte absolument sûr. Il faut qu'il ne subsiste aucun doute sur les leçons. C'est pour donner à notre édition une base parfaitement solide que nous l'avons fait précéder de l'album photographique qui vient d'être mis en distribution. On possédait déjà des fac-simile en lithographie des Serments, de Sainte Eulalie et du Fragment de Valenciennes : on n'en avait pas des poèmes de Clermont. L'un des membres de cette Société, M. Bordier, avait projeté lui-même une édition de ces poèmes, et en avait fait photographier le manuscrit. Il a bien voulu renoncer en notre faveur à son projet et nous céder les planches déjà exécutées; qu'il nous permette de lui adresser ici le témoignage de notre reconnaissance.

¹ *Romania*, tomes I et II.

L'épopée a été, avec la poésie ecclésiastique, mais en de bien plus vastes proportions, la forme sous laquelle s'est d'abord manifestée notre ancienne poésie. Les chansons de geste ont été, à l'origine, de l'histoire, ou du moins ce qui, aux yeux des illettrés, passait pour tel. Mais peu à peu, à mesure que l'usage s'introduisait d'écrire les récits historiques en prose romane, la chanson de geste devint de plus en plus un récit fabuleux, une œuvre d'imagination. Pendant la longue période de son existence qui, de la chanson de Rolant à celle de Bertrant du Guesclin, embrasse environ trois siècles, elle nous a laissé de nombreuses preuves de sa vitalité; et bien qu'aucune partie de notre ancienne littérature n'ait donné lieu à autant de travaux, depuis l'époque où le savant illustre que la Société s'honore d'avoir pour président mettait au jour *Berte au grand pié* et *Garin le Lorrain*, il reste encore dans cette direction bien des découvertes à faire, bien des textes à éditer ou à rééditer.

Nous comblerons peu à peu ces lacunes, prenant garde que chacun des genres si nombreux qu'a créés le génie de nos ancêtres soit de notre part l'objet d'une égale attention. Cette année nous publierons, par les soins de MM. Normand et Raynaud, anciens élèves de l'École des chartes, la Chanson d'Aiol, dont on ne connaît plus qu'un seul manuscrit, mais qui eut autrefois un succès attesté par les imitations dont elle a été l'objet dans les Pays-Bas et en Italie. L'édition, sous presse depuis le mois d'août dernier, est maintenant presque achevée. Plus tard, probablement l'an prochain, nous publierons *Aimeri de Narbonne*, chanson de geste dont une édition a été préparée par M. Demaisons, ancien élève de l'École des chartes, d'après tous les mss. connus, les uns appartenant à la Bibliothèque nationale, les autres au Musée britannique. Ce travail est prêt et sera mis prochainement

sous presse. Enfin M. Aug. Longnon nous a soumis le projet d'une édition d'*Acquin ou la Conquête de la petite Bretagne*, courte chanson de geste composée en Bretagne, qui soulève diverses questions d'histoire et de géographie que M. Longnon saura résoudre avec sa sagacité bien connue.

Au temps où les chansons de geste passaient encore pour de l'histoire, naissait le roman d'aventure qui se complaît à développer des récits imaginaires, et s'adresse moins au peuple qu'aux classes élevées, s'appliquant à décrire les scènes ou guerrières ou merveilleuses qui avaient le plus de chance de plaire à une société dont les principales occupations étaient la guerre et l'amour. Ce genre, qui est très-riche et a déjà fourni une matière abondante, et en général facile, aux éditeurs de notre temps, sera représenté dès cette année dans nos publications. Nous avons en effet mis sous presse, il y a plusieurs mois, le roman de Guillaume de Palerne, dont M. Michelant suit activement l'édition. On peut aussi compter au nombre des romans d'aventure le poème de Brun de la Montaigne, dont l'impression, ainsi que je l'ai dit précédemment, est actuellement terminée. C'est proprement un récit d'aventures coulé dans la forme des chansons de geste. Il est à croire que ce poème, unique en ce genre et d'autant plus curieux, a été composé dans le nord de la France, où plus tard qu'ailleurs s'est conservé l'usage de la tirade monorime.

Les vies des saints et autres légendes sacrées peuvent être classées dans la poésie narrative, à la suite des chansons de geste et des romans d'aventure dont elles se rapprochent souvent par le récit d'événements merveilleux. Traduites du latin avec plus ou moins d'exactitude, elles ne sauraient prétendre à aucune originalité, mais elles peuvent n'être pas dépourvues de valeur littéraire, ou

d'importance pour l'histoire de la langue. Tel est le mérite qui recommande, par exemple, les légendes rédigées en vers français par Wace, le célèbre auteur du *Rou* et du *Brut*, ou cette vie de saint Grégoire qu'un poète allemand, Hartmann von Aue, a imitée. M. le D^r Bos, l'un des membres de notre société, a copié, à Florence, une vie de saint Gilles en vers octosyllabiques rédigée par un poète normand tout à fait inconnu jusqu'à ce jour, Guillaume de Berneville, et nous en a proposé la publication. C'est un texte précieux, qui notamment fournit au dictionnaire de notre vieille langue un certain nombre de mots nouveaux : il sera édité cette année même par MM. Bos et G. Paris.

La poésie lyrique, celle des troubadours et celle des trouvères, est peut-être la partie la plus neuve du domaine que nous avons à exploiter. Nous n'avons pas l'intention de publier, du moins très-prochainement, des œuvres de troubadours. Les études provençales sont encore peu cultivées parmi nous, même dans le Midi, et nous ne voudrions pas vous imposer des volumes qui auraient peu de lecteurs. Mais la poésie lyrique française attire dès maintenant notre attention. Inférieure, sans doute, à son aînée du Midi, qui lui a en partie servi de modèle, elle a sur celle-ci l'avantage de n'avoir pas été arrêtée dans son développement. Tandis que la poésie des troubadours succombait dans les désastres amassés sur le comté de Toulouse par la croisade albigeoise, la poésie des trouvères suivait son cours naturel, se modifiant lentement, accueillant des formes, telles que la ballade et le virelai, empruntées à la poésie populaire, se faisant simple et joyeuse pour le peuple, savante et raffinée pour les délicats.

Vous avez déjà entre les mains, avec les *Chansons françaises du quinzième siècle* de M. G. Paris, un échan-

tillon de la poésie lyrique française des derniers temps du moyen âge, où, à côté de quelques pièces recherchées de forme et d'idées, figurent bon nombre de chansons d'un caractère vraiment populaire. Une poésie plus savante, plus artistique, est celle d'Eustache Deschamps, qui par certains côtés peut être rangé au nombre des poètes lyriques, car ses virelais sont des meilleurs que le quatorzième siècle ait produits. Toutefois, comme les poètes à la mode de son époque, il composait plutôt pour être lu que pour être chanté. Par une chance heureuse un ms. nous est parvenu qui paraît contenir ses poésies complètes. C'est à ce ms. que Crapelet et Tarbé ont emprunté les extraits qu'ils ont publiés d'Eustache Deschamps; mais ces éditions partielles, insuffisantes de bien des manières au temps où elles parurent, le sont encore bien plus maintenant. Aussi votre Conseil d'administration a-t-il accueilli avec empressement la proposition que lui a faite M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire d'entreprendre une édition complète de Deschamps. De ce poète, en effet, rien n'est à rejeter. Par l'élégance de la diction il vaut Guillaume de Machaut; par la variété des sujets, par la vivacité de l'esprit, il laisse bien loin derrière lui tous ses contemporains. Enfin les allusions nombreuses qu'il fait aux événements de son temps fourniront au savant éditeur la matière d'un commentaire aussi neuf qu'intéressant.

Le drame religieux, né du développement donné à certaines parties des offices, est commun à toutes les nations romanes. Mais chez aucun il n'a obtenu l'extension à laquelle il est parvenu chez nous. Dès le treizième siècle nous avons dans le célèbre mystère des vierges sages et des vierges folles (qui est en français ou en poitevin, plutôt qu'en limousin comme on l'a cru longtemps) une première esquisse de ces drames qui s'enfleront peu à peu

jusqu'à devenir des poèmes de plus de 50,000 vers dont la représentation exigeait plusieurs journées. Nous vous donnerons cette année un important échantillon du théâtre religieux de nos ancêtres. Nous ne le choisirons pas parmi les longs mystères du quinzième siècle. Il existe à la Bibliothèque nationale (fonds français 819 et 820) deux volumes écrits à la fin du quatorzième siècle et contenant 40 mystères ayant pour objet des miracles de la Vierge. MM. G. Paris et U. Robert ont entrepris la publication de cette collection qui peut être dite absolument unique, car non-seulement aucune des pièces qui la composent ne se retrouve ailleurs, mais la forme de ces mystères et leur brièveté les distinguent nettement des drames religieux de l'époque qui a précédé et de celle qui a suivi.

Je n'ai mentionné jusqu'à présent aucun ouvrage en prose. Nous en avons un sous presse et plusieurs en préparation. Celui qui s'imprime actuellement est le *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre* dont l'édition a été laissée inachevée par notre ami regretté, L. Pannier. C'est un bien curieux opuscule du temps de Charles VII, dont l'unique édition, imprimée à Rouen, dans les dernières années du quinzième siècle, est devenue rare à ce point qu'on n'en connaît que quatre exemplaires. La Bibliothèque nationale en possède trois manuscrits. Nous en donnerons un texte critique établi d'après les mss. et l'ancienne édition, accompagné de variantes et des commentaires nombreux qu'exige le sujet. Ce débat, pour n'être point de Charles d'Orléans comme l'a pensé un critique anglais de notre temps, n'en est pas moins l'œuvre d'un homme intelligent et connaissant bien et son pays et l'Angleterre. C'est après une discussion généralement bien conduite, et où il est fait preuve d'un grand esprit d'observation, que le héraut de France ayant conclu à la supériorité de sa patrie, obtient de dame Prudence, juge du

débat, un arrêt favorable à sa cause. Un siècle peut-être après la composition de ce petit ouvrage, un exemplaire de l'édition rouennaise tomba entre les mains d'un Anglais, d'ailleurs peu connu, appelé John Coke, qui, mécontent de la sentence, résolut d'en appeler à dame Prudence mieux informée. Il composa donc à son tour et fit imprimer, en 1555, un Débat des hérauts d'Angleterre et de France, où le héraut anglais se donne toute carrière pour démontrer la malice et la fausseté du héraut français, l'accablant sous le poids d'une érudition assurément plus lourde que solide, faisant flèche de tout bois, même du plus mauvais, comme lorsqu'il se plaît à désigner les Français sous le nom de Hongrois (*the Hungarians calling themselves Frenchmen*) sous prétexte qu'au rapport de Grégoire de Tours, les Francs étaient venus de la Pannonie. « Honteux de leur origine, dit notre auteur, « ils ont pris le nom de Français (*Frenchmen*) on ne sait « de quel droit. On se demande maintenant quel nom ils « adopteront à la prochaine occasion. Peut-être celui de « *frénétiques (frantique men)*, qui serait bien fait pour « eux. » Pour nous, Messieurs, nous nous garderons de prendre part à ce tournoi où des armes peu courtoises sont mises en jeu, et nous nous contenterons de donner successivement la parole aux deux parties, ce qui revient à dire que nous réimprimerons le débat anglais, qui est du reste un livret fort rare, à la suite du débat français.

Un opuscule de peu d'étendue, mais d'une lecture attrayante, est la relation du voyage en Terre-Sainte du sieur d'Anglure (1395). Cette relation qui a été imprimée, mais d'une façon peu correcte et avec un commentaire insuffisant, sera rééditée pour notre Société et pourvue d'une annotation nouvelle par MM. Bonnardot et Longnon.

Enfin, et c'est par cette mention que se termine l'an-

nonce de nos publications à venir, nous mettrons très-prochainement sous presse la traduction française du célèbre traité de fauconnerie composé par l'empereur Frédéric II. C'est un texte de la fin du treizième siècle, qui intéresse l'histoire de notre langue par sa spécialité même. M. Michelant, qui nous en a proposé la publication, y joindra la reproduction, en gravure sur bois, d'un grand nombre de figures qui ornent le magnifique manuscrit que la Bibliothèque nationale possède de ce traité.

Je ne vous ai parlé, Messieurs, que de celles de nos publications qui ont déjà reçu un commencement d'exécution, et qui d'ailleurs suffisent amplement à assurer nos deux prochains exercices. Il y aurait peut-être des inconvénients de plus d'un genre à faire connaître d'avance des projets dont la réalisation ne peut être immédiate. Nous pouvons cependant dès maintenant vous dire qu'au nombre des entreprises importantes que nous avons en vue figurent un recueil général des farces, cette partie la plus originale de notre ancien théâtre, et des éditions complètes de Christine de Pisan et d'Alain Chartier. Nous ferons tous nos efforts pour que nos publications aient le mérite de la variété non moins que celui d'une bonne exécution. Nous ne ferons aucune exclusion systématique. Écarter tel genre parce qu'il est ennuyeux, tel autre parce qu'il heurte le sentiment du decorum que nous devons à une éducation supérieure, ce serait se condamner à voiler bien des aspects de la vie de nos ancêtres. Inférieur à l'antiquité par la perfection de la forme comme par la puissance de la pensée, n'ayant pas non plus le désir ardent de la recherche que possèdent les nations modernes, le moyen âge a en commun avec notre époque le grand fonds des sentiments humains, plaisirs et douleurs; il nous a transmis, avec des souvenirs qui ne sont

pas sans gloire, bien des idées sur lesquelles nous vivons encore : nous lui tenons d'assez près pour que rien de ce qui lui appartient ne nous soit indifférent. En somme, nous n'avons ni à l'exalter, ni à le rabaisser, mais à le connaître.

Rapport sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1875, par M. le baron J. DE ROTHSCHILD, trésorier.

Messieurs,

Pour les raisons que vous a fait connaître le rapport de notre secrétaire, l'exposé de la gestion financière de votre trésorier pour l'exercice 1875 sera forcément incomplet. Deux des volumes attribués à notre première année viennent seulement d'être terminés, et les dépenses y afférentes n'ont pas encore pu être réglées d'une manière définitive. Quant aux deux autres volumes, ils ne sont pas encore achevés et nous ne pouvons même préciser la somme dont ils grèveront notre budget.

Je dois donc pour aujourd'hui, Messieurs, me borner à vous faire connaître les ressources dont nous disposons, le compte définitif des recettes et des dépenses de 1875 ne pouvant vous être soumis que lors de notre prochaine assemblée générale.

Les cotisations qui composent l'avoir de notre Société sont de deux sortes. Les versements opérés par les membres fondateurs et perpétuels, ainsi que les droits d'entrée payés par les membres nouveaux, doivent être capitalisés, et former un fonds inaliénable dont le revenu seul est affecté à nos dépenses, tandis que les cotisations annuelles des membres ordinaires sont destinées à être intégralement dépensées. Nous avons reçu jusqu'ici les versements de :

16 membres fondateurs à 500 fr., soit. fr.	8.000
38 membres perpétuels à 250 fr., soit. fr.	9.502 ¹
Plus le droit d'entrée de 95 membres ordinaires, ci. fr.	950
Ensemble. . . fr.	<u>18.452</u>

Conformément à diverses délibérations du Conseil, des achats de rente française 5 0/0, ont été opérés pour un revenu de 875 fr., ayant coûté fr. 18.366 20, et laissant disponible comme capital inaliénable un reliquat de fr. 86 80.

L'adhésion tardive d'un certain nombre de membres de la Société ne nous a pas permis d'opérer encore le recouvrement intégral des cotisations ordinaires.

Celles que nous avons encaissées se décomposent comme suit :

26 souscriptions à 50 fr.	1.300 »
A-comptes sur deux souscriptions à 50 fr.	50 »
328 souscriptions à 25 fr. (en y ajoutant un léger profit sur le change).	8.203 85
Ensemble. . .	<u>9.553 85</u>

Les cotisations dont le montant n'a pas encore été versé entre nos mains se décomposent de la manière suivante :

3 souscriptions à 50 fr.	150
2 suppléments de 25 fr. à payer par deux membres qui ont réclamé des exemplaires en grand papier.	50
32 souscriptions à 25 fr.	800
21 droits d'entrée à 10 fr.	210
Ensemble. . . fr.	<u>1.210</u>

¹ Y compris un léger profit sur le change d'espèces étrangères.

La rentrée de cette dernière somme ne paraît pas devoir soulever de difficultés, à l'exception peut-être de quelques non-valeurs comme il s'en présente toujours dans les sociétés, quelle qu'en soit la nature. Ne pouvant faire présenter à domicile les quittances des derniers adhérents, nous les avons déposées chez MM. Didot qui ne remettent aux souscripteurs les exemplaires de nos publications qu'après s'être assurés qu'ils se sont libérés envers nous. Nous savons qu'une partie des sommes que nous portons comme non encore encaissées ont déjà été versées entre les mains de MM. Didot. Nous les retrouverons en réglant nos comptes de fin d'année.

De ce qui précède, Messieurs, il résulte que le budget de notre Société pour l'année 1875 comprend :

Cotisations encaissées.	9.535 85
— à recevoir.	1.210 »
Intérêt d'un bon du trésor.	150 »
2 trimestres d'intérêts sur 775 fr. de rente.	387 50
Ensemble. . . fr.	<u>11.283 35</u>

Les dépenses que nous avons faites jusqu'ici se décomposent comme suit :

Frais généraux, timbres de quittances, gravure et clichage des marques de la Société, frais d'encaissement. . .	fr. 394 85
Remises aux libraires.	280 »
<i>Album des anciens monuments de la langue française.</i>	3.594 55
<i>Chansons du quinzième siècle. . . .</i>	3.286 82
<i>Bulletin 1875.</i>	867 88
<i>Brun de la Montagne (à compte). . .</i>	250 »
	<u>fr. 8.674 10</u>

Nous n'avons ainsi à notre actif pour couvrir le reste des frais afférents à *Brun de la Montagne*, pour solder l'impression du *Débat des Hérauts d'armes*, acquitter les droits d'auteur et payer le cartonnage de nos trois volumes et de notre album, qu'une somme de 2,614 fr. 25, somme naturellement très-insuffisante, puisque le cartonnage de l'album, à lui seul, en absorbera la moitié; mais nous avons une source de revenus qui, nous l'espérons, ne tardera pas à combler le déficit. Nous avons remis à MM. Didot, pour la vente, 250 exemplaires de l'album dont le prix fort est de 30 fr., sur lesquels la Société doit toucher la moitié, soit 3,750 fr., si l'édition était épuisée. Les exemplaires des *Chansons* mis en dépôt représentent à notre actif une somme de 1,500 fr. pour le petit papier, et de 625 fr. pour le papier Whatman, soit, de ce chef, un total de 2,125 fr.

L'intérêt exceptionnel des publications faites cette année par la Société nous permet de croire qu'on peut sans se faire illusion compter sur une vente sérieuse de nos volumes en librairie. Nous pouvons, surtout, en ce qui concerne les *Chansons*, prévoir l'instant où l'édition sera épuisée.

Ce succès nous permettra, Messieurs, d'équilibrer notre budget, ce qui est certainement une situation des plus satisfaisantes pour notre première année d'exercice. Toutefois, il est du devoir strict de votre trésorier de vous rappeler que l'économie est le gage le plus sûr de notre durée. Il serait au moins imprudent de faire du résultat que nous espérons cette année, sans l'avoir encore obtenu, la base de nos calculs pour l'avenir.

J'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre approbation les comptes pour l'exercice 1875. J'y joins le tableau des sommes déjà encaissées pour l'exercice 1876.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

RENTE 5 o/o	fr.	c.
Montant de 875 fr. de rente 5 o/o.	18,366	20
ALBUM DES ANCIENS MONUMENTS DE LA LANGUE FRANÇAISE.		
Payement de diverses factures.	322	05
Héliogravures Dujardin.	3,272	50
	3,594	55
CHANSONS DU XV ^e SIÈCLE.		
Payement de diverses factures	3,286	82
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ.		
Paiement de diverses factures.	867	88
BRUN DE LA MONTAIGNE.		
A-compte payé à l'imprimeur.	250	»
REMISES AUX LIBRAIRES.		
Bonifications diverses.	280	»
FRAIS GÉNÉRAUX.		
Payé pour achats et frais divers.	394	85
Reste au crédit de la Société chez MM. de Rothschild frères.	1,503	05
	<hr/>	
	28,543	35

ES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

PITAL.	fr.	c.	fr.	c.
Encaissement de 16 souscriptions de membres fondateurs.	8,000	»		
Encaissement de 38 souscriptions de membres perpétuels.	9,502	»		
Encaissement du droit d'entrée sur 95 sous- criptions.	950	»	18,452	»
USCRIPTIONS DE 50 fr.				
Encaissement de 26 souscriptions.	1,300	»		
A-comptes encaissés sur 2 souscriptions. . . .	50	»	1,350	»
USCRIPTIONS DE 25 fr.				
Encaissement de 328 souscriptions.			8,203	85
MPTE D'INTÉRÊT.				
Encaissement de l'intérêt sur un bon du trésor.	150	»		
— de 2 trimestres sur une rente 5 o/o.	387	50	537	50
			<hr/>	
			28,543	35

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

Des séances.

Article premier.

La Société se réunit en assemblée générale le 1^{er} jeudi du mois de mai.

Art. 2.

Le conseil de la Société se réunit le second jeudi de chaque mois.

Du président et des vice-présidents.

Art. 3.

Le président de la Société ou en son absence l'un des vice-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

Art. 4.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

Art. 5.

En cas d'absence du président et des deux vice-prési-

dents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

Art. 6.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

Du secrétaire.

Art. 7.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

Art. 8.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

Art. 9.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

De l'administrateur.

Art. 10.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé

de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

Art. 11.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

Art. 12.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur payement par le trésorier.

Art. 13.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des publications, et à la fin de chaque exercice rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

Des publications de la Société.

Art. 14.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1^o d'un Bulletin; 2^o de volumes en nombre indéterminé.

Art. 16.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme

pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution. — Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

Art. 17.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société, en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

Ar. 18.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

Art. 19.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

Art. 20.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

Art. 21.

Cette commission fait son rapport dans la séance sui-

vante, et en cas d'adoption il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

Art. 22.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication. Cette rémunération ne pourra être inférieure à 30 fr. pour chaque feuille d'impression.

Art. 23.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

Art. 24.

La Société n'a pas de bibliothèque.

Du trésorier et de la commission de comptabilité.

Art. 25.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en conseil et visées par l'administrateur.

Art. 26.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui

paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

Art. 27.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

Art. 28.

La commission de comptabilité, nommée dans la première séance de février, se compose de trois membres.

Art. 29.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

Art. 30.

Elle propose, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

Art. 31.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

NOTICE

DU MANUSCRIT 189 DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉPINAL,
CONTENANT DES MÉLANGES
LATINS ET FRANÇAIS EN VERS ET EN PROSE

Ce manuscrit, intéressant à plus d'un titre, n'a cependant été l'objet que d'une description sommaire de six lignes dans le *Catalogue des Mss. des bibliothèques des départements* (t. III, Épinal, n° 59). C'est un recueil de miscellanées les plus diverses, jetées pêle-mêle, comme au hasard de la lecture. Au milieu de cette confusion, se détachent cinq morceaux d'une écriture relativement soignée, qui contraste nettement avec celle du reste du recueil. Ce sont, dans leur ordre respectif, un calendrier (f^{os} 23 à 28) qui, à lui seul, démontre l'origine messine du ms. ; — une traduction des psaumes de la pénitence, suivis des litanies et de diverses oraisons (f^{os} 47 à 57) ; — divers extraits d'une traduction d'une somme des vices et des vertus (f^{os} 94 à 102) ; — la relation d'un pèlerinage à la Terre-Sainte en 1395 et 1396 (f^{os} 104 à 148) ; — enfin un recueil de recettes de jardinage et de préceptes agricoles (f^{os} 149 à 155).

Ces quatre derniers morceaux méritent d'être publiés, soit à part, soit à la suite de documents d'une nature analogue dont j'ai la copie.

Le reste du manuscrit est d'une écriture moins correcte, individuelle, le plus souvent même fort négligée. L'intérêt qu'offre cette partie du recueil est aussi d'une nature toute particulière ; on peut le qualifier d'un mot, en disant que c'est un « choix de lectures ». En cela, le ms. peut donner une idée assez complète de la littérature courante du quinzième siècle. Un curieux, compilant le

fruit de ses lectures dans l'ordre décousu où il les fait : telle est la notion qu'on peut se former de ce ms. Ce curieux, nous pouvons révéler son nom, grâce à la présence, en maints endroits du ms., d'un dessin, d'ailleurs sans art, figurant une *guimbarde*, dite à Metz *trompe d'Allemagne*. Or la *trompe* d'Allemagne est la marque distinctive adoptée par les Desch, l'une des illustres familles parisiennes de l'ancien Metz¹. Le recueil étant l'œuvre de plusieurs mains et le dessin armorial figurant dans toutes les parties du ms., on en doit conclure que celui-ci a appartenu à divers membres de la famille Desch, qui, l'un après l'autre, y ont consigné le fruit de leurs lectures. Allant plus loin, il est permis d'affirmer que l'un au moins des possesseurs du ms. l'a enrichi de ses propres compositions. En effet, la trompe figure en manière de rébus dans plusieurs distiques, où sa valeur est absolument celle d'une signature; tels sont, par exemple, les vers suivants :

Ma tronpe sonnera hault ton
Quant le monde devanra bon.

Quant lez vivans s'extiperont
Tout[es] mes tronpes tronperont.

¹ Le même emblème est représenté sur nombre de chartes, pièces d'archives et monuments lapidaires se rattachant à la famille Desch. Voy. entre autres, au musée archéologique de Metz, le monument n° 575 (Catal. Lorrain et Abel), représentant un double buste accolé par le dos, qui surmontait jadis une tour voisine de la porte des Allemands. Cette tour, construite par Philippe III Desch en 1531, existe encore; elle est décorée de sculptures et d'inscriptions sur la plupart desquelles sont figurées des guimbardes. (Cf. la description et les dessins dans l'*Austrasie*, 1856, pp. 1-16, et dans Mém. de l'Acad. de Metz, 1856, pp. 251-258.) — Les mss. nos 3, 161, 193, 302, 403 de la bibl. de Metz portent soit la signature soit l'emblème des Desch. — L'identification est donc absolument certaine : le ms. provient des Desch.

Quant de tronper on cessera
Ma tronpe a hault son tronpera. (f^o 161)

D'autre part, plusieurs chansons, prières, rébus et charades numérales paraissent aussi marquées à un cachet tout personnel. L'une de ces poésies fugitives, parmi celles qui ont trait à des faits d'histoire locale, dont la date est fournie par l'agencement du contexte, est imputée à l'année 1462 (ci-dessous n^o 24⁶). Cette date correspond assez exactement à l'état général du ms., pour la seconde main. On est donc en droit d'attribuer toute cette partie du recueil à Philippe II Desch, qui, entre autres dignités municipales, fut pourvu de celle de Maître-Échevin de Metz en 1461, et mourut vers 1477¹. Et il faudrait reporter à l'un de ses ascendants la copie du morceau visé sous le n^o 88, et dont l'exécution date de la fin du quatorzième siècle ou des premières années du quinzième.

C'est le caractère personnel de cette compilation qui nous a engagé à en donner l'analyse, avec quelques détails pour ceux de ces extraits qui peuvent offrir quelque intérêt historique, littéraire, ou proprement local.



Le manuscrit compte 162 feuillets in-4^o, papier. Il provient de l'abbaye de Senones, comme en fait foi la notice suivante inscrite dans la portion restée en blanc du f^o 2 : ARM[oire] 1 n^o 167, *S. Petri Senoniensis catalogo inscriptus* 1737. Transféré à Épinal avec les autres mss. de Senones et des diverses abbayes de la Vôge, il fut d'abord coté : AR 2 n^o 59, et porte actuellement le n^o 189. Demi-reliure moderne. Titre frappé : HEURES, lequel ne saurait en aucune façon donner une idée même approximative du contenu. Exécuté à Metz, le ms. y resta

¹ Voy. le président d'Hannoncelle : *Metz ancien*, II, 64.

jusqu'au moment où dom Calmet l'emporta, avec nombre d'autres mss. de même origine, dans la bibliothèque de son prieuré de Senones¹.

On peut douter que l'ordre intérieur de ce ms. ait toujours été ce qu'il est aujourd'hui (voy. plus bas sous le n° 11). Il y a eu probablement une interversion dans les cahiers et les feuillets lors de la reliure. Les cahiers eux-mêmes étaient inégaux de format et de volume, en sorte que plusieurs feuillets ont eu leur texte rogné à leurs extrémités et d'autres à leurs marges. Heureusement, les cinq morceaux signalés plus haut comme les plus anciens, les plus intéressants et les mieux soignés, ont échappé à toute mutilation.

Voici maintenant la description du recueil, tel qu'il se comporte dans son état présent :

F° 1, n° 1. *Une table an cest livre sy après, simple titre.* La table est au f° 17, ci-dessous n° 11.

N° 2 (dessin). *Vescy ung recordemant d'un sermon que maistre Aulbers, arsevesque de Cologne, fist aus*

¹ C'est ce qui explique comment la bibliothèque d'Épinal est si riche en mss. messins, qui manquent aux collections de Metz depuis le siècle dernier. Je citerai en particulier quatre tomes des *Annales* et de la *Grande Collection* de Paul Ferry, plusieurs volumes de *Chroniques* messines et des *Preuves* (inédites) de l'histoire bénédictine de Metz, etc. Toutefois, quelques-uns de ces mss. sont revenus à Metz; tel est, entre autres, celui qui porte, dans le catalogue dressé par feu Clercx, le n° 105 (auj. 855), et qui contient une leçon du Doctrinal Sauvage, identique à celle de notre propre mss., ci-dessous n° 21.— On peut assurer que nombre d'autres fragments ou morceaux de notre recueil ont été transcrits d'après des mss. existant actuellement à la Bibliothèque de Metz. J'indique les références au Catalogue récemment publié à Metz (Verronais, 1875, in-8°) ainsi qu'au Catalogue général, imprimé mais non encore publié, qui sera compris dans le tome V du *Catal. des Mss. des Bibl. des départements.*

*gens de religion, ou il dist .ix. parrollez que je veul sy recorder*¹.

F^o 2 v^o, n^o 3. *Cy après s'an ceut commant l'arme argue Jhesu Crist de say misericorde, et commant Jhesu ly respont.* — C'est sans doute un fragment de traité moral ou ascétique, analogue à ceux qu'on rencontrera plus bas; voy. entre autres n^o 87. Le même morceau se retrouve dans les mss. 534 (f^{os} 257v^o-259) et 675 (f^{os} 129-131) du *Catalogue*, tous deux mss. exécutés au xv^e siècle.

F^o 4, n^o 4. *Ce sont lez parolles que ly Anemins dit de la très grant biautéz Nostre Sires.*

Il avint a freire Jordain des Freires Proichours² qui pairloit a une personne qui avoit l'enemin ou cors, et demandoit a l'anemin an queil lieu qu'i seroit plus volentier; il repondit : On cielz.

F^o 5, n^o 5. *Vecy .i. notable trait des dis Salmon.* — Paraphrase de la *Santance don Saige qui dit* : « *Dez le matin jusques a vespres ce chainget ly tamps.* »³

— v^o, n^o 6. *Ung notable dis d'Aristotes.*

Vertus est une très bonnes choses, maix elle est messaixie a lay personne et⁴ aquerir...

¹ Le *Gallia Christiana* ne connaît aucun archevêque de Cologne du nom d'*Aubert*. Peut-être *Aubert* est-il une faute pour *Auberon*, nom commun à plusieurs pasteurs des églises de Trèves et de Metz.

² Jourdain de Saxe, qui entra dans l'ordre de saint Dominique en 1220, et en fut créé général en 1222.

³ *A mane usque ad vesperam immutabitur tempus.* Eccli. xviii, 26.

⁴ Ms. *q*. L'emploi du signe abrégatif de la conjonction *et* est très-fréquent dans le patois de Metz, dès la fin du xiii^e siècle, en notation de la préposition *a* pron. *ai*.

On rencontrera dans la suite nombre de « dis » attribués indifféremment à Aristote, à Sénèque, à Caton ou à d'autres philosophes de l'antiquité.

N^o 7. *Après vecy un notable ansignement c'Aristotes donnait a roy Alexandre, son disciple.*

Aristotes trovait une foix le roy Alexandre plorant; ce ly demandait qu'il avoit. Et Allexandre ly respondiit que ces peires astoit cy viès qu'i ne ce pooit plus deffandre contre l'empereur de Persse.....

F^o 7 v^o, n^o 8. *Balade d'ensaingnement.* — 3 strophes de 8 vers chacune, rimant *a b a b b c b c*, avec le dernier vers pour refrain :

Se au jour d'uy vuels vivre en paix,
Plus qu'onque mais te fault souffrir,
Dissimulle en dis et en fais,
Pren le temps sy com(me) puet venir,
De ce que vois ne t'ebahy,
En bon espoir te reconforte :
Ainsy te porras tu chevir.
C'est la chose dont je t'enorte.

Les trois strophes sur les mêmes rimes. — Cette pièce est répétée au f^o 161 v^o, ci-dessous n^o 95.

F^o 8. Resté en blanc sur ses deux faces.

F^{os} 9 à 14 v^o, n^o 9. — Suite de vingt et une prières et oraisons en latin :

(1) *Qui ceste oraison diray chascun jour san fault, Notre Dame ly apparra devant sa mort* : Sanctissima et piissima Virgo Maria, ego indigna et peccatrix... ;

(2) *Ly Obsecro, qui est une très devote orixon de Notre Dame* : Obsecro te, santa domina, Virgo Maria, Mater Dei... ;

(3) *Oraison de la †*; — (4) *de la Trinitéz*; — (5) *de*

S^t Piere et S^t Pol; — (6) *de tous Martir*; — (7) [*de Saint Augustin*]; — (8) *de S. Dedié*; — (9) *de S. Thiebault*; — (10) *de S. Fransois*; — (11) *de Sainte Anne*; — (12) *de Marie Magdalenne anthene*; — (13) *autre Oraison de la Magdeleine*; — (14) *de Sainte Elizabeth*; — (15) *de Sainte Agnès*; — (16) *de Sainte Agate*; — (17) *de Sainte Claire*; — (18) *de tous Sains*; — (19) *de Saint Jehan Baptiste*; — (20) *de Saint Jehan Euvangeliste*; — (21) *de Sain Jaique et S. Philippe*.

Une partie de ces prières et de celles qui suivent se retrouvent dans le ms. n° 536, coté par erreur 535 dans les Catalogues imprimés.

F° 14 v° à 16, n° 10. Suite de quatre oraisons en vers français :

- (1) *Orixon de S^t. Maimins,*
- (2) *Orixon de S^t. Euquaire,*

tous deux patrons d'une église de Metz. Chacune de ces invocations est due à la piété d'un fidèle de l'une et l'autre paroisse, ainsi qu'il en témoigne expressément :

Por tant ez tu, sire, honoréz
En ton esglise en cest citéz
De laquelle sus parrochien.

.....
J(e)' en sus, sire, ton parrochien.

Outre les grâces qu'il sollicite personnellement, l'auteur de la seconde prière en demande de toutes spéciales pour son « curey », afin qu'il puisse convertir ses paroissiens et les emmener en paradis avec lui.

(3) *Orixon de S^t. Blaise*, dont l'intervention est préconisée contre la mort par étranglement :

En ton tempt ait mainte garis,
Et depues ta mort jusque cy
De la doleur d'estranglexon
Ait donnéz vraie garixon¹.

.

(4) *Orixon de S^t. Humbert*. Après avoir célébré les exploits du chasseur, puis sa conversion, son élection au trône épiscopal de Liège, le poète implore l'intervention du saint contre la rage, non-seulement pour lui et ses amis, mais encore pour son équipage de chasse :

Encor te pri(e) je humblemant
Que tout[e] foy que sus a chan
Moy et mez chien et mez osialz,
Sen ceu que je pance a nul(le) malz,
Que de nulle beste enragie
Ne soit mordue ma compagnie.

.

F^o 17, n^o 11 (dessin). *La table de cest livre*. — *En cest livre est le livre d'Estrubert qui moinnét une chievre au merchiét*². Le récit annoncé par ce titre n'existe pas au ms. Peut-être n'y a-t-il jamais existé, car ces deux lignes ont été bâtonnées, et la même main a transcrit au-dessous : *La rebriche de cest livre*.

Cette table, qu'il n'y a pas lieu de reproduire ici, offre une particularité qu'il faut néanmoins signaler : d'une part, l'ordre qu'elle suit ne répond pas à celui du ms. dans son état actuel ; d'autre part, il est matériellement impossible que le ms. ait jamais été disposé dans l'ordre qu'indique cette même table. Pour concilier ces deux rapports

¹ Une chapelle de l'église Saint-Euquaire est sous le vocable de saint Blaise, dont la statue est l'objet du même culte spécial qu'au xv^e siècle.

² C'est un long fabliau fort connu ; voy. *Hist. litt.*, XIX, 734-47.

contradictoires, il faut admettre que l'auteur a placé les articles de sa table dans l'ordre que son goût assignait de préférence aux diverses pièces qui composent le ms. En général, cette préférence est motivée, ainsi que le lecteur pourra s'en convaincre par la série des numéros suivants, qui reproduit l'ordre même gardé dans la « rebriche » : 89, 56, 87, 90, 91, 21, 30, 35, 44, 45, 70, 72, 82, etc.

Immédiatement après vient (f^o 17 v^o) l'annonce d'une seconde table, disposée, celle-ci, dans son ordre naturel :

Sy après est escrit lé rebriche de cest livre qui premier i sont escrit.

C'est la table des trente-trois pièces contenues dans ce premier cahier, et cotées ci-dessus de 1 à 10. Elle est elle-même suivie de l'annonce de quelques autres pièces de même ordre, dont voici l'énumération :

F^{os} 18 v^o—20, n^o 12. Cinq oraisons, les unes en latin, les autres en roman :

- (1) *Une bonne orixon*, français ;
- (2) *Pour rendre graisse a Dieu*, latin ;
- (3) *Ratio de santa Trinitate et de sancta curia Paradisi*, latin ;
- (4) *De pasione Domini*, latin ;
- (5) *Orison de la Trinitéz*, français, qui n'est pas la traduction de 9⁴.

F^o 21, n^o 13. *Qui vueult estre bien consilliéz, se dice chescun jour seꝝ .VII. orixon, et il ne ly porait meschoir.* — Les sept oraisons, en français, remplissent le f^o 21 et le premier tiers du f^o 22 r^o, dont le reste est demeuré blanc.

F^o 22 v^o, n^o 14. Prière en forme d'invocation, composée

de onze oraisons jaculatoires. A la fin : *Qui la dit, il gaingne .III. jour de pardon.*

N° 15. Autre pièce en quatorze vers ou plutôt quatorze lignes rimées, produisant une efficace de .XV. *jour de pardon.*

F^{os} 23 à 28, n° 16 (dessin). Calendrier, dont il n'y aurait pas lieu de parler autrement, s'il n'était parsemé d'interpolations, dues à une main plus moderne, lesquelles comblent maintes lacunes du *propre* de l'église de Metz (SS. *Urbins, Gergone, Goaris*, évêques de Metz; *Victoure, Vy, Estenne le Despennei*, sainte *Ceguelenne*, patrons d'églises ou d'abbayes de Metz; saint *Estene*, patron de Metz; sainte *Barbe*, patronne du pays messin, etc.). C'est plus que suffisant pour assurer la nationalité messine de notre ms., déjà attestée par des témoignages non moins authentiques sous le n° 10, et qui le sera par d'autres encore sous les n°s 24, 44...

La même main, à qui l'on doit ces compléments à la liturgie locale, a noté aussi les jours néfastes (maleürés), la date de l'entrée du soleil dans chacun des signes du zodiaque, la durée moyenne du jour et de la nuit par chaque mois, enfin les prescriptions sanitaires et médicales dont il est bon d'user en chacune des douze parties de l'année. Il n'y a dans tout cela rien qui ne se rencontre dans les autres documents de ce genre.

F^{os} 29-30, n° 17. Pratique pour la confession, visant les différents chefs qui sont reproduits ici, à cause de leur orthographe plus individuelle encore que dans les autres parties du ms.; en certains points, c'est de l'orthographe purement phonétique : *Je me confesse... de tous lez pechiez que je ay fait... Premier an mez .V.^e qui a fiert*

al cor de lay personne : premier, an vaioir, an hoir, en goster, en atouchier, en odoréz... — Item, dez .VII. pechiéz mortèz... — Lé .II. prinsipa commandement de loy... — Lez .X. comandemant que Dieu quomanda... — Dez .XII. artique de la foy... — Le tout terminé par l'énumération suivante, qui comble une lacune ou offre une autre rédaction du premier chef :

Lez .V. cens de nature.

Les uz qui ont maz ragarder, lo nez qui ét odoréz, lè boche qu'ét coster, lez oreille qui ont ouy, lé main qui on tochiéz, lé pièz qui ont portéz an mavas lieu, le cuer qui ét maz pancéz, per queque maniere, etc. ¹.

Ce qui, à bien compter, fait « sept » sens.

F^{os} 30 v^o — 31 r^o, n^o 18. Diverses prescriptions morales, sanitaires ou liturgiques, quelques-unes appuyées sur des inductions astrologiques ou des éphémérides soi-disant historiques.

(1) *Lez .VII. martire corporelè san resoivre mort².*

(2) *Se sont les .XII. vendredis benoy qu'on doit juner en pain et an yawe, que lé .XII. apotre junert.*

(3) *Ce sont les .III. millour jour de l'année. Qui sy sannerait, ne ly tramblerait le chief ne la main.*

(4) *Ce sont lez .III. jour perilleux lez plus de tout l'an. Se ung enfant y est nez, perir doit par feu ou par yawe ou de soudenne et despite mort. Se puselle i naist, sera folle femme de son cors. Qui maison ferait, deden .VII. an destruit serait. Ces trois jours, néfastes entre les plus néfastes, sont : le premier lundi de février, le dernier lundi de mai et le dernier lundi de septembre.*

¹ Un formulaire analogue, et le plus souvent même identique, se rencontre dans le ms. 536 de Metz (f^{os} 105 et ss.).

² Cette énumération est reproduite dans le mss. 675 de Metz (f^o 100).

Et ne doit on point mengier de char d'oie, car deden .vii. an de grief malladie acoucherait.

Le premier lundi d'avry, occit Cain son frere Abel.

Le premier lundi d'aoust, perirent Sodome et Gommore.

Le premier lundi de novembre, nasquit Judas le traistre.

En ses .iii. jor n'encommenséz rien, car ilz ne sont pas bon.

F^{os} 31 v^o — 32 r^o, n^o 19. Les prières communes, naïvement dénommées par notre copiste « *le livre de Jhesus* » :

(1) *Et premeremant la saint oroison qu'il a fait.*

(2) *La Salutacion angelique.* — La seconde partie de cette prière est ainsi conçue : *Sainte Marie, mere de Dieu, prie pour nous, pecheurs. Amen.*

(3) *Le Credo on sont les .xii. articles de la foy* ¹.

(4 et 5) *Les dix commandemens de la loy; les cinq commandement sainte Eglise.* En prose rythmée et rimée, tels qu'ils se disent aujourd'hui, sauf quelques mots tombés de la langue.

F^o 32 v^o, n^o 20. *Por coy on doit Dieu servir liement.* —

Fragment d'un traité de morale religieuse, qui, avec d'autres extraits analogues (ci-dessous n^{os} 42 et 87), servira de complément à la publication que je me propose de faire d'une traduction, en langage du même pays et du même temps, de la Somme des Vertus et des Vices, annoncée dans *Archives des Missions*, 3^e série, I, 263.

F^{os} 33-35, n^o 21. *Cy ancomance le Datrina Salvaige.*

La composition morale, connue sous le titre de « Doc-

¹ Je note, dans ce morceau, à titre de forme savante, le participe faible *concepux* (lat. *conceptum*).

trinal de courtoisie » ou « Doctrinal le Sauvage », est, comme on sait, un assemblage de quatrains moraux qui a joui d'une grande vogue dans la dernière période du moyen âge, et a été le point de départ de toute une littérature spéciale¹. Il se compose ici de 28 strophes et 118 vers, deux strophes comptant chacune 5 vers et une troisième 8 vers, au lieu de 4.

Commencement :

Seigneurs, or escoutez, [et] que Dieu vous benye!
S'orez ung mot nouvel qui est san vilonie :
Se est de Doctrinal qui enseigne et chastie
Le ciecle qu'il ce garde d'orgueil et de folie.

.

Fin :

Cest Doctrinal doit on escripre et retenir,
Car de ce qu'il enseigne ne peult nulz malz venir,
Et sy en peult on bien Dammedieu deservir
Et a la haulte vie de paradis venir.

Explicit le Doctrinal Salvaige.

Un ms. de Metz, classé dans la section d'histoire locale (catal. Clercx n° 105, auj. 855), contient, du f° 16 v° au f° 19 r°, une version du même poëme, identique à celle de notre recueil ; toutefois il ne compte que 27 strophes au lieu de 28, la strophe 21 du ms. d'Épinal (*Se vous mettés le vostre en bealz mangier donner*) manquant au ms. de Metz, qui pour cette partie remonte au xiv^e siècle².

¹ Voy. *Hist. litt.*, XXIII, 238.

² Les divers mss. de Paris qui contiennent le *Doctrinal* présentent tous une leçon bien différente ; en voici la liste : Arsenal B-L. F. 283 ; Bibl. nat. fr. 834 (anc. 7215³), 837 (anc. 7218), 19152 (anc. S.-Germ. 1239), 25547 (anc. S.-Victor 624). Le texte du ms. 837 a été publié par Jubinal, *Nouveau recueil de Fabliaux*, II, 150-161. Je note en passant que ce même ms. renferme aussi plusieurs

Ce ms., qui renferme nombre de documents et de fragments historiques sur Metz, est l'un de ceux que dom Calmet avait emportés à Senones, d'où il est revenu à Metz (voy. la note 1 de la page 67). Comme notre recueil, il avait été inscrit au catalogue des mss. de Senones en 1737.

F^o 35 v^o, n^o 22. Pièce de 24 vers en 12 distiques rimés.

Pronostication de la fin du monde :

Puisque les rois sont mantours,
Et riche hommes sont flatours,
.
Et tricheurs ont boine fortune,
Et ribault gouverne commune¹
.
Les corps aymment plus que les ames,
Et femmes de leur maris dames,
.
Je concluit per droite raisons
Que près sommes de la saisons
En quoy doit [de]finer le monde,
Car trestout malice y habunde.

morceaux compris dans notre recueil, tels sont des Proverbes et dictons populaires, la Disputation de Marcou et de Salomon. — M. P. Meyer a signalé une autre version du *Doctrinal* dans le ms. 433 de la bibliothèque Harléienne (*Romania*, I, 208). Enfin le ms. 536 de Metz (porté au *Catal.* à tort sous le n^o 535) donne à son dernier feuillet les onze premières strophes de la même composition, avec une leçon différente de celle du ms. 855 de la même bibliothèque.

¹ Si cette pièce est d'origine locale, ce vers fait allusion à l'une des nombreuses dissensions intestines qui déchirent la république messine aux xiv^e et xv^e siècles. Dès 1325, la guerre sociale ayant succédé à la guerre étrangère, la même idée se fit jour dans la littérature populaire messine, et l'expression accentuée nous en a été transmise par quelques-unes des poésies qui figurent en annexe à notre édition de la *Guerre des Quatre Rois contre Metz*. (Voy. entre autres les pièces A à D.)

Cette pièce est répétée au f^o 93 v^o, ci-dessous n^o 86.

N^o 23. Le bas du feuillet a été rempli plus tard par un fragment de jeu-parti de demandes et réponses d'amour. On trouvera plus loin d'autres fragments analogues, transcrits comme celui-ci au hasard des blancs des feuillets.

Par ma foy, ma dame, l'enqueste
Et bien ligier a deviseir.

.

Strophe de 8 vers, dont le dernier a été endommagé par la couteau du relieur (voy. sous 48).

F^o 36, n^o 24. Suite de six charades mnémoniques, en vers, destinées à rappeler la date d'autant d'événements d'intérêt local ou général, avec la réponse en accolade. Ceux de la première catégorie visent : (1) l'année 1390, *quant a Noelz fit sy grant vent* ; — (2) l'année 1415, *qu'a dolant champ fut la bataille*¹ ; — (3) 1402, *l'an du grant yverz* ; — (6) 1462, *quant les chanonez du Grant Moustier || Se despertirent malz concilliéz*².

¹ Sur cette expédition désastreuse pour les Messins, voy. la *Chronique du Doyen de Saint-Thiébaud*, sous l'an, et l'*Histoire bénédictine de Metz*, II, 617-8.

² Nouvelle allusion à un épisode des troubles intérieurs de la cité messine, sur quoi voy. *Hist. de Metz*, II, 658. Les chanoines de la cathédrale de Notre-Dame-la-Ronde et de Saint-Thiébaud se retirèrent à Pont-à-Mousson le jour de la Pentecôte en 1462, le pape ayant lancé l'interdit sur Metz. C'est par la conclusion de cet incident que s'ouvre la *Chronique* de Jean Aubrion, publiée par M. Lorédan Larchey (Metz, 1857, in-8^o). L'éditeur a donné en note le texte de la charade « dans toute sa crudité », tel qu'il lui avait été fourni par M. A. Prost, d'après notre ms. même. — Le terme « Grant Moustier » désigne la cathédrale Saint-Etienne de Metz ; encore aujourd'hui le populaire ne dit pas autrement que le « Motin ».

Les n^{os} (4) et (5) ont trait, l'un au supplice des Templiers en 1311, l'autre au couronnement de Louis XI en 1461. Je transcris le premier, dont le style, pour grossier qu'il soit, ne peut cependant donner qu'une bien faible idée du goût peu délicat et des expressions ordurières qui règnent dans la plupart de ces jeux d'esprit :

Maichiéz <i>ung</i> grant estron de chien, Baixiéz <i>.ij.</i> cul aprèz le cien, L'un de gatiéz, l'autre de jennettez ; Se preneiz les premier lettrez : La savereiz vous sanz doubtance Quant les Templier furent ars en France ¹ .	} 1311
---	--------

N^o 25. Le bas du f^o 36 r^o est rempli par 4 vers de la même écriture que le n^o 23 ; c'est un fragment de dit d'amour :

Helay ! (ma)damme ne cudez mic
Que je soie de telle gens
Que cuide par leur flaterie
Avoir amie incontinant.

F^o 36 v^o, n^o 26. Chanson satirique : *A Messrs les Contreroleurs, etc.*; seulement le début que voici :

Contreroleurs grans et petis,
Se de mangier grans apetis
Aveis, vennis en mon hostel
Diner, et par mon nom tel
Bieveignant a tous vous fera,
Comme a mes hostes non fera.

¹ Pour trouver la clef de ce jeu d'esprit, il faut traduire *gatiéz* par *gautier*, nom populaire du « geai » anc. écrit « jay ». De même *jennettez* est mis pour « genete ». La lettre initiale de ces deux mots étant *j* (graphiquement *i*), elle a la valeur numérale de 1 ; ce qui donne les deux derniers chiffres de la date de 1311, dont les deux premiers se laissent deviner assez facilement.

Ne dittes maix : Tantost yrons ;
Jay du contraire ne dirons :

Par le prevoust de Baisaille ¹,
Qui hault ne peult de bas aille.

.

Indépendamment de l'orthographe, qui pourrait être propre au copiste, la mention du nom de Bazailles détermine l'origine locale de cette chanson et probablement sa date. Le ban de Bazailles appartenait à la cathédrale de Metz, mais sous la garde des comtes de Bar. Dom Calmet. au tome V, page 19, de son *Histoire de Lorraine*, produit des lettres de garde par René de Bar, en 1424. Sans doute, notre chanson a pour cause ou prétexte l'institution de quelque office de finance établi vers cette époque, dont elle fronde la création inquiétante pour l'exercice des droits du chapitre cathédral de Metz. Malheureusement la lacune, constatée à cet endroit du ms., nous prive de tout détail confirmatif en ce point.

F^o 37, n^o 27. Satire contre les femmes, en quatrains monorimes.

Le commencement manque : il n'y a ici que 9 quatrains en vers de douze pieds :

Hom(e) que feme ait en cur comant aurait mesaixe,
C'est une medessine que de tout malz repaice ;
Ons y puet anci estre aseür et ai aixe
Com[me] plain poins d'estoupe ai une airdant fornaixe.

¹ Bazailles, canton de Longwy, était jadis le chef-lieu d'un ban qui formait l'une des subdivisions du pays messin, et le siège d'une justice haute, moyenne et basse en 1681. Le *Dictionnaire topographique de la Moselle*, auquel ces détails sont empruntés, ne mentionne pas l'existence d'une prévôté en ce lieu.

Le couplet suivant fait allusion à la légende du labyrinthe construit par Dédale :

Lor science resamble la mouxont de Daulus,
Pues c'om y est entreit ne s'an puet issir nulz.

On sait que rien n'est plus commun dans l'ancienne littérature française que ces compositions satiriques et morales.

Ibid. — Deux fragments de dits d'amour. Le premier est une strophe de huit vers rimant *a b a b b c b c*. Le second ne compte que quatre vers, *a b a b*; ce sont sans doute les deux pieds d'une strophe dont il manque la queue.

N° 28.

Que quiconque veult decepvoir
Aultrui, lui meylme se dessoit,
(Et) a la longe por decepvoir
Nulz amin [onques] n'en ressoit.
Et quicumque damme dessoit,
En amour mostrant fault semblant,
Tout teille gens on dobveroit
Chessier tout hoirs de bonne gens.

N° 29.

(Trés) douce damme, s'il vous plaisoit
Sur moy rien a recommander,
Par cela sçavoir vous polrois¹
De moy la bonne voullentey.

F^{os} 38-40, n° 30. *C'est la disputacion de Salomon et de Marcou*. Pièce de 38 tercets en vers de 5 pieds. — La vogue de cette composition, connue aussi sous le titre de *Proverbes au comte de Bretagne*, a été très-

¹ Ms. *polrés*.

grande dans la dernière période du moyen âge. Elle est attestée par nombre de versions fort différentes les unes des autres; les plus modernes sont aussi les plus libres. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient la version de notre ms. J'en donne seulement quelques strophes parmi les moins cyniques, la pièce entière ayant été publiée d'après notre ms. même par Mone¹.

(Com.).

Salomon.

Qui en sa maison
A trait ung larron,
Dommaige en reçoit.

Marcouz.

Qui putain honore
En la fin en ploure,
Quant il s'apparçoit.
· · · · ·
· · · · ·
· · · · ·

(Str. 33 et 34).

Salomon.

Qui villain norrit
Et souef blandit,
Adonc l'at piour.

¹ Mone : *Anzeiger für Kunden der Deutschen Vorzeit*, Carlsruhe, 1836, in-4°, col. 58. — Je relève en passant les fautes les plus grossières : str. 9^b *Mortalitez et guerre Son pil de terre*, corr. *essil*; — 13^a *A l'asne avez venus*, corr. *veug(=vu)*; — 20^o *Perdrez en mant*, corr. *niant*; *mant* pour *niant* n'est pas une faute d'impression, puisque à ce vers répond la rectification suivante, *fehlt eine Sylbe*; — 21^o *Et tant plus se anouille*, corr. *mouille(=mouille)*; — 35^b *Fouïs et qui la plante (l'ortie)*, corr. *est*.

Marcouz.

Qui putain honnit
Et bat et laidit,
Adonc l'at millour.

(Fin).

Salomon.

De graile levriere
Biau sault en bruiere,
Se dit Salomon.

Marcouz.

De grosse trippiere
Grant vesse planiere,
Marcouz ly respont.

Qui putain aymme et dés quarréz
Ne morrat ja sans poureté¹.

Explicit.

N^o 31. Au bas à droite du f^o 38 r^o se lisent ces deux distiques :

Femme qui ait les dens menus,
Dure memelle et néz camus,
Longue doie et petite main,
Fait vollentier le jus dez rainz;

dans lesquels il est intéressant de constater la présence à cette époque du mot *doie*, collectif fém. sing. répondant

¹ Je rencontre la même « moralité » exprimée d'une façon presque identique dans les *Proverbes de France* cités en Appendice au *Livre des Proverbes français* de Le Roux de Lincy, II, p. 481, (cf. *ibid.* I, 230.) Elle figure aussi à la fin de la *Desputoison* contenue au ms. B. N. fr. 837.— Sur toute cette littérature parémiologique (proverbes, dits, moralités, enseignements et chastoiments), voy. les recherches historiques et bibliographiques dont Le Roux de Lincy a étayé son Recueil.

à un pluriel neutre latin *digita* d'où aussi l'ital. *ditta* qui est, lettre pour lettre, le fr. *doie*¹.

F^o 40 v^o, n^o 32. Deux distiques moraux :

Ne loe homme par sa dousse parolle;
Par bialz parler [il] dessoit et affolle,
Ainsy com(me) l'oïseleur l'oïsel deçoit
En fretellant quant eslas le ressoit.

Deux autres fragments de dits d'amour, analogues pour la structure métrique aux n^{os} 23 et 28.

N^o 33.

De paour me fait [tres]saillir
Et tout le mien corp tressueir
Mon poure cuer en moy fremir
De ceu qui me fault espozeir.
Au ffort je me veul conforteir
A mon sov(e)rain le dieu d'amour,
Lui priant de moy enorteir
De respondre a vostre doulçour².

N^o 34.

Par ma foy, dame, moult vollentier
Je feray ceu que commandeis
Vous plairait : sur moy ordonnéz,
Car d'aulture chose n'ay desi[e]r.

F^{os} 41-43, n^o 35. Sous ce titre, vague dans sa généralité : *Item, contre pluseurs gen*, vient une suite de 70 distiques, chacun formulant un aphorisme de morale pratique, sentences, proverbes, dictons mis en vers, non pas toujours dénués d'un certain sel. Le second vers ou le second hémisticle est généralement la

¹ A ce sujet cf. Mussafia, dans le *Jahrbuch für rom. Lit.* VIII, 128.

² Ms. *doulceur*.

contre-partie du premier : il semble par là que l'intention de l'auteur ait été de faire ressortir, par opposition des contraires, le mal fondé des jugements qui n'ont d'autre base que les apparences extérieures. L'auteur entre en matière après un prologue de six vers.

En ant mainte foix demendéz,
Que c'est ne qui m'a destournéz
A maintenir ceu que je seul;
Ne scevent pas don très mé deul,
Mais je croy bien, c'il le sçavoient
Que pour excuséz me tandroient.

Je voy que s(e) ung home est preudons,
On dit que c'est ung droit mouton;
Et c'il est proudon et viseux,
On dit qu'il est malicieux.

.....

Dans les cinq pages qui contiennent la série de ces aphorismes, je relève seulement ceux qui présentent quelque intérêt particulier, soit pour la langue, soit pour l'histoire des mœurs.

(Et) c'il est chauve, c'est ung peléz;
C'il a grant toupe, c'est ung hutéz.
S'il a long neiz, c'est ung bequs;
Et c'il l'a court, c'est ung camus.
S'il est espès, ung chainpion;
C'il est tenves, ung vetion.
Et c'il va souvent oyr messe,
On dit que c'est hypocrisesse,
Qu'il fait le beguin papelart;
Et c'il n'y va ou temple ou tart,
On dit qu'il vient de mauvais lieux :
C'est ung bougre, il ne croit en Dieu.
Et c'il ame lez compaignons

Et vat souvent en leur maisons,
Et du sien paie et rien du leur,
On dit qu'il ressemble au jogleur
Que va pis for que en son hostel;
Et c'il n'y va, on redit el;
On dit que c'est ung droit couviaux
Que couve pour cez yeulfz tenir chaud.
S'il parle a trait, c'est ung nigaux;
C'il se taist, c'est ung droit uniaux.
S'il chante bien, c'est ung jogleur;
C'il dit biaux mots, c'est ung trouveur.
S'il est honteux et poc parlier,
Ce n'est ne Hue ne Gautier.
S'il se chausse estroit par raison,
Il met ses deux piedz en pixon;
S'il a grant souliez, on le mocque :
C'est ung vilain, une choque roque.
S'il gist en son licet estandus,
On dit qu'il ressemble ung pendut.
Se ung hons se met en mariage,
On dit qu'il ait ou corps la rage;
S'il la bone, c'est mescheance;
C'il l'a belle, il est en doubtance;
S'il l'a mauvaixe assegnée,
Il a le diable espouzé.
Je vois a destre et a senestre,
Je ne scès de quel paiis estre :
S'il est François, malicieux;
C'il est Picquairt, trop envyeux;
S'il est ort, c'est ung Al[e]ment;
Et grant buveur, il est Norment;
Jureur, c'il est [ung] Bourguignon;
Et trop testus, c'il est Breton;
Fort a cognoistre, c'est ung Angloy;
C'il est Escos, trop felonnois.
S'il est Prouvencel, enquerrier;
C'il est Lombars, pere au denier(e).

S'il est Romain, trop couvoiteux,
Espagnoil, trop luxurieux¹.
Et pour ceu je m'en passe a tant
Que je ne vous voise ennuiant,
Car j'ose dire en vérité
Que, quant on a par tout esté
Et essaiés le grant mesaise,
Se n'est il vie que d'estre aise ;
Ne beauté que de belle dame ;
.
Ne travail que d'errer a pied,
Ne desir for que d'estre liéz ;
Ne rien qui vaille bonne fin
Et Dieu amer de bon cuer fin,
Atruy amer en charitéz
Autant com(me) soy en amytez.
Qui se fera parfètement,
Se l'Escripture ne nous ment,
En la fin ara paradis :
Le nous doint le dous Jhesu Crists. Amen.⁴

F^o 43, n^o 36. La partie inférieure de ce feuillet est remplie par un couplet de huit vers rimant *a b a b c d c d*. Le premier vers est gravement altéré.

Osteis de vous tout ceste pancée ;
Ce povés moult bien eschevir,

¹ Je n'ai rien trouvé dans le *Livre des Proverbes* de Le Roux de Lincy qui vienne confirmer ces sobriquets ethniques. Seules, les épithètes infligées ici aux Normands et aux Bourguignons s'y retrouvent, sous une forme un peu différente : *Normands draschiers* (II, 606), et *Li plus renoié en Bourgoingne* (I, 323). — Voy. sous le n^o 91 ci-dessous, une nomenclature du même genre.

² Cf. Le Roux de Lincy, II, 317.

³ Je rétablis la leçon primitive *errer*, qui se laisse lire sous la correction moderne *aller*.

⁴ Un fragment d'un texte un peu différent de la même pièce forme la garde du ms. B. N. fr. 1588; voy. Fr. Michel, *la Riote du Monde* (1834), p. 44-5.

Se bien seguré[c] vous n'estes
Que vostre amy secreis tenir
Ne doit ceu que ly volreis dire,
Dite ly de vostre volloir;
S(e) en aucun lieu ceu vait redire,
Se le meteis a non chailloir.

F^{os} 43 v^o — 44, n^o 37. Nouvelle série d'apophthegmes dans le même esprit que ceux qu'on vient de lire sous le n^o 35, rédigés en simple prose cette fois. Titre : *Ung doctour te de.....*, la fin du mot est pour moi incompréhensible. Voici la seconde la seconde et la troisième « pensées », la première étant presque illisible :

Se homme est humble, il est appellés de pluseurs vil et hom de niant.

Se ung homme c'eslieve par raixon et par justice, on dit qu'il est orgueilleux.

La même pièce se retrouve en termes identiques dans le ms. 855 de Metz (Catal. Clercx, n^o 105), f^o 8^b. La rubrique présente la même leçon incompréhensible que le ms. d'Épinal : *Ung doctour cedenvaisse*, ou quelque chose approchant, ce qui prouve du moins que les deux copies procèdent l'une de l'autre et Épinal de Metz. Voy. au n^o suivant.

F^o 44, n^o 38. Titre : *Pour medyter* sur les trois fins de l'homme :

Don vien? Ou es? Ou ira? — Que fuis? Que es? Que sera¹?

Ce petit morceau se retrouve aussi dans le ms. de Metz 855 (f^o 8^a), où il forme une suite de douze vers, ou plutôt douze lignes rimées.

¹ Cf. ms. B. N. 25545. *Des proverbes Sencke le philosophe* (f^o 8^e) : *Resgarde dont tu viens, qui tu ies, et ou tu iras.*

F^o 44 v^o, n^o 39. Deux strophes d'une ballade sur la noblesse et les devoirs du gentilhomme; huit vers rimant *a b a b b c b c* :

Vous debvés amer la noblesse,
Car le noble doit estre estrait
De noble san et gentillesse
Dont son non et ses armes trait,
Garder soy de faire faulz trait;
Mais se monstre filz legitime
Et doit son cuer au vif portraire¹
De nobles meurs et bon regime.

Par cas pareil doit avoir foid
Tout noble(s) homme premierement
Enver Dieu le souverain roy,
A l'Esglise pairellement,
Et a son prince entierement
Se doit garder san quelque ofense;
Qui sa loy fause en serment,
Du tout peirt honeur et credence.

F^o 44 v^o, n^o 40. Suite, prose et vers, de sentences sur les devoirs du magistrat.

Juges qui es en jugement,
Juges bien et loialement.
Juges, garde que tu ferray,
Car en la fin jugier seras.

Cilz qui mesjuge se forjuge. — Ly juge est dampneiz quant ly malfaitours est absolz. — C'est auxy grant cruautéit de

¹ La rime de ce vers est altérée; il faudrait le part. *portrait*. — Ici encore, ainsi qu'en beaucoup d'autres endroits du ms. et de la ballade elle-même, le mot a été surchargé dans ses linéaments avec une encre plus noire que celle qui a servi à écrire la leçon primitive. On pourrait corriger ainsi :

Et *ait* son cuer au vif *portrait*.

perdonné a tous con de perdonner ay nulluy¹. — Cilz qui justifie lou fellon et cil qui condainpne le juste sont per ygaul.

On doit tenir cel(luy) a boin juge
Ky tost voit cleir et qui tart juge,
Que ne croit chose c'on ly dicet
Sens oïr chescune pertie.

F^{os} 45-6, n^o 41. Titre : *Lez dis des .IX. preus*, neuf sixains en vers de douze pieds sur une seule rime. Je donne le premier et le dernier vers de chaque sixain, qui se termine invariablement par la date de la mort de son héros respectif.

(1). *Premiers*, HECTOR, *flour de chevalrie, paiens*.

Je fuis de Troie neis et filz au roy Priant.
.....
Devant que Dieu nasquit .xii^e. et .xxx. ans.

(2). *Le fort roy* ALIXANDRE, *paiens*.

Je conquis par ma force lez ylles d'outremer.
.....
.iiii^e .xix. ans devant que Dieu fu ney.

(3). JULIUS CESAR, *paiens*.

De Romme fuy jady emper[e]our et roy.
.....
Devant que Dieu naquist dez ans .xliiii.

(4). JOSUÉ *qui passat Rouge mer, juif*.

Dez anffans d'Israel fuy je formant ameis.
.....
.xiiii^e. ans fut devant que Dieu fu néz.

¹ Cf. ms. B. N. 25545 : *Ce est aussi grans crualtez de perdonner a tous que de perdoner a nuluy* (f^o 6^d).

(5). *Le roy DAVID, juif.*

Je trovay son de harpe et de satyr[i]on.

.....

Se fut bien .v^e. ans en l'Incarnacion¹.

(6). *JUDAS MAKABEUS ly herdi, juif.*

Je vy Jerusalem a la grant region

.....

.iiii^e. ans fuit devant que [Dam] Dieu devint hom(me).

(7). *Le bon roy ARTUS de Bretaigne, crestien.*

Je fuis roy de Bretaigne, d'Escosse et d'Angleterre.

.....

Que m'ocist .v^e. ans puet que Dieu vint en terre.

(8). *CHAIRLEMAIGNE de France, emperour d'Allemaigne, crestien.*

Je fuis droy emperour et si fuy roy de France.

.....

Puet morut après Dieu .viii^e. ans sans doubtaunce.

(9) *GODEFFROIT DE BILLON, crestien.*

Je fuis duc de Lorene après mez ancessours.

.....

Mort fuit .xi^e. ans. après Nostre Signour.

Explicit.

Tel qu'il se présente dans notre ms., le *Dit des Neuf Preux* est évidemment une copie du texte découvert à Metz en 1861, publié et commenté dans le *Bulletin de*

¹ A première lecture, ce vers paraît contenir une grossière erreur dans la date de la mort du roi David; mais il n'en est rien, si l'on considère que *en* représente non pas la prép. *in*, mais *antea*: *en* est une notation individuelle de *ans*, réduction locale de *ains* « avant. »

la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle (année 1862). Ce document, sur lequel on peut consulter aussi la notice donnée par Vallet de Viriville et Grésy (*Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1863, p. 127 et ss.)¹, n'a pas été retrouvé en entier; ce sont des fragments d'une gravure incunable, qui avait servi à renforcer les plats de la reliure d'un registre de comptes municipaux commençant à l'année 1460². Il faut retenir cette date inférieure qui concorde avec ce que nous savons par ailleurs de l'âge de notre manuscrit. Quant à la gravure elle-même, c'est un tirage fort imparfait, dont l'original paraît avoir été exécuté entre les années 1421 et 1430. C'est une œuvre d'un travail et d'un esprit essentiellement lorrains, ainsi qu'il appert du sixain de Godefroid de Bouillon et surtout des armoiries qui figurent sur l'écu de ce prince : texte et blason diffèrent sensiblement des autres représentations connues des Neuf Preux³ (voy. entre autres le ms. B. N. 4985, anc. français 9653^{ss}, dont l'autorité est officielle en cette matière). Je donne en entier ce sixain modifié pour des raisons purement politiques et locales :

¹ Toute cette discussion a été reprise, commentée et élucidée par le comte F. van der Straten-Ponthoz, dans son travail intitulé : *Les Neuf Preux, gravure sur bois du commencement du quinzième siècle. Fragments de l'Hôtel-de-Ville de Metz*. Pau, 1864.

² Ce registre porte aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Metz la cote 783, anc. C 11. La gravure elle-même a passé des archives au musée municipal, dont le catalogue est en cours d'impression.

³ Le *Dit des Mais* (Jubinal, *Nouveau rec.*, I, 188) donne cette énumération partielle des Preux :

Hector fu li plus preus de la grant paiennie,

Judas Machabeus de la juiverie.

Rollans des crestiens.....

Faut-il voir dans la mention du nom de *Roland* la trace d'une version antérieure à celle que nous connaissons, où la légende de Roland aurait été remplacée par celle d'Arthur de Bretagne ?

Godeffroit de Billon, crestien.

JE FUIS DUC DE LORENNE APRÈZ MES ANCESSOURS,
Et se tint de Billon le pallaix et lez tours.
On plain de Romenie desconfy l'amessours(=l'aumachour),
Le roy Cornumorans ossis per for estours,
Jherusalem conquis, Enthiolz a restours.
Mort fuit .xii. ans après Nostre Signours.

[f° 46 de notre ms.]¹.

F° 46 v°. Le verso du feuillet 46 est rempli par deux fragments de ces traités de morale dont le titre général est « Enseignement » ou « Chastoiement ».

N° 42. Le premier est ainsi rubriqué : *Enssignement que S. Grégoire dit c'on doit estre aiviçeis de .iiii. temps*. En voici le début :

Sains Grigoire dit que ly saige hons doit regarder .iiii. temps : le temp pesseit, lou temp present, lou temp et advenir. Ou temp pesseit doit on regarder .iiii. chozes²...

¹ Sauf l'orthographe, la leçon du manuscrit est identique à celle de la gravure; elle lui est même supérieure à quelques endroits. S'il faut s'en rapporter au fac-simile (*Bulletin de la Soc. d'arch. et de la Moselle*, p. 64), l'exécution de la gravure serait fort défectueuse; je relève seulement pour le texte du sixain les fautes de *Comeine* pour *Romenie*, et au dernier vers la lecture [*m*]ors ? *feis*... Dans son état actuel, la gravure n'existe plus qu'à l'état des deux fragments mutilés contenant les « dits » de *Josué* dénommé indue-ment [*Judas M*]acha[*be*]us, du *roy David* et de *Godefroy de Bouillon*. Ce dernier sixain remanié, comme on vient de le voir, donne tout à la fois à la pièce sa valeur spéciale et sa date fort approximative. La gravure a dû être tirée à un nombre d'exemplaires relativement considérable, puisque c'est en partie une œuvre politique; toutefois on n'en connaît jusqu'à présent d'autres vestiges que les fragments du registre de comptes de l'hôtel de ville de Metz et la leçon complète de notre ms. Bégin n'en dit rien dans son *Essai sur la typographie à Metz* (et en Lorraine), 1828.

² Cet « enseignement », attribué à saint Grégoire, est le déve-

Cf. le ms. 675 de Metz : *Comment on doit user de trois temps* (f^o 103 v^o).

Des extraits analogues sont relevés aux n^{os} 20 et 87.

N^o 43. Le second extrait est intitulé : *Enseignement de saige*; c'est une suite de cinq maximes et sentences empruntées à *Diogenes — Socrates — ly Ste Escriture — Juvenaulz — et Cathons*.

F^{os} 47 à 57, n^o 44 (Dessin). Ces onze feuillets sont remplis par la traduction des Psaumes pénitentioux, des Litanies des saints et de diverses Oraisons. Voici, du reste, les indications fournies par la « rebriche » du f^o 17. *Lez .vii. saume en roman et lez Letanye en roman. — Item, orixon de Tous Sains. — Item, orixon de la paix. — Orixon por lai glize — Item, orixon por ces amin et famillier. — Item, orixon et colloite por ceus qui sont en pelerinaige on en voiaige. — Item, orixon por lez mallaide. — Item colloite por lez bonne euvre aquarir. — Item, por lez viff et por lez mor.*

Ces divers morceaux devant figurer dans mon édition prochaine du *Psautier lorrain* (de Metz), je n'en dis rien de plus en cet endroit.

F^{os} 58 à 60, n^o 45. *De Notre Dame*. Sous ce titre, douze dizains de vers de 10 pieds rimant *a b a b b c c d c d* :

Aer adouley, lumiere pardurable,
Biau synamoine, precieux bazelique,
.....

loppement de cette pensée que je rencontre dans le ms. B. N. 255.45, parmi les *Proverbes Seneke* :

Li saiges doit estre avisiez de .iiii. tans : il doit ordener la chose presente et remembrer la passée et preveir celi qui est a avenir. (f^o 6b.)

Je vous requier que soiez principal
A celui jour que je dev(e)ra morir.

Ce dernier vers revient en finale à chacune de douze strophes.

F^{os} 61 à 64, n^o 46. Ces feuillets contiennent six oraisons en vers du même genre que celles qu'on a vues plus haut (n^o 10). J'en donne l'énumération en signalant au passage quelques vers quand il y a lieu :

(1) *Orixon de S^t Siphorien*. — Saint Symphorien est le patron de la chasse au vol comme saint Hubert de la chasse à courre.

Quant tu estoie an ton vivan
Sovant ay prin etbattemant
D'oseaulz porter por toy deduire
Sen ceulx qu'a nul(le) fessice injure,
.
Por tan te pri(e) je humblemant
(Que) tout[e] foy que (je) seréz ez chan
Et que je porte oxiaux vollan,
De fortune malle et amere
Me vuelle, sire, delivrer,
Gardez mon cor et mez amin
Qu'ez chan serront aveck[es] my.

(2) *Orixon de Sain Alloy*. — L'invocation à saint Éloy s'adresse non pas à l'orfèvre, mais au vétérinaire :

Por ung roy fist ung cher d'ergent
Doréz de piere pressieuse.
.
Mainte chevalz tu ay garis.
.
Por tan, sire, je te suplie
.
Et mes cheval santéz donner
Et aussy tu lez mien amin.

(3) *Orixon de S^t Estienne*. — Saint Estienne, premier martyr, patron de l'église de Metz :

Por tan te pri(e) je humblemant
Comme au vray patron voiremant
Que tu est de sest[e] citeit
Qu'avec lei¹ me vuelle garder
Moy, mez amin (et) cez habitan
De tout[e] fortune et tormant.

.

Cette prière s'inspire du même sentiment local que les oraisons à saint Mamin et à saint Euquaïre (ci-dessus n^o 10). — Durant tout le cours du moyen âge, le grand sceau de la cité de Metz a représenté, sur sa face principale, la lapidation de saint Etienne.

(4) *Orixon de tous sains et de tout sainte*.

(5) *Orixon dé .XII. apostre*.

(6) *Orixon de S^t Jorge*. — Le dragon tué par saint Georges personifie le diable :

Ossis le vellymeux serpent,
Sis en recous la damoiselle.
Fille du roy très gente et belle ;
.
Por tant te prie je, chier sire,
Que de l'anssien diable serpent
Garde mon arme, mon cor deffent
(Et) de tout vellin envelinméz.

.

Explicit.

F^o 64 v^o. *Dis d'amours*. — Trois couplets isolés d'autant de chansons.

¹ Ms. *elle*, qui fait le vers trop long.

N° 47.

Biaulz parler [et] doucement prier,

sept vers sur les rimes *a b a b c c c*.

N° 48. Couplet de 10 vers à rimes plates, qui, pour le sens général, répondent à la demande dont la réponse a été formulée plus haut sous le n° 23 :

Par ma foy, ma dame, l'enqueste
Et bien ligier a deviscir.
Quant vostre amy vous fait request[e],
Se bien y volléz adviseir
Devant vous le vairéz troubleis
Et (il) a poinne pairleir polrait;
Et per ceu polreis aprobeis
Que trop fort il vous am[er]ait].

Voici maintenant la nouvelle traduction du même sentiment :

Vous le verés a la collour
De votre amin per [fine] amour,
Quant il a vous parler volrait
Que ansoy qu'il prengne a parler
La colleur [tout] ly muerait,
Et ainsy serait sy muelz
Qu'a vous rien dire ne sçaurait;
Le cuer on ventre (ly) tressalrait
De la grande amour qu'il av(c)rait
En vous, et einssy le verés.

N° 49. Couplet de 11 vers, énumérant les peines et obstacles moraux qui se dressent devant les amants :

Or escoutez, ma douce amie,
La premier sy est cohardise,
La seconde sy est jallosie,
La tierce sy est paour d'envie
.....

Explicxit.

F^{os} 65-67, n^o 50. *Dis d'amour*. Suite de 28 quatrains monorimes, en vers de douze pieds. Ces 28 quatrains, pris deux par deux, constituent 14 demandes et autant de réponses. L'orthographe n'est pas plus systématiquement faussée ici qu'ailleurs; mais l'écriture est singulièrement négligée et les caractères souvent noyés sous les surcharges. Inutile d'ajouter que la métrique se permet de fréquents caprices par excès ou par défaut; autant que possible, ils sont corrigés en note. Divers indices font croire que c'est une œuvre toute locale : telle est, entre autres, la mention du *Grant Monstyer* ou cathédrale de Metz.

Je cite le vers initial de chacune de ces demandes et réponses :

- (1) Pucelle graciouze, on main tout vr[ai onour]¹.
— Bel sire, bien say [je] que folie feroient.
- (2) Belle, c'est de certain que j'ay lonc temp pansé.
— Sire, c'est grant follie quand signour [vous] este [it]².
- (3) Hé, belle ! j(e) ais mon cuer et toute ma santéz³.
— Syere, c'est grant follie quant vo(stre) cuer mys avéz.
- (4) Hé, belle ! vostre amour fayt mon cuer tresailir.
— Tenir vous en convient en or on aultre fuer⁴.

¹ La marge ayant été rognée lors de la reliure et les bords rongés en maint endroit, j'insère entre crochets les mots restitués. Dans l'espèce, la rime des trois derniers vers est *amour jour Chandeflour* (pour la *Chandeleur*).—J'indique par des points les cas où j'ai échoué dans ma tentative de restitution.

² Rimes des trois derniers vers : *oseiʒ pa[rleir] avereʒ; esteit* pour *estes* se trouve en toutes lettres à plusieurs reprises, notamment au vers 8 de la page suivante.

³ Ici et ailleurs le mot *cuer* est figuré par un dessin.

⁴ *Sic*, bien que les autres rimes soient *pleigie vie amie*. C'est par inadvertance du copiste que *fuer*, qui se trouve déjà au vers précédent, est répété ici en place d'un synonyme terminé par *ie*.

- (5) Hé, belle ! nul vantixe de vous faire ne vuelte.
— Bel sire, je vous prie que plus ne m'en payrléz.
- (6) Hé, belle ! se seroient mal fait.....¹.
— Sires, se droit n'est a nulz jour troveiz².
- (7) Hé bele ! se je mon cuer mix avoient.
— Syeres, allez servy ; polrier moult conquastey.
- (8) (Hé) belle ! pour Dieu mersy, maix qu'il ne vous ann[oie].
— Syre, trop pytous esteit, bien resenbley mailaide³.
- (9) (Hé) belle ! contre la foix alleiz trop malement.
— Sires, ja ne vous vantereiz.....
- (10) Hé belle ! je n'ay mie mon cuer ne ma sentie.
— Bel sires, je vous prie que erriéz vous saichié.
- (11) Hé belle ! puez qu'antsy est que m'estiez contraire⁴.
— Bial sire, je ne say comant faire p[or]roient.
- (12) Belle, sachiez de voir je ne m'en puez tenir.
— Bial sire, se (je) savioie que se fuit veriteit.

¹ La fin de ce vers manque ; car, bien que la ligne soit terminée par des mots que je lis : *se contre le bien*, il faut les rattacher au second vers, ainsi : *Se [en]contre le bien quand mal [vous] me randeiꝛ*. Les autres rimes sont *travilier jugier*.

² Ce vers est de dix syllabes seulement, ainsi que le suivant et quelques autres çà et là.

³ Corr. *esteit* en *estes*. C'est un fait très-fréquent dans le patois de Metz que le relèvement du son de la finale féminine, lequel accident de prononciation est figuré par *ae en ei* = fr. *e* (voy. de nombreux ex. dans *Romania* II, 245 et ss.; V, 322-3, et ici même les 1^e p. s. *feroient porroient savoient*.) Pour *esteit* en particulier voy. dans mon édition de la *Guerre de Metz en 1324*, la note de la page 452. — La mesure montre bien que l'accent principal persiste sur la syllabe initiale, mais le patois l'a fait définitivement descendre sur la finale : *ateus* qui, à son tour, a développé une première personne *atans* (au lieu du fr. *sommes*).

⁴ Ms. *qut si* ; — *estieꝛ* gagnerait pour le sens à être remplacé par l'ind. *estes* ; nous avons donc ici une var. de *esteit*. Dans le même ordre de faits, le lecteur a remarqué la fréquence de la notation *ent* = *e*.

- (13) Hé! belle, se (je) savoient que je heuxe mersy¹
— Amin, pus qu'antsy est, je me vuelte a vous rendre².

Je transcris en entier les deux derniers quatrains :

- (14) (Hé) belle, ne doctez pais : vostre amour yairt gardée;
Maix qu'antver medixant soien nous woy salvée³;
Tout jour serey de moy servie et honorée,
Ne jay ne vous falray pour femme qui soit née.
— Amin, vous dite bien; je prie a Jesu Cristz
Que tuit ly madixant puist estre honni⁴.
Qui oste [aus] vray aman lor joie et lor sollay⁵,
Et benoy soit ly clert que cest dit ait escrit.

C'est par ce vers, fort peu en situation, que se termine cette composition qui, prise en soi, n'est pas dépourvue de mérite. Sans doute cette appréciation ne fut pas celle du copiste, car il a fait suivre le *Dit* par cet explicite peu flatteur pour l'auteur, quel qu'il soit :

Explyxit moult de perolle.

F^o 67 v^o, n^o 51. Le premier vers d'une chanson :

Amour m'ait mix hor d'anfance.

F^o 68, n^o 52. Salut d'amour. — 16 lignes de prose métrique, les unes rimant quelque peu et les autres pas du tout :

Amie, sachiez que je vous salut
Per atretant de fois

¹ Il serait peut-être préférable de compter *heuxe* pour 3 syllabes et d'écrire *j(e) heüxe*.

² Ms. *qñt sy*, comme plus haut.

³ Ms. *qñt ver*; — corr. *woye*.

⁴ Corr. *puissent*.

⁵ *Sollay* ne peut rester en rime, corr. *deduit*.

Que se tuit ly oixialz salvaige
.....

A la fin, en guise d'explicit, ces deux mots : *Pour obliér*, et qui, bien qu'écris de la même main que les vers précédents, ne s'y rapportent en aucune façon.

N° 53. Couplet de neuf vers, fragment d'un jeu-parti :

Quant ung amant est en destroy,
(Et) que par destresse il se forvoie,
(Et) nullement ne puet troveir voie
De parler a sa douce amie,
Et aussy que par cohardise
Le cuer li fault et ly fremie,
Et que par ce il n'ose dire
Son bon voulloir ne son desire :
Dit moy [se] il est en destroy ?

F° 68 v°, n° 54. Le haut de cette page est occupé par six lignes ou vers appartenant à divers morceaux dont le copiste n'a pas jugé à propos de poursuivre la transcription. Aussi les a-t-il rayées et cancellées en tout sens, si bien qu'il n'y a plus guère de lisible que ces deux lignes :

Tu doit bien avoir droy
En la court de l'official.

N° 55. La page continue et finit par la citation suivante, que je reproduis en entier avec ses fautes de tout genre :

Une haye dure .iiii. an.

Ung chien dure .iiii. haie : se son .ix.

Ung cheval dure .iiii. chien : se sont .xxvii an.

Ung homme dure .iiii. cheval : se son .viii.xx. et ung an.

Ung corbèz dure .III. homme : se son .XII.^{xx}. et .III. an.
Ung serfe dure .III. corbèz : que sont .IIII.^e. et .XVIII. an.
Ung chene dure .III. serfe : que fon .XII.^e.LVII. an.
Somme .II.^m. et xxxviii. an.

Voilà certes une arithmétique de haute fantaisie, dont il convient de laisser la responsabilité au copiste, bien que maints chiffres (et lettres) aient été repassés à une encre plus noire que celle de l'original; car il va de soi que, dans une opération de ce genre, la seconde main ne fait que raviver les linéaments plus ou moins effacés de la première. Cela ne mériterait pas de faire autrement question, si l'un des possesseurs modernes du ms. n'avait remarqué ce morceau, assez pour prendre la peine de le transcrire à nouveau, en respectant cette fois les lois de l'orthographe et celles de l'arithmétique. Les chiffres sont rétablis dans leur progression tripliquée (3, 9, 27, 81, 243, 729, 2187). Le tout est intitulé : *Extrait du present livre*, et est suivi d'un commentaire renvoyant, pour des calculs analogues, à Hésiode cité par Pline (*Hist. naturelle*, livre 7^e, chap. 48^e), et par Plutarque (*Traité des Oracles qui ont cessé*, c.8). L'annotateur cite aussi l'*Ornithologia* d'Aldrovandi au lib. 12^e. cap. 1^o *De Corvo* §^o *Ætas*, pag. 706. Cette dernière indication se réfère au tome I de l'édition donnée à Bologne en 1599-1603, 3 vol. in-folio. Et, en effet, l'écriture du commentaire semble bien appartenir au commencement du dix-septième siècle. Cet extrait figure au f^o 158 de notre ms.

F^{os} 69-71 v^o, n^o 56. *Pluxour morrallytéx*. — Collection de sentences et dictons, au nombre de 70, associés d'une façon presque régulière en groupes de 5, chaque groupe ayant la prétention de traduire une seule et commune idée. Voici deux ou trois spécimens de ces catégories;

j'indique entre parenthèses les renvois à Le Roux de Lincy¹.

Qui trop ambrase pou estraint (II 405).
Qui tout cowoyte tout pert (II 274, 407, 482).
On ne seit por qui on amasse.
Covoitise aquyert poinne a son maistre.
Covoitise d'avoir absorde savoir.

Tel a bialz yeulx qui ne voit goute (II 419).
N'est pas or tout ceux que reluit (I 81, II 493).
Moult est poure qui ne voit goute.
Avarice aveugle le riche.
Chescun ne seit qu'a l'eul ly pent (II 268).

Magre pance et face polie | Est grand signe d'ipocrisie.
Dieu seit qui est bon pelerin (I 17, II 473).
N'est pas bon de jeuner | Por sa borce espargner.
Tel espargne qui ne sceit por qui,
L'abit ne fait pas le moine, ne le cuverchiez la beguine (II 36).

En guise d'explicit, ce quatrain auquel, à défaut d'autre mérite, l'on ne peut du moins refuser celui d'une rime opulente :

Tu qui mesdis,
Entens mes dis :
Tu n'es pas digne
Que sy tu digne.

Après quoi viennent six autres « moralités » également sous forme de quatrain. La morale de ces « moralités » est assez lâche, témoins les deux morceaux suivants choisis à

¹ Nombre de ces « moralités » se rencontrent dans la collection des *Proverbes ruraux et vulgaires*, contenue dans le ms. B. N. fr. 25545 (f^{os} 10-13) sous une forme bien voisine de notre texte que la plupart des exemples colligés par Le Roux de Lincy, d'après des sources diverses généralement plus modernes.

dessein pour donner une idée des jeux d'esprit en usage à cette époque :

N° 57.

Vous qui dobveis ne vous douteit,
Car ceu molront alqueis (vous) dobveis;
Et c'y ne meure, molrés vous :
Ancy vous aquiterey vous.

N° 58.

Sy qui[s] ait dit michy : « Tien » !
Ergo tunc inteligo bien.
Et sy quis vuelte du mien,
Ego non inteligo rien.

Ce dernier quatrain a une variante.

Sy quis ait [dit] Michy : « Tien » !
Tunc intelligo mon bien.
Mais sy vuelte don mien,
Aures avertio, je n'oïs rien.

F° 71 v° - 72 v°, n° 59. *De Quaillet lay Fondue que fait son mandemant.* Spécimen de style burlesque, intéressant au moins par sa date, et duquel on peut rapprocher pour le cadre et l'idée générale ces « diplomes » écrits en langue d'argot et émanés, par manière de jeu d'esprit, des sociétés bachiques et autres cénacles analogues. On me pardonnera la transcription de ce morceau en faveur de sa date :

Caillot l'Enfondue, per la grace d'iver Roy de glace et de jalée, duc et conte de nege et de grezil, admiraul de froidure, palazin de vens et de bruyne, princes de rongne et de graiteure, gardiens de famine et de male meschance, viconte de joiivre et de bruillas, concierge de verglas qui fait cheoir les meschans, chastellain et maistre de toute chaitivitey, et de toute masaventure, a tous les rongneux, riffleurs, raffleurs,

chatieux, tigneux, morveux, cratheurs, gouteux, langoureux, palazineux, roupieux, enrouréz, enreuméz, enfondus, fruleux, chaistis, maleureux, maingnagiers nouviaulx on viels, et a tous aultres plain de très grant chaitivetez, salut. Nous vous faisons assavoir qu'il est venus de nouvel en nostre connoise[n]se que pluseurs de noz ennemis, sy comme quoquin, paillairs et rybbaulx, ruffien, holliers, truans, garsons, merdailles, envieux (?), tricheurs, barcteurs, hoquelleur, mehus de lor volantel malraisonnable, se sont efforcés et efforcent très malicieusement de jour en jour de entrer en nostre royaume de Hurtebise, hordéz des bastons gros et menus, chaussiés de bobelins fors, vestus et aornéz de pourpoin recousus, dessiréz et depeSSIés sans nombre, bien garnis de peur de (*le reste de la ligne a été coupé par le relieur*) (f^o 72) de jay entreys en nostre royaume, et ont deprisiés, despeciés, trabuchier, cravantey et mis a destruction grant quantité de noz bon lieux, haubergaige et domicilles, s'ests a savoir de tas de channes¹ et d'estrain, fours, moulins, qui per av[enture] estoient sans quelconque closure; avec ce pluseurs sales et palais ont detruit en nostre dit royaume : pour quoy Nous, qui avons bonne volentéz et cause, raison noble de resister a leur fraude² et malice, et porveoir, servise de remede vous mandons et commandons a tous et a toutes estreitement, que vous soiés prest et appareilliés, troys semaines por ung mois paséz ou a venir, arméz et adoubéz souffisamment, la larme a l'ueil, la roupe au nez, le morvialz sus la manche, lez membres tranblan, lez dans clyquant, lez mai[ns] crochue et entumies, le vit engeléz et retrait, lez colle vuides et encendrées, lez coulons refer[méz]³ dedans per force de chaitivitéz, lez brayes troué[es], la chemise recousue sus les espauls, le chep[e]ron dessiréz desous la gorge, la rois vestue pour lez perilz, la barbe engelée, le visayge velus de froit, lez sourcille brulées de la chalour du four, et lez chevelx empluméz, lez mules au talons, les chausse routes

¹ Bouse ou fiente de vache, en patois bourguignon *chogne*.

² Ms. *frâde*.

³ P. e. *reser[réz]*.

au genoulz, lez lanyeres renouée, la couroie reco..., lez solléz desiréz, et tout en tel point que vous futes en nostre darien arier ban. Et gardéz (v^o) que par vous n'y ait deffault, car Nous vous en pourien griefment punir. Donnez au Cul tout nus sus une piere de mabre bise, en nostre palais de Frodure en Fromont ¹ en Yvernois, en la chastelerie de Tramblay, a oure que ribaulz isent du four, tramblan dent a dent sans avoir paour; a la relacion maistre Regnault Galet au registres aux Enfondus; pacey du quomandemant maitre Ryfflart le Descouvreis, qui sonne matines au plat de coules par deffault de cloches, notaire et tabelion publique de tout chaitivetye.

En guise de signature, ce « mandement », sorti de la plume de quelque habitué de la Cour des Miracles, porte les quatre mots suivants auxquels j'ai vainement demandé un sens quelconque :

Trasieur Refamy (ou Refaim) serro (?) piport.

F^o 72 v^o, n^o 60. La moitié inférieure du feuillet est occupée par un cadre dans l'intérieur duquel on a essayé de construire un « mot carré ». Se serait-on douté que ce jeu d'esprit eût une origine aussi reculée? Il y a plus, la difficulté est singulièrement aggravée en ce que notre mot est aussi rétrograde; du reste, il va sans dire que la tentative a complètement échoué; elle n'avait en soi aucune chance de réussite. Mais le fait peut n'être pas moins intéressant à signaler, à titre d'indice intellectuel. Le « mot » est *au roc coru a*, ainsi disposé

AU RO C ORU A,

la lettre *c* étant le pivot sur lequel tourne le mot dans son mouvement de rotation inverse. Le seul intérêt de

¹ Lecture douteuse: le ms. après *fro* porte quatre jambages suivis d'un *t*, dont la boucle forme tilde au-dessus de ces jambages; *fro-mont* serait pour *froid mont*.

ces puérilités est dans leur date, au moins en tant que construction en ordre carré; car la simple inversion des lettres d'un mot pour former un autre mot est un procédé bien connu et très-fréquent au moyen âge, surtout en latin. On connaît le vers célèbre :

Roma, tibi subito motibus ibit amor,

F^o 73, n^o 61. Fragment d'*Aubry le Bourgoing*, 5 vers, sous cette rubrique : *On truve ou roman du burgouon Abry,*

Il n'est mie mort qui est en prixons m[is],
Mais il est mort qui mal femme ait pris,
Car il ait la guer le soir et le matin,
Que jaimaix ne panray fin
Se l'un on l'au[tre] la mort ne le ait deperty.

F^o 73, n^o 62. *Sy après sont escrit dé merveille don paiy.xe de Suriee.*

Premier, lez Surien sarazin font dé fous lor signours; lour esclaiue son lor signour. — Lez homme d'airme porte la lance on saing. — Lez homme couve lez euf et fon lé pusin en le dé geline et dez hoie et dé kaine. — Lez femme chause lez braie, et lez homme non. — Lez collon sont lor mesagier et porte lor lettre. — Le diable porte la †.

F^o 73-4. Quatre morceaux de peu d'étendue, dont deux en vers. Jeux d'esprit par façon de mnémotechnie numérique, dont on peut citer, comme l'un des plus connus, celui qui débute ainsi : *Qu'est-ce qu'il y a un ? Un Dieu. — Qu'est-ce qu'il y a deux ? Deux Testaments : l'ancien et le nouveau. — Qu'est-ce qu'il y a trois ? Trois personnes en Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. — Qu'est-ce qu'il y a quatre ? Quatre évangélistes : S. Matthieu, S. Marc, S. Luc et S. Jean. — Et ainsi de suite.*

N° 63. De nos quatre morceaux, le premier a trait également aux personnes et choses de l'ordre religieux.

Angely dant *unum*,
Seraphin *duos*,
Tresque Marie,
Mema (?) dant *quinque*,
Citare *sex*,
Litera *septem*.

On remarquera l'absence, dans la série numérale, du nombre *quatre* qui manque aussi dans les trois autres pièces dont il nous reste à parler.

N° 64. C'est ici l'une des particularités les plus remarquables du ms., à savoir six distiques en allemand rendus en français par une double traduction, traduction libre, cela va sans dire.

F° 73 v°.

TIAXE.

Bii *eyner* Schiben man pruyen kan,
Graven, Frien, Dienest man.

Sint der Schiben nyt dan *zwo*,
So nym brume Fluel und gra.

Drii Ding sint gerne Wert :
Grosse Ross, Esel und Pert.

Pruve in dynen *funf* Synnen ane Spot
Welcher besser sii unsere Frawe, St Jehan oder Got

Bii *sessen* man pruwen sol,
Glas, Diemant und Colral.

Were myr Got *syben* Dage holt,
Das neme ich vur Bly, Sywer und Golt.

Voici la première traduction de ces distiques :

En *une* compagnie vallant,
Prince, conte, baron et servant.

Se .II. se volloient bien vestir,
Se pregnant berung, vermelle et grix.

Trois chose sont de prix hault,
Destriez, aysne et chevalt.

Pance en tes .V.^e ¹ que valt muelt :
Nostre Dame, Saint Jehan ou Deulx ?

Se tu rancontroie .VI. ribalz,
Se prant weire, diemant et coralx.

Se sept jour en l'amour de Deux estoient,
Muelt que plonc, argent ne ore l'ameroient.

F^o 74 v^o. La seconde traduction reproduit à peu près la première, sauf pour la donnée générale du premier vers de chaque distique :

Sy ny demoure c'une pierre,
Se prant conte, bayron et servant

Sy ny demoure .II.,
Se pance malley velowéz et camelin.

Sy ny demoure trois,
Se prant destrier, aisne et chevalt.

Sy ny demoure .V., se pance que valt mieelx :
Nostre Damme, S. Jehan on sis Dieu ?

Sy ni demoure .VI.,
Se pance were, diemant et corault.

Sy ni demoure .VII.,
Se prant plonc, argent et ore.

On voit que cette seconde version repose toute sur la double signification du mot germ. *Schiben* qui, indé-

¹ Orth. phonétique; lis. *en tes cinq sens* (voy. sous 17); le ms. porte *entres*.

pendamment du sens « division, compagnie », comporte aussi celui de « galet, pierre ».

Quant au mot *tiaxe*, placé en rubrique à la partie allemande, c'est une forme, jusqu'à présent non signalée en roman, de l'allemand *deutsch*, qui se présente sous plusieurs variantes formales dans les textes messins. De *deutsch* dérivent : 1° *tiche*, qui s'est maintenu jusqu'à nous comme qualification ethnique dans le nom du village de Audun-le-*Tiche*, par opposition à Audun-le-*Roman*¹; — 2° *duche* qui n'existe, à ma connaissance, que dans le poème sur la *Guerre de Metz en 1324* (voy. au couplet 73 et au glossaire s. v.)²; — 3° *tioche* chez le chroniqueur messin Philippe de Vigneulles³; — 4° *tiaxe* de notre ms. qui est une forme plus foncièrement patoise de *tioche*⁴.

F^{os} 73 v^o — 74. Le bas de chacun de ces feuillets, dont la partie supérieure est occupée respectivement par le texte allemand et la première version française, est rempli par deux fragments de *dits d'amour*.

N^o 65. Couplet de huit vers sur les rimes *a b a b b c b c* :

¹ Arr. de Briey, c. de Longwy. La nouvelle frontière passe entre ces deux villages.

² Depuis j'ai rencontré dans l'*Histoire de Thionville*, par G. F. Teissier (Metz, 1828), un second exemple de cette forme : « Un château ou maison-forte (à l'ordre Teutonique), nommé vulgairement *Duchehousse* (*deutschen Haus*), » (page 432).

³ Huguenin : *Chroniques de Metz*, pp. 184^a, 185^b.

⁴ Le mot *tiaxe* est fréquent dans les chartes de Metz, notamment dans le Cartulaire du Grant Moustier (B. N. fr. 11846); mais il n'a aucun rapport avec *tioche*. La chapelle de la *Tiaxe* en la cathédrale de Metz n'est pas sous le vocable de Notre-Dame des Allemands; les actes latins la dénomment *Beatae Mariae tertianæ*, ou *de terciâ* : *tiaxe* est donc ici *tierce*.

Le dieu d'amour per sa doulçour¹
De ceu ly plaise a souvenir,
Et que vous et moy et² tousjour
Puissien bien noz amor tenir,
Et nous dont a la fin venir
La on amours jay ne faulrait
Et on [il] ne peult enviellir³.
Mais en joie tousjour durait.

N° 66. Six vers, probablement un « envoi ».

A hault roy du ciel vous commant,
Ma très belle douce maitresse,
Je vous prie, se nullemant
Ay dit chose qui vous desplaïsse,
Je vous supli(c), douce deessè,
(Que) le me perdonnéz doulcemant.

F° 75, n° 67. La chanson de la *Landefrite* (paix du pays).

La Landefrite est criée,
Ly diable y ait part !
On en ferait bien telz estre
Qu'ameroit mieulx le hahay !

Ce refrain est placé en tête de quatre huitains, qui célèbrent l'accord intervenu entre les bourgeois de Metz et leurs ennemis. Je réserve le texte et le commentaire de ce morceau pour une publication spéciale, où il sera accompagné de plusieurs autres chansons tirées de ce même ms.

F° 75 v°, n° 68. Le bas de ce feuillet est encore rempli

¹ Ms. *doulceur*.

² En toutes lettres; notation fréq. de la prép. *a* prononcée *ai*. Par contre, la conjonction *et* est souvent notée *a* dans les textes populaires.

³ Ms. *en villier*.

par un fragment de *dit d'amour*, dont je ne me charge pas de rétablir la rime :

Helay ! (ma) damme, de très long temp
Vous ai chosie toute foy,
Et certe, (ma) damme, quant (je) vous voy
Le cuer de destresse me fault,
Car ardant desir me contraint
Por vostre amour sy très forment,
Se de vous n'ay aligement
Morrir me fault certainement.

F^o 76, n^o 69. Suite de 43 vers alexandrins, sous cette rubrique :

Comant Porrus tuait le paon,
Que sont de bons et de joius jaian ;
Ne pour ceu ne laixierent ne lor ris ne lor chaimp.

Les termes de cette rubrique indiquent que notre copiste avait sous les yeux un ms. à miniature. Des différents ms. de la Bibl. N^{al}e qui contiennent la branche de la geste d'Alexandre connue sous le nom des *Vœux du Paon*, le ms. 2165 présente une miniature qui se rapporte à l'objet de notre fragment (f^o 61 v^o). Cependant le ms. 2167 se rapproche davantage du texte messin par la leçon et par la langue : c'est donc à ce ms. que nous demanderons les éclaircissements nécessaires pour l'intelligence des vers qui suivent.

Le passage qu'on va lire forme presque le début des *Vœux du Paon* qui commencent au f^o 58 du ms. 2167. Le vers initial du fragment correspond au vers 15 de la seconde laisse (f^o 58 v^o).

A l'our[e] don mangiet vont l'yawe demandant
Por les main, sont levéz dui et dui an estan,
Contrevalz le praielz s'aloient apandant.
Devant la saule avoit .i. lorier verdoian ;

La se sont ensemblés ly baron plux saichan,
Et Porus per la court vait milancolian ;
A tant ez .i. verlet d'an coste lui pessant,
Ce porte .i. arc mainverc de coy il vait traiant ¹
Pyere et wanconcelz, et exellès tuant ².
« Varlet, » se dit Porus, « per amour vient avant !
La moi tenir cel airt ! » — « Sire, (je) fé le crean. »
Porus ait pris l'arçon, sy le vait entoisans, ³
Devant la couche mist .i. vaconcel pesant,
Puis vait per le chaitel sa et lai reguerdans.
Sus la chainbre venus, vit .i. paon allant
Que per devant sa cowe se vait moult contoian ⁴,
La rove et le vantaul de sa cowe faisant ⁴.
Porus l'antoise et trait et bien le vait visant,
Le paioncel ataint en la teste devant,
Lez euls ly fait vouléz, le serlvel ly apan,
Ly paon chiet avault les eilles fretellan.
Seignor et damoyselle [i] vyenent an corant
Et Fesouès i vint que moult fait bel semblan,
Porus prist per l'anneis, se li dist an rian ⁵ :
« Sire, vous estes pris mon dapmaige faixan. »
— « Damme ! » se dist Porus, « la mercy an demand(e),
« Je me rant a vous prin dès ce jour en avant. »
— « Sire ! » dit Fesouas, « et je miè ne deman,
« Je retient le prixon de cel ancontreman ⁶. »

¹ Les deux ms. cités plus haut (auxquels viennent s'ajouter ceux cotés 368, 2136 et 12565) ont tous, au lieu de *arc mainverc*, *arc d'aubour*.

² Ce vers et le précédent diffèrent dans les mss. qui les ordonnent ainsi :

. *De coi il va tuant*
Pies et oisillons o chaillouel traiant ;

dans 2167 *chaillouel* est remplacé par son synonyme *vaconcel*.

³ Ms. 2167 : *Qui devant a sa qoe aloit fort catonnant.*

⁴ Entre ce vers et le suivant, tous les mss. ont quatre vers, qui manquent à notre texte.

⁵ Mss. *p. la main*, dont *l'anneis* (anneau) est une mauvaise lecture.

⁶ Ce vers manque dans 2167.

Ansy fuit ly paon en sa mort(e) conjoin(e) ¹,
En la cuxin(d)e fuit per .i. verlet trammin ².
Ver la saulle s'an vont ly Clandains et ly Gris ³.
Grant honneur s'antrefont ly Cladains et ly Gr[is] ⁴,
A tauble vont seoir sor [.i.] riche tapy.
Les .iii. pucelle ont les .ii. prisonneis prin.
Antremelléz se sont (peroles) et a maingier ausy ;
De jeux et de per(e)ler, de soulas et de ris ⁵
Faisoient antremès ansy com(me) per devy.
« Sires, » dit Fesouas, « mes paons est ocy ! »
— « Damme ! » se dit Porus, « et se n'y a mespris ⁶,
« Miens en est ly meffait et vostre [la] mercy.
« Or est droi que je soie de tant vostre subgi,
« Et après cest[e] guerre vous serait boins a[mis].
.....

L'original de notre copie est peut-être le ms. signalé dans l'un des Rapports de M. P. Meyer (*Archives des Missions*, 2^e série, V, 155 et 213), comme étant de provenance messine. Ce ms. porte en effet la signature de Renalt le Gournaix, maître-échevin de Metz en 1447. Il est aujourd'hui à la Bodleienne, collection Douce, n^o 308.

F^{ms} 77-80, n^o 70. Sous le titre *Daïemant*, une suite de trente-deux *Daillements* ⁷ ou *ventes d'amour*, jeu d'es-

¹ C'est en tête de cette laisse que le ms. 2136 place, à tort, la miniature dont il a été question.

² Nouvelle lacune dans 2167.

³ Mss. *Caldain*.

⁴ Le copiste a répété par erreur le second hémistiche du vers précédent ; corr. d'après les mss. : *G. h. s'a. comme gent bien apris*.

⁵ Le ms. 2167 s'accorde avec notre texte pour passer ici un vers qui se rencontre dans les trois autres mss.

⁶ Corr. pour le sens *n'y* en *g'y*.

⁷ Sur le mot et la chose encore en usage, mais bien dégénérés,

prit analogue à ce que les Italiens appellent *Fiori d'amore* ou simplement *Fiori*. Comme ces pièces feront l'objet d'une publication prochaine, je me borne ici à donner le premier vers de chacune d'elles :

- (F^o 77). 1. Je vous vend la flour du clay.
2. Je vous vend du blan pain la mie.
3. Je vous vend l'aglantier joly.
4. Je vous vent l'escu de Gisors.
(v^o) 5. Je vous vend l'oysellet de cire.
6. Je vous ven le pert et le blan.
7. Je vous vend la pomme de Blandurel.
8. Je vous vend l'esmeraude.
(F^o 78). 9. Je vous vend la vyollette.
10. Je vous vend le barat d'amer.
11. Je vous vend du chesne la fuelle.
12. Je vous vend la rose d'Amien.
(v^o) 13. Je vous vend la rose vermeille.
14. Je vous vend le torterelle.
15. Je vous vend le prey souef flairant.
16. Je vous vend l'escu plain de flours.
(F^o 79). 17. Chascun vous vend et je vos donne.
18. Je vous vend le rainsel foillu.
19. Je vous vend d'amour l'exemple.
20. Je vous vend le faulcon ramaige
(v^o) 21. Je vous vend du safren la doulçour.
22. Je vous vend la blanche couroie.
23. Je vous vend la sainture dorée.
24. Je vous vend l'oissillon suz le rain.
25. Je vous vend le papillon noir.
(F^o 80). 26. Je vous vend l'esmerillon.
27. Je vous vend l'inde violette.
28. Je vous vend le frèz fromaige.
29. Je vous ven la patenotre d'embre.

dans les veillées à la campagne, voy. dans *le Lorrain peint par lui-même, almanach pour l'année 1854* (Metz), le morceau intitulé *Lé Crègne*, ou veillées du village, p. 51-56.

- (v°) 30. Je vous vend la marguerite.
31. Je vous vend d'amour la chemise.
32. Je vous ven la flour de la vanche.

Ce dernier *daillement* d'une autre main que les précédents, dont il est séparé par le banal *explixit*. On rencontrera une autre pièce du même genre sous le n° 102.

F° 80 v°, n° 71. C'est aussi la même main qui a fini de remplir la page par les quatre lignes suivantes :

Demande.

Per quel semblant et per quel chose	} Per dongier faire.
Puet saige dame approver	
Se cil qui la prie d'amour	
L'ame de cuer on de bouche ?	

Le mot *cuer* est, ici encore, figuré par un dessin.

F° 81, n° 72. *Chanson de la Mergurete*. Trois couplets de 10 vers décasyllabiques sur les rimes *a b a b b c c d c d*, suivis d'un envoi sur les quatre dernières rimes. Cette chanson, comme la plupart de celles qu'on rencontrera plus loin, termine chacun de ces couplets par un refrain :

C'est la très douce et plaisant Merguerite.

Voy. sous le n° 79.

F° 81 v°, n° 73. Le bas de la page est rempli par une sentence morale, d'une orthographe tout individuelle :

Fay saigemant ceu ke feray ;
Reguairde ay keilz fin anvanray.

Ce distique a été sans doute copié sur le ms. 855 de Metz, auquel nous avons déjà constaté divers emprunts. Voici ces deux vers, orthographiés dans la pure langue de Metz :

Ung boin enseignement.

Fais saigement ce que ferais;
Regairde a queil(le) fin envenrais (*f^o 8^a*).

F^o 82, n^o 74. Demandes et réponses d'amour. — 1^{re} colonne :

Demande.

Damoiselle Blanche,
Vostres amis vous mande
L. salut et .v. et .v. sallut :
Que mandeis a luy ?

Responce.

(Il y en a deux, chacune en 6 vers).

L'amie Je mande a mon amy,
Qu'i soit prou et herdy,
Et de son amor bien saisi(e),
Et que ma pairt ne let il mie,
Et queil pairt qu'il soit
Boins soirs ait il.

Reponssse a vous je fay
Que a moy poin ne tandray
De bonne amour bien saisie.

.....

La partie inférieure de la deuxième colonne du même feuillet est remplie par trois *demandes* formulées dans le même ton et le même esprit que ci-dessus n^o 71. Il est aussi court de les transcrire que d'en donner l'analyse.

N^o 75.

Quel est l'ensigne per defuer
Que plus monstre l'amour don cuer,

Et selle ensigne est sy appertte
Qu'elle ne puet estre couverte ?

— *Colleur muer.*

N° 76.

Auz fins amans qui aime hault
Quelle est la chose que mieulx leur valt
Et au plux grant besoing leur fault ?

— *Bialz pairleir.*

N° 77.

Quelle est d'amour meire et norysse
Plux noble, et que moïn est vice ?

— *Esperance.*

N° 78. Trois couplets d'une demande d'amour, occupant le bas de la col. 1 et le haut de la col. 2. Le premier couplet est la demande, le second est la réponse, et le troisième la réplique à celle-ci. La pièce débute ainsi :

Chier[e] damme, ly vo(stre) volloir.

Les couplets de 8 vers, chacun de 8 pieds, roulent sur les rimes *a b a b b c b c*, lesquelles varient pour chaque couplet. Certains indices, fournis par l'examen des rimes, me font conjecturer que ce pourrait être une composition personnelle d'un possesseur du ms. En effet, cette pensée du 3^e couplet : *Pour tous médisants apaiser,..... En secret je vous tiendrai chère*, ne peut être constituée en rimes que grâce aux licences orthographiques dont notre homme est coutumier. Ce point une fois admis, les deux vers suivants n'ont rien que de naturel au milieu de tant d'autres cas analogues dans ledit ms. :

Por tous mesdixant apaixiés

(N'en doulteis, damme, aulcunemant)

En secreit je vous tanray chier.

F° 82 v° — 93, n° 79. Suite de 13 chansons, dont quel-

ques-unes ont un caractère tout local, voire même personnel. Ces chansons, dont je me propose de faire une publication spéciale, en y joignant celles de la *Marguerite* (72) et de la *Landfrite* (67), ne peuvent être mentionnées ici que par leur début, et, quand il y a lieu, par le refrain.

F° 82 v°. (1) Trois couplets de 7 vers décasyllabiques riment *a b a b b c c* :

Début. Laingue poindant, aspre, ameire, estresque (?)

Refrain. Je la feray mory de dieul on taire.

F° 83. (2) Trois couplets : le premier de 9 vers et les deux autres de 11 vers octosyllabiques, sur les rimes *a b a b c c d d e d e*, et suivis d'un envoi sur les cinq dernières rimes :

Début. Avant hier ung covreur de chaime
Se conplaignot a ung plaqueur.

Refrain. Per ma foy ! ma dame dit bien,
Et monssignour encor [bien] mieulx !

F° 84. (3) Trois couplets de 10 vers décasyllabiques (le premier couplet 9 vers seulement), avec un envoi de 5 vers ; rimes : *a b a b b c c d c d*.

J'é demouré entre lez Sarazin
Es esclave on pays de Surie.....
Gard soy chascun qu'i n'an soit atrapéz (du mariage).

F° 84 v°. (4) Trois couplets, les deux premiers de 8 vers et le dernier de 7 seulement, décasyllabiques ; rimes : *a b a b b c b c*.

Aulcune foy je suis en grant merveille...
Lé plus ruséz en sont lé premier prin.

F^o 85. (5) Trois douzains de 10 pieds, sur les rimes
a b a b b c c d d e d e; suivis d'un envoi de 5 vers.

Coullour morisque, visage tartarin,
Cheveux de truye [et] noirs et hurpeléz...
Puisque du tout estez a luy donnée,
Il ne ly fault nule rien que la mort.

F^o 86. (6) Trois huitains octosyllabiques, avec un envoi
de 5 vers; rimes : *a b a b b c b c*.

De tou malz dont Dieu pieut gaurir,
Pidimie de mort soudainne,
De gravelle puit il morir.....
Qui me requeray de combatre.

F^o 86 v^o. (7) Trois septains, vers de 10 pieds, rimant
a b a b b c c.

Je suis mercier per default de pecune,
Me fault user mon tempz en l'épyquaige...
Quant au besoing tousjours ergent me fault.

F^o 87. (8) Trois dixains, vers de 10 pieds, rimant
a b a b b c c d c d.

Puisque m'avéz vous maitresse clamée...
Mon serviteur, tenéz vous en liesse.

F^o 88. (9) Même structure que la précédente :

Helas, m'amor et ma seullez maitresse !
— Et que veux tuis, moy doux leal amy?...
— Per Dieu ! ouyl, mon amy gracieux !

Une particularité intéressante de cette pièce, c'est qu'elle est une conversation dialoguée dont chaque vers constitue une demande ou une réponse, véritable tour de force, très-ingénieusement exécuté.

F^o 88 v^o. (10) Trois huitains, vers de 10 pieds, rimant
a b a b b c b c.

Je sçay troip bien que moin mal dolereux
Avéz souffrit por moy, amy, amer....
Mon doulx amy, et qu'an volér [dont] plus ?

F^o 91. (11) Trois dixains, plus un envoi de 6 vers, déca-
syllabiques, sur les rimes *a b a b b c c d c d*.

Freire, atandéz l'estrainne de ce jour
Et que le froit soit pacér et la pluye...
On sceit très bien que vos estez moult preus.

F^o 91 v^o. (12) Trois couplets de 7 vers octosyllabiques,
ainsi disposés pour la rime : *a b a b b c c*.

Tel chante quil n'ait en la feste...
Et tel se maintient liemant
Qui ait le cuer triste et dollant.

Chanson faite de proverbes.

F^o 92 v^o. (13) Huit couplets de 7 pieds, sur les rimes
a b a b b c c. Mais, à l'opposé de la précédente, les
rimes varient pour chaque couplet.

Sus la rive de la meir...
A naigier dessus la mer.

Cette chanson, qui clôt la série, appartient de tout point
au genre populaire, tant pour la forme que pour le fond.
C'est une sorte de *ronde*, analogue à celles qui se chantent
encore dans les campagnes.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas pour re-
cueillir les glanes semées çà et là.

F^o 83 v^o, n^o 80. *Demande d'amour* :

Quelle est d'amour la cortoise } Escoller
Moin profitable et plux prisie? } et baisier.

F^o 87 v^o, n^o 81. Autre *demande* :

Dite moy le don, villain
Que pis me faite et je plus l'aim ;
Con plus me fiert villennemant
Plus l'endure legieremant ?

} inser.

F^{os} 89-90, n^o 82. *Sy après est une balaide que signour
Nicole Louve, chivaillier, fy suis mer en revenan don
S^t Sepulcre l'an .XIII^e. et .XXVIII.*

Cette ballade sera publiée à la suite du *Voiaige a Jherusalem* (ci-dessous, n^o 89). Je dirai seulement ici que c'est l'énumération, en termes pittoresques, des inconvénients de tout genre inséparables d'une aussi longue expédition que celle de Metz à Jérusalem pour cette époque.

Les six vers suivants, qui viennent après la Ballade, donneront au lecteur une idée du ton et du style de la pièce :

L'an .IIII^e. et .XXVIII.
Fuit cest rime fayte et conclute
En galie, on plus de .III^e.
Estiens tous compaignon aidant ;
Maix por vin veudier de boutaile
De Guilorey n'y ot perelle,
etc., etc.¹.

F^o 91 v^o, n^o 83. Quatre vers, fragment d'un dit d'amour :

Veulliés m(oy) a vous grey corrigier,
Belle, de ceu dont j'ai mesprins ;
A vous servir veulx employer
Tout tempz mon cuer com(me) vostre ami.

¹ Sur Nicole Louve (1386-1461), maître-échevin de Metz en 1408, voy. la notice du président d'Hannoncelles dans *Metz ancien*, II 168, et les détails biographiques donnés par M. Aug. Prost dans *Metz littéraire* (1854), à l'article intitulé : *Une ballade messine du quinzième siècle*.

F^o 92. *Dis d'amour*. Trois couplets de 8 vers octosyllabiques, sur les rimes *a b a b b c b c*, variant pour chaque couplet. Voici le vers initial de chaque huitain, dont les deux derniers semblent appartenir à la même pièce.

N^o 84.

Vostre entendemant est sy hault...

N^o 85.

Il fault souffrir pour mieux avoir...

Vollentier, dame (me) soufferoie.

F^o 93 v^o, n^o 86. Reprenant maintenant la suite des feuillets, je constate que le f^o 93 v^o reproduit, avec quelques variantes purement orthographiques, la même pièce qu'on a déjà vue au f^o 35 v^o, ci-dessus n^o 22 de ce catalogue :

Puisque les rois sont mantours.

.....

F^{os} 94-102, n^o 87. *Sy après sont bon ensegnemant*. Recueil de sentences et de dits attribués, selon l'usage du temps, à Sénèque, à Caton et à Aristote, et tels qu'il s'en est rencontré déjà au commencement du ms. A ces « bons enseignements » sont joints plusieurs fragments d'un de ces ouvrages moraux si répandus au moyen âge, sous le nom de « Somme ou Traité des Vices et des Vertus ». Depuis plusieurs années déjà, j'ai fait la copie d'un extrait assez considérable de l'une de ces « Sommes », traduite ou transcrite en langue populaire de Metz¹. A cette copie viendra naturellement s'ajouter celle des fragments analogues contenus dans le présent ms., et dont voici quelques rubriques : *Les .iiii. choses*

¹ Quelques fragments en ont été publiés à la suite de mon rapport dans les *Archives des Missions* (1873).

qui empechet l'omme a estre saige. — Contre soulz qui sont de propre volenteit. — De envie. — Don pechiét de trop boire. — Comant loialteit est bonne. — Don pechiét de luxure. — Comant S. Grigore ensignet c'on doit restraindre les temptacion chernel. — De la vertus de pacience qui est moult profitable por lou cors et pour l'arme. — Ce sont auctoriteit de SS. et de grant maistres¹. — C'est lay vie d'un boin penant. — Comant on conoist hypocritte. — Ceu que Senecques dist on livre des Mours. — Encor des Enseignemens Senecques². — Ceu dit Tiodorus ly poetes. — La demande se ou doit sovent resoivre lou corps Nostre Signour et la responce³. — De soulz qui ont mavaixe devossion en Dieu.

La langue de ces extraits est identique à celle des fragments copiés par moi à Metz, il y a huit ans. Il ne serait pas impossible que le ms. (aujourd'hui perdu, et dont il ne reste que les feuillets que j'ai eus entre les mains⁴) fût le même que celui sur lequel le compilateur a pris les nombreux extraits dont on vient de lire quelques titres. On voit dès lors l'avantage de joindre le texte d'Épinal au texte de Metz, pour arriver à reconstituer, en grande partie, le ms. original.

¹ Ce fragment se retrouve dans les mss. de Metz 534 f° 254, 675 f° 93, 855 f° 8^{b-c}.

² C'est ici une version presque complète des *Proverbes Seneke* (ms. B. N. 25545) auquel nous avons déjà renvoyé à maintes reprises.

³ Cet article se rencontre aussi à la fin du ms. de Metz 534.

⁴ Ces feuillets font partie d'un volume factice rassemblé par M. Clercx, alors bibliothécaire de la ville de Metz, et coté par lui sous le n° 264 des mss. et le titre : *Spécimens d'anciennes écritures du VI^e siècle au XVI^e*. Ce volume figure sous le n° 732 dans le *Catalogue général*, qui mentionne en outre divers traités analogues; voy. entre autres nos 536 (535^e du *Catal.*) et 665, lequel est une traduction locale de la *Somme le Roy*, différente de la nôtre.

F° 103, n° **88**. Le morceau suivant, fort court, est l'un des plus intéressants du recueil. Il donne, par son contexte, la date supérieure extrême de l'exécution de notre ms., pour tout ce qui est écrit de la première main :

Pour savoir s'on poit trouver nulz de ciaulx que furent pris en Bouguerie, per M. CCC. IIII. XX et XV.

Il faudroit aller a Venixe, et de Venixe a Moudon, et de Moudon a Naigrepoint, et de Naigrepoint a Seremeque, et de Seremeque en Bouguerie. Et se falroit demander en l'esglise de S^t Domitre au prevos de l'esglise lez nom dez prixonnier esclaiue que fuxent pris en la bataille de Nicopolit, lez quelz lez ait tuit en regeit, c'est assavoir tuit ciaulx que sont vif : et ceulx que vous ne troveréz mie la, ne lez queréz jamais plus.

La bataille de Nicopolis ayant été livrée en 1396, c'est donc au commencement du quinzième siècle qu'on peut reporter la copie des morceaux numérotés, dans le présent catalogue, 16, 44, 88, 89, 90 et quelques autres moins importants, tous écrits de la même main.

Le reste du f° 103 en blanc.

F^{os} 104-148, n° **89**. Au f° 104 commence le morceau capital du recueil, c'est-à-dire la relation d'un pèlerinage aux Lieux Saints, accompli en 1395 et 1396. Cette relation sera publiée prochainement par la Société des anciens Textes français. Pour ne point sortir de notre cadre et ne pas faire double emploi, il n'y a ici à noter que la présence, en tête du récit, de la marque emblématique de la famille Desch.

F^{os} 149-155, n° **90**. Ces six feuillets et demi contiennent nombre de recettes d'horticulture, plus ou moins pratiques. Je les réserve pour l'un des prochains fascicules

de *Romania*. La table du ms. (f° 17) donne un titre quelque peu différent de celui qui figure au f° 149 ; les voici tous les deux : *Comant c'on doit gouverner toute manier d'arbre et de gerdin*. — *Veci bonne medecine pour lez airbe*. L'un et l'autre sont illustrés d'un dessin fort peu artistique et même si peu naturel, qu'il ne serait pas de trop de mettre au-dessous la légende connue : Τοῦτ' ἐστὶ δένδρον. « Ceci est un arbre ».

F° 155, n° 91. De .xvi. chivallier que doivent faire lai paix de Fransce et d'Angleterre, de quelz estat qu'il doivent estre. Cette rubrique est empruntée à la table. La pièce à laquelle elle sert de titre est écrite en manière de prose, bien qu'elle soit rimée :

Seze chivellier d'ung escord
Se doie meller d'ung descord
De coy de France et d'Angleterre
Sez .xvi. on pooir sus lai guere
D'ampechiét on [bien] d'acordés.
Et soul (vous) m'oréz nomeir premier :
.ii. Borguignon de conscience,
Et .ii. Burton plain de sapience,
(Et) .ii. riche Fransoit san orguel ;
Et puct après només (je) vous veult
Sens nulle mouwe .ii. Pickairt,
Avec[ques] .ii. herdi Lombairt,
Et .ii. nés..... Allemant,
San flaiterie .ii. Normant,
Et .ii. Angloy san trayson
(Qui doivent estre per raixon.
(Et) qui ces .xvi. trouvés porait,
Saichief que lai paix se ferait, etc.

On peut rapprocher de ces vers « ethniques » ceux qui se trouvent au f° 42 v° du même ms. (ci-dessus n° 35), et surtout les vers cités par Le Roux de Lincy, I, 382 :

Pitié de Lombart.

.....
Devocion de Bourguignon.

Ces huit coses ne valent pas un bouchon.

Le v° du f° 155 et les f°s 156-9, restés en blanc, ont été remplis pour partie par des copies de prières ou extraits du ms., exécutés par une main du xvii^e siècle. Il n'y a donc pas lieu de s'en occuper autrement que pour renvoyer à ce qui est dit ci-dessus, au n° 55.

F°s 159-160, n° 92. *Lez .x. commandement de la Loy*, traduction en vers du Décalogue dont chaque article forme un quatrain.

I. *Unum crede Deum.*

Ung seul Dieu de toute creature
Tu serviras et aimeras,
Et en luy l'amour de ton cuer
Sus toutes choses tu metteras.

X. *Non concupisces rem proximi tui.*

Se tu desires nullement
Les biens d'autruy ne l'heritaige,
Dainné seras certainement
Se te consens a tel outrage.

*Cy finent les dix commandemens de la Loy,
lesquelz Dieu bailla a Moïse.*

Le reste du feuillet en blanc.

F° 160 v°, n° 93. Cette page est ordonnée suivant une disposition fort en usage au xv^e siècle pour les compositions morales. Sur deux colonnes parallèles sont rangées d'une part les questions, de l'autre les réponses en

accolade. Ici chaque mot de la colonne de gauche est accolé de 3 épithètes dans la colonne de droite ; en voici deux spécimens :

Habit.	{	Moyen.	Réfection.	{	Bonne.
		Honneste.			Bryeve.
		Assaisonné.			A heure.

Les autres mots placés en vedette sont ceux-ci : *conversation, maniere, parolles, face, pensée.*

F^o 161, n^o 94. C'est ce feuillet qui est indiqué, en tête de ce travail, comme contenant la signature (au sens paléographique du mot) de l'un des possesseurs et auteurs du présent manuscrit, ladite signature symbolisée par le dessin qui figure la *trompe* d'Allemagne. La page comprend huit distiques, dans la moitié desquels le mot *trompe* et ses dérivés jouent le rôle principal. J'ai rapporté, dans la discussion sur le nom de l'écrivain (p. 65), les vers où ce mot a la valeur expresse d'un seing personnel ; je transcrirai seulement ici le septième distique comme nouvel exemple de la disposition signalée au numéro précédent :

Il doit bien porter la
 Qui ceit tronppéz celuy qui } tronppe (dessin) ¹

En bas de la page, se lit le rébus suivant :

Cuer de fauce femme tronppe le monde,

où les mots soulignés sont remplacés par autant de dessins.

F^o 161 v^o, n^o 95. La même *Balade d'ensaingnemant* qui se trouve au f^o 7 v^o (ci-dessus n^o 8).

¹ Ce dessin, tel qu'il est figuré dans le ms., représente assez bien la *guimbarde*, jouet d'enfant qu'en Bourgogne on appelle *bombarde*.

F° 162, n° 96. Suite de douze vers ou lignes rimées, critique de l'époque présente opposée au « bon vieux temps » :

Le monde ne vault,
Liaisse deffault,
Biatey se chainge,
Pouretéz est estrainge,
Richesse est dure,
Amour ne dure.

Hayne rengnent,
Forxe guoverne,
Nul bien ne fait,
Le tempt s'an vait,
Per tous ait resproche,
La mort es[t]proche.

Les rapprochements qu'on pourrait être tenté de faire sont très-nombreux ; contentons-nous de rappeler seulement le début du *Saint Alexis* (XI^e siècle).

N° 97. Un distique de « bon enseignant » :

On doit bien hayer lez soullas
Dont on dit a la fin : Helas !

N° 98. *Et s'est la maniere commant le .VII. saige furent dessus per femme :*

Per femme fut Adam dessus,
Et Virgille mosquéz an fut¹,
Ypocrasse en fut enerbéz,
Ssansson le fort deshonoréz.
Davit an fit fault jugement,

¹ Sur le « gab » dont Virgile fut la victime et sur la substitution du poète latin à Hippocrate en cette occurrence, voy. l'ouvrage de M. D. Comparetti : *Virgilio nel medio evo*, t. II, page 105 et suivantes.

Et Sallemon fault testamant,
Femme chevalchat Aristotte :
Il n'est rien que femme n'aisotte!

Le feuillet 162 r^o se termine, en manière d'explicit, par les mots que nous avons placés en tête des 8 vers qu'on vient de lire. Avec eux se termine aussi le ms., le verso du feuillet étant resté en blanc.

Avant de dresser la table des morceaux jetés pêle-mêle dans le ms., il me reste à mentionner deux fragments de feuilles volantes, paginés 45, sans autre motif que le hasard même de leur rencontre en cette place. Ces feuillets isolés contiennent, sur l'une de leurs faces, trois couplets de chansons ou de dits d'amour et une vente d'amour, écrits de la même main que leurs analogues dans le ms., et dont voici la transcription littérale :

N^o 99.

Se vos adveis dolleur ne mal
Qu'en moy se puist transeverer,
Quel dolleurs heusse, froit on chalt,
Por vous le volroie porteir.

N^o 100.

Non ait per la vierge Marie,
Envers vous, damme, oncquez mal n'y panssay,
Maix le desire que j'ay de vous
Me faite enssy perllers a vous.

N^o 101.

Icelluy Dieu qui fist Adam
Et les estoille cleir reluixant
Veuille confondre les mesdixant
Qui ottent joie es vrais amant,

Joyeuse vie et boin desduit :
De malle haïr soient il panduit !

N° 102. Vente d'amour, qui prendra le n° 33 de la collection (voy. ci-dessus, n° 70).

Je vous van ceu qu'on ne puelit avoir,
Ameis tousjour sen decepvoir,
Et sy prencis par cortoisie
D'amour la graice la (*corr.* et) seignorie.

L'autre face du grand fragment (le petit n'est écrit que d'un côté) donne le détail des voyages d'un gentilhomme du pays de Liège. L'écriture diffère de celle des pièces qui viennent d'être transcrites, et même des diverses écritures de notre ms. Ce feuillet étant venu à tomber entre les mains du second possesseur — et auteur pour partie — du ms., il a été intercalé dans ledit ms., après que la face restée blanche eut reçu les trois dernières pièces ci-dessus transcrites. La date des pérégrinations du gentilhomme liégeois, telle qu'elle ressort des synchronismes contenus en sa relation, peut être fixée vers le milieu du xv^e siècle.

N° 103. *Memor de lé mastr que je servis per lé peïs depui que je quety de leger (?) de Lieg.*

Premier je m'an nally an Angleter et le cort du Roy, et lè servy un jantilhome apellé mastre Johan Lecknort quy atoit home du duck de Nowolck, et atoit le dy senour de Greniscet de cot Londr. xxx. mil.

Et depuy je m'an naly a le cort de l'Anperroure ; je troiven, Jehan Renalt et moi, l'Anperroure et Graitz an Setirmarck ; et je atoye et moy meme.

Et m'an naly a Rome, et m'an vins a Florans et servis le

kapiten de la cité de Retché quy avoit non mesir Rapon¹.

Et puy m'an vins a Millan, et servis l'ersvesque de Millan.

Et puy servis le vesque de Plaissansse.

Et puy servis mesir Johan Domenick, senour de l'Ardurage de cot Pevie.

Et puy servis mesir Gerarde de Collis, consseler du duck de Milian.

FRANÇOIS BONNARDOT.

¹ De la famille Rasponi qui, dès le XII^e siècle, a fourni des administrateurs, des prélats et des capitaines aux petites républiques du centre de l'Italie. — *Retché*, *Reggio* de Lombardie, dite aussi *Regge*.



TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS LE MANUSCRIT.

- Auberi le Bourgoing*, voy. Fragments de chansons de geste.
Ballades diverses, — n^{os} du Catalogue 8 et 95, 39, 45.
Ballade de Nicole Louve, datée de 1428. — 82.
Calendrier, indication des jours néfastes. — 16, 18 (3 pièces).
Chansons diverses. — 26, 51, 54, 67, 72, 79 (13 pièces).
Daïemants ou Ventes d'amour. — 70 (32 pièces), 102.
Demandes et Réponses d'amour. — 23, 48, 71, 74 (3 pièces),
75, 76, 77, 78, 80, 81.
Disputation de Salomon et Marcou. — 30.
Dit des *Neuf Preux*. — 41.
Dit des *Seize Chevaliers*. — 91.
Dits d'amour. — 25, 28, 29, 33, 34, 36, 47, 49, 50 (28 quatrains),
53, 65, 66, 68, 83, 84, 85, 99, 100, 101.
Doctrinal le Sauvage. — 21.
Enseignements religieux, chastoïements et dits moraux, attri-
bués à Salomon, Aristote, Caton, Sénèque, le pape S. Gré-
goire, etc. — 2, 3, 4, 5, 6, 7, 18, 38, 40, 42, 43, 93, 97.
État de service d'un gentilhomme du pays de Liège. — 103.
Fragments de Chansons de geste : *Auberi le Bourgoing*. — 61 ;
Vœux du Paon. — 69.
Fragments d'une Somme des *Vertus et des Vices*. — 20, 87
(20 articles).
Itinéraire de Metz à Nicopolis. — 88.
Jeux d'esprit (charades numériques, mot carré, rébus, récréa-
tions mathématiques). — 24 (6 pièces), 55, 58, 60, 63, 64
(3 pièces), 94 (8 pièces).
Mandement de Caillot la Fondue. — 59.

- Manière de gouverner les arbres.* — 90.
Merveilles du pays de Syrie. — 62.
Pèlerinage aux Lieux-Saints. — 89.
Pratique pour la confession. — 17.
Prières et oraisons en latin. — 9 (21 pièces), 12 (3 pièces).
Prières et oraisons en français, vers et prose, 10 (4 pièces), 12 (2 pièces), 13 (7 pièces), 14, 15, 19 (5 pièces), 46 (6 pièces), 92.
Pronostications sur la fin du monde. — 22 et 86.
Proverbes et moralités, la plupart en vers. — 27, 31, 32, 35, 37, 56 (6 pièces), 57, 58, 73, 96, 98.
Salut d'amour. — 52.
Somme des *Vertus et des Vices* (voy. Fragments d'une).
Table du manuscrit. — 1, 11.
Traduction de la Septsauve, des Litanies et autres prières, identique à celle du « Psautier Lorrain ». — 44 (16 pièces).
Vœux du Paon, voy. Fragments de Chansons de geste.
En tout, plus de 230 morceaux.



TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

pour l'année 1876.

Statuts.	1
Liste des membres de la Société au 1 ^{er} février 1876.	5
Liste des membres du Conseil d'Administration.	23
Procès-verbaux des séances.	24
Discours de M. Egger, vice-président.	38
Rapport de M. P. Meyer, secrétaire.	41
Rapport de M. le baron J. de Rothschild, trésorier.	52
Règlement.	58
Notice du ms. 189 de la Bibliothèque d'Épinal, contenant des mélanges latins et français en vers et en prose, par M. F. Bonnardot.	64

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES
FRANÇAIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS



TROISIÈME ANNÉE

1877



PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

56, RUE JACOB, 56

—

1877

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oïl ou en langue d'oc.

ART. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ART. 3.

Est membre de la Société, après avis du Conseil, toute personne qui aura déclaré adhérer aux présents statuts.

ART. 4.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs. Les trois cents premiers adhérents sont dispensés de ce droit.

ART. 5.

La Société comprend des membres fondateurs, des membres perpétuels et des membres ordinaires. Les membres

fondateurs payent une somme de cinq cents francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier Whatman. Les membres perpétuels payent une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes; ils reçoivent leur vie durant les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. Les membres ordinaires payent chaque année une cotisation de vingt-cinq francs, et reçoivent pour cette année les publications de la Société tirées sur papier ordinaire. En payant cinquante francs, ils les reçoivent tirées sur papier Whatman.

ART. 6.

Les bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce, ne peuvent faire partie de la Société qu'à titre de membres ordinaires.

ART. 7.

Les sommes provenant du droit d'entrée, des cotisations des membres fondateurs ou perpétuels, et des dons qui pourront être faits à la Société, sont capitalisées.

ART. 8.

La Société tient tous les ans une assemblée générale où on élit le Bureau et le Conseil. Tous les membres ont le même droit de suffrage. Les élections ont lieu à la pluralité des voix des membres présents. Tous les membres du Bureau et du Conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu à la présidence qu'après le délai d'un an.

ART. 9.

Le Bureau de la Société se compose d'un président, de

deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

ART. 10.

Le Conseil se compose de quinze membres, auxquels le Bureau est adjoint de droit.

ART. 11.

Le Conseil se réunit tous les mois. Tout membre de la Société peut assister aux séances. Le compte rendu de l'Assemblée générale et des séances du Conseil sera publié.

ART. 12.

Le règlement de la Société, préparé par le Conseil et voté par la Société, détermine les attributions du Bureau et du Conseil, le mode de publication des textes, les rapports de la Société avec ses imprimeurs, son éditeur et les libraires, etc. Il ne pourra être modifié que par un vote de l'Assemblée générale émis sur la proposition du Conseil. Pour cette proposition et pour ce vote, la majorité absolue des membres présents est de rigueur.

ART. 13.

L'Assemblée générale entend chaque année un exposé de la situation de la Société par le président, le rapport du secrétaire sur l'état des publications et le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice.

ART. 14.

Dans la première séance de janvier, le Conseil nomme une commission de comptabilité, à laquelle le trésorier

soumet ses comptes de l'année précédente. Cette commission fait son rapport au Conseil à la séance suivante.

ART. 15.

En ce qui concerne le Bureau et le Conseil, l'année se compte d'une Assemblée générale à l'autre; mais, l'année administrative et financière de la Société coïncide avec l'année ordinaire.

ART. 16.

La première année de la Société part du 1^{er} janvier 1875.



RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

Des séances.

ARTICLE PREMIER.

La Société se réunit en assemblée générale le 1^{er} jeudi du mois de mai.

ART. 2.

Le conseil de la Société se réunit le second jeudi de chaque mois.

Du président et des vice-présidents.

ART. 3.

Le président de la Société ou en son absence l'un des vice-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

ART. 4.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

ART. 5.

En cas d'absence du président et des deux vice-présidents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

ART. 6.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et

la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

Du secrétaire.

ART. 7.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

ART. 8.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

ART. 9.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

De l'administrateur.

ART. 10.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

ART. 11.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

ART. 12.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur payement par le trésorier.

ART. 13.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des

publications, et à la fin de chaque exercice rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

Des publications de la Société.

ART. 14.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

ART. 15.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1° d'un Bulletin ; 2° de volumes en nombre indéterminé.

ART. 16.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution. — Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

ART. 17.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société, en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

ART. 18.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

ART. 19.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

ART. 20.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

ART. 21.

Cette commission fait son rapport dans la séance suivante, et, en cas d'adoption, il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

ART. 22.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication. Cette rémunération ne pourra être inférieure à 30 fr. pour chaque feuille d'impression.

ART. 23.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

ART. 24.

La Société n'a pas de bibliothèque.

Du trésorier et de la commission de comptabilité.

ART. 25.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société. Il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en conseil et visées par l'administrateur.

ART. 26.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

ART. 27.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

ART. 28.

La commission de comptabilité, nommée dans la première séance de février, se compose de trois membres.

ART. 29.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

ART. 30.

Elle propose, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

ART. 31.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1^{er} FÉVRIER 1877.

MEMBRES FONDATEURS

- BONNARDOT (François), [44], attaché au bureau des travaux historiques de la Ville de Paris, rue d'Enfer, 84.
- BORDIER (Henri), [4], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182.
- DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61.
- LABORDE (marquis J. de), [15], archiviste aux Archives nationales, rue Murillo, 4.
- LAMARLE (A.), [261], ingénieur de la Compagnie des Eaux minérales de la Bourboule (Puy-de-Dôme).
- LAURENÇON (Léon), [208], conseiller général des Hautes-Alpes, rue Gasparin, 46, à Lyon.
- LE PILEUR (D^r Louis), [388], rue de la Victoire, 41.
- LOWELL (J.-R.), [401], Cambridge, Massachusetts (États-Unis d'Amérique); corresp. la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.
- MEYER (Paul), [21], professeur au Collège de France, chargé du cours de langues romanes à l'École des Chartes, rue Raynouard, 39, Passy-Paris (membre fondateur et perpétuel).
- †PANNIER (Léopold).
- PARIS (Gaston), [26], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur à l'École des Hautes-Études, rue du Regard, 7 (membre fondateur et perpétuel).

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), [30], rue Soufflot, 1.
RICHARD (Ed.), [237], avocat, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 58.

RÆDERER (L.), [452], négociant, à Reims, corresp. MM. Morgand et Fatout, libraires, passage des Panoramas, 55.

ROTHSCHILD (baron Arthur de), [112], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 33.

ROTHSCHILD (baron Edmond de), [113], rue Laffitte, 19.

ROTHSCHILD (baron James de), [31], avenue de Friedland, 38.

WAILLY (Natalis de), [2], membre de l'Institut, rue Raynouard, 30, Passy-Paris.

MEMBRES PERPÉTUELS

ANDOÛILLÉ (A.), [171], rue du Cirque, 2.

ANDRÉ (Édouard), [131], ancien député, boulevard Haussmann, 158.

BALSAN (Ch.), [247], rue de la Baume, 8.

BAUDRY (F.), [3], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.

BONNEFONT (L.), [204], professeur au lycée Fontanes, rue Joubert, 26.

BRADSHAW (H.), [343], bibliothécaire de l'Université de Cambridge, King's College, Cambridge (Angleterre); corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

CALDERON (Th.), [284], place Royale, 9.

COLMET D'AGE (Gabriel), [118], doyen de la Faculté de droit de Paris, place du Panthéon, 10.

CORNU (J.), [56], Mittlere Strasse, 75, à Bâle; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

† DIDOT (Ambroise-Firmin).

FAGNIEZ (Gustave), [345], archiviste aux Archives nationales, rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

FOURNIÉ (D^r Éd.), [412], rue Louis-le-Grand, 11.

- FURNIVALL (Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, St-George's square, Primrose Hill, London, N.;
corresp. M. O. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 bis.
- JORET (Charles), [276], professeur à la Faculté des lettres,
à Aix; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- LALLEMENT (J.), [309], rue du Bac, 63.
- LISTER (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax, Angleterre.
- LONGNON (Auguste), [17], archiviste aux Archives nationales,
rue Jacob, 46.
- MARCHESSOU (Paul), [410], imprimeur au Puy (Haute-Loire).
- MASSON (Georges), [89], libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 10.
- METMAN (Étienne), [371], procureur de la République, à Autun.
- MOREL-FATIO (Alfred), [210], employé au département des
manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Poissy, 8.
- NICOL (H.), [42], 52, Thornhill-road, Barnsbury, London, N.;
corresp. M. O. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 bis.
- PARIS (Paulin), [1], membre de l'Institut, rue de l'Univer-
sité, 82.
- PICOT (Émile), [29], vice-consul de France, avenue de Wa-
gram, 84.
- POINSIGNON (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10,
au Havre.
- RAJNA (Pio), [296], via Palermo, 5, Milan.
- REUSS (Rod.), [184], bibliothécaire de la ville de Strasbourg;
corresp. MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de
Seine, 33.
- RITTER (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, à
Malagnon (Eaux vives), près Genève; corresp. M. Bor-
rani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- ROTHSCHILD (baron Alphonse de), [111], rue Saint-Floren-
tin, 2.
- ROTHSCHILD (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23.

SMITH (Lucy Toulmin), [459], Wood lane, Highgate, Londres N.

STIMMING (D^r Albert), [321], Kiel; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

SUCHIER (H.), [164], professeur à l'université de Halle; corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

TEMPLIER (Armand), [384], de la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 77.

TOBLER (Adolf), [60], professeur à l'Université de Berlin, Grossbeerenstrasse, 65, Berlin; corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

†URBAIN (Fr.), [217].

VILMESSANT (H. de), [307], directeur du *Figaro*, rue Drouot.

WAHLUNDT (C.), [447], boulevard Haussman, 118.

MEMBRES ORDINAIRES¹

ADERT (J.), [68], directeur du *Journal de Genève*, à Genève; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

AMYOT (L.), [66], de la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

ANCONA (Aless. d'), [221], professeur à l'Université de Pise.

ARMITAGE (Rev. F.), [274], à Heidelberg; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. Chossonery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.

*ARTAUD (Em.), [199], rue Lavoisier, 5.

ASTOR LIBRARY [458], New-York; corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.

ATKINSON (D^r), [192], Clare College Lodge, Cambridge.

ATKINSON (R.), [38], professeur à l'Université de Dublin; corresp. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

¹ Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque souscrivent à un exemplaire sur papier Whatman.

- AUBINEAU (Joseph), [271], rue du Cherche-Midi, 23.
- AUDRAN (Eug.), [385], professeur à Bâle, 15, Hirschgasse.
- AUMALE (duc d'), [205], de l'Académie française, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.
- AUMOND (T.-A.), [256], libraire, boulevard de Strasbourg, 35.
- * AURIOL (A), [167], quai de Bosc, à Cette.
- BAILEY (H.-F.), [335], chez M. Dulau, libraire, Londres; corresp. M. Bossange, rue du Quatre-Septembre, 16.
- BAILLIEU (M.-J.), [238], rue d'Erlanger, 1, à Auteuil.
- BALE, Bibliothèque de l'Université, [58]; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- BARCLAY, [442], 30, Queen Road, Bayswater, Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- BARTHÈS et LOWELL [269], libraires à Londres; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- * BATAILLE (Édouard-Odon), [92], capitaine d'état-major, rue d'Amiens, 46, à Rouen.
- BATILLIAT, [316], architecte, à Vichy (Allier); correspondants MM. Schulz et fils, libraires, rue de Seine, 12.
- BAUDET (L.), [440], rue des Archives, 14.
- BEAUVOIR (marquis de), [311], rue de Miroménil, 15.
- BEAUVOIR DE PRIAULX (O.), [334], par M. Dulau, libraire, 37, Soho square, Londres; correspondant M. Bossange, rue du Quatre-Septembre, 16.
- BEER (T.-H. de), [332], professeur à Amsterdam, P. C. Hoofstraat, 83 (Hollande); corresp. MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, 33.
- BÉHAGUE (comte Octave de), [206], avenue Bosquet, 18.
- BEHREND (H.), [142], 5, Unter den Linden, à Berlin; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- BELLANGER (l'abbé), [268], rue du Château, à Angers.
- BEMONT (Charles), [298], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cardinal-Lemoine, 21.
- BÉRALDI (Henri), [93], rue Blanche.
- BERGER (B.), [291], inspecteur de l'enseignement primaire, boulevard du Montparnasse, 105.

- * BERTHIER (comte), [338], avenue du Roi de Rome, 9.
BERTHELET, [395], à Arlay (Jura).
BETHMONT (Paul), [266], député, rue Matignon, 14.
BIBLIOTECA VITTORIO-EMMANUELE [456], au Collège-Romain, à Rome; corresp. M. Mellier, libraire, rue Séguier, 17.
BLANC (Hipp.), [55], chef de division au ministère de l'Instruction publique, avenue du Maine, 22.
BLANCARD, [264], répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, rue Bonaparte, 49.
BLANCHEMAIN (Prosp.), [299], au château de Longepont, par Saint-Gautier (Indre).
BÔCHER, [252], professeur à l'université de Boston; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
BODINIER (Guillaume), [329], avocat, 2, rue Saint-Joseph, à Angers.
BOHOMOLETZ (M. de), [286], boulevard Malesherbes, 174.
BOLDAKOF (Innocent), [85], à l'université de Saint-Petersbourg.
BONNOTE (Ferdinand), [117], de la librairie Fontaine, rue Jacob, 3.
BORMANS (S.) [172], rue Rennequin, à Liège.
BOS (D^r Alph.), [154], boulevard Henri IV, 6.
BOSSANGE, [425], rue du Quatre-Septembre, 16, (3 *exemplaires.*)
BOSSERT (A.), [310], professeur à la Faculté de Douai.
BOSTON (la bibliothèque publique de), [441]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
BOUCHER (Aug.), [362], boulevard Haussman, 190.
BOUCHERIE (Anat.), [5], professeur au lycée de Montpellier.
BOULLY (Em.) [317], professeur de philosophie au collège de Remiremont (Vosges).
BOUEILLER (E. de), [70], ancien député, rue du Regard, 3.
* BOUTON (V.), [421], boulevard Saint-Denis, 15 *bis*.
BRÉAL (Michel), [444], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, boulevard Saint-Michel, 63.
BRIGOLA (Gaetano), libraire, Corso Vittorio-Emmanuele, 26,

Milan; correspondant M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée de), [64], directeur du *Musée archéologique*, au château d'Ognon (Oise).

* CALVET-ROGNAT (baron Pierre), [399], rue Saint-Honoré, 374.

* CALVET-ROGNAT (vicomte), [400], rue Saint-Honoré, 374.

CAMBRIDGE (Bibliothèque de l'Université de), [367]; correspondant Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

CARREL, [302], quai de l'Est, 92, à Lyon.

CASTONNET-DESFOSSÉS, [224], avocat, rue des Saints-Pères, 1.

CAUSSADE (F. de), [200], bibliothécaire du ministère de l'Instruction publique, rue de Laval, 25.

CHABANEAU (Camille), [95], receveur des postes, à Cognac.

CHAMPION (H.), [245], libraire, quai Malaquais, 15; 4 *exempl.*

CHANCE, [350], Burleigh House, Sydenham Hill, Londres; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

CHARAVAY (Ét.), libraire, rue de Seine, 51.

CHARTRES (Robert d'Orléans, duc de), [312], rue Jean Goujon, 35.

* CHAVANE (P.), [328], à la manufacture de Bains en Vosges; corresp. M. J. Charnier, rue de Lancry, 42.

CHAZAL (L.), [233], contrôleur de la Banque de France, rue Radziwill, 2.

CHERRIER (Henri), [132], notaire, rue Jean-Jacq.-Rousseau, 47.

CHILHAUD-DUMAINE (Alfred), [293], ancien élève de l'École des Chartes, rue Dauphine, 30.

CLAUDIN (A.), [234], libraire, rue Guénégaud, 3.

CLEMM (Ferd.), [253], libraire, rue de l'Université, 24, à Gand; corresp. M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, 12.

COCHERIS (Hippolyte), [279], bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, palais de l'Institut.

COE (Edw.), [71], professeur à Yale College, New-Haven, (États-Unis d'Amérique); corresp. M. Porquet, libraire, quai Voltaire, 1.

COLLET (Arthur), [218], ancien chef de bureau de la Préfecture de police, rue de Rennes, 75.

- * COMTE (Hipp.), [262], chef de service au chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18.
- CONSTANS (L.), [173], professeur au lycée de Sens.
- COPÈNHAGUE (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Loones, libraire, rue de Tournon, 6.
- COPPEAUX (Th.), [448], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Malesherbes, 6.
- CORMENIN (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.
- COULET (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.
- COURCEL (Valentin de), [369], boulevard Saint-Michel, 81.
- CRANE (J.-F.), [437], professeur à l'université d'Ithaca (États-Unis d'Amérique); corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- CROUSLÉ, [373], maître des conférences à l'École normale supérieure, rue Saint-Jacques, 161.
- DAFFIS (P.), [375], libraire, rue Guénégaud, 15.
- * DAGUIN [174], ancien président du tribunal de commerce, rue Castellane, 4; corresp. M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- DARESTE (Rod.), [168], avocat au Conseil d'État, quai Malaquais, 9.
- DARMESTETER (Arsène), [6], répétiteur à l'École des hautes-études, rue de Lyon, 69.
- DECISY, [443], rue Jacob, 46.
- DEHAISNES (l'abbé C.), [431], pour les Archives du département du Nord, à Lille.
- DELABORDE (François), [73], ancien élève de l'École des Chartes, au palais de l'Institut.
- DELAHAYE (Jules), [263], ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Assas, 35.
- DELAVILLE-LEROULX (Joseph), [300], élève de l'École des Chartes, rue de Lisbonne, 10.
- DELISLE (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur général de la Biblioth. nation., rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.
- DELIUS (N.), [175], professeur à l'Université de Bonn; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

- DELOCHE (M.), [416], membre de l'Institut, rue Solférino, 13.
DELOMBRE, [119], rue de Rougemont, 7.
DEMAISON (Louis), [295], ancien élève de l'École des Chartes, rue Rogier, à Reims.
*DOAZAN (A.), [258], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazeille (Indre); corresp. M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
DOYON (D^r Adrien), [313], à Uriage-les-Bains (Isère).
DREYFUS (Ferd.), [203], avocat, rue Saint-Lazare, 94.
DRUJON (Fernand), [219], attaché au cabinet du préfet de police.
*DUBOIS (Alfred), [152], rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.
DUBOIS (Virgile), [125], vérificateur de l'enregistrement, rue d'Assas, 53.
DUBOY (Hipp.), [445], avocat à la Cour de cassation, rue Richelieu, 27.
DUFOURMANTELLE (Ch.), [457], rue de Rocroy, 23.
DUHAMEL (Louis-François), [166], avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, rue des Martyrs, 41.
DULAU et C^{ie}., [190], libraires, Soho-square, 37, à Londres; correspondant M. Bossange, rue du Quatre-Septembre, 16, (2 *exemplaires*).
DULOUP, [283], rue de Rome, 60.
DUMOUCHEL (J.), [265], professeur à l'Université de Moscou; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
DUNOYER DE NOIRMONT (baron), [407], rue Royale, 5.
DUPERRET (Henri), [147], élève de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.
DYKES [391], Wakefield and Barnsley Union Bank, à Wakefield (Angleterre).
ÉCOLE des Chartes, [122], rue des Francs-Bourgeois, 58; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
ÉCOLE normale supérieure, [121], rue d'Ulm, 45.
EGGER (Émile), [9], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, 68.
EICHTHAL (Eugène d'), [207], rue Neuve-des-Mathurins, 100.
ELLIS and WHITE, [201], libraires, New Bond street, 29, à Londres (2 *exemplaires*).

- EPERNAY (la bibliothèque de la ville d'), [451].
- EUDES (A.), [235], libraire, rue des Saints-Pères, 40.
- FANJOUX (G.), [364], boulevard Latour-Maubourg, 25.
- FARGE (D^r Em.), [339], directeur de l'École de médecine d'Angers.
- FAVRE (Camille), [47], ancien élève de l'École des Chartes, à la Grange, près Genève (Suisse).
- FÉCAMP (Albert), [449], professeur à l'école Monge, rue Rivay, 42 (Levallois-Perret).
- FISCHBACHER, [157], libraire, rue de Seine, 33.
- FLACH (Jacques), [414], avocat, rue Saint-Benoît, 5.
- FLAVIGNY (comtesse de), [148], rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42.
- FÆRSTER (D^r Wendelin), [41], professeur à l'Université de Bonn; correspondant la librairie Baer et C^{ie}, rue du Quatre-Septembre, 2.
- * FONTAINE (Auguste), [95], libraire, passage des Panoramas, 35 (*deux exemplaires, dont un pap. Whatman*).
- FONTAINE (E.-Jean), [96], libraire, rue Vivienne, 10.
- FONTANE (J.), [324], rue Marchand, à Cognac.
- FORNET [289], boulevard Saint-Michel, 22.
- FOURNIER (D^r Alfred), [90], agrégé de la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, rue Saint-Arnaud, 1.
- FRÉMAUX (A.), [156], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais); corresp. M. Guien, rue de Ponthieu, 58.
- FÜSTER [331], pasteur à Genève, correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- GADALA (Charles), [144], agent de change, boulevard Poissonnière, 21.
- GARIEL (H.), [82], bibliothécaire de la ville de Grenoble; correspondant M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47.
- GARNIER (Ed.), [97], rue des Francs-Bourgeois, 56.
- GASTÉ (Armand), [249], professeur au lycée de Caen, boulevard Saint-Pierre, 37, à Caen; corresp. MM. Schulz, libraires, rue de Seine, 12.
- GAUJAL (baron de), [246], conseiller à la Cour de cassation, rue des Écuries-d'Artois, 11.

- GAUSSÈRON (Henri), [145], professeur de langues modernes, à l'Académie d'Ayr, Bath-place, 2, à Ayr, Écosse.
- GAUTIER (Léon), [10], professeur à l'École des Chartes, rue Vavin, 8.
- GEJER (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- GENESTE (Eug.), [254], rue du Chemin-Vert, 42.
- GENÈVE (la Bibliothèque publique de), [428], correspondants MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, 33.
- GEORG (la librairie), M. KUNDIG, gérant, [243], Corratierie, 10, à Genève; corresp. M. Borrañi, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- GEVAERT (Aug.), [63], directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
- GILLOT (H.), [450], professeur de rhétorique au collège de Remiremont (Vosges).
- GIRAUD (Charles), [120], membre de l'Institut, à l'École de droit.
- GIRAUDEAU (Abel), [123], rue Richer, 12.
- * GOLDSCHMIDT (L.), [376], rue Rembrandt, parc Monceaux.
- GOTHA (Bibliothèque ducale de), Allemagne, [86]; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- GOUVERNEUR (A.), [176], imprimeur, à Nogent-le-Rotrou.
- GRANDGAGNAGE (le président Charles), [177], boulevard d'Anveroy, à Liège (Belgique.)
- GROUCHY (V^{te} de), [361], secrétaire d'ambassade, place de la Madeleine, 16; corresp. M. Lebaigue, 12, rue Lavoisier.
- GUESSARD (Fr.), [12], membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, Grande-Rue de Passy, 87.
- GUIFFREY (J.-J.), [381], archiviste aux Archives nationales, rue Hauteville, 1.
- GUILMOTO (Gust.), [303], archiviste des Vosges, à Épinal, et à Paris, rue de Chabrol, 34.
- GUIZOT (Guillaume), [13], professeur au Collège de France, rue de Monceaux, 42.
- HAMBOURG (Bibliothèque de la ville de), [103]; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.

- HATZFELD (Ad.), [14], professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand, rue de l'Odéon, 7.
- HAUTCŒUR, [382], chanoine honoraire, à Lille.
- HAVET (Julien), [45], employé à la Bibliothèque nationale, route de Saquet, à Vitry (Seine).
- HAVET (Louis), [46], répétiteur à l'École des hautes-études, route de Saquet, à Vitry (Seine).
- HAYEM (Julien), [75], rue du Sentier, 38.
- HESSELS (J.-H.), [36], Trinity college, Dublin; corr. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- HOCH (Auguste), [52], membre de la Société des bibliophiles belges, à Liège.
- HODGES, FOSTER ET C^{ie}, [337], libraires, Dublin; correspondant M. Bossange, rue du Quatre-Septembre, 16.
- HUCHER (E.), [346], au Mans.
- JAMET, [438], boulevard Bonne-Nouvelle, 4 *ter*.
- JARNIK (Jean-Urbain), [87], à Pottenstein (Bohême).
- JOLIVALD (l'abbé Ph.), [368], à la manufacture de Bains, Vosges.
- JONQUIÈRE (J.), [126], vérificateur de l'enregistrement, Grande Rue de Passy, 84.
- JOUBERT (André), [330], aux Lutz de Daon, près Château-Gontier (Mayenne).
- JOUON (Fréd.), [379], place des Lices, 28, Rennes.
- JOURDAIN (Charles), [160], membre de l'Institut, rue de Luxembourg, 21.
- KANN (Max), [149], rue de Lisbonne, 55.
- KERBY et ENDEAN, [336], 190, Oxford St., Londres; corresp. M. Bossange, rue du Quatre-Septembre, 16.
- *KERMAINGANT (P.-L. de), [389], avenue des Champs-Élysées, 102.
- KING'S INNS library [290], Henrietta street, Dublin (Irlande).
- KLOTZ (Eugène), [315], négociant, place des Victoires, 2.
- LABITTE (Adolphe), [244], libraire, rue de Lille 4.
- LA BORDERIE (Arthur de), [427], ancien député à Vitré; correspondant M. Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.
- LABOULAYE (Édouard), [236], sénateur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, au Collège de France.

- LACROIX (Paul), [127], conservateur à la bibl. de l'Arsenal.
- LAFENESTRE (Georges), [191], sous-chef du bureau des Beaux-Arts, rue de Valois, 1.
- LAFITE (Émile), [270], libraire, à Buda-Pest; correspondants MM. Hartgé et Le Soudier, libraires, rue de Lille, 19.
- LA GERMONIÈRE (Éd. de), [88], rue Neuve-des-Petits-Champs, 99.
- LAIR (J.), [74], ancien élève de l'École des Chartes, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris, boulevard de la Villette, 204.
- LALOY (D^r L. Henry), [133], rue de Belleville, 169.
- LAMÉ (L.), [413], rue du Bac, 23.
- LA TRÉMOÏLLE (duc de), [187], rue de Varennes, 69.
- LAVISSE (Louis-Ern.), [134], professeur d'histoire au lycée Henri IV, rue de Médicis, 5.
- * LEBIGRE [405], notaire, rue Beauharnais, à Lille; correspondant M. Allouard, libraire, rue Serpente, 37.
- LECESNE (Henri), [304], imprimeur, à Châteaudun.
- LEGOUËZ (E.), [39], professeur au lycée Fontanes, rue de la Rochefoucauld, 28.
- LELONG (Eug.), [223], archiviste de la Corse, à Ajaccio.
- LEMCKE (L.), [62], professeur à l'université de Giessen; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- LEPETIT (J.), [365], à la librairie A. Fontaine, passage des Panoramas, 35.
- LEROY (A.), [16], membre de l'Académie de Belgique, professeur à l'université de Liège.
- LEROY-BEAULIEU (Anatole), [150], rue Pigalle, 69.
- LESCURE (O.), [159], professeur, r. Vital-Carles, 30, à Bordeaux.
- * LE SOURD (D^r), [394], directeur de la *Gazette des Hôpitaux*, rue de Rennes, 78.
- LESPINASSE (René de), [398], ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Dominique Saint-Germain, 17.
- LEVEAU (A.) [100], rue de Maubeuge, 20.
- LIEPMANSSOHN (Leo), libraire à Berlin; correspondant M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- LIEUTAUD (V.), [178], bibliothécaire de la ville de Marseille.

- LITTRÉ (Ém.), [102], membre de l'Institut, rue d'Assas, 44.
LIVET (Charles), [209], à Vichy.
LOGHEM (M.-G.-L. Van), [340], professeur à l'École moyenne, à Goes (Hollande); correspondants MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, 33.
LONG (Robert), [222], archiviste des Hautes-Alpes, à Gap; corresp. M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.
LORMIER (C.), [430], avocat, rue Socrate, à Rouen; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
LUCE (Siméon), [18], archiviste aux Archives nationales, rue Chanoinesse, 14.
LYON-CAHEN, [378], avocat, rue Saint-Marc, 22.
MAGEN (A.), [179], à Agen.
*MAGNIEN (Albert), [319], rue Saint-Florentin, 17.
MAILLET, [327], libraire-éditeur, boulevard Haussmann, 72.
MALLET (D.), [259], au Mans.
MANDROT (Bernard), [76], ancien élève de l'École des chartes, boulevard Malesherbes, 29.
MANS (la bibliothèque de la ville du) [257]; corresp. M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
MARBourg, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, [212]; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
MARBourg, Bibliothèque de l'Université, [211]; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
MARESCOT (baron F. de), [326], rue Caumartin, 10.
MARIN, [288], à Bühl, par Guebwiller (Alsace).
MARTY-LAVEAUX (Charles), [19], ancien secrétaire de l'École des Chartes, rue de Sèvres, 2.
MAS-LATRIE (L. de), [423], chef de section aux archives nationales, professeur à l'École des Chartes, boulevard Saint-Germain, 229.
MASSON (G.), [359], professeur à Harrow, Middlesex (Angleterre); corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
MATHIEU, [282], à Thouars (Deux-Sèvres); corr. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
MAYRARGUES (A.), [25], rue Miromesnil, 74.

- * MEISSONNIER (E.), [392], membre de l'Institut, Clos de l'abbaye, à Poissy.
- MENGIN (Paul), [83], à Colmar, 37, rue des Clefs; correspondant la librairie Didot, rue Jacob, 56.
- MENU (Henri), [49], libraire, quai Malaquais, 7.
- MERAY (Antony), [146], rue de Sèvres, 31.
- * MERCIER (L.), [135], rue d'Argenson, 3.
- MERCIER (P.), [429], avoué, rue du Sentier, 33.
- MIKHAÏLOWSKI [454], professeur à l'université de Moscou; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- * MICHELANT (Henri), [22], conservateur du dép. des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 13.
- MOINERY, [189], Cloître Saint-Merri, 18.
- MOISY (H.), [325], juge-suppléant au tribunal civil de Lisieux.
- MOLAND (Louis), [128], boulevard du Montparnasse, 157.
- MONNIER (Marc), [180], professeur à l'Académie de Genève, rue Verdaine, 13, Genève.
- MONOD (Gabriel), [23], directeur-adjoint à l'École des hautes-études, rue d'Assas, 76.
- MONTAIGLON (A. de), [24], professeur à l'École des Chartes, place Royale, 9.
- * MONTEBELLO (comte de), [344], avenue Montaigne, 54.
- MONTEL (Achille), [162], archiviste de la ville de Montpellier.
- * MORGAND ET FATOUT, [98], libraires, passage des Panoramas, 55 (*trois exempl.; dont deux pap. Whatman*).
- MUNICH, Bibliothèque de la Cour et de l'État, [301]; correspondant M. Reinwald, libraire, rue de Seine, 15.
- MUNICH, Bibliothèque de l'université, [230]; corresp. J. Baer et C^{ie}, libraires, rue du Quatre-Septembre, 2.
- MUNICH, (Université de), [424], le séminaire royal de philologie moderne; corresp. M. Baudry, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- MUNSTER, la Bibliothèque Paulina, [333]; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- MUQUARDT, [411], libraire à Bruxelles.
- MURET (Maurice), [158], libraire-éditeur, rue Neuve-des-Mathurins, 55.

- MUSSAFIA (Ad.), [84], professeur à l'université de Vienne; corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- NAU DE CHAMPLOUIS (baron), [129], avenue de la Tour-Mau-
bourg, 8.
- NAVILLE (Louis), [281], secrétaire de l'École libre des sciences
politiques, rue Taranne, 16.
- NEWCASTLE UPON TYNE, the Literary and Philosophical So-
ciety, [349], (Angleterre).
- NIGRA (C.), [377], ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg.
- NOIRIEL (J.), [272], libraire à Strasbourg; correspondant
la librairie Franck, rue de Richelieu, 67.
- NORMAND (Jacques), [77], ancien élève de l'École des Chartes,
boulevard Malesherbes, 8.
- NUITTER (Ch.), [417], archiviste de l'Opéra, rue du Faubourg-
Saint-Honoré, 83.
- NUTT (D.), [273], Strand 270, Londres; correspondant la librairie
Franck, rue Richelieu, 67.
- OXFORD, la Bibliothèque Bodléienne, [305]; correspondant
M. Bossange, rue du Quatre-Septembre, 16.
- PAGÈS (Alphonse), [322], directeur de l'*Écho de la Sorbonne*,
rue Guénégaud, 7.
- PAILLET (Eugène), [99], juge au tribunal de la Seine, rue de
Berlin, 40.
- PÁJOT (Léon), [78], élève de l'École des Chartes, rue du Car-
dinal-Lemoine, 62.
- PARIS (Émile), [181], à Moscou.
- PASQUIER (l'abbé), [406], directeur de l'École des Hautes-
Études ecclésiastiques, place du Château, à Angers.
- PASSIER (Alphonse), [390], rue Plisson, 6, à Saint-Mandé
(Seine).
- PASSY (Louis), [240], député, rue de Clichy, 45.
- PASTEUR [435], rue de Lisbonne, 2.
- PASTUREAU [353], capitaine au 41^e rég. d'infant., à Rennes.
- PATINOT (G.), [220], préfet de l'Indre, à Châteauroux.
- PAUFFIN (Camille), [50], juge au tribunal civil, à Charleville
(Ardennes).

- PEACOK (R.), [225], Sunderland; correspondant M. J. Nuwendam, rue Turenne, 76.
- PECOUL (Auguste), [104], ancien élève de l'École des Chartes, au château de Villiers, Draveil (Seine-et-Oise).
- PELLETAN (Camille), [182], ancien élève de l'École des Chartes, rue du Cherche-Midi, 33.
- * PÉRIER (Ferdinand), [275], rue de l'Arcade, 16.
- PETIT (Fernand), [455], docteur en droit, boulevard Malesherbes, 99.
- PETIT DE JULLEVILLE, [27], professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
- PIAT (A.), [161], rue Saint-Maur, 49.
- PICARD, (Alph.), [420], libraire, rue Bonaparte, 82.
- PICHON (baron J.), [28], président de la Société des bibliophiles françois, quai d'Anjou, 17.
- PICOT (Georges), [183] juge au tribunal de la Seine, rue Pigalle, 54.
- PIERSON (Paul), [347], rue Portefoin, 11.
- * POISSON (M^{me}), [393], rue de Clichy, 42.
- PORQUET [419], libraire, quai Voltaire, 1.
- PORTALIS (baron Roger), [292], boulevard Haussmann, 144.
- POUGNY, [280], préfet de la Somme.
- PRESSENSÉ (Fr. de), [214], rue d'Assas, 76.
- PUYMAIGRE (comte de), [354], rue Saint-Dominique, 53.
- QUENTIN-BAUCHART (Ernest), [137], rue François I^{er}, 64.
- RAMBUTEAU (comte de), [418], conseiller d'État, rue Saint-Dominique, 100.
- RAYNAUD (Gaston), [79], ancien élève de l'École des Chartes, rue Laffitte, 48.
- REGNIER (Adolphe), [241], membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 22.
- REINWALD (C.), [229], libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- RENAULT (L.), [374], député, boulevard Haussmann, 77.
- RENCOGNE (G. Babinet de), [61], archiviste de la Charente, à Angoulême.
- REYNALD (H.), [232], professeur à la Faculté des lettres, à Aix (Bouches-du-Rhône).

- ROBERT (Ulysse), [387], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Plisson, 6, à Saint-Mandé (Seine).
- ROBIN (Camille), [251], rue Lord Byron, 1.
- ROBINEAU (C.), [91], rue de Marignan, 25.
- ROI DES BELGES (Bibliothèque de S. M. le), [196], aux soins de M. Scheler, bibliothécaire du Roi, rue Mercelis, Ixelles, banlieue de Bruxelles.
- ROLLAND (Eugène), [185], rue du Sommerard, 9.
- ROOFE (William), [195], Craven cottage, Merton Road, Wandsworth, Surrey; corr. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- * ROUQUETTE [138], libraire, passage Choiseul, 85 (2 *exemplaires, dont 1 pap. Whatman*).
- ROYER (Ch.), [352], boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.
- ROZIÈRE (Eug. de), [32], membre de l'Institut, inspecteur général des archives, rue d'Albe, 8.
- RUBLE (baron Alphonse de), [186], rue de Luxembourg, 43.
- SAINT-JOHANNY (G.), [372], archiviste de la Seine, avenue Victoria, 6.
- * SAINTSBURY (J.), [341], Savile Club, 15, Savile rows, Londres.
- SARDOU (A.-L.), [320], à Nice; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- SAUTON [426], libraire, rue du Bac, 41.
- SAUVAN (F.), [227], rue Delaborde, 46.
- SAY (Léon), [130], ministre des finances, sénateur, rue La Bruyère, 45.
- SCHOLLE (D^r), [356], Lützowstrasse, 48, à Berlin; correspondants MM. Hartgé et Le Soudier, libraires, rue de Lille, 19.
- SCHUCHARDT (Hugo), [139], professeur à l'université de Graz (Styrie); corresp. M. Didot, libraire, rue Jacob, 56.
- SCHURÉ (Éd.), [215], rue d'Assas, 10.
- SÉGUIER (Jean-Joseph-Alfred de), [105], conseiller à la Cour, Orléans.
- SEIGNEUR (l'abbé), [432], rue du Colysée, 44.
- SELLIER (L.), [380], rue Sainte-Croix, 5, Châlons-sur-Marne.
- SÉNEMAUD (Éd.), [43], archiviste des Ardennes, à Mézières; corresp. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

- SIEBER (L.), [57], bibliothécaire de l'université de Bâle; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- SIMION (L.), [143], 5, Unter den Linden, à Berlin; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- SIMPSON (Alex.), [198], Shakspeare Terrace, 16, Sunderland (Angleterre).
- SOREL (A.), [409], secrétaire général du Sénat, professeur à l'École libre des sciences politiques, avenue Percier, 8.
- STECHE (J.), [51], professeur à l'université de Liège.
- STENGEL (Edm.), [213], professeur à l'université de Marbourg; corresp. la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- STEPHENS (Georges), [351], professeur à l'université de Copenhague; corresp. MM. Hartgé et Le Soudier, libraires, rue de Lille, 19.
- STOCKHOLM (la Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 bis.
- STOREJENKO [453], professeur à l'université de Moscou; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- STRASBOURG, Bibliothèque de l'université, [231]; correspondant la librairie J. Baer et C^{ie}, rue du Quatre-Septembre, 2.
- STRASBOURG, le Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université, [404]; corr. M. Champion, quai Malaquais, 15.
- STRAUS (Émile), [106], avocat, rue Saint-Georges, 9.
- SUNDBY (Thor), [323], à Copenhague; corresp. MM. Hartgé et Le Soudier, libraires, rue de Lille, 19.
- TALBERT (F.), [107], professeur à La Flèche; corr. M. Thorin, libraire, rue Médicis, 7.
- TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [115], correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Gar.); corr. M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- TARNEAU (Jules), [306], notaire, à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme; corresp. M. Billard, place Dauphine, 27.
- TAULIER (L.), [366], professeur au lycée de Lyon, place des Cordeliers, 5, à Lyon.
- TECHENER (Léon), [239], libraire, rue de l'Arbre-Sec, 52.
- TEMPIER (D.), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc; corresp. M. E. de Zabern, rue Dauphine, 20.

- TEN-BRINK (B.), [433], professeur à l'Université de Strasbourg.
- TERRAT (Barthélemy), [250], professeur de droit à l'Université catholique de Paris, 33, rue de Grenelle-Saint-Germain.
- THÉVENIN (M.), [108], répétiteur à l'École des hautes-études, rue du Cherche-Midi, 55.
- THOMPSON (E. Maunde), [193], du Musée Britannique, Londres; correspondant M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- THUROT (Ch.), [33], membre de l'Institut, maître des conférences à l'École normale supérieure, rue Vaugirard, 22.
- TISSOT (Amédée), [53], bibliothécaire de la ville de Lisieux, corresp. M. Dumoulin, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.
- TIVIER (H.), [383], professeur à la Faculté des lettres de Besançon.
- TOURTOULON (baron Ch. de), [34], au château de Randon par Montpellier.
- TRIER (Émile), [357], étudiant à l'université de Copenhague; corresp. M. Lebrun, rue Casimir-Delavigne, 7.
- TRIER (G.), [54], Købmagergade, 22, à Copenhague; corresp. M. Lebrun, rue Casimir-Delavigne, 7.
- TROCHON (l'abbé Charles), [297], bibliothécaire de l'évêché, à Coutances.
- TRUEBNER (K.), [434], libraire à Strasbourg; corresp. M. Le-roux, libraire, rue Bonaparte, 28.
- TRUEBNER (N.), [170], libraire, Londres, Ludgate Hill, 57 et 59; corr. M. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 *bis* (2 *exemplaires.*)
- *TRUELLE-SAINT-EVRON, [109], rue Saint-Honoré, 229; correspondant M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.
- TWIETMEYER, [216], libraire, à Leipzig; corresp. M. Reinwald, libraire, rue des Saints-Pères, 15.
- VÆSEN (Joseph), [294], ancien élève de l'École des Chartes, rue de Vaugirard, 31.

- VANDERHÈGHEM (F.), [360], bibliothécaire de l'Université de Gand ; corr. M. Lemoigne, libraire ; rue Bonaparte, 12.
- VENDEUVRE (baron de), [140], rue de Penthièvre, 4.
- VIAN (L.-R.), [141], ancien notaire, à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).
- VIEWEG (F.), [67], libraire, rue Richelieu, 67.
- VILLARD (Th.), [287], boulevard Malesherbes, 172.
- VITU (Auguste), [308], avenue de Wagram, 36.
- VOGÜÉ (comte de), [110], membre de l'Institut, ambassadeur de France à Vienne.
- VOLMOLLER (D^r Karl), [363], *privat-docent* à l'université de Strasbourg ; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.
- WADDINGTON (W.), [436], sénateur, membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique.
- WARD (H. L. D.), [226], du Musée Britannique, Londres ; corresp. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- WARNER (G. F.), [194], du Musée Britannique, Londres ; corresp. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.
- WATSON (Robert-Spence), [348], Moss Croft, Gateshead, Durham (Angleterre).
- WEBER (D^r Alfred), [396], à Frauentfeld, canton de Thurgovie (Suisse) ; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- WEBER (W), [439], libraire à Berlin ; corresp. MM. Hartgé et le Soudier, libraires, rue de Lille, 19.
- WEIMAR (Bibliothèque de), [153] ; correspondant la librairie Franck, rue Richelieu, 67.
- WESSELOWSKY (Alex.), [446], professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg ; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais 15.
- WEY (Fr.), [35] inspecteur général des archives, rue de Mareil, 57, à Saint-Germain-en-Laye.
- WEYMOUTH (D^r), [402], Mill Hill, N. W., Middlesex, Angleterre.
- WHITE (George), [40], Court House, Epsom, Angleterre.

WILLEMS (A.), [65], membre de la Société des bibliophiles belges, chaussée de Haecht, 70, Bruxelles.

WRIGHT (Wm.), [342], professeur à l'université de Cambridge; correspond. M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9.

WÜRTEMBERGER (Auguste), [318], propriétaire de la librairie Loescher, via Tornabuoni, 20, à Turin; correspondant M. Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 bis.

YALE COLLEGE, [415], New-Haven (États-Unis d'Amérique); correspondant M. Porquet, libraire, quai Voltaire 1.



LISTE DES MEMBRES

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

EN FONCTION JUSQU'AU MOIS DE JUIN 1877.

MM. BAUDRY.	MM. MONTAIGLON (de).
BONNARDOT.	PARIS (G.).
BORDIER.	PARIS (P.).
DIDOT.	PICOT (E.).
EGGER.	QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de).
GAUTIER.	RAYNAUD.
LABORDE (marquis de).	ROTHSCHILD (baron J. de).
LUCE.	ROZIÈRE (de).
MARTY-LAVEAUX.	RUBLE (baron de).
MEYER.	THUROT.
MICHELANT.	WEY.
MOLAND.	

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

<i>Président</i>	MM. G. PARIS.
<i>Vice-président</i>	THUROT, MICHELANT.
<i>Administrateur</i>	MARQUIS DE QUEUX DE SAINT- HILAIRE.
<i>Secrétaire</i>	MEYER.
<i>Secrétaire-adjoint</i>	RAYNAUD.
<i>Trésorier</i>	BARON J. DE ROTHSCHILD.
<i>Trésorier-adjoint</i>	PICOT (E.).

· PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, le 13 juillet 1876, à 3 heures.

Présidence de M. MICHELANT, vice-président.

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, Meyer, Michelant, de Queux de Saint-Hilaire.

Nouveaux membres : MM. Sauton, libraire ; de La Borderie ; la Bibliothèque de Genève ; les archives départementales du Nord (M. l'abbé Dehaisnes, archiviste) ; MM. Mercier, avoué ; Lormier, avocat à Rouen ; l'abbé Seigneur ; Ten Brinck, professeur à l'Université de Strasbourg ; T. Krübner, libraire à Strasbourg ; Pasteur.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Guillaume de Palerne*, 10 feuilles tirées.

Imprimerie Marchessou : *Brun de la Montaigne*, l'édition, arrivée à Paris, est entre les mains du relieur. — *Miracles de Notre Dame*, 15 feuilles tirées.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire soumet au Conseil un certain nombre de questions relatives à la publication des œuvres d'Eustache Deschamps, dont il a été chargé à la séance du 13 avril.

Propositions de publications :

Par M. G. Paris : *Le Roman des Sept Sages* et l'*His-*

toire des Sept Sages, textes en prose différents de celui qui a été édité par Le Roux de Lincy. — Renvoi à une commission composée de MM. Bonnardot, Michelant et Meyer.

Par M. P. Meyer : *La Chanson de Raoul de Cambrai*. — Renvoi à une commission composée de MM. Baudry, Michelant et G. Paris.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 9 novembre 1876,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Marty-Laveaux, Meyer, de Montaiglon, G. Paris, E. Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild, de Ruble, Thurot.

Nouveaux membres : MM. Waddington, ministre de l'Instruction publique; Crane, professeur à l'université d'Ithaca, New-York, États-Unis; Jamet (W.); Weber, libraire à Berlin; Baudet; la Bibliothèque de Boston, États-Unis; Barclay, Decisy, Bréal, membre de l'Institut; H. Duboy, avocat à la cour de cassation.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin de 1876*, feuilles 3 et 4 en pages; 5 à 8 en placards. — *Guillaume de Palerne*, 14 feuilles tirées; la fin du texte en épreuves. — *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, feuilles 1 à 8 (tout le texte des deux Débats), en pages.

Imprimerie Marchessou : *Vie de saint Gilles*, 7 feuilles tirées; le glossaire, qui formera 4 feuilles, est en entier à

l'imprimerie. — *Miracles de Nostre Dame*. Le tome I est cartonné et prêt à être distribué; t. II, feuilles 1 à 11 en bon à tirer.

M. le baron J. de Rothschild communique une lettre de M. le marquis d'Adda, de Milan, faisant savoir qu'il a à sa disposition un manuscrit contenant un grand nombre de poésies françaises du quatorzième ou du quinzième siècle (lais, virelais, ballades, etc.), paraissant toutes inédites, et offrant de les publier pour la Société. Le Conseil prend un vif intérêt à cette communication, et exprime à M. de Rothschild le désir d'obtenir des renseignements plus complets avant de prendre une détermination.

M. le baron J. de Rothschild annonce au Conseil qu'il se propose de réimprimer le *Mystère du Vieux Testament* dont l'unique édition est très-rare, et dont aucun manuscrit n'est connu. L'édition de M. le baron de Rothschild serait distribuée gratuitement à tous les membres de la Société, sans pourtant faire partie de la série régulière de ses publications.

Le Conseil accepte avec reconnaissance cette généreuse proposition.

Le Conseil fixe à 5 fr. (papier Whatman, 10 fr.), le prix de *Brun de la Montaigne*.

M. l'administrateur fait savoir au Conseil que, pour donner satisfaction à un vœu exprimé par plusieurs membres de la Société, il a demandé à M. Didot qu'une remise sur le prix fort fût accordée à ceux des membres qui voudraient acquérir, en dehors de leur souscription, des volumes publiés par la Société. M. Didot a bien voulu consentir, en ce cas, à une remise de 25 pour 100 sur le prix fort.

Sur le rapport de M. Meyer, le Conseil autorise la mise sous presse du *Roman des Sept Sages*, en prose

dont la publication a été proposée par M. G. Paris (voyez la séance précédente). Ce texte, qui est fort court, pourra être imprimé en peu de semaines.

Le Conseil décide que les publications de la Société, pour l'exercice de 1876, se composeront du t. I des *Miracles de Notre Dame*, de *Guillaume de Palerne* et du *Roman des Sept Sages*.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 14 décembre 1876,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Didot, de Laborde, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, P. Paris, G. Paris, E. Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. Al. Wesselowsky, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg ; C. Wahlundt, professeur à l'université d'Upsal ; Th. Coppeaux, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; A. Fécamp ; H. Gillot, professeur de rhétorique au collège de Remiremont ; la Bibliothèque de la ville d'Épernay.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*, feuilles 3 à 9, en bon à tirer. — *Guillaume de Palerne*; texte entier (16 feuilles) tiré. La préface va être envoyée à l'impression.

Imprimerie Marchessou : *Vie de saint Gilles*; le glossaire est à la composition, ainsi que le *Roman des Sept Sages*, en prose, récemment envoyé.

M. le baron de Rothschild communique à la Société de nouveaux renseignements sur le manuscrit de M. le marquis d'Adda.

Il en résulte que les pièces contenues dans ce manuscrit (ballades, rondeaux, virelais) ne paraissent pas de nature à faire dès maintenant l'objet d'une publication spéciale. Le Conseil est d'avis d'attendre, pour mettre à profit les bienveillantes dispositions de M. le marquis d'Adda, que la Société soit en état d'entreprendre une collection générale des poésies du même genre que le quinzième siècle offre en si grande abondance.

Propositions de publications :

Par M. P. Paris : *Le Livre d'Artus*, d'après deux manuscrits appartenant : l'un, à la Bibliothèque nationale; l'autre, à M. Didot. — Renvoi à une commission composée de MM. Meyer, G. Paris et de Queux de Saint-Hilaire.

Par M. A. Weber : *La Vie du pape saint Grégoire*, en vers, d'après les cinq manuscrits connus. — Renvoi à une commission composée de MM. Meyer, Michelant et G. Paris.

Par M. Michelant : Ancienne traduction française de la lettre de saint Bernard (ou de Guillaume de Saint-Thierry), au prieur du Mont-Dieu, d'après le manuscrit unique de Verdun. — Renvoi à une commission composée de MM. Meyer, G. Paris et P. Paris.

NOTICE

DU MANUSCRIT CANONICI MISCELL. 278 DE LA BIBLIOTHÈQUE
BODLÉIENNE, A OXFORD.

Le ms. Canonici miscell. 278, de la Bodléienne, se compose de trois morceaux très-distincts par le contenu et par l'écriture, mais présentant cependant ce caractère commun d'avoir tous les trois été écrits dans la Flandre flamande au xv^e siècle. Le premier des trois mss. ainsi réunis sous une même couverture (ff. 1-83) est tout flamand ; le second (ff. 84-114), est un exemplaire d'une des traductions les plus répandues des distiques de Caton : celle de Jehan Le Fèvre :

Chaton fu preu chevalier et sage homme,
Mains bons consaulx en la cité de Romme
Donna jadis pour la chose publique....

Cette copie a été achevée le 17 février 1468 (n. s.). Le troisième morceau (ff. 115-162), est une sorte de traité de la civilité puérile et honnête, qui a d'assez nombreux analogues dans notre littérature depuis le xiii^e jusqu'au xvi^e siècle¹. Il est en prose, sauf le début qui se compose de neuf vers assez maltraités par le copiste, et est accompagné d'une traduction flamande placée en regard du français. Ainsi ce petit ouvrage a pu servir à

¹ Voy. dans les *Poésies françaises des xv^e et xvi^e siècles*, recueillies par M. de Montaignon, les *Contenances de table* (I, 186) ; le *Doctrinal des bons serviteurs* (II, 140). Ces deux pièces, et d'autres du même genre, ont été aussi imprimées à la suite de l'*Hôtel de Cluny au moyen âge*, de M^{me} de Saint-Surin (Paris, 1835), et réimprimées par M. Furnivall dans son *Babees Book* (Early english Text Society, 1858).

l'étude de l'une et l'autre langue. Ce n'est pas le seul texte français-flamand qu'on possède : on peut citer encore les dialogues français-flamands, récemment mis au jour par M. Michelant¹; et ceux que Hofmann de Fallersleben a publiés dans ses *Horæ belgicæ*, 9^e livraison (1854), p. 63-95, et dont il place la composition entre les années 1360 et 1377. Ces derniers commencent par un prologue où il est fait une allusion très-claire à d'autres manuels du même genre, peut-être à celui dont on va lire un court extrait. On sait d'ailleurs qu'au nord comme au sud de la ligne où se rencontraient le français et le flamand, chacune des deux populations limitrophes s'efforçait d'apprendre la langue du voisin².

Voici le début du petit traité de la Bodléienne :

O benoite
sainte Trinité³,
Pere et filz
et saint Esperit,
qui estes un
en deïté,
aidés moy a ce
que j'ay entrepris,
que a bonne fin
je le puisse traire,

*O ghebenedide
helgh Drievuldicheit,
vader ende zone
ende heligh Gheest,
die ziet een
in der godheit,
help mi te dien
dat ic hebbe ondernomen
dat te goden hende
ic moghe bringhen,*

¹ *Le Livre des mestiers*, dialogues français-flamands composés au xiv^e siècle par un maître d'école de Bruges, publié par H. Michelant. — Paris, Tross., 1875, 4^o. Cf. le compte rendu de M. Scheler, *Jahrbuch für romanische Literatur*, 2^e série, II. 436.

² Il y a à cet égard dans le glossaire de Du Cange, au mot *lingua*, un texte curieux que Carpentier a tiré d'une lettre de rémission de 1382 : « Comme d'ancienneté ait esté usé et acoustumé ou dit a pais de baillier enfant pour enfant de la langue d'oïl a celle de « Flandres, et de celle de Flandres a celle d'oïl, pour aprendre a les langaiges... »

³ Corr. *O beneoite T. ?*

et aveucque ce	<i>ende daer toen</i>
tout mon affaire ;	<i>al miin doen ;</i>
a ce me vueille aider	<i>daer toe wil mi helpen</i>
ma dame sainte	<i>miin wrawe sinte</i>
Marie,	<i>Marye,</i>
et tous les sains	<i>ende alle sante</i>
de Paradis ; amen !	<i>van Hemelrike ; amen !</i>
O vrai Dieu	<i>O warachtich God</i>
qui tout avez	<i>die al hebt</i>
en vostre puissance,	<i>in uwe moghentheit,</i>
monstrés en moy	<i>toocht in mi</i>
vostre doulz pouvoir,	<i>uwe soete macht,</i>
et debonnaireté	<i>ende goderherhede</i>
et vostre courtoisie...	<i>ende uwe hoofschede...</i>

Je terminerai cette courte notice par quelques lignes du français que je prends un peu plus loin :

Quant tu serrés levé, dont festes de ton pouce en ton front l'enseigne de la sainte croix, et dites : « Sire Dieu (*fol. 118*), soiés ma defense contre mes ennemiz. » Dont irez tu laver nettement tes mains : ne les seches point au nap ne a la panuce(?) de ta chemise, mais a la touaille. Fetes ainsi tez yeulx, ta visaige et ta bouche. Et quant tu aurés fait nettement, sans haster et par bonne maniere, dont dirés tu bien doucement¹, saluerez tous ceulx que tu enconterés et chascun noun (v^o) comme lui affiert; encontre ton pere ou ta mere osteras ton chaperon et ung peu encliner du chief et des espaulles envers ceulx lesqueulx tu enconteras.....

Le défaut de place ne me permet pas de pousser plus loin ces extraits : je n'ai d'ailleurs voulu qu'appeler l'attention des philologues compétents sur un opuscule qui mériterait peut-être d'être publié en entier.

P. MEYER.

¹ Il paraît manquer ici quelques mots.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 11 janvier 1877,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. Bordier, de Laborde, Meyer, G. Paris, P. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. L. Rœderer, négociant à Reims (membre fondateur); Storojenko, professeur à l'Université de Moscou; V. Mikhaïlovski, professeur à la même Université.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin de 1877*, la copie du n° 1 est à l'impression. — *Guillaume de Palerne*, la préface est en placards.

Imprimerie Marchessou : *Vie de saint Gilles*; la moitié du glossaire environ est en placards. Il a fallu recommencer la composition de la première feuille qui, par suite

d'une erreur de l'imprimerie, avait été tirée avant d'avoir été entièrement corrigée. — *Roman des Sept Sages*, 3 feuilles composées.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*; les huit premières pages du glossaire sont composées. Le Conseil regrette que M. Gouverneur ne puisse pas établir plus d'une demi-feuille à la fois de ce glossaire.

Le Conseil fixe à 10 fr. (papier Whatman, 20 fr.) le prix du t. I des *Miracles de Nostre-Dame*, et décide que ce volume sera immédiatement mis en distribution.

M. G. Paris fait un rapport sur le projet de publication du *Livre d'Artus*, proposé par M. P. Paris (séance du 14 décembre 1876), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. G. Paris est nommé commissaire responsable de cette publication.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 8 février 1877,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. de Laborde, Meyer, Michelant, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : MM. F. Denis, docteur en droit ; la Bibliothèque Victor-Emmanuel, au Collège romain, à Rome ; M. Dufourmantelle, ancien élève de l'École des

chartes; la Bibliothèque Astor (*Astor Library*), à New-York; Miss L. Toulmin Smith (membre perpétuel).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin de* 1877; feuilles 1 à 3 en placards. — *Guillaume de Palerne*; la préface est mise en pages.

Imprimerie Marchessou : *Roman des Sept Sages*, 4 feuilles en bon à tirer.

Le Conseil décide la mise sous presse, chez M. Marchessou, du t. I de l'édition d'Eustache Deschamps, préparée par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire.

M. le président communique au Conseil une lettre du 20 janvier, par laquelle le directeur général de la Bibliothèque nationale appelle l'attention du Conseil sur deux articles du règlement de la Bibliothèque, aux termes desquels « nul ne peut copier, publier ni faire imprimer « aucun des manuscrits de la Bibliothèque sans une autorisation expresse du gouvernement », et « les personnes « auxquelles cette autorisation aura été accordée devront « s'engager personnellement à faire parvenir à la Bibliothèque deux exemplaires du travail imprimé, indépendamment du dépôt légal auquel leur imprimeur est « tenu. »

La Bibliothèque nationale, ayant ainsi droit à deux exemplaires des publications faites d'après des mss. lui appartenant, n'aurait aucun droit sur les publications faites par la Société d'après des mss. tirés d'autres dépôts. M. le directeur général propose un compromis par suite duquel la Société concéderait à la Bibliothèque nationale un exemplaire de toutes ses publications.

Cette proposition est agréée par le Conseil, et M. l'administrateur prendra les mesures nécessaires pour qu'elle reçoive son exécution.

Proposition de publications :

Par M. Michelant : *le Roman de l'Escoufle*, d'après le ms. unique de l'Arsenal. Renvoi à une commission composée de MM. Meyer, G. Paris, Raynaud.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 8 mars 1877,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Bonnardot, de Laborde, Luce, Meyer, M. Michelant, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild, de Ruble.

Nouveaux membres : MM. Ern. Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville; le Blondel, libraire à Meaux; W. Herz, à Munich.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin*; le premier cahier de 1877 est en pages; *Guillaume de Palerne* : les dernières feuilles du texte et la préface sont en bon à tirer.

Imprimerie Marchessou : Le glossaire de la *Vie de saint Gilles* est tout entier en placards. — *Eustache Deschamps*, une feuille est composée.

M. le président propose au Conseil de reporter à l'exercice 1877 le *Débat des Hérauts de France et d'Angleterre*, originairement attribué à l'exercice 1875, mais

dont l'impression n'est pas encore achevée. Si cette proposition était acceptée, l'exercice de 1875 resterait composé des *Chansons du xv^e siècle*, de l'*Album* et de *Brun de la Montaigne*.

M. Meyer s'associe à cette proposition. Il a pu, dans ces derniers temps, reprendre l'édition laissée plusieurs mois interrompue ; les notes qui doivent faire suite au texte des deux *Débats* sont en grande partie rédigées et pourront être données très-prochainement à l'impression. Toutefois il ne saurait préciser l'époque où le volume sera achevé. Il fait remarquer d'ailleurs qu'il serait possible de remplacer le *Débat* par l'un des ouvrages actuellement sous presse.

M. l'administrateur pense qu'il est difficile de retirer cette publication de l'exercice 1875, auquel elle a été dès le principe assignée.

M. le trésorier établit que les ressources de la Société ne permettent guère de publier quatre volumes pour 1875 ni pour 1876.

Le Conseil, considérant qu'il sera possible de compenser l'insuffisance du nombre des publications attribuées aux exercices 1875 et 1876, en augmentant celles de l'un des exercices suivants, de façon qu'en somme les souscripteurs ne soient point lésés, adopte la proposition de M. le président.

La commission de comptabilité, composée de MM. Baudry, Bonnardot, le M^{is} de Laborde, fait au Conseil son rapport sur les comptes de l'exercice 1876. Les conclusions de ce rapport sont approuvées.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 12 avril 1877,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. Bonnardot, de Laborde, Luce, Meyer, Michelant, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, de Rothschild, J. de Ruble.

Nouveaux membres : M. J. Ulrich ; la Bibliothèque académique de Lyon ; la Bibliothèque de l'Université de Gratz (Styrie) ; MM. L. Repoux ; Ch. Schefer, administrateur de l'école des langues vivantes (membre fondateur).

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Bulletin* 1877, n° 1, en bon à tirer. — *Guillaume de Palerne*, entièrement tiré, sauf les titres, qui sont en bon à tirer.

Imprimerie Marchessou : *Vie de saint Gilles* ; la première feuille du glossaire est en pages. — *Miracles de Notre-Dame*, t. II, feuilles 13 et 14 en pages. — *Roman des Sept Sages*, texte complètement tiré (13 feuilles) ; la préface va être envoyée à l'imprimerie. — *Eustache Deschamps*, 4 feuilles en placards.

Le Conseil décide que, par exception, l'assemblée générale de la Société aura lieu, cette année, le premier jeudi de juin au lieu du premier jeudi de mai, et que la prochaine séance du Conseil sera tenue le mercredi 9 mai (le 10 étant le jour de l'Ascension).

M. G. Paris fait un rapport sur le projet de publication du *Roman de l'Escoufle*, proposé par M. Michelant (séance du 8 février), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. G. Paris est nommé commissaire responsable de cette publication. M. Michelant, étant porté à croire que l'auteur de l'*Escoufle* est aussi celui de *Guillaume de Palerne*, demande à ne faire pour ces deux poèmes qu'un seul glossaire, qui sera joint à l'*Escoufle*. Cette proposition est également acceptée.

Proposition de publication.

Par MM. G. Paris et A. Bos : trois versions en vers de l'*Évangile de Nicodème*, d'après trois mss. de Florence et de Londres. — Renvoi à une commission composée de MM. Meyer, P. Paris et Raynaud.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 9 mai 1877,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Bordier, Luce, Meyer, Michelant, de Montaiglon, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild, de Rozière, de Ruble.

Nouveaux membres : MM. J. Gilliéron, Stürtzinger, M^{me} la marquise de Nadaillac.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : Le

n° 1 du *Bulletin de 1877* vient d'être tiré et va être donné au brochage. — *Guillaume de Palerne*; le tirage vient d'être achevé, mais le titre, où une erreur avait été commise, devra être recommencé.

Imprimerie Marchessou : *Roman des Sept Sages*; la préface est en placards. — *Miracles de Notre Dame*, 14 feuilles tirées. — *Eustache Deschamps*, 8 feuilles en pages.

Imprimerie Gouverneur. — *Aiol*, la seconde demi-feuille du glossaire est en pages.

Le Conseil constate avec regret que l'achèvement de *Guillaume de Palerne* et du *Bulletin* a subi un retard considérable par le fait de l'imprimerie.

M. de Montaiglon donne au Conseil des explications au sujet du Recueil des farces dont il a proposé la publication à la Société (séances du 26 avril 1875 et du 13 janvier 1876), et expose que les farces, soties, monologues, cris et sermons joyeux, envisagés au point de vue de leur provenance, peuvent être divisés en trois catégories : 1° les pièces imprimées dont se compose le recueil factice du Musée britannique, qui a été réimprimé dans la Bibliothèque Elzévirienne (tomes I à III de l'*Ancien Théâtre françois*); 2° les pièces du ms. La Vallière, éditées, mais d'une façon très-défectueuse, par MM. Le Roux de Lincy et Fr. Michel; 3° les pièces qui existent à l'état isolé. On peut, selon M. de Montaiglon, reproduire cette division dans le recueil général que la Société a en vue, éditant les pièces du ms. La Vallière dans l'ordre que leur assigne ce ms., et faisant de même à l'égard du recueil factice du Musée britannique; on peut aussi ne tenir aucun compte de la provenance des pièces, et les classer

selon un ordre méthodique, dont la base reste à trouver. La collection entière formerait environ douze volumes.

M. Picot pense qu'un ordre méthodique peut en général être établi d'une façon rationnelle. Il fait connaître au Conseil qu'il s'occupe en ce moment de la rédaction d'une bibliographie de l'ancien théâtre français, dans laquelle il espère arriver à classer toutes nos anciennes pièces dramatiques. Il est donc d'avis que le second des deux systèmes indiqués par M. de Montaignon mérite la préférence.

M. le président et plusieurs membres insistent dans le même sens; M. de Montaignon se déclare prêt à déférer au vœu du Conseil; il demande, en raison de la difficulté et de l'étendue de la publication, que M. Picot veuille bien y collaborer avec lui. Le Conseil s'associe avec empressement à ce désir. La commission nommée précédemment pour examiner le projet de M. de Montaignon (séances du 26 avril 1875 et du 13 janvier 1876) présentera son rapport à la prochaine séance.

M. G. Paris fait un rapport sur le projet de publication de la chanson de *Raoul de Cambrai*, proposé par M. Meyer (séance du 13 juillet 1876), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. G. Paris est nommé commissaire responsable de cette publication.

M. Meyer fait un rapport sur le projet de publication des versions françaises en vers de l'*Évangile de Nicodème*, proposé par M. G. Paris (séance du 12 avril), et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. Meyer est nommé commissaire responsable de cette publication.

Plusieurs membres ayant fait connaître que leurs occupations ne leur permettent pas d'assister le jeudi aux

séances du Conseil, il est décidé que dorénavant les séances auront lieu le quatrième mercredi de chaque mois.

Le Conseil, considérant que le *Guillaume de Palerne* ne pourra être cartonné avant trois semaines environ, et qu'il importe que le volume soit distribué avant l'assemblée générale de la Société, renvoie au jeudi 21 juin cette réunion, dont le jour avait d'abord été fixé au jeudi 6 du même mois. Une séance du Conseil aura lieu le mercredi 13 juin.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 13 juin 1877,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

Sont présents : MM. Baudry, Luce, Marty-Laveaux, Meyer, Michelant, de Montaiglon, G. Paris, Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild.

Nouveaux membres : La Bibliothèque de l'Université de Tübingen, MM. le Masson, notaire à Rouen ; V. Patalier, à Elbeuf.

État des impressions. — Imprimerie Chamerot : *Guillaume de Palerne* ; ce volume est cartonné et va être mis en distribution.

Imprimerie Marchessou : *Roman des Sept Sages* ; l'édition est terminée et est en route pour Paris. — *Miracles de Notre-Dame* ; 15 feuilles tirées et 3 en placards. — *Eustache Deschamps* ; feuilles 9 à 14 en placards. — *Évangile de Nicodème* ; 4 feuilles en pages.

M. G. Paris fait un rapport sur le projet de publication d'un recueil général des farces (voy. la séance précédente). M. de Montaiglon accepte l'idée proposée par M. Picot, de classer les pièces dont se composera le recueil selon un ordre méthodique. M. Picot mettra à la disposition de M. de Montaiglon la partie de sa bibliographie de l'ancien théâtre français, qui se rapporte aux farces, soties, cris, monologues et sermons joyeux, aussitôt qu'il l'aura terminée, et dès lors on pourra terminer l'impression du recueil dont les matériaux ont été depuis longtemps réunis par M. de Montaiglon.

Le Conseil décide la mise sous presse du *Voyage en Terre-Sainte* du sieur d'Anglure, édité par MM. Bonnardot et Longnon (voy. séances du 23 décembre 1875 et du 11 mai 1876).

Le Conseil fixe à 10 fr. (20 fr. papier Whatman) le prix de *Guillaume de Palerne*, et à 8 fr. (16 fr. papier Whatman) le prix du *Roman des Sept Sages*.

Proposition de publication.

Par M. S. Luce : *Chronique normande de la fin du XIV^e siècle*. M. Luce propose d'y joindre, à titre d'éclaircissements, un recueil de pièces sur le Mont-Saint-Michel à l'époque de cette chronique. — Renvoi à une commission composée de MM. Baudry, L. Delisle et J. de Laborde.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale (salle du cours d'archéologie), le 21 juin 1876, à 4 h. 1/2.

Présidence de M. G. PARIS, président.

La Société entend la lecture du discours du président, des rapports du secrétaire et du trésorier.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

BUREAU ¹.

<i>Président</i>	MM. Michelant.
<i>Vice-présidents</i>	Thurot, de Montaiglon.
<i>Administrateur</i>	M ^{is} de Queux de Saint-Hilaire.
<i>Secrétaire</i>	P. Meyer.
<i>Secrétaire-adjoint</i> . . .	G. Raynaud.
<i>Trésorier</i>	Baron J. de Rothschild.
<i>Trésorier-adjoint</i> . . .	E. Picot.

CONSEIL.

MM. F. Baudry.	MM. Ch. Marty-Laveaux.
F. Bonnardot.	L. Moland.
H. Bordier.	G. Paris.
Alfred Didot.	P. Paris.
E. Egger.	E. de Rozière.
L. Gautier.	Baron A. de Ruble.
M ^{is} J. de Laborde.	F. Wey.
S. Luce.	

¹ M. Thurot, premier vice-président, avait décliné toute nomination à la présidence de la Société, à cause de l'état de sa santé.

Sur la proposition de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, M. P. Paris est nommé président honoraire.

Discours de M. G. PARIS, président.

Messieurs,

Appelé à l'honneur d'être le second président de notre Société, j'ai le plaisir de pouvoir rendre un compte satisfaisant de l'année qui s'est écoulée depuis la dernière assemblée générale.

Nous n'avons pas à déplorer ces pertes nombreuses et graves dont les anniversaires comme celui-ci ont trop souvent à donner la liste. La mort ne nous a enlevé qu'un seul confrère, et nous n'avons à enregistrer qu'un bien petit nombre de démissions. Le chiffre des adhérents nouveaux est au contraire assez élevé; il est d'environ cinquante, — un par semaine, — et nous concluons volontiers avec le public un abonnement à ces conditions. Pouvons-nous espérer que les recrues soient toujours aussi nombreuses? Il y a, — tous ceux qui ont suivi le développement de sociétés analogues à celle-ci en ont fait l'expérience, — il y a un chiffre qu'on atteint assez rapidement et qu'on a la plus grande peine à dépasser; il arrive, si l'on peut ainsi parler, un degré de saturation, qui, une fois obtenu, maintient presque invariablement un certain équilibre. Il est certain que le public dans les rangs duquel nous pouvons recruter nos souscripteurs n'est pas illimité; toutefois, je crois que nous sommes loin d'en

avoir encore pénétré les dernières couches, et j'espère que notre nombre augmentera beaucoup et longtemps, avant d'arriver à ce niveau où il ne subira plus que des oscillations presque insensibles.

C'est qu'en effet, messieurs, notre Société s'adresse à des goûts variés, à des curiosités et à des sympathies multiples. L'étude de la liste de nos membres actuels est à ce point de vue très-instructive, et nous fournit des résultats dont l'exposé, en resserrant les liens qui nous unissent les uns aux autres dans le présent, nous permet de concevoir une ferme espérance dans l'avenir. On peut répartir les quatre cent cinquante membres de la Société des anciens textes en trois catégories, que j'appellerai sommairement celle des philologues, celle des bibliophiles et celle du public : je reviendrai tout à l'heure sur cette dernière. Les deux premières sont fort estimables assurément, et je n'en veux pas médire, comme vous pouvez croire : elles fournissent à la Société son gouvernement; elles dirigent le choix des ouvrages à imprimer et leur mode d'impression; les philologues s'efforcent de faire de nos éditions des éditions vraiment critiques; grâce aux bibliophiles, nos publications sont déjà avantageusement classées pour l'élégance et le bon goût de leur exécution. Mais, en vérité, philologues et bibliophiles, je le dis bien entre nous, n'ont pas grand mérite à faire partie de notre Société, à s'intéresser à ses publications, à travailler à sa prospérité; c'est leur métier ou au moins leur goût. Elle leur fournit de bons textes, bien imprimés; ils ne seraient ni philologues ni bibliophiles s'ils ne s'empressaient d'aider une œuvre dont ils tirent plaisir et profit.

Ceux que j'admire, messieurs, ceux envers lesquels je

suis le plus profondément reconnaissant, ce sont les membres de la troisième catégorie, ceux qui ne sont de profession ni connaisseurs de vieux textes, ni amateurs de vieux livres ou de livres renouvelés. Ceux-là n'ouvriront peut-être jamais, ou en tout cas refermeront bien vite les volumes que nous leur donnons en échange de leur souscription ; leurs occupations tout autres, ou leur manque de préparation, leur interdisent la lecture des publications qu'ils payent. Ils payent cependant, et peut-être sont-ils les plus nombreux parmi nos souscripteurs. Et savez-vous pourquoi ils payent ? Oui, car chacun d'entre nous, j'en suis sûr, a amené à la Société quelqu'un de ces souscripteurs. Ils payent parce qu'on leur a dit : La Société des anciens textes français est une œuvre nationale ; elle a pour but de faire mieux connaître la vieille France ; elle veut que l'Allemagne ne soit plus le pays d'Europe où il s'imprime le plus de monuments de notre langue et de notre littérature d'autrefois ; elle veut faire revivre le simple langage, les rêves héroïques, les joyeux rires, les vieilles mœurs de nos pères ; elle a besoin de l'appui de tous ceux qui comprennent l'importance de la tradition, de tous ceux qui savent que la piété envers les aïeux est le plus fort ciment d'une nation, de tous ceux qui sont jaloux du rang intellectuel et scientifique de notre pays entre les autres peuples, de tous ceux qui aiment, dans tous les siècles de son histoire, cette *France douce* pour laquelle on savait déjà si bien mourir à Roncevaux, et ce *bel françois*, que Chrestien de Troyes, sous Louis le Jeune, avait si bien mis en œuvre, qu'on croyait alors qu'il n'avait rien laissé à glaner après lui et qu'on ne pourrait jamais bien écrire qu'en l'imitant. Il a suffi qu'on

indiquât ces idées et ces sentiments pour éveiller la sympathie et avoir l'adhésion immédiate de tous ces honnêtes gens que nous sommes fiers de compter parmi nos membres, et qui forment, à mes yeux, le noyau le plus solide et le plus sûr de notre Société. C'est à des hommes comme eux qu'il faut encore et toujours demander leur concours : leur nombre est considérable, tandis que celui des savants et des amateurs est fort restreint. Sans eux nous ne pouvons rien faire ; grâce à leur aide, nous pourrions faire de plus en plus. Et ils peuvent être assurés qu'ils n'auront pas apporté leur appui généreux à une œuvre frivole ou stérile. Unis dans un même amour de la France, ils ont mêlé à ce sentiment général les nuances les plus variées : les uns aiment la vieille France comme le type d'une forme sociale accomplie, dont ils croient qu'on a eu tort de s'écarter, les autres lui sont attachés comme on l'est à son enfant, par des souvenirs qui ne peuvent être des regrets sérieux ; les uns admirent l'unité qui régnait alors dans les intelligences, le pouvoir moral de l'Église universellement reconnu, ses dogmes enracinés dans tous les esprits, ses préceptes réglant toutes les mœurs ; les autres, voyant de la torpeur dans ce calme, de l'inertie dans cette uniformité, s'attachent passionnément aux esprits indépendants, aux tentatives nouvelles, aux dissidences plus ou moins éclatantes qui à leurs yeux préparent dès lors un meilleur avenir ; les uns, dans leur enthousiasme, vont jusqu'à fermer les yeux à ce qui s'écarte de l'idéal auquel ils s'attachent ; les autres signalent avec complaisance ce qui scandalise les premiers, et retrouvent avec plaisir, sous le voile apparent de la rigidité chrétienne et du décorum chevaleresque, les gaietés pétulantes, les

libertés, voire les licences de l'esprit français; les uns aiment, dans le XIII^e siècle, l'âge d'or de la royauté, représentée par la figure à la fois si ferme et si douce de saint Louis; les autres retrouvent avec une joie presque infinie, dans cet âge qu'on a cru si longtemps barbare, tous les germes des franchises modernes, de l'indépendance municipale et du contrôle exercé par le pays sur le gouvernement; en littérature enfin, les uns s'exaltent à la lecture des chansons de geste, s'édifient dans les pieuses légendes, si naïvement conçues et contées, pleurent aux mystères où se déroulent en scènes infiniment diverses la vie du Christ ou des saints; les autres prennent plaisir aux contes bourgeois, dont le style leste et piquant, dont surtout la vieille langue fait pardonner la grossièreté, rient aux farces vivantes et joyeuses qui ont prélué à notre grand théâtre comique, et s'amuse des mordantes satires lancées à toute volée, sans trêve ni répit, contre tout ce qui constituait jadis les institutions établies et ceux qui les représentaient. Résumer cette double manière de comprendre le moyen-âge français, n'est-ce pas dire de quelle importance est la publication, aussi complète, aussi critique que possible, de tous les monuments qu'il nous a légués? C'est par cette publication que nous pourrions enfin acquérir des notions exactes et impartiales sur ce qu'ont réellement été nos ancêtres, et, décidés en tout cas à les respecter et à les aimer, que nous arriverons à les comprendre. Cette connaissance du passé ne sera certes inutile ni à l'appréciation du présent ni à la prévision de l'avenir. Le premier précepte que doit suivre, pour se diriger, une nation comme un homme, c'est celui que l'oracle donna jadis à la Grèce : *Connais-toi toi-*

même, et la science de nos jours a établi qu'on ne connaît que ce dont on sait les origines et le développement. Voilà pourquoi notre Société n'est pas seulement une entreprise intéressante au point de vue littéraire et philologique; voilà pourquoi elle est bien vraiment une œuvre nationale, et pourquoi elle a inspiré dès sa naissance tant d'honorables sympathies. Nous en sommes profondément reconnaissants, nous souhaitons vivement qu'elles se maintiennent et s'accroissent, et nous, à qui la Société a confié l'honneur et la peine de la diriger, nous n'épargnerons aucun effort pour l'en rendre de plus en plus digne.

Rapport sur les travaux de la Société des anciens textes français en 1876, par M. PAUL MEYER, secrétaire.

La Société des anciens textes français compte maintenant deux années d'existence. Pour la première année, elle a distribué à ses membres trois volumes; pour la seconde, c'est encore à trois volumes que se limite le chiffre de ses publications. Deux sont déjà entre vos mains, le troisième est à la reliure, et sera mis en distribution dans quelques jours.

Nous avions espéré pouvoir faire plus. Pour 1875, votre secrétaire vous annonçait quatre volumes. Le quatrième, *le Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, n'est pas encore achevé, — il le sera très-prochainement, — mais il eût été possible de le remplacer par une autre publication, car, vous le verrez par la suite de ce rapport, la matière est abondante et les travailleurs

ne font pas défaut à la tâche. Ce qui nous a conduits à réduire, pour les premiers temps, nos publications annuelles à trois volumes et au Bulletin, c'est la nécessité de ménager les finances de la Société. Nous avons deux moyens de sortir d'une situation encore un peu gênée, mais que nous pouvons, sans crainte de mécompte, considérer comme provisoire : réduire nos dépenses, augmenter le nombre de nos adhérents. Du premier moyen il n'y a pas de résultats bien considérables à attendre; cependant une économie assez notable peut être obtenue sur les frais d'impression, à condition de recourir le plus possible aux imprimeries de la province. Nous sommes déjà entrés dans cette voie, où nous ont précédés plusieurs Sociétés parisiennes dont la réputation est solidement établie; nous nous voyons forcés d'y entrer de plus en plus. Nous avons lieu d'espérer que la correction et l'élégance typographiques n'y perdront rien; et vous avez déjà pu le constater par l'examen de deux des volumes qui vous ont été distribués.

Augmenter le nombre des membres de notre Société est un moyen infiniment plus efficace d'arriver à multiplier nos publications, et nous pouvons compter qu'il ne nous fera pas défaut : la Société a subi peu de pertes, et voit le nombre de ses membres s'accroître selon une proportion lente, mais régulière.

Nous ne savons encore si nous pourrions donner quatre volumes pour 1877, toutefois une circonstance particulièrement heureuse nous permet d'assurer que nous en publierons quatre au moins, cinq peut-être, en 1878. Mais n'anticipons pas; j'ai hâte d'arriver à l'exposé des travaux de la Société.

Des trois ouvrages attribués à l'exercice 1876, deux ont déjà été annoncés l'an dernier : le t. I des *Miracles de Notre-Dame*, et *Guillaume de Palerne*.

L'intérêt des *Miracles* est très-varié. Composées, selon toute apparence, par les membres d'une de ces confréries semi-religieuses et semi-littéraires connues sous le nom de Puy Notre-Dame, ces courtes pièces constituent l'une des parties les moins connues de notre ancien théâtre. Il existe de nombreux travaux sur les drames liturgiques du XII^e et du XIII^e siècle, et sur les mystères aux vastes proportions du XV^e siècle : mais le genre intermédiaire que représentent nos miracles reste encore à étudier. Du reste, l'étude en est attrayante, car ces petits drames, écrits en un français simple et non dépourvu d'élégance se lisent aisément; et les sujets qu'ils mettent en action sont de ceux sur lesquels la critique de nos jours se plaît à s'exercer. En effet, les miracles opérés par la Vierge ou par son intercession sont l'un des éléments les plus populaires de la littérature chrétienne du moyen âge. On en retrouve les récits par toute l'Europe sous des formes infiniment variées. Rechercher l'origine et classer les rédactions diverses de chacune de ces petites histoires est l'un des travaux les plus ardues et aussi les plus féconds que puisse se proposer une science encore nouvelle, mais dont les progrès sont rapides, l'histoire comparative des littératures.

Notre recueil des *Miracles de Notre-Dame* donnera donc lieu à un commentaire aussi étendu que varié. Mais on conçoit que les notes et les dissertations dont il se composera ne pourront être définitivement rédigées que lorsque le recueil complet sera imprimé. Alors seulement il sera possible d'embrasser d'une vue générale l'ensemble

de la collection, et d'établir des références précises entre les passages qui s'éclairent mutuellement; alors surtout les éditeurs, familiarisés avec le sujet par le travail incessant de l'édition, auront pu déterminer les points à élucider et rassembler à loisir les éléments du commentaire. Du reste, la publication sera poursuivie avec activité. Le second volume, déjà aux trois quarts imprimé, sera distribué à la fin de cette année, et les volumes suivants se succéderont à des intervalles réguliers, à raison d'un volume par an.

Guillaume de Palerne, complet quant au texte, recevra bientôt un complément nécessaire. L'unique ms. où ce roman ait été rencontré jusqu'à ce jour est aussi le seul qui renferme un autre récit d'aventures, l'*Escoufle*. M. Michelant est porté à croire que les deux poèmes sont du même auteur. Il a donc proposé à votre conseil la publication de l'*Escoufle*, pour faire suite à *Guillaume de Palerne*, avec un glossaire commun aux deux poèmes. Cette proposition ne pouvait qu'être favorablement accueillie. *Guillaume de Palerne* est donc en réalité le tome I d'un ouvrage en deux volumes.

Les romans d'aventures, entre lesquels se place *Guillaume de Palerne*, se répartissent assez naturellement en deux classes : ceux qui se rattachent aux traditions bretonnes ou galloises ; ceux dont l'origine est byzantine. Au premier groupe appartiennent la plupart des romans de Chrestien de Troyes, ceux de Raoul de Houdan, *le Chevalier aux deux espées*, *l'Atre périlleux*, *Durmart le Galois* et bien d'autres ; au second, *Floire et Blancheflor*, *Florimont*, *Athis et Porfilias*, *Blancandin*. Ce qu'il y a de breton dans le premier groupe et de byzantin

dans le second, se réduit, en bien des cas, à des noms propres et à des lieux communs de narration. Les noms propres sont empruntés ici à la cour du roi Artus, là à l'empire d'Orient; les lieux communs sont fournis, d'un côté, par les aventures des chevaliers errants; de l'autre, par les tribulations infinies de deux amants qui, séparés violemment, finissent, après les péripéties les plus extraordinaires, par se rencontrer et s'unir à tout jamais.

C'est au genre byzantin qu'appartient *Guillaume de Palerne*, plus encore par la nature du sujet et par la façon dont il est traité, que par la présence, au nombre des personnages, d'un empereur de Constantinople. L'auteur affirme, en terminant, avoir fait son roman d'après un original latin. On peut l'en croire. Mais eût-il tiré sa fable de sa propre imagination, qu'elle n'en porterait pas moins la marque de l'influence byzantine. Comment cette influence s'est-elle fait sentir? C'est là un point capital dans notre histoire littéraire, sur lequel les recherches sont encore à peine commencées. Il est probable que cette influence s'est produite par diverses voies. Il est possible que des romans grecs aient pénétré en Occident, d'abord en Italie, pendant les premiers siècles du moyen âge. Ainsi nous sont arrivés, par exemple, l'une des rédactions de la légende d'Alexandre le Grand (*l'Historia de præliis*) et l'histoire de Barlaam et Josaphat. Il se peut encore qu'au temps des croisades, des jongleurs français — et à cet égard nous ne sommes pas réduits à de simples suppositions — aient entendu des récits populaires et les aient imités. Enfin il y a, en ce qui concerne *Guillaume de Palerne*, une hypothèse naguère émise par M. G.

Paris (1), et d'après laquelle le séjour des Normands en Sicile à une époque où des populations très-diverses, et particulièrement des Grecs byzantins, étaient établies sur le sol de cette île, a pu faciliter à des récits étrangers l'accès de la littérature française. Il y a là le point de départ de recherches qui peuvent être fructueuses.

Si byzantin que soit *Guillaume de Palerne*, il se distingue, entre tant d'autres romans de la même famille, par un élément merveilleux emprunté aux croyances populaires. Je veux parler du loup-garou bienfaisant qui joue un si grand rôle dans le poème.

Composé à la fin du XI^e siècle, notre roman a été traduit en anglais vers 1350, et la comparaison des deux textes est un curieux sujet d'étude pour qui aime à se rendre compte des variations du goût selon les temps et les lieux. Il est intéressant de voir comment le traducteur, qui était assurément doué d'un réel sentiment poétique, tantôt abrège, tantôt amplifie sa matière. Il réduit, et nous n'oserions dire qu'il ait tort, ces longs récits de bataille qui, dans notre ancienne société, étaient toujours assurés d'un auditoire complaisant; il élague ou modifie ces analyses, plutôt fines que délicates, des sentiments intimes, qui forment une véritable psychologie de l'amour où nos romanciers ont su se montrer plus raffinés encore que les troubadours; tandis qu'au contraire il ne perd rien de ce qui est essentiel à l'action, et parfois même développe avec élégance les riantes descriptions de la nature où se complaisait la poésie du XIV^e siècle, aussi bien en Angleterre qu'en France.

¹ *Romania*, IV, 112 (*La Sicile dans la littérature française du moyen âge*).

L'imitation anglaise de *Guillaume de Palerne* a été publiée en 1832; il était temps que l'original vît le jour.

Vers l'époque où une partie encore bien peu connue de la littérature byzantine fournissait à nos romanciers de nouvelles inspirations, au temps où les croisades mettaient l'Occident en communication fréquente avec l'Orient, un livre singulier, venu de l'Inde, mais ayant bien changé sur la route, pénétrait dans le monde roman sous deux ou trois formes différentes et par des voies qu'on n'a pu encore reconnaître avec exactitude. C'était le célèbre roman des *Sept Sages*. Les versions orientales de ces récits jadis fameux ont été l'objet de travaux remarquables, et, grâce surtout à M. Benfey et à M. Comparetti, on en peut connaître l'enchaînement. Mais nous sommes moins avancés pour les rédactions occidentales, quoique de ce côté non plus les travaux n'aient pas fait défaut; depuis Loiseleur-Deslongchamps jusqu'à M. Mussafia. Les rédactions françaises, notamment, bien qu'en partie publiées, attendent encore le travail de la critique.

La troisième de nos publications pour 1876 (celle dont j'annonçais tout à l'heure la très-prochaine distribution) fera faire un pas considérable à l'histoire du roman des *Sept Sages*. Le volume publié par M. G. Paris, sous ce titre : *les Sept Sages de Rome*, contient deux rédactions de ce curieux recueil de contes. La première est la mise en prose du poème des *Sept Sages*, publié il y a quarante ans par M. Keller. Le texte de ce poème est mauvais par plusieurs causes, dont l'une est que l'éditeur n'a eu à sa disposition qu'un ms. assez médiocre. Depuis, on en a retrouvé un second, qui a le défaut de n'être qu'un frag-

ment. La rédaction en prose mise au jour par M. G. Paris, outre qu'elle est d'une lecture facile et attrayante, sera utilement consultée pour une nouvelle édition du texte en vers.

Le même volume contient une autre rédaction des *Sept Sages*. Celle-là n'a plus rien de commun avec le poëme. C'est une traduction faite au xv^e siècle de l'*Historia septem sapientum*. La traduction et son original latin ont été imprimés à la fin du xv^e siècle, mais les exemplaires en sont infiniment rares. Il eût été peu utile de réimprimer l'une et l'autre : la traduction, qui est fort exacte, tiendra suffisamment lieu du texte latin. L'édition est précédée d'une préface étendue et substantielle, où sont pour la première fois étudiées et classées toutes les rédactions françaises des *Sept Sages*.

Voilà pour le passé : parlons maintenant de l'avenir, et d'abord de l'avenir le plus prochain.

Nous n'avons pas moins de sept volumes sous presse. Les quatre plus avancés sont le *Débat des Hérauts d'armes*, la *Chanson d'Aiol*, la *Vie de saint Gilles*, et le tome II des *Miracles de Notre-Dame*. Ainsi est assurée notre distribution de cette année. Les trois autres sont le tome I^{er} d'Eustache Deschamps, édité par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, le *Voyage du Seigneur d'Anglure*, par MM. Bonnardot et Longnon, et un recueil d'anciennes traductions en vers de l'évangile de Nicodème, édité par MM. G. Paris et A. Bos.

De ces diverses publications, la dernière, adoptée par notre conseil il y a quelques mois, est la seule dont le rapport de l'an dernier n'ait pas fait mention. L'évangile

de Nicodème, bien que de tout temps considéré comme apocryphe, n'en a pas moins joui pendant tout le moyen âge d'une véritable autorité. Composé vers la fin du iv^e siècle pour établir la réalité de la descente du Christ aux enfers, il présente la rédemption des âmes sous une forme matérielle et grossière qui convenait aux intelligences du moyen âge. Aussi n'est-il presque pas une des littératures chrétiennes qui n'en possède une ou plusieurs traductions. En français, une seule avait été signalée. Elle prendra place dans le recueil de MM. G. Paris et A. Bos, en compagnie de deux autres qui, jusqu'à ce jour, étaient demeurées inconnues. Toutes trois sont en vers et appartiennent aux dernières années du xii^e siècle ou aux premières du xiii^e.

Le rapport de notre dernière assemblée annonçait, parmi les publications futures, la chanson d'Acquin et celle d'Aimeri de Narbonne, le traité de fauconnerie de Frédéric II (traduction française) et le texte des plus anciens monuments de la langue française, dont l'album est entre nos mains depuis l'an dernier. Ces ouvrages se préparent et se publieront dans un avenir d'autant plus prochain que les fonds de la Société nous permettront de distribuer plus de volumes. L'un des plus désirés est assurément le texte des anciens monuments de la langue française. M. G. Paris, qui en a depuis longtemps réuni les matériaux, nous en fait espérer l'achèvement pour l'an prochain. Vous avez pu constater, messieurs, toute l'activité déployée par notre président, car une bonne partie des publications distribuées ou en voie d'impression est son œuvre, sans parler de la part qu'il a prise, en qualité de commissaire responsable, à d'autres volumes.

Il était de l'intérêt de la Société que M. G. Paris mît la main dès le commencement de nos travaux à des publications de genres variés, car, si la matière que nous avons à exploiter est abondante, et si les personnes qui portent intérêt à notre passé littéraire sont heureusement en grand nombre, nous n'avons pas encore beaucoup de philologues capables de mener à bien les éditions qu'exigent les progrès récents des études romanes. Peu à peu les ouvriers qu'il nous faut se formeront, et le moindre des services rendus par notre Société ne sera pas de les avoir aidés à se produire et à se former, mais actuellement encore il importe que ceux en petit nombre qui savent leur métier se multiplient, pour donner en des genres divers la direction et l'exemple.

L'an dernier encore je mentionnais, parmi les publications importantes auxquelles la Société songeait pour l'avenir, un recueil général des farces, soties et moralités du moyen âge. Je suis heureux d'avoir à vous annoncer que ce projet a pris une forme à peu près définitive. Par une coïncidence heureuse, vers le temps où M. de Montaiglon nous proposait le vaste recueil pour lequel il a rassemblé depuis bien des années des matériaux considérables et tous prêts à être employés, M. Émile Picot préparait une bibliographie générale de l'ancien théâtre français, où seront classées par genre les innombrables productions de nos vieux auteurs dramatiques. M. Picot a bien voulu faire profiter notre entreprise de ses travaux. Il fournira à M. de Montaiglon, outre l'indication des pièces isolées que ses recherches lui ont fait découvrir, le cadre où viendront se classer toutes les parties de notre ancien théâtre. La Société applaudira à une combinaison

qui assure des conditions singulièrement favorables à une des plus vastes entreprises auxquelles nous puissions songer.

J'ai maintenant à vous entretenir des projets qui ont été soumis à votre conseil d'administration depuis l'an dernier. Je me borne à de brèves indications, afin de ne point trop allonger ce rapport, déjà bien étendu. J'ai fait connaître le projet de publication du roman de l'*Escoufte* par l'éditeur de *Guillaume de Palerne*. M. Michelant nous a aussi proposé d'éditer les traductions en prose d'un ouvrage attribué à saint Bernard et à Guillaume de Saint-Thierry, la lettre au prieur du Mont-Dieu. Le ms. de cette traduction, qui appartient à la bibliothèque de Verdun, paraît avoir été exécuté dans le Barrois, et peut servir de base à d'intéressantes recherches sur le dialecte parlé dans cette contrée. M. P. Paris nous fait espérer une édition du roman d'Artus, ouvrage rare, dont on ne connaît que trois mss., et qui, de même que la plupart des romans de la Table Ronde, se recommande par le mérite du style. M. Luce nous offre une intéressante chronique normande des premières années du xv^e siècle, qu'accompagneront de nombreux éclaircissements tirés de documents inédits. Enfin, votre secrétaire s'est chargé, avec M. Longnon, d'une nouvelle édition de la chanson de *Raoul de Cambrai*. Aucun ms. nouveau ne sera consulté pour cette édition, puisque le seul texte connu est celui qu'a reproduit le premier éditeur en 1840. Toutefois nous ferons nos efforts pour que cette nouvelle édition soit réellement nouvelle quant au texte et quant au commentaire.

Je terminerai ce rapport par une bonne nouvelle: Je

vous disais tout à l'heure qu'une circonstance heureuse nous permettrait en tout cas de publier l'année prochaine au moins quatre volumes, alors même que, supposition improbable, nos revenus ne seraient pas accrus. Voici comment : Le bibliophile éclairé et bienveillant que nous nous honorons d'avoir pour trésorier a entrepris la publication d'un long et curieux ouvrage : *le Mystère du Viel Testament*, qui ne paraît pas s'être conservé à l'état manuscrit, et dont on ne connaît que trois ou quatre exemplaires imprimés. Cette nouvelle édition, qu'accompagneront un commentaire et un glossaire, ne formera pas moins de six ou sept de nos volumes. Ces volumes seront offerts en pur don à tous les membres de la Société, en dehors de nos publications régulières. Ils formeront en quelque sorte le commencement d'une série indépendante d'une *extra-series*, à laquelle nous ne pouvons souhaiter qu'un heureux développement.

Je n'ai rien à ajouter : je pense en avoir assez dit, messieurs, pour montrer que la Société est en bonne voie.

Rapport sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société, pendant l'année 1876, par M. le baron J. de ROTHSCHILD, trésorier.

Messieurs,

Conformément à l'article 13 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter un résumé de nos opérations financières dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. Lors de notre dernière assemblée générale, il n'avait

pas été possible de vous soumettre un compte définitif pour la première année de notre existence. Deux des publications attribuées à l'exercice 1875 avaient subi un retard, et les frais d'impression et de cartonnage n'avaient pu être soldés, ni même exactement évalués au moment où nous nous sommes présentés devant vous. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous faire connaître en détail les opérations afférentes à l'année 1875. Nous ne sommes pas aussi heureux pour l'année 1876. Les obstacles qui nous avaient arrêtés l'année dernière, à pareille époque, s'opposent cette année encore au règlement définitif de l'exercice 1876. C'est là une difficulté à laquelle il n'est pas au pouvoir de votre trésorier de se soustraire. Si, en effet, la comptabilité des recettes peut être facilement établie et les cotisations encaissées dans le courant du semestre qui précède notre assemblée générale, il n'en est pas de même pour le compte des dépenses, dont les éléments nous ont fait jusqu'ici défaut à cette époque de l'année. Votre conseil ayant eu soin, messieurs, de commencer à la fois un certain nombre de publications, nous avons tout droit d'espérer que les retards dont nous parlons ne se reproduiront pas à l'avenir, et que nos imprimeurs et notre relieur pourront désormais nous fournir leurs factures en temps utile.

En présence de ces difficultés, nous devons nous borner à vous soumettre le compte définitif de 1875 et à vous faire connaître l'état de nos écritures arrêtées à ce jour.

ANNÉE 1875.

Le compte provisoire auquel vous avez bien voulu donner votre approbation l'année dernière s'établissait comme suit :

RECETTES :

Cotisations encaissées.	9,553 85
— à recevoir.	1,210 »
Intérêt d'un bon du trésor.	150 »
— de nos rentes.	387 50
	<hr/>
Ensemble.	11,321 35
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES :

Frais généraux.	394 85
Remises aux libraires.	280 »
<i>Album des plus anciens monuments de la</i> <i>langue française.</i>	3,594 55
<i>Chansons du XV^e siècle.</i>	3,286 82
<i>Bulletin.</i>	867 88
<i>Brun de la Montagne (à-compte).</i>	250 »
	<hr/>
Ensemble.	8,674 10
	<hr/> <hr/>

Nous n'avions ainsi à notre actif, en supposant que toutes les cotisations arriérées pussent être encaissées, qu'un solde de fr. 2,647,25, notablement insuffisant pour acquitter les droits d'auteur, payer le cartonnage de nos trois volumes et couvrir les frais d'impression du *Débat des Hérauts d'armes*. Depuis lors, notre situation s'est sensiblement améliorée. Les souscriptions dont nous avons effectué l'encaissement sont montées de fr. 9,553,85 à 10,228,85, nous donnant ainsi une rentrée de 675 fr. et ne laissant plus qu'un arriéré de 535 fr. M. Gaston Paris a bien voulu abandonner à la Société les droits d'auteur qui devaient lui revenir pour la publication des *Chansons françaises* et l'a fait bénéficier, de ce chef, d'une somme de 360 fr., que nous avons attribuée au compte capital. Enfin, votre conseil a décidé que le *Débat des Hérauts d'armes*, qui devait primitivement être attribué à l'exer-

cice 1875, et dont l'achèvement s'est trouvé retardé par le triste événement que vous vous rappelez, serait réservé pour un exercice ultérieur.

Dans ces conditions, l'année 1875 a laissé encore un déficit de fr. 1,483,15, mais, ainsi que nous vous l'avions fait espérer, la vente de nos volumes en librairie a déjà presque entièrement couvert ce déficit. Nos comptes avec MM. Didot et C^{ie}, arrêtés au 30 avril dernier, ont porté

COMPTE

DÉBITEURS.

RENTE 5 o/o.	fr.
Achat de 875 fr. de rente 5 o/o..	18,36
ALBUM DES ANCIENS MONUMENTS DE LA LANGUE FRANÇAISE.	
Dépenses diverses.	3,59
BRUN DE LA MONTAGNE.	
Dépenses diverses.	1,88
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES.	
Dépenses diverses.	1,72
CHANSONS DU XV ^e SIÈCLE.	
Dépenses diverses.	4,37
REMISES AUX LIBRAIRES.	
Bonifications diverses.	3 f
FRAIS GÉNÉRAUX.	
Frais divers.	39
	<hr/>
	30,65

à notre crédit, pour la vente de l'*Album*, des *Chansons* et de *Brun de la Montagne* une somme de fr. 1,345, que nous avons effectivement encaissée. Notre déficit pour l'année 1875 se réduit donc, en réalité, à fr. 138,15, et peut-être est-il dès maintenant couvert par la vente de nos publications.

Voici le détail de nos opérations pendant cette première année :

ANNÉE 1875

CREDITEURS.

TOTAL.	fr.	c.
Reçu de 16 membres fondateurs.	8,000	»
Reçu de 38 membres perpétuels.. . . .	9,502	»
Reçu 90 droits d'entrée	900	» 18,402 »
SCRIPTIONS DE 50 FR.		
Reçu 28 souscriptions (moins 25 fr. sur une).	1,425	»
SCRIPTIONS DE 25 FR.		
Reçu 352 souscriptions.	8,803	85
PTE D'INTÉRÊTS.		
Encaissé divers trimestres.	537	50
	<hr/>	
	29,168	35
A porter au débit à nouveau, excédant des dépenses.	1,483	15
	<hr/>	
	30,651	50

ANNÉE 1876.

Notre capital s'est accru pendant l'exercice d'une somme de fr. 2,370, dont on trouvera le détail d'autre part. Il nous reste à encaisser le versement d'un membre fondateur.

Les souscriptions, dont nous avons opéré le recouvrement, se décomposent de la manière suivante :

28 souscriptions à 50 fr. (moins un arriéré de 25 fr. sur l'une d'elles), fr.	1,375 »
344 souscriptions à 25 fr.	8,603 80
	<hr/>
Ensemble. . . .	9,978 80
	<hr/> <hr/>

Notre compte d'intérêt ajoute à nos res- sources une somme de.	658 75
La somme que nous pouvons affecter à nos publications pour 1876 est donc de. . . .	10,637 55
	<hr/> <hr/>

Il convient, il est vrai, de défalquer de cette somme le solde débiteur de l'année 1875, soit fr. 138,15; mais, d'autre part, les cotisations afférentes à 1876 dont nous n'avons pu encore opérer l'encaissement représentent un total de fr. 1,465. Nous sommes en droit d'espérer qu'une bonne partie de cette somme ne tardera pas à nous rentrer. La distribution de nos volumes sera pour les retardataires la plus efficace des mises en demeure.

Les seuls paiements que nous ayons effectués jusqu'ici sur l'exercice 1876 sont relatifs à nos frais généraux (fr. 452,15), aux remises faites aux libraires (fr. 364), à notre *Bulletin* (fr. 393,30), enfin aux *Miracles de Notre Dame* (fr. 4,738,73). Nous n'avons encore fait de règle-

ment ni pour *Guillaume de Palerne* ni pour le *Roman des Sept Sages*. Nous avons pour faire face à ces dépenses et pour payer le second numéro de notre *Bulletin* un solde actif de fr. 4,615,55, augmenté d'une somme de 80 fr. par suite de la vente de 16 exemplaires des *Miracles*. Si, comme nous vous le proposons, nous limitons à trois volumes nos publications pour 1876, nous pouvons espérer que le budget de notre seconde année se trouvera en équilibre.

Voici le tableau de nos opérations pour l'exercice 1876 :

SITUATION

DÉBITEURS.

	fr.
Excédant des dépenses de l'année 1875.	1,48
RENTE 5 o/o.	
Achat de 105 fr. de rente.	2,22
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES.	
Dépenses diverses.	39
MIRACLES DE NOSTRE DAME.	
Dépenses diverses.	4,818 75
Moins, vente de 16 volumes.	80 » 4,73
REMISES AUX LIBRAIRES.	
Bonifications diverses.	36
FRAIS GÉNÉRAUX.	
Frais divers.	45
	<hr/> 9,65
A porter au crédit à nouveau, excédant des recettes.	4,69
	<hr/> 14,35

AN

Nos publications pour 1876 n'étant pas toutes distribuées, nous n'avons pas cru devoir poursuivre encore le recouvrement de nos cotisations pour 1877. Nous en avons cependant encaissé quelques-unes, que certains de nos collègues nous ont spontanément adressées. La situation actuelle de notre caisse se résume ainsi :

ANNÉE 1876.

CRÉDITEURS.

	fr.	c.
Reçu de 2 membres fondateurs.	1,000	»
Reçu de 2 membres perpétuels.	500	»
Reçu 51 droits d'entrée	510	»
Droits d'auteur abandonnés par M. G. Paris.	360	»
	2,370	
SUSCRIPTIONS DE 50 FR.		
Reçu 28 souscriptions (moins 25 fr. sur l'une d'elles).		1,375
SUSCRIPTIONS DE 25 FR.		
Reçu 344 souscriptions.	8,603	80
ENCAISSEMENT D'INTÉRÊTS.		
Encaissement de divers trimestres.		658 75
BIBLIOTHÈQUE DES ANCIENS MONUMENTS DE LA LANGUE FRANÇAISE.		
Revente de 36 volumes.		540 »
BIBLIOTHÈQUE DE LA MONTAGNE.		
Revente de 37 volumes.		92 50
BIBLIOTHÈQUE DES MANUSCRITS DU XV ^e SIÈCLE.		
Revente de 106 volumes.		712 50
	<hr/>	
	14,352	55
Excédant des recettes de 1876.	4,695	55
Reçu 1 souscription de 50 fr. pour 1877. . .	50	40
8 — de 25 fr. —	201	25
Encaissement d'un trimestre sur rente 5 o/o.	245	»
Reçu de d'Escrivan et fils.	60	»
	<hr/>	
	5,252	20
Moins fr. 25 portés au débit du compte <i>Aiol</i>		25 »
	<hr/>	
Solde créditeur en caisse.	5,227	20

Nous ne croyons pas inutile de récapituler dans un tableau gé-

SITUATION

COMPTES DÉBITEURS.

	fr.
RENTE 5 o/o	
Coût de 980 fr. de rente 5 o/o (cours moyen, 105 06).	20,59
ALBUM DES ANCIENS MONUMENTS DE LA LANGUE FRANÇAISE.	
Dépenses diverses.	3,594 55
Moins, vente de 36 volumes.	540 »
BRUN DE LA MONTAGNE.	
Dépenses diverses.. . . .	1,888 20
Moins, vente de 37 volumes.	92 50
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES.	
Dépenses diverses.	2,11
CHANSONS DU XV ^e SIÈCLE.	
Dépenses diverses.	4,372 82
Moins, vente de 106 volumes.	712 50
MIRACLES DE NOSTRE DAME.	
Dépenses diverses.	4,818 75
Moins, vente de 16 volumes.	80 »
REMISES AUX LIBRAIRES.	
Bonifications diverses.	6,
FRAIS GÉNÉRAUX.	
Frais divers.	8.
AIOL.	
A-compte payé.	:
	<hr/>
	37.5
Solde créditeur en caisse chez MM. de Roth- schild frères.	5,2
	<hr/>
	42,7

ble de nos opérations depuis la fondation de notre Société.

AI 1877.

COMPTES CRÉDITEURS.

	fr.	c.
u de 18 membres fondateurs.	9,000	»
u de 40 membres perpétuels.	10,002	»
u de 141 droits d'entrée.	1,410	»
its d'auteur abandonnés par M. G. Paris.	360	» 20,772 »
PTIONS DE 50 fr.		
u 57 souscriptions pour 1875, 1876 et 1877	2,850	40
PTIONS DE 25 fr.		
u 704 souscriptions pour 1875, 1876 et 1877	17,608	90
D'INTÉRÊTS.		
caissement de divers trimestres d'intérêts.	1,441	25
nant d'une somme reçue en trop de 'Ecrivain et fils.		60 »
		<hr/> 42,732 55

En résumé, messieurs, nous sommes arrivés à constituer un capital de plus de 20,000 fr. (20,910 fr., en y comprenant la cotisation du dernier fondateur). Nous avons ainsi une rente de 1,000 fr. qui constitue notre première ressource. Le produit annuel des cotisations peut être évalué de 10,000 à 11,000 fr. Ce sont des résultats modestes, mais nous avons lieu d'en être satisfaits, si nous songeons que notre Société doit tout à l'initiative privée et n'a reçu aucun subside de l'État. Aussi bien pouvons-nous espérer que la vente de nos publications en librairie constituera pour nous, dans un avenir prochain, une source importante de revenus.

Nous croyons qu'il nous sera possible de distribuer l'année prochaine quatre volumes, mais nous devons avoir plus d'ambition encore et chercher à porter successivement nos publications annuelles à cinq ou six volumes. Pour hâter le développement de notre Société, il est du devoir de votre trésorier de vous recommander de nouveau la plus stricte économie. Nous avons été à même d'apprécier les avantages que nous offrent les imprimeries de province; nous ne devons pas hésiter, sauf en des cas tout à fait exceptionnels, à leur confier tous nos travaux. En même temps que nous nous efforcerons de restreindre nos dépenses, nous espérons voir s'accroître le nombre de nos adhérents. Nous engageons tous nos collègues à redoubler de zèle pour nous assurer le concours de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre langue et de notre littérature.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 18 juillet 1877,
à 2 h. 1/2.

Présidence de M. MICHELANT, président.

Sont présents : MM. Baudry, Luce, Michelant, Marty-Laveaux, Meyer, G. Paris, P. Paris, E. Picot, de Queux de Saint-Hilaire, Raynaud, J. de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts; Ed. Mall, professeur à l'Université de Würzburg.

État des impressions. Imprimerie Marchessou : *Miracles de Notre-Dame*, t. II, 20 feuilles tirées ; la 21 est en pages. — *Eustache Deschamps*, 19 feuilles en pages. — *Voyage en Terre-Sainte*, 2 feuilles en placards.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, le glossaire est tiré et la préface vient d'être envoyée à l'impression.

Le Conseil fixe à 1,100 exemplaires, dont 100 sur papier Whatman, le tirage du t. I d'*Eustache Deschamps*. M. de Queux de Saint-Hilaire est autorisé à faire exécuter, pour être joint à ce volume, un fac-simile en héliogravure de la quittance où se trouve la seule signature connue d'Eustache Deschamps.

A la suite d'observations de M. le trésorier, sur la nécessité de réduire les dépenses de la Société, le Conseil décide que dorénavant le Bulletin sera imprimé au Puy, chez M. Marchessou.

M. Baudry fait un rapport sur le projet de publication d'une chronique normande de la fin du XIV^e siècle, proposé par M. Luce à la séance précédente, et conclut à son admission. Ces conclusions sont adoptées, et M. le marquis de Laborde est nommé commissaire responsable de cette publication.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue chez M. le baron J. de Rothschild, le 28 novembre 1877, à 2 h. 1/2.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, vice-président.

Sont présents : MM. Baudry, Bordier, Meyer, de Montaignon, G. Paris, Picot, Raynaud, J. de Rothschild.

Nouveaux membres : MM. Hirt, libraire à Breslau ; Ch. Pelliot, négociant ; Edm. Mitantier, à Troyes ; H. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut, à Troyes ; J.-D.-A. Smyth, libraire à Londres ; H. Delboulle, professeur au lycée du Havre ; F. Herbet ; C.

Bernstein, à Berlin (pap. Whatm.); Chr. Høst, libraire à Copenhague; M. Niemeyer, libraire à Halle; le comte de Limminghe, au château de Grèves, par Namur; le baron P. de Coubertin; J. Jamain; A. Pauly, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; G. Donnet.

État des impressions. Imprimerie Chamerot : *Débat des Hérauts d'armes*, 6 feuilles tirées, feuilles 7 et 8, contenant la fin du Débat anglais de J. Coke, en pages; sont en placards les notes du Débat français (environ (20 pages) et le commencement des notes du Débat anglais (12 pages).

Imprimerie Marchessou : *Miracles de Notre-Dame*, le t. II, entièrement terminé, est chez le relieur. — *Voyage en Terre-Sainte*, 4 feuilles en pages.

Imprimerie Gouverneur : *Aiol*, l'édition est entièrement terminée et va être envoyée à la reliure.

M. Meyer fait connaître au Conseil que l'annotation des deux *Débats* ne pouvait se faire d'une manière complète sans des secours que n'offrent point les bibliothèques publiques de Paris. Il a pu, pendant les vacances, consacrer, au Musée britannique, plusieurs semaines à cette annotation, qui sera fort étendue, et espère pouvoir terminer le volume pour le commencement de l'année 1878. Dans cette hypothèse, le Conseil décide que les publications de l'exercice 1877 se composeront du t. II des *Miracles*, de l'*Aiol* et du *Débat*.

Le Conseil fixe à 10 fr. (20 fr. pap. Whatman) le prix du t. II des *Miracles* et à 12 fr. (24 fr. pap. Whatman) le prix de l'*Aiol*.

A la suite d'observations de M. de Queux de Saint-Hi-

laire, le Conseil décide que le t. I d'*Eustache Deschamps* se composera de 25 feuilles, dont 5 feuilles de notes.

M. de Rothschild donne au Conseil des renseignements sur l'état de la publication du *Mystère du Vieil Testament*, qui sera distribué gratuitement aux membres de la Société (voy. la séance du 9 novembre 1876). Cet ouvrage formera six forts volumes. Le texte, établi d'après les trois éditions anciennes, aucun manuscrit de ce mystère n'étant connu, sera suivi d'un commentaire qui aura principalement pour objet de déterminer les sources auxquelles l'auteur du mystère a puisé. Du premier volume, qui a été confié aux presses de M. Marchessou, et qui contiendra environ 10,600 vers, 8 feuilles sont tirées et 7 sont en pages.

Pour répondre à des demandes qui lui sont adressées de divers côtés, le Conseil décide qu'il sera fait une nouvelle édition du prospectus publié lors de la fondation de la Société, et qu'il y sera joint la liste des publications faites ou en cours d'impression.

NOTICE

DU MS. 179^{bis} DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE.

Ce ms., qui date du xv^e siècle, est un volume sur papier de 236^{mm} sur 175. Il n'a plus que 154 feuillets entiers; un grand nombre de pages ont été arrachées au commencement, à la fin, et çà et là dans le volume. Ce qui reste ne représente guère que la moitié de ce qui a dû exister.

Senebier a décrit ce ms., p. 433-436 du *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Genève*, 1779. Je mettrai entre parenthèses, en chiffres romains, les numéros qu'il a donnés aux différents morceaux dont il a parlé.

1 (I). Les trois premiers feuillets contiennent des fragments — qui ne se suivent pas, en raison des lacérations dont j'ai parlé — d'une traduction française de l'*Epistola presbyteri Johannis*. M. Zarncke, à qui j'en ai envoyé la copie, m'a écrit que, bien qu'il ne se proposât point d'entrer dans l'examen des rédactions françaises, travail pour lequel les matériaux lui feraient défaut, le texte du ms. de Genève l'intéressait vivement, à cause des interpolations qui y avaient été introduites.

2 (II). F^o 4. *Cy raconte dou pecheour de Pon sus Sainne* (Méon, *Fabliaux*, III, 471-8).

3 (III). F^o 8. Les feuillets déchirés qui suivaient le f^o 7 contenaient les dix ou douze premiers quatrains d'une pièce dont il ne reste que les deux derniers tiers. Chaque quatrain est placé en face d'un ou deux mots du *Pater*. Commencement :

Pour coy, se veus mon conseil croyre,
Lassus amont tu te tenras,
En paradis, en celle gloire,
Et say bas point tu ne venras, } *et in terra.*

Fin, f^o 9 v^o :

A ! Jhesu, qui es roy de droyture,
Qui de ta grace fais home vivre,
Ayes de nos mercy et cure,
Et de tous maus poins nos delivre. } *Amen.*

4 (IV). *Cy s'ansuit dou menestrier qui avoit nom Orpheus qui fut querre s'amie en anfert (fol. 10) :*

Orpheus fut çai en erriers
Un tres gracios menestriers,
Qui faisoit champs moult delitables...

On trouvera plus loin le texte de cette pièce, qui est incomplète, et du fragment qui suit.

5. F^o 12. Après l'histoire d'Orphée, qui se continuait sur les feuillets maintenant lacérés, qui suivaient le f^o 11, on trouve, au f^o 12, un fragment qui traite des travaux d'Hercule, et qui peut bien n'être que la suite de l'*Orphée* qui précède. Commencement :

A ses enfanz tollit la vie¹,
Dom fu puniz moult durement,
Quar ly dieu tot premierement
De sa vehue l'avueglerent...

Fin, f^o 12 v^o :

Hercules ot un compaignon,
Qui Piritous avoit a non,
Que forment ama d'amor fine...

6. F^o 13. Ce feuillet contient un fragment qui corres-

¹ Il s'agit ici de Phinée.

pond aux vers 119-162 de Florance et Blanche flor (*Fabliaux et Contes* de Barbazan et Méon. 1808, IV, p. 358-359).

7 (V). F^o 14. L'histoire de la Châtelaine de Vergi. Le commencement occupait le feuillet déchiré qui précédait le f^o 14. Celui-ci commence au vers 45 du texte donné dans les *Fabliaux et Contes* de Barbazan et Méon. 1808, IV, p. 296-326.

Fin, f^o 31 v^o :

Qui ce ne fait ne craint assaut
Des faus felons enqueuers
Qui enquierent d'autrui amours.
Cest romaint ci endroit deffine.
Or prions a Diu qui ne fine
Qu'il ait de lours ames mercy
Et de les nostres autressy.

A. m. e. n.

Deja fenist dou chivalier
Et de la dame de Vergier.

Explicit.

8 (VI). F^o 32. *De la phisonomie des gens*. C'est une des traductions françaises de la traduction latine d'un traité arabe attribué à Aristote : *Le Secret des secrets*, 4^e partie. Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XXI et *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, X, p. 153-172. Commencement :

Entre toutes les autres choses de ce monde, je vueil que tu saches et cognoisses une noble et merueilleuse science qui est appellée phisonomic, par laquelle tu congnoistras la nature et la condicion de toutes gens. Et la trova un tres sage philosophe qui avoit nom Phizonomias, lequel ensercha les qualités et les natures de toutes creatures. Ou temps de cestui

Phizonomias regnoit le tres sage Ypocras. Et pour ce qu'il estoit grant renommée de Phizonomias et de sa sagece, les disciples et les familiers de Ypocras firent paindre la figure de leur maistre Ypocras, et secretement la porterent a Phizonomias pour savoir et veoir qu'il jugeroit de Ypocras.

Dans les mss. fr. 571 (f^o 142) et 1822 (f^o 136) de la Bibliothèque nationale de Paris, le physionomiste auquel on porte le portrait d'Ypocras s'appelle Philomien ou Philemon. Cp. *la Fisiognomia, trattatello in francese antico*. Bologne, 1864, p. 60.

Fin, f^o 36 r^o :

Toutesfoys, cher filz, il ne convient pas juger du tout sur un signe, mais considere tous les signes d'un homme. Et regarde les signes qui plus habundent en l'omme, et te tien a la meilleur et plus prouffitable partie. *Expliciunt*.

Le v^o du f^o 36 a été laissé en blanc.

9 (VII). F^o 37 :

Nous lisons une istoire ou fable
D'un qu'avoit .j. fil non estable.

J'ai envoyé la copie de cette pièce à M. de Montaignon, qui l'a publiée dans le second volume de son *Recueil général des Fabliaux*, sous le n^o LIV, et l'a intitulée : *Des Estats du siecle*.

10 (VIII). F^o 39. Ce feuillet, que les lacérations ont isolé, contient des questions et réponses. Commencement :

Dame, ilz sont deux dames en ung hostel, belles et gracieuses, dont l'une a amé longtemps et encores ayme ung, mais il ne l'ayme point, ains ayme l'autre de tout son cuer, et elle ne l'ayme mie. Dame, je vous demande laquelle il doit mielx amer? — Sire, selon droit et raison, il doit tousjours amer celle que tant a amée.

11. F^o 40. Fin d'une rédaction du fabliau des « trois dames qui trouvèrent un anneau », différente de celle qu'a publiée Méon, III, 220. Il n'en reste que 50 vers. Voici les premiers :

Or ay je dit ma negligence,
Dist l'abbesse, de tel semence
Fu jadiz mon courtil semez.

Fin :

Puis a mis l'anel en son doy,
La dereniere devant tottes.
Mes puis, maintes parolles sottes
Luy ont tottes les autres dit;
Et pour ce vous pry en mon dit
Que vous jugiés sans remanoir
Laquelle doit l'anel avoir.

12 (IX). F^o 41. *Yver et Esté*. Imprimé dans le *Recueil de poésies françoises* de MM. de Montaignon et de Rothchild, X, 43-49.

13 (X). F^o 45. Ce feuillet contient la fin d'une pièce dont le commencement a été lacéré. Premiers vers :

S'elle a belle cote ou pelice,
Femme se tient pour fole et nice,
Quant n'est appareillie a droit.

Fin :

Si ay je maintes fois veu,
Et congneu et apparceu :
Qui croit et ayme fole femme,
Il pert avoir, et corps et ame.
La bonne, qui la peut trouver,
On la doit cherir et amer,
Et en tous lieux porter honneur.
Or la querez en ung chault four.

14 (XI). F^o 46. *Complainte d'amours*.

Je congnoys les painnes d'amours,
Les assaulx durs et douloureux,

Et les plus celées doulours
Qu'onques souffry nul amoureux;
Mais je ne suy mie de ceulx
Qui les crient en audience;
Ainçois me complains tout fin seulx,
Et prens mes maulx en pacience,

Pour l'onneur de la bonne et belle...

Les feuillets 46-51 contiennent les 34 premières stances de cette pièce et les deux premiers vers d'une 35^e :

Et se quelque bonne aventure
Ou quelque honneur avient à moy. . . .

Le reste a été lacéré.

15 (XII). F^o 52. *Les XII moys figurez*. C'est le Dit des douze mois, dont M. Paul Meyer a parlé dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1875, p. 26.

16 (XIX). F^o 55. *Les dix Souhaiz*.

17 (XX). F^o 58 v^o. *Les menuz Souhaiz*.

Ces deux pièces, ainsi que les fragments sur Orphée et Hercule (n^{os} 4 et 5), sont données en entier à la suite de cette notice.

18. F^o 61 v^o. *Le Dit des enfens Adam et des enfens du pape*. On n'en a que les 24 premiers vers. Les feuillets suivants sont déchirés.

19. F^o 62. Le dernier de ces feuillets déchirés contenait les deux premiers vers du *Dit de chacun*, qui occupe les feuillets 62 et 63. (Voir le *Recueil de poésies françoises* de M. de Montaignon, I, p. 223-227.)

20 (XIII). F^o 64. *La disputacion de Marcoux et de Salmon* :

SALMON.

Mortalité et guerre
Sont exil de terre
Et destruisemens.

MARCOUX.

De putain sourt maulx
Et guerres mortaulx.

Notre ms. contient 79 tercets, dont 4 seulement ne se retrouvent pas dans le texte de Méon (*Nouveau recueil de fabliaux et contes*, 1823, t. I, p. 416-436).

21 (XIV). F^o 70. Poésie en stances de douze vers, dont le commencement a été lacéré; le premier vers qui subsiste est le second d'une stance :

On a les barons longuement
Lessié despendre leur avoir,
Et qu'ilz n'ont plus fiu ne argent,
On les renvoye bien souvent.
Ce fait ci nous donne a savoir
Que les princes de hault pouvoir
Retiennent dedans leur manoir
La paille, et le grain laidement
Lessent aller; petit valoir
Doivent ceulx qui en nonchaloir
Mettent ce noble sentement.

Du Guesclin est cité en exemple :

F^o 71 :

Ainsi le noble connestable
Bertram, qui le cuer ot estable,
Servoit le puissant roy de France...

Fin, f^o 72 v^o :

De ce dit ayez souvenance,
Princes, et vraye congnoissance,

Il vous en pourra mielx valoir
Ci et ailleurs. Ayez fiance
Es nobles de vostre aliance,
Car je vous fais bien assavoir :
Au besoing vaulroit plus d'avoir
Qu'Ottovien ne pot avoir.
Si pri a tous que desplaisance
N'aient, se vueil ramentevoir
Ce fait. Dieu par son saint pouoir
Nous doint de tous biens souffisance.

Explicit.

22. F^o 73. Autre poésie de même facture. Commencement :

Bon fait regner en nette guise,
Sans orgueil et sans convoitise,
Selon loyauté et droiture,
Sans perdre d'onneur la franchise.
Car sa noblesse trop desguise
Qui fait a honneur point d'injure
Pour chastier la creature
Qui seut et scet que c'est nature
Par vengeance de raison prise.
Si est sage qui s'amesure.
Car ung proverbe nous figure :
Tant va le pot a l'eaue qu'il brise.

Fin, f^o 74 v^o :

De fole cointise s'avoye
Qui par cuidier trop se desroye
Plus qu'il ne peut et qu'il ne vault.
Qui sert son seigneur et hors voye
Lui met le sien et les forvoye,
Trop entreprenent perilleux sault.
Car quant compte rendre lui fault,

On a déchiré les feuillets qui contenaient le reste de la stance et de la pièce.

23 (XV.) F^o 75. Quatrains moraux, au nombre de vingt, dont la plupart se retrouvent avec plus ou moins de variantes dans *l'Hôtel de Cluny au moyen âge*, par M^{me} de Saint-Surin (p. 105 à 132).

24 (XVI.) F^o 77. *Les proverbes des Bons Gaigneurs*, recueil de plus de trois cents proverbes, rangés par ordre alphabétique.

25 (XVII.) F^o 86. Poésie en vers à rimes plates, dont le commencement a été lacéré. En comparant le fragment qui suit avec le *Dit de haute honneur* de Watriquet de Couvin¹, on remarque une coïncidence frappante entre les deux poèmes. Je souligne les vers qui se retrouvent dans le *Dit* de Watriquet (vers 76-98).

En bon pis, en bonne poitrine,
En bon dos et en bonne eschine,
Qui bon cop recçoit et bon paie,
Qui souvent se met en l'essaie,
Qui seuffre en heaulme chalour .
Pour atteindre à celle valour,
Qui bien endure le melis
Pour estre avec les bons eslis,
Qui dedans sa suour se baigne,
Qui ront vigour a sa compaignie,
Qui ront espée et fent blasons,
Qui trait chevalier des arcçons,
Qui fait les rains escleroier,
Qui fait chevaux soubz lui ploier,
Qui fait d'acier le feu saillir
Ne doit pas a honneur faillir,
Ne ses bons fais estre celez.
Mais je voy aucuns bacheliers

¹ *Dits de Watriquet de Couvin*, publiés par Aug. Scheler, Bruxelles, 1868, pp. 117-123.

Qui sont si parez comme roy
Et d'armures et de conroy,
Si paint et si parpeillonné
Que s'ilz fussent en armes né,
De grans chevaux, de grant compaigne —
Se c'estoit Artus de Bretaingne
S'i a il paremens assez; —
Mais pour ce n'est mains tost lassez.
Grant bruit, grant noise, grant effrois
Maintnent par devant ses beffrois :

Fin, f^o 87 v^o.

Plus ne t'en dy; s'en est la somme :
Le mestier duit et aprent l'omme.

Explicit.

26 (XVIII). F^o 88. Cette poésie, dont le commencement a été déchiré, et qui offre une autre lacune entre les f^{os} 94 et 95, a été analysée dans les *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. XV, p. LXVIII à LXXII. Premiers vers :

Quy me mena droit en ung boes
Ou je n'avoie nulle foes
Esté; sy estoit il posé
Pres du lieu don j'estoye né.

En se promenant, le poëte rencontre une dame qui se plaint d'être en butte à la médisance et qui lui fait lire une complainte qu'elle a composée sur ce sujet.

Fin, f^o 95 :

Mout loingument a ce pensay;
Et quant a l'ostel repayray,
Je ne curay poin de mengier,
Mais l'ancre pris et le papier,
Et mis main a faire la letre

Que je desiroye trametre
A Paris, au prince d'amours,
Ou je pense trover secours ;
Et ly manday tout le procès
Pour li notiffier l'excès,
Come vous verrés la maniere
De poin en poin icy derriere ;
Et qui la lettre bien visoit,
L'escripture dessus disoit :
Au prince noble, tres puisant,
Pierre d'Auteville, vailliant,
Qui tenés come souverain
La court d'amours en vostre main,
Noble prince de grant valour,
Mon doulx, mon graciux seyniour,
A cuer plain de compassion,
Vous fais notification
De la complainte d'une dame
Qui se gueimente du grief blasme
Dont elle se tient si grevée,
Pour la fauceté controvée
Ens elle par les maudisans
Qui l'ont ja fait languir troes ans,
Comme vous verrés par le dit (vº)
Que je vous tramet par escript
Tout a plain le fait contenir.
Pour quoy je vous doy requerir
Et supplier tres humblemant
Que vous vueilliés prouchienement
En vostre court mostrer ce cas,
Par devant tous vos avocas,
Et comander a messeigniours
Qui font dis et servent amours,
Soien prince, duc ou baron,
Chivallier, ouz bon compaignion,
Come le seneschal de Henaut,
Ausi de France l'amiraut,

Monss. le seneschal d'Eu,
Mess. David de Brimeu,
Et monss. de Tignionville,
Messy. Floret et Johan d'Ouille,
Mess. Guillaume Tassinot,
Copin et Guillaume Maygret,
Mess. Johan de Mentenon,
Et Briquet, et Colin Simon,
Foucaut et Bin de Ancetel,
Maistre Baudet, Johan du Castel,
Ausi maistre Jaques d'Ussy,
Avecques Henry de Boyssy,
Maistre Charles et Danmartin,
Carité, Guillaume Sanguin,
Et tous les autres vous menistres
Des queux je ne say pas les titres,
Et monss. le chancelier
D'amours, et le doulx tressorier,
Jardiniers et prothonotaires
Des requestes, et secretaires,
Et toutes gens de vous offices
Qui tienent d'amours benefices;
Et leur vuillies a tous mander
En priant et leur comander
Qu'il vuilliant metre leur entente,
Pour amour de la dame gente,
A fayre ce qu'elle dessire.
He! prince, tres gracieux sire,
Faites que soit reconfortée
La povre dame desolée,
Et que confort viegnie de France
Qui mue son dueil en plaisance;
Car bien voyés s'entencion :
A sage souffit peu sermon.
Nostre sire vous doin santé
Et liesse a grant planté!
Escrip au païs de Savoye

(f^o 96)

Ceste letre que vous envoye
Malingre vostre servitour,
Maistre d'ostel de monseygnour
Le bon prince de la Morée,
Cuy Dieux doin bone destinée !

27. F^o 96. Ballade :

Fay ton devoir, aviegnie qui porra.

28. F^o 97. Le Chemin de Pauvreté et de Richesse. Le commencement et la fin ont été déchirés ; à plusieurs reprises, on rencontre d'autres mutilations dans le corps du poëme ; il y a aussi des interversions dans le texte. Commencement :

Et aussi sec comme une boisse.

Fin, f^o 131 v^o :

Et aussi son clerc tricherie.

Ces vers se retrouvent : le premier, page 6, col. 1 ; le second, page 41, col. 2, du second volume du *Menagier de Paris*.

29 (XXI). Le f^o 132 contient un fragment en prose sur le choix d'une femme. Commencement :

Et par ce, le roy nommé Ligurges veult et ordonna en son royaume que les vierges et les pucelles fussent espouseez sens avoir or ne argent.....

30 (XXII). F^o 133. Le fabliau du vilain ânier. (Méon, *Nouveau recueil*, II, 236-55.) Commencement :

Bien s'exaulce qui se humilye

Et cil qui en orgueil se lie

Il s'exaulce par son bobant.

Il y a entre les feuillets 138 et 139 une lacune qui correspond aux vers 373 à 494 de l'édition de Méon.

31 (XXIII). F^o 140 v^o. *Comant on doit despriser la vie presente*, discours en prose. Commencement :

Le corps humeint n'est autre chose mes que la prison de l'ame. Et par ce que nulle prison ne plect, il s'ansuit que peu doit la vie presense pleyre.....

32. (XXIV). F^o 143. *Cy commence le livre qui parle de l'estat des seigneurs temporelx et de toute chivalerie. Et parle le premier chapitre comme les princes doyvent estre piteux*. Commencement :

Prince sans pitié met en peril sa seigneurie et ne fet mie comme seigneur naturel, mais comme tiran cruel.....

33 (XXV). Les f^{os} 153 et 154 contiennent le milieu d'une poésie dont les premiers et les derniers vers se trouvaient sur des feuillets qui ont été arrachés. Commencement :

Com ceulx qui sont a ce faire establys
Sont si pervers, corumpus et endyablis,
Qui sont de tous ceulx qui plus se meffont
Encontre moy ¹, et plus de gref me font ;
Tant que ce sont, qui bien le scet entendre,
Les grans larrons qui font les petis pendre.

Fin :

Et se ainsi est qu'aucuns bons preudons riches,
De simple affaire, a donner ung peu chiches,
Soit d'aucun cas par devant eulx attains,
Tant soit petit, de ce soyez certains,
Qu'il en sera punis jusques aux dens,
Maugré Rayson et trestous ses aydens
Qui en son bon droit le veullent maintenir.
S'ilz le puent en leur prison tenir,
Et s'il ne veult a leur voloir finer,
Ilz le tendront jusques au deffiner,

¹ C'est la Justice qui semble parler.

Senz regarder raison ne verité
Selon le cas qu'il a desmerité,
Et senz veir s'il est moult deffaillant,
Fors que senz plus combien il a vaillant :
- Qu'il ne leur chaust d'autre chose adviser,
- Mais qu'ilz puissent a leur vueil deviser :
« Tu payeras a mon seigneur cent livres
« Et vint a nous se veulx estre deslivres. »
Ou plus ou moins, selen qu'il puet payer.
Car autrement ne les fault essayer,
Tant sont après pour estre bons amis!

Voici maintenant les pièces dont nous avons annoncé plus haut la publication.

Cy s'ansuit dou menestrier qui avoit nom Orpheus qui fut querre s'amie en anfert.

Orpheus fut çai en erriers (f. 10)
Un tres gracios menestrers
Qui faisoit chans mout delitables,
4 Selon ce que dient les fables.
Avint que il perdi s'amie,
Doint il mena dolante vie,
Quar lonc temps li corrut après
8 Per boys et per champs et per prés,
Tote voie en [soi] compleignant.
Toz jors aloit chalemelant.
La douceur de ses chalemiax
12 Les chaisnes et les grans sapeax
Faisoit troter et corre en dance ;
Les rivieres qui per pesance
Aval le contreval corroient

3 Chans, *ms.* chaps. avec un signe d'abréviation. — 8 Per en toutes lettres ici, au vers 14, et au v. 67 (la première fois); ailleurs ce mot est abrégé. — 12 *ms.* grat.

16. A son tres douz chant s'arestoient ;
Le cerft se joignoit au lion
Et le lievre au chien felon
Por la tres douce melodie
- 20 Qu'il faisoit en querant s'amie. 2
Quant ne la puet trover sus terre
En enfer la vuelte aler querre,
Et se complaint des diex du mont
- 24 Qui de son plor semblant ne font (v^o)
Et ne ly vuelent reveler
Ou s'amie porra trover.
Quant il vout en enfer descendre,
- 28 Ses instrument forment atrampre
Si que n'i ot clef ne muance
Qui ne fust selon l'ordonance.
Caliope qui le chant fist
- 32 Et qui tot son chant ly aprist
Grant desir a de tel chant faire
Qui es diex d'enfer puisse plaire.
Quant Orpheus vint a la porte
- 36 Tres durement se desconforte,
Quar a la porte .j. chien demore
Qui tot desront et tot devore
Que l'en apele Cerberus.
- 40 Lors fut esbay Orpheus,
Quar cel mastin avoit .iij. testes
Ce que n'ont pas les autres bestes.
Si prist a tochie sa viele
- 44 Si doucemant qu'a sa cordelle
Traït le mastin de put aïres
Et le fist douz et debonaires.
Quant il ot le portier passé,
- 48 Qu'il ne l'ot ne mort ne quassé,
Si encontra les trois deesses (f. 11)
Qui sont encor plus felonesses.
En cest siecle les armes tentent
- 52 Et en l'autre si les tormentent.

- Quant regarde ces forsenées
N'est pas seür de ses densrées,
Tote voye avant ala
- 56 Et si doucemant viola
Qu'il fist au douz son de la corde
Encliner a misericorde
Celles qui tormentent les armes,
60 Et les fist giter maintes larmes.
Quant Orpheus ot eschapées
Ces deablesses entorchonées,
Si trova la roe Ysion
64 Tornant de grant affliction ;
Ysion fut por ses pechiez
En une roe estachiez
Per piez et per mains et per teste.
68 Celle roe point ne s'aresté,
Repox ou monde ne li done ;
Quar de jors et de nuit se torne.
Orpheus prist si doucemant
72 A demener son instrumant
Que por son tres douz violer (v^o)
La roe cessa le torner,
Ausi com s'elle eüst envie
76 D'entendre cele melodie.
Ensi se porta Orpheus
Mout tres bien envers Tantalus.
Tentalus en une saison
80 Les diex semont en sa maison,
Et fist grant mangier et grant feste,
Mais en la fin i vint moleste,
Quar quant vit que li faut vitaille
84 Son propre fil per morseax taille
Et le met cuire por mengier.
Ly dieu qui doivent tot vangier
De cest crime garde se prirent
88 Et tres duremant le punirent,
Quar Tentalus est condampnez

- En enfer avuec les dampnez,
Ou il est en une riviere
92 Tant plongiez devant et darriere,
Que li mentons a l'aigue toche,
Et si n'en puet metre en sa boche,
Quar quant il voit l'onde venir
96 Et il la cuide retenir,
L'onde tantost arriere fuit :
Einsi muert de soif jour et nuit. (f. 11 bis ¹)
Un grant pomier est en la. . . .
100 Qui son fruit li met en. . . .
Quant il cuide la.
Elle ne fait que.
Autre part pr.
104 Por ce ne la.
Einsi mue.
Cil qui.
Quant
108 Qui
A ses enfanz tollit la vie (f. 12)
Dom fut puniz mout durement,
Quar ly dieu tot premierement
112 De sa vehue l'avueglerent,
Et puis les arpes ly donarent —
Arpes sont oisiax de corsaige
Et sont pucelles de visage —
116 Qui le servoient en tel guise,
Quand il avoit sa table mise
Les arpes devant luy venoient,
Tote la table ordeoient.

¹ Ce feuillet lacéré n'a pas été compris dans la pagination — qui est toute récente — du ms. On lit au v^o

. [Or]pheus s'avoie
. semblant de joie
. m'a point
. or le point

- 120 Quant il cuidoit mengier son pain,
Elles li ostoient de sa main.
Hercules qui quiert los et pris
Senz plus targier son arc a pris,
124 Et vers ces oisiax est alez
Qui tantost s'en sont esvolez ;
Tant les contraint et tant les chace
Qu'il lor a fait vuidier la place.
128 Et tel i ot qui fut feruz
Et en la place retenuz.
Après furent .ij. damoiseles,
Filles Atlas, cointes et beles,
132 Qui governoient .j. jardin
Tres haut, tres noble et tres fin, (170)
Qui pomes d'or soloit porter.
Ces dames por lor deporter
136 Cel jardin sovant visitoient
Et a l'entrée mis avoient
Un dragon por garder la porte
Dou jardin qui pomes d'or porte.
140 [I]cilz dragons jor et nuit veille,
Et de ce n'est pas grant merveille,
Quar paor a qu'il ne les perde.
Hercules jor et nuit regarde
144 Come tollir les li porra :
Il en avra ou il morra.
Hercules fut de grant coraige,
Ou jardin, malgré le visage
148 De cel dragon, moult tost se bote
Come home qui riens ne dote ;
Des pomes prist, puis s'en repaire
Senz tot peril et senz contraire.
152 Ausi te vueil je raconter
Coment Hercules pot donter
Cerberus le portier d'enfer
Qui ne dotoit acier ne fer :
156 Hercules ot un compaignion

Qui Piritous avoit a non,
Qui forment ama d'amor fine
La dame [d'enfer Proserpine]. . . (f^o 12 bis¹).
160 Et fut.
Par le, etc.

Les Dix Souhaiç (f^{os} 55 à 58):

I J'ai oy dire que jadis f^o 55)
Furent ensemble jusqu'a dix
Compaignons, tous d'une compaigne;
[Ne] de beaux plets, ne de beaux dis
Ne furent avers ne tardis;
6 Et si n'avoit nulz d'eulx compaigne,
Et n'estoient pas gens d'Espaigne,
De Navarre, ne de Coquaigne,
Ne rudes villains estourdis,
Car chacun fist en son enseigne
Ung souhet, dont le Dit enseigne
12 Que preux estoient et hardis.

II Ce de quoy je fais mencion
Advint a une Assencion,
Droit ou prael d'une abbaye.
Dix compaignons d'eleccion
Buvoient a colacion;
18 Si dit l'un d'eulx a chiere lie :
« Beaux compaignons, je vous en prie,
Que chacun de nous face ou die
Ung souhet en discrecion,
Et qui pis dira, qu'il s'otric
D'un soupper a la compaignie (v^o)

¹ Fragment de feuillet non compris dans la pagination.

24 Payer en recreacion. »

- III Le chevalier fu le premier[s],
Le second abbes, et li tiers
Estoit baillif, le quart chanoyne,
Le quint advocat pour deniers,
Le vi^e sage meniers
30 En fizique pour toute essoyne ;
Le septain, c'est chose certaine,
En amer mettoit cuer et painne ;
L'uytain bourgeois, riches rentiers,
Li ix^e n'avoit sur lui vainne
Que maladie n'eust fait vainne ;
36 Jougleurs fu tout li derriers.

- IV Chacun d'eulx a fait ung souhait,
Si comme il vous sera retrait,
Selon l'estat de sa nature ;
Car personne de bon atrait
Se doit solacier sans faulx trait
42 En sens, en raison, en mesure,
Et avoir en honneur sa cure
En ressongnant la grief morsure
Qui tout prendra, et bel et let.

.
En paix, en joye, sans murmure,
48 Souhaittierent sans autre plet.

- V Le chevalier premierement (f^o 56)
Souhaitta, et dist haultement :
« Je souhaite toute ma vie
Sens et vigour et hardement,
Deniers et chevaulx largement,
54 Los et pris de chevalerie,
Renom de noble seignorie,

- Et dame de beauté garnie,
Et d'armes tel contenment
Que je puisse par ma maistrie
Destructre toute payennie,
60 Et paradis au finement. »
- VI En après souhaitta l'abbé,
Et dist : « Je souhaitte santé,
Et couvent plain d'obedience,
Et que ma crosse en dignité
Peüsse sans iniquité
66 Gouverner par vive science,
Et longtems vivre en pacience
Et honorable conscience,
Et faire aux povres gens bonté,
Et richesse sans decepvance,
Et a mes besoins chevissance,
72 Et après la fin sauveté. »
- VII Le bailli après souhaitta,
Et dit : « Je souhaitte que ja (v^o)
Ne faillisse a tenir droiture;
Et, quant ung jugement vendra
Qui a mon fait appartendra,
78 Que j'ouvrasse si par mesure
Du cas selon la forfaiture,
Que chacun m'amast d'amour pure
Tant comme ma vie durra;
Deniers et chevaux et vesture
Eüsse, et ma vie seüre,
84 Et la joie qui ne fauldra. »
- VIII Le chanoyne, selon son droit,
Souhaitta et dit orendroit :
« Je souhaitte planté deniers,
Riche prouvende en hault endroit,
Et partout ou il me plairoit,

90 Peüsse mener mes dangiers;
.
Et beaux jardins et beaux vergiers
Eusse la ou il me plairoit;
Palefrois, faulcons et levriers,
Et belle dame a mes couchiers,
96 Et paradis, quant temps seroit. »

IX Après souhaitta l'avocas
Et dit : « Je souhaitte en tous cas
Tous bons drois et toutes querelles,
En assises et en plais bas
Gaingnasse et ne perdisse pas,
102 Et bien prouvasse mes cautelles;
Bons vins et viandes nouvelles;
.
Et ja de plait ne feusse las,
Belle dame a dures mamelles,
Et jeux d'eschas et de merelles,
108 Et après des cieulx le soulas. »

(f^o 57)

X Le phisicien lors s'applique,
Et dist : « Je souhaitte phisique,
Bien certain jugier en orines,
Congnoissant en mal de tistique,
En fievre, chaleur ydropique,
114 Et toutes herbes et racines,
.
Et en toutes grans medicines,
Si que peusse par ma pratique
Avoir chevaux et robes fines,
Livres, maisons, lis et courtines,
120 Et la joye ou tout bien s'applique. »

XI L'amoureux, qui ot le cuer gay,
A dit : « Je souhaitte pour moy
Joye, soulas et druerie,

Dances, chappeaux, Avril et May,
Roses, violettes et gay,
126 Deduit d'amant, soulas d'amie; (1^o)
Et celle que je ne hez mie
Qui est blanche, gaie et polie,
M'amast autant que je fais soy,
Et longuement vivre en tel vie
Elle et moy, sans autre envie,
132 Et paradis quant je mourray. »

XII Le bourgeois, selon son devoir,
A dit : « Je souhaite avoir
Terres, vignes, belles maisons,
Riches rentes, et pou devoir,
Et tousjours argent recevoir,
138 Beufs, pors, vaches, brebis, moutons,
Oyes, gelines et chappons,
Bons vivres en toutes saisons,
Belle femme par estouvoir,
Deniers, chevaux, beaux enfençons,
Palefrois, destriers et faulcons,
144 Et en paradis mon manoir. »

XIII Le malade souhaitta lors,
Et dist : « Je souhaite a mon corps
Santé sans avoir maladie,
Et tousjours fusse sains et fors
Sans avoir douloureux remors,
150 En trante ou plus n'euss[e] je mie, (f^o 58)
Planté d'avoir et belle amie,
Et l'amour Dieu toute ma vie
Et bon renon et ens et hors,
.
Et tousjours bonne compagnie,
156 Et paradis, quant seray mors. »

XIV Le jogleur, qui fut le derrain,
A dit : « Je souhaite ma main
Sur [tres]tous instrumens bien duire,
Nopces, festes d'uy a demain,
Deniers et chevaux cusse a plain,
162 Et me sceusse si bien deduire

.
Que je peüsse faire rire
Tous les folz et les mors de fain,
Et jamais je n'eusse temps pire
En royaume ne en empire,
168 Et en paradis mon reclain. »

XV Vous qui les beaux diz entendez,
Et aux esbatemens tendez,
De ces .x. souhaiz, je vous proye
Le jugement briefment rendez,
Et le tort du droit deffendez,
174 Lequel souhaitta mielx sa proie.
Et, se vous alez droite voie,
Vous sarez bien, se Dieu me voye,
Auquel mielx vous accorderez,
Tout ainsi bien que je feroye.
Se mon parler de rien forvoye,
180 Je vous prie que l'amandez.

(170)

Explicit.

Les Menuz Souhaiz (f^{os} 58 v^o à 61 r^o) :

Se tous les souhaiz vraiz estoient
Qu'on souhaite, les gens verroient
Mainte ordonnance retourner.
4 Qui pourroit au siecle finer
D'un souhait faire qui feust vraiz,
Bien çay qu'on ne mourroit jamaiz,
Ains seroit on tousjours regnans,
8 Riches, en l'aage de .xxx. ans;

- De ce me fust il bons mestiers.
Or est gens de pluseurs mestiers
Qui souhaitent plusieurs souhaiz :
- 12 Marchans si souhaitent la paix
Seurement par mer et par terre. (f^o 59)
Les armuriers souhaitent guerre
En tous lieux et en tous royaumes,
- 16 Pour vendre espées et heaulmes,
Et armeures et gantelès.
Et s'est maint mariage fès
Dont les femmes et les maris
- 20 Souhaittent estre departis ;
De ce suis je seur et certains ;
Au mains ne m'en suis je pas fains,
Et ma femme certainement
- 24 Souhaitte bien l'equipolent.
Or regardez s'il avenoit,
De ce monde que ce seroit
Ce qu'on souhaite en pluscurs lieux.
- 28 Ung fol souhaite a estre Dieux
Pour deffaire quanqu'il a fait.
Ung savetier par son souhait
Souhaitte les gens mal chauciez,
- 32 Leurs solers trouez et perciez,
Et qu'on jugast tous ceulx a pendre
Qui se mellent de patins vendre,
Pour l'amour des soulers trouez.
- 36 Je regarde, se vous dancez
Avec dames ou damoiselles,
Que vous souhaittiez les plus belles, (v^o)
Soient jeunes ou mariées.
- 40 Une femme qui vent poirées
Souhaitte qu'il ne feust nulz pois.
Celui qui n'a pile ne croix
Souhaitte qu'il eust mille livres.
- 44 Par souhait verroit on delivres
Toutes gens qui tiennent prison.

- S'uns homs charpente une maison,
Il souhaite qu'elle soit faite,
48 Et, quant uns homs doit une debte,
Il souhaite qu'il ait païé.
Li pluseurs, quant ilz ont soyé
Leur froment qui croissent aux champs,
52 Adont souhaitent ilz chier temps,
Et souhaitent les chieres ventes ;
Et uns homs qui vit de ses rentes
Souhaitte .iiij. fois en l'an :
56 Premier souhaite la saint Jehan,
Puis souhaite la saint Remy ;
Le Noël, les Pasques aussi
Souhaitte fort, pour recevoir
60 Leurs rentes, et je sçay de voir
Que les rentiers ont tant a faire
Qu'ilz souhaitent tout le contraire,
Et qu'on ne leur demandast rien. (f^o 60)
- 64 Li medicin et sirurgien
Souhaittent navrez et malades ;
Aussi fait cil qui vent les dates,
Et les figues et les roisins.
- 68 Ung tavernier chargé de vins
Souhaitte faillir les nouveaux ;
Celui qui sct faire tonneaux
Resouhaitte plainne vinée.
- 72 Puis souhatt'on belle journée
Quant on doit aler a chemin.
Celui qui vent le parchemin
Souhaitte faulte de papier ;
- 76 Faulte de vin le cervoisier
Souhaitte pour vendre cervoise ;
Et les sergens souhaitent noise.
Celui qui sct dens arrachier
- 80 Se mesle aussi de souhattier,
Car il souhaite pour les gens
Mauvaise bouche et males dens,

- Qui font souffrir mout de meschief.
84 Povres gens souhaitent relief,
Et qu'on copast aussi les dois
A ceulx qui sont tranchours de bois,
Et que le ban en fust criez.
- 88 Celui qui scet faire les dez
Souhaitte qu'on criast en France (vº)
Que chacun jouast a la chance,
A la raffle et a tous jeux.
- 92 Nopces souhaite aussi .j. queux,
Et aussi font cil menestrel;
Ilz ne souhaitent oncques el
Que nopces et esbatemens.
- 96 Chanteurs, qui esbatent les gens,
Qui servent de chanter de geste,
Souhaittent souvent jour de feste.
Le prestre, pour sauver nos ames,
- 100 Souhaitte mout fort li caresmes,
Pour confesser et adrecier,
Et aussi refont cil huilier,
Souhaittent fort pour vendre l'uille.
- 104 Cilz qui scevent couvrir de tuile
Souhaittent orages et vens
Pour les maisons moullier dedens,
Si qu'on leur face recouvrir.
- 108 Qu'on ne puist huis ne chambre ouvrir
Souhaitte cil qui fait les clefs.
Puis souhatt' on qu'i soit estés,
Le doulx avril et le beau may,
- 112 Que cil amant, joli et gay,
Souhaittent pour leur fol courage
Estre assemblé en mariage, (fº 61)
Et puis après s'en repent on.
- 116 En yver, la morte saison,
Prendroit on esté en bon gré.
Ainsi, de degré en degré,
Souhatt'on tant en sa chalour,

- 120 De temps en temps, de jour en jour,
Qu'on devient vieillart et chanus,
Et, quant on est a ce venus
Et qu'on sent les ans de viellesse,
124 Adont resouhaitt'on jeunesse,
Et n'eust on de tout son vaillant
Fors que son sens de remenant.
Ainsi li homs sa mort souhaitte,
128 Mais tel souhait rien ne lui aide,
Car tant souhaide d'eure en heure
Que le corps sans l'ame demeure ;
Adont se plaint li esperiz
132 Qu'on n'a souhaittié paradiz,
Car on l'aroit par souhaidier,
Qui bien vouroit a l'ame aidier
Par aumosnes et par bien fais.
136 Or fine le Dit des Souhais.

Explicit.

EUGÈNE RITTER.

NOTE

SUR UN CHANSONNIER DU XVI^e SIÈCLE CONSERVÉ
A LA BIBLIOTHÈQUE D'UTRECHT.

La bibliothèque de l'université d'Utrecht possède un manuscrit que nous signalons à l'attention des amateurs de *Chansons* et de *Musique* du xvi^e siècle. Ce ms., qui porte le n^o 202 *varia* du catalogue non publié de la bibliothèque, est un in-4^o oblong de 48 feuillets, écrit sur papier; il a comme titre sur le catalogue : « *Collectio cantilenarum fr. et belg.* » Ces chansons recueillies sans doute dans le nord de la France et dans la Belgique de langue française ne sont pas complètes, et ne nous offrent que leur *refrain* ou leur *premier* couplet. Le recueil a très-probablement été fait au point de vue musical seul, comme le prouve le soin tout particulier avec lequel les chansons sont notées, et l'on comprend facilement que, dans ce cas, le *collecteur* d'airs n'ait pas cru devoir reproduire tous les couplets de chaque chanson qui auraient représenté la même musique.

Ces chansons, que nous n'avons retrouvées nulle part ailleurs, sont, croyons-nous, inconnues jusqu'à ce jour, et deux d'entre elles pourront donner une idée de leur forme et de leur caractère.

GASTON RAYNAUD.

I.

Et gentilz marechal,
Ferreras (*bis*) tu mon eheval?
Ferreras (*bis*) tu mon cheval?
A Paris a trois fillettes (*bis*),
Trois fillettes,
Et gentilz marechal (*bis*),
La plus josne est m'amiette (*bis*).

Et gentilz marechal,
Ferreras (*bis*) tu mon cheval?
Ferreras (*bis*) tu mon cheval?

II.

Aultre jour, je vis par ung matin
La fille de nostre voisin
Qui se jouoit à ung gendarme :
A l'arme! (*ter*) à l'arme! (*ter*)
Qui se jouoit à ung jendarme,
Et le baisoit, et l'accoilloit,
Et davantaige lui faisoit!
Helas! (*bis*).

Et hem! (*bis*) hélas, m'ameye,
Et hem! (*bis*) hélas, m'ameye,
Et hem! (*bis*) hélas, m'ameye!

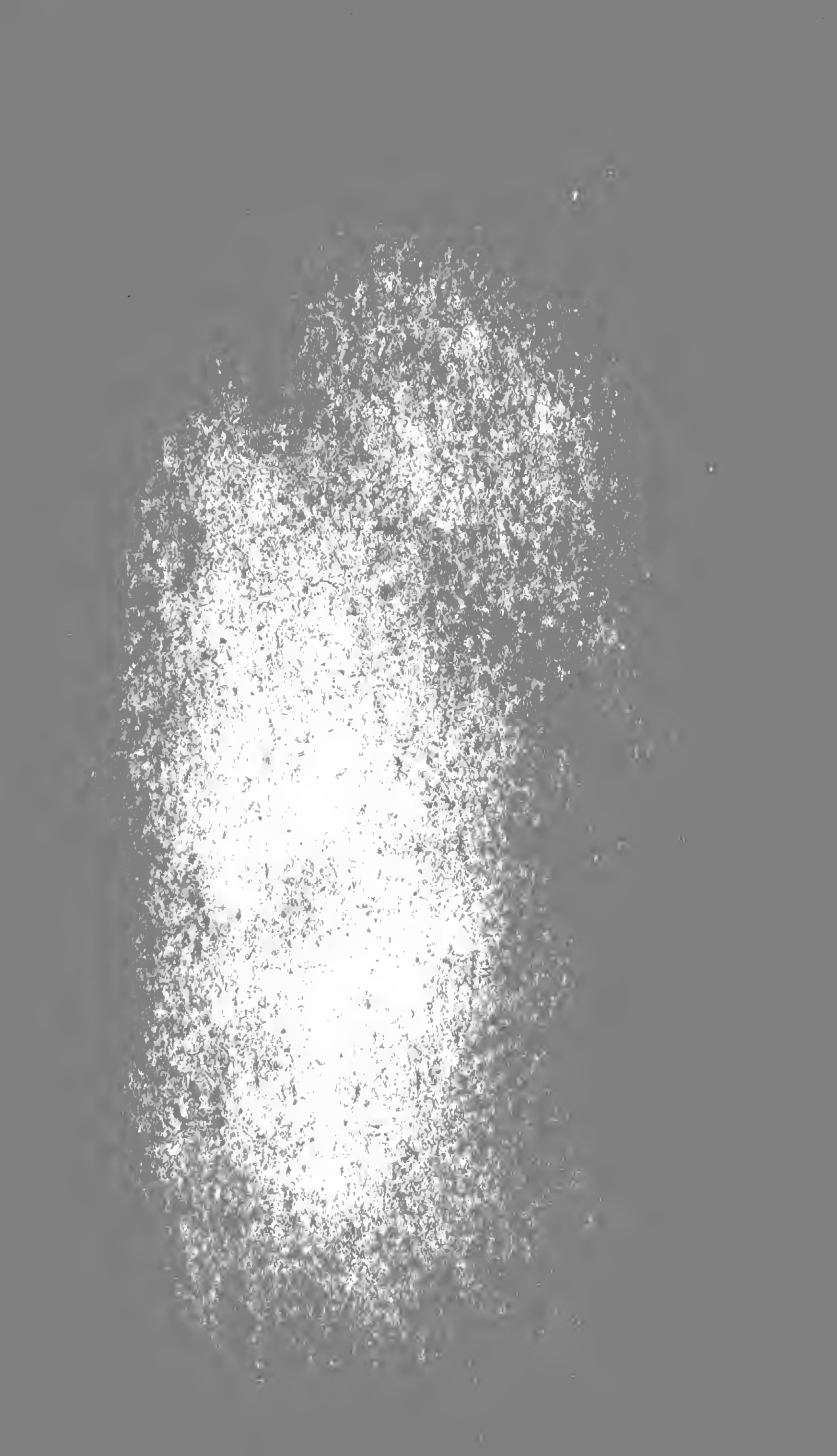
TABLE DES MATIÈRES

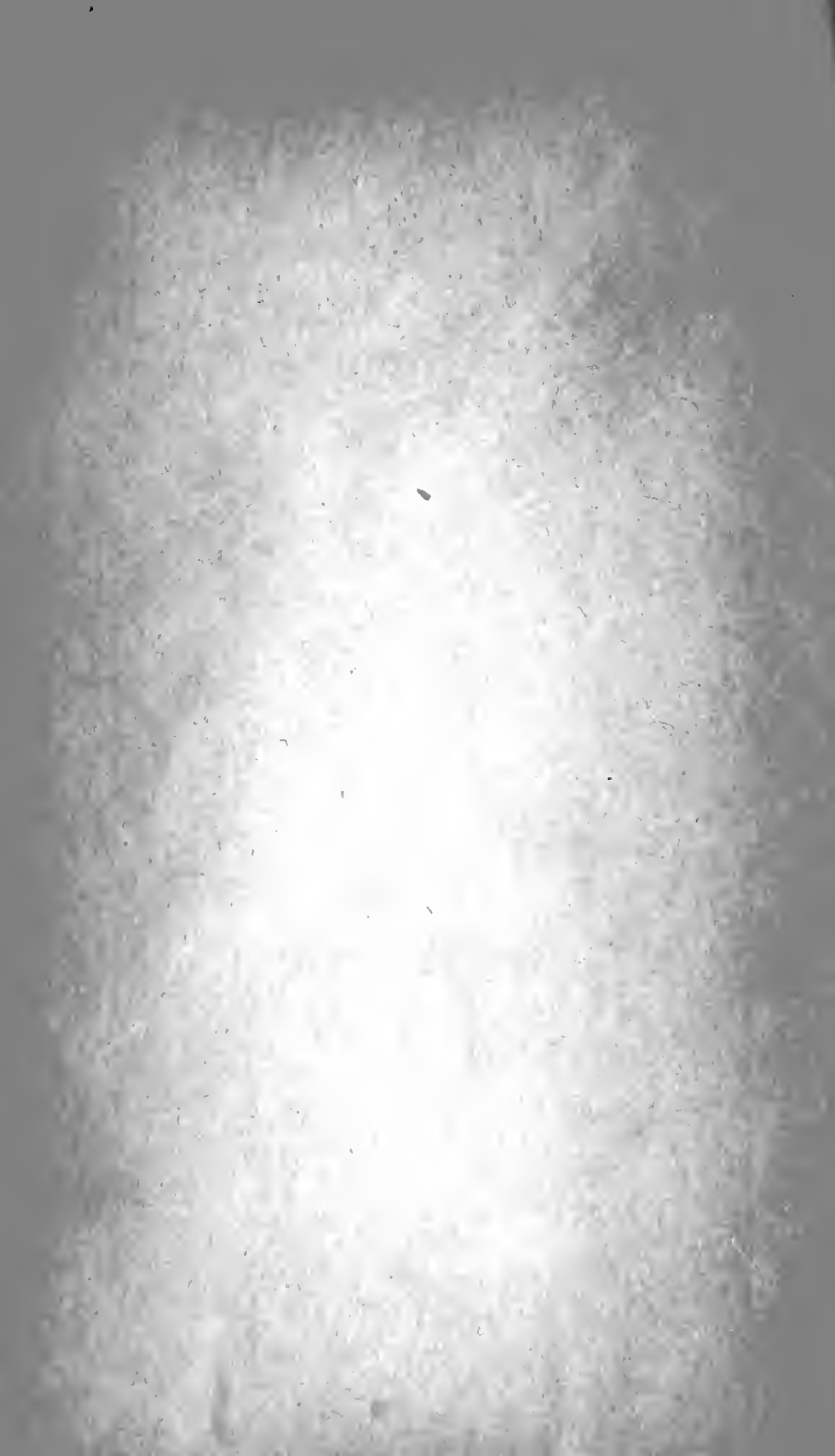
· DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

pour l'année 1877.

Statuts.	1
Règlement.	5
Liste des membres de la Société au 1 ^{er} février 1877	10
Liste des membres du conseil d'administration.	32
Procès-verbaux des séances. 33, 41,	81
Discours de M. G. Paris, président. ,	53
Rapport de M. P. Meyer, secrétaire..	58
Rapport de M. le baron de Rothschild, trésorier.	69
Notice du ms. Canonici 278 de la bibliothèque bodléienne, à Oxford, par M. P. Mayer.	38
Notice du ms. 179 ^{bis} de la bibliothèque de Genève, par M. E. Ritter	85
Note sur un chansonnier de la Bibliothèque d'Utrecht, par M. G. Raynaud.	114









P.
Fr. Phil

20636
Author Société des Anciens Textes iraniens

S.
Title Bulletin, Vol.1. 1875.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

